LES LEÇONS
DE L'HISTOIRE.

TOME SECOND.

LES LEÇONS
DE L'HISTOIRE,

OU

LETTRES

D'UN PÈRE A SON FILS,

SUR LES FAITS INTÉRESSANS

DE

L'HISTOIRE UNIVERSELLE.

Par l'Auteur du COMTE DE VALMONT, *ou les* ÉGAREMENS DE LA RAISON.

TROISIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

3 liv. 12 s. le volume relié.

Historia lux veritatis,
Magistra vitæ,
Cic. l. II, de Orat.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez LE CLERE, Imprimeur-Libraire,
quai des Augustins, n°. 39.

M. DCCC. II.

LES LEÇONS DE L'HISTOIRE,

OU

LETTRES

D'UN PÈRE A SON FILS,

SUR LES FAITS INTÉRESSANS DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE.

LETTRE XIV.

SUITE DE LA PRÉCÉDENTE.

De l'état du genre humain, sous la quatrième époque, par rapport au gouvernement, aux lois, aux mœurs et aux coutumes.

Ce qui, dans l'étude de l'Histoire, mérite le plus de fixer notre attention, c'est, mon fils, le tableau qu'elle nous présente du gou-

vernement et des lois des différens peuples, de leurs coutumes, de leurs mœurs et de leur religion. C'est de là, en effet, que nous pouvons tirer, pour nous-mêmes, les lumières les plus précieuses et les plus importantes leçons.

Avouons-le cependant, l'histoire des premiers peuples, si l'on en excepte celle des Egyptiens, ne nous offre que bien peu de détails sur la plupart de ces objets, pour les siècles dont nous continuerons à nous occuper dans cette Lettre. Nous n'avons presque rien à ajouter, sous cette époque, à ce que nous avons déjà dit touchant les Assyriens, les Babyloniens, et même touchant les Phéniciens et les Grecs. Les premiers sont comme oubliés dans cet intervalle, et les autres, ou ne font que de naître, ou ne nous présentent encore que des notions vagues et incertaines de leurs lois et de leurs usages.

Les deux empires de Babylone et de Ninive ont toujours été monarchiques, et la couronne en étoit héréditaire; celui d'Assyrie, tel qu'on le suppose environ cinq cents ans

après sa naissance, paroît avoir eu d'assez bonne heure le sort qu'ont eu les grandes monarchies, surtout dans l'Orient. L'extrême puissance des premiers conquérans qu'il aura vu naître dans son sein, l'aura fait pencher insensiblement vers le despotisme. C'est du moins en partie l'idée qu'on peut s'en former sous les règnes de Ninias et de ses successeurs (1) : tout y marque assez, et l'entière dépendance des peuples, et l'absolu pouvoir du monarque.

Ce pouvoir aura été plus balancé dans cette foule de petits royaumes qui subsistoient vers le même temps. Il paroît néanmoins que, dans ces contrées qui ont été comme le berceau du genre humain, l'autorité paternelle, à laquelle celle des monarques a dû son origine, et qui ne s'est conservée pure et sans mélange que dans la famille des patriarches, avoit laissé dans les esprits des impressions de respect et de soumission assez profondes, pour affermir et perpétuer cet empire plus ou moins ab-

(1) Voyez ci-dessus, tome I, p. 537.

solu que presque tous les rois de l'Asie ont exercé sur leurs sujets.

Ce n'est pas au reste, comme nous l'avons pu remarquer, que du temps d'Abraham, l'Histoire ne nous laisse apercevoir, surtout parmi les Chananéens (1), quelques peuples, quelques familles nombreuses, qui formoient, ou comme des états mixtes, ou comme des espèces de républiques au milieu de tous les autres Etats purement monarchiques dont ils étoient environnés.

Les Syriens, et en d'autres lieux plus reculés, les Scythes, les Indiens, les Arabes, en Afrique les Ethiopiens, d'autres nations à demi-civilisées, sans parler de celles qui étoient entièrement sauvages et barbares, ne nous offrent rien de certain à cette époque, en genre de lois et de gouvernement.

L'Egypte, ainsi que nous l'avons dit, est de tous les Etats qui subsistoient alors, le seul, à proprement parler, qui, sur ces objets, satisfasse jusqu'à un certain point notre

(1) Histoire Universelle des Anglais, trad. *in*-4°, tome I, p. 579.

curiosité. Monarchique et héréditaire, comme presque tous les autres, dès son commencement, au moins quant à la partie de l'Egypte qui a été la première habitée par Cham et ses enfans, cet état naissant aura pu être environné, à quelque distance, de plusieurs peuplades sorties de la même souche, ou peut-être de quelques autres familles errantes, qui se seront réunies par la suite à la première; mais avant cette réunion, il se sera formé de là plusieurs petits Etats séparés qui auront subsisté pendant quelque temps dans une sorte d'indépendance. Peut-être aussi auront-ils relevé, d'assez bonne heure, de celui de Thèbes, dont la dynastie tenoit de toute ancienneté le premier rang dans l'Egypte; et auront-ils formé des espèces de souverainetés féodales, si je puis me servir de cette expression, qui me semble propre à rendre l'idée que l'on pourroit se faire de l'union qui régnoit entre eux. Ce n'est que vers la quatrième époque qu'il aura résulté de cet assemblage, ou par une soumission forcée, ou par un assujettissement volontaire, un seul royaume pro-

prement dit (1); et c'est alors que, par sa grandeur et sa puissance, il aura incliné vers le despotisme, dont les règnes de Sésostris, et des Pharaons qui ont vécu du temps de Joseph (2) et de Moïse, porte au moins quelque empreinte.

Diodore nous raconte, il est vrai, que, plus sage, et en cela même plus heureux que bien des monarques, qui, chez des peuples moins éclairés, faisoient consister leur grandeur et les priviléges de la royauté à n'avoir d'autre frein que leur volonté et d'autre règle que leurs désirs, les rois

---

(1) Ce royaume n'aura pas toujours été parfaitement un. Il paroît que dans des temps postérieurs, il s'en sera détaché quelques parties qui auront formé pour la seconde fois de petits Etats indépendans. C'est ainsi qu'à des époques plus modernes, l'Ecriture parle de quelques rois d'Egypte, de dynasties particulières.

(2) Vid. Genes. cap. XL, ℣. 1, 12, 13, 18, 19, et seq. et cap. XLI, ℣. 39, 40, 41, 42, 43 et 44.

d'Egypte, au contraire, dans l'administration des affaires publiques, et dans tout ce qui concernoit leur conduite particulière, se laissoient gouverner par les lois : mais il a soin de nous avertir que c'est ainsi qu'ils en usoient dans les premiers temps; et ces premiers temps dont il parle, on est assez embarrassé pour savoir où les placer.

Telles sont, après tout, ces lois que Diodore a trouvées dans les livres écrits par les prêtres égyptiens (1), et dont l'usage, du moins pour la plupart d'entre elles, semble avoir appartenu à quelque époque particulière qu'il nous seroit très-difficile de fixer.

Il n'étoit point permis au monarque de se faire servir par des esclaves; mais on lui donnoit, pour le service de sa maison, les enfans des principaux d'entre les prêtres, toujours au-dessus de vingt ans, et les mieux élevés de la nation, afin que voyant sans cesse autour de sa personne la jeunesse la plus distinguée de son royaume, il ne fît

(1) Diod. l. I, p. 63 et suiv.

rien de bas et qui fût indigne de son rang. En effet, ajoute l'historien, les princes ne s'abandonnent si aisément à toutes sortes de vices, que parce qu'ils trouvent des ministres toujours prêts à servir leurs passions.

Il y avoit surtout des heures du jour et de la nuit, où le roi ne pouvoit disposer de lui, et où il étoit obligé de remplir les devoirs marqués par les lois. Au point du jour, il devoit lire les lettres qui lui étoient adressées de toute part, afin qu'instruit par lui-même de l'état de son royaume et de celui de ses sujets, il pût pourvoir à tous les besoins et remédier à tous les maux. Après avoir pris le bain, il se revêtoit d'une robe précieuse et des autres marques de la royauté, pour aller sacrifier aux dieux. Quand les victimes avoient été amenées à l'autel, le grand-prêtre, debout et en présence de tout le peuple, demandoit à haute voix qu'ils conservassent le roi, et répandissent sur lui toute sorte de prospérités, parce qu'il gouvernoit ses sujets avec beaucoup de sagesse et d'équité. Ici le grand-prêtre inséroit dans sa prière un dénom-

brement exact de toutes les vertus propres à un roi, en les attribuant à celui qui régnoit alors, ce qui pouvoit bien quelquefois faire un singulier contraste avec ses mœurs. On le louoit de sa piété envers les dieux, de ses sentimens tendres et compatissans à l'égard des hommes, de sa tempérance, de sa justice, de sa magnanimité, de son extrême horreur pour le mensonge, de sa constance à vaincre ses passions, du soin qu'il prenoit de faire à ses sujets tout le bien qui étoit en son pouvoir, de sa modération à punir les fautes, et de sa libéralité à récompenser les mérites (1). Après plusieurs éloges à peu près semblables, le grand-prêtre condamnoit toutefois les manquemens où le roi étoit tombé par ignorance; mais prenant soin de l'en disculper lui-même, il chargeoit d'exécration les flatteurs et tous ceux qui lui donnoient de mauvais conseils. Il en usoit ainsi, dit l'historien, parce que les avis, mêlés de louanges, sont plus efficaces que les remontrances amères, pour porter

(1) Diod. *ubi suprà*, p. 64.

les rois à la crainte des dieux et à l'amour de la vertu. Peut-être, malgré cette réflexion, auroit-on lieu de douter s'il leur étoit plus aisé de profiter des avis, que de se laisser endormir par les louanges.

Le roi ayant sacrifié, et consulté les entrailles de la victime, le lecteur des livres sacrés lui lisoit quelques actions ou quelques paroles remarquables des grands hommes ; afin que le monarque, ayant l'esprit rempli d'excellens principes, en fit usage dans toute sa conduite. Ce n'étoit pas seulement dans les choses importantes qu'elle étoit réglée par les lois, mais dans les actions même les plus communes. Assujetti au régime le plus exact pour les alimens comme pour la boisson, il l'étoit également sur tout le reste; il ne pouvoit ni se promener, ni prendre le bain, ni voir la reine en particulier, ni faire quoi que ce soit, qu'à certaines heures. A plus forte raison ne pouvoit-il suivre ni sa passion, ni sa fantaisie dans les affaires d'Etat; pour tout dire enfin, dans les jugemens qu'il rendoit, dans les peines qu'il imposoit, il étoit astreint à ce que les lois avoient or-

donné pour toutes les circonstances qu'elles avoient prévues.

Les rois, si l'on en croit Diodore, bien loin de se sentir gênés par ces pratiques, trouvoient au contraire qu'elles leur procuroient une vie douce et heureuse; car ils étoient persuadés, ajoute-t-il, que les hommes, dont rien n'arrête le caprice, font une infinité de choses qui les exposent à toutes sortes de dangers, et qui les perdent. L'amour des sujets pour leur prince étoit la récompense de sa fidélité à suivre les conseils des sages et à observer les lois. Ils le chérissoient plus qu'un père ne chérit ses enfans, plus que des enfans bien nés ne chérissent le meilleur et le plus tendre de tous les pères. A sa mort, toute l'Egypte étoit en deuil. On déchiroit ses habits, on fermoit les temples, on suspendoit les sacrifices, on cessoit les fêtes pendant soixante et douze jours. Une abstinence rigoureuse des choses les plus douces et les plus permises accompagnoit ce deuil universel. Des hommes et des femmes, au nombre de deux ou trois cents, la tête couverte de boue, et ceints d'un linge sur la

poitrine, faisoient, deux fois par jour, pendant tout cet intervalle, des lamentations en musique, qui contenoient les vertus et les louanges du mort. On préparoit, dans ce même temps, de magnifiques funérailles. Le dernier jour étant arrivé, on portoit le cercueil à l'entrée du tombeau. Là commençoit ce jugement si sévère et si fameux dans l'Histoire. On tenoit, conformément à la loi, une audience publique, pour recevoir toutes les accusations et toutes les plaintes qu'on voudroit faire contre le roi. Les prêtres le louoient avant toutes choses, en racontant les bonnes actions qu'il avoit faites; et la multitude innombrable qui avoit suivi le convoi, répondoit par des acclamations, si le monarque avoit bien vécu; au lieu qu'il s'excitoit un grand murmure, s'il avoit mal gouverné. Plusieurs princes ont été privés d'une sépulture honorable sur cette seule décision du peuple; et chez des hommes, qui non-seulement comptoient pour beaucoup les honneurs funèbres rendus à leurs corps, ainsi que la gloire et l'infamie attachée pour toujours à leur mémoire, mais qui de plus, par

une suite de leurs principes religieux, considéroient le jugement que l'on prononçoit contre eux ici-bas comme étant lié étroitement avec leur sort dans l'autre vie, un arrêt si formidable, tant que l'usage s'en sera maintenu, aura dû contribuer plus que tout le reste à donner à l'Egypte de bons rois.

Cette coutume de juger les rois après leur mort, dit M. Bossuet, parut si sainte au peuple de Dieu, qu'il l'a toujours pratiquée. Nous voyons dans l'Ecriture, que les méchans rois étoient privés de la sépulture de leurs ancêtres, et nous apprenons de Josèphe (1), que cette coutume duroit encore du temps des Asmonéens. Elle faisoit entendre aux rois, que si leur majesté les met au-dessus des jugemens humains pendant leur vie, ils y reviennent enfin quand la mort les a égalés aux autres hommes (2).

Ce n'étoit pas au reste à la seule personne

(1) Antiq. Jud. l. XIII, c. 23.

(2) Disc. sur l'Hist. Univ. troisième partie, n°. 3.

des monarques qu'il étoit réservé, en Egypte, de subir ce jugement public après la mort. Les particuliers y étoient également assujettis. Dès qu'un homme est expiré, nous dit l'historien grec que nous avons cité plus haut (1), ses parens et ses amis, se couvrant la tête de boue, vont pleurer dans toutes les rues, jusqu'à ce que le corps soit inhumé. Ils s'abstiennent cependant de vin et de toute nourriture délicate, comme aussi des bains et des ajustemens; et tandis que, dans les autres pays, dit Hérodote en parlant des usages qui avoient lieu de son temps, on a coutume de se faire raser à la mort d'un parent, dans ces occasions, au contraire, les Egyptiens laissent croître leurs cheveux; mais ils se font couper la barbe (2).

Lorsqu'enfin l'intervalle nécessaire est écoulé et que tout est prêt pour les funérailles (3), on va en annoncer le jour, pre-

(1) Diod. l. I, p. 81 et suiv.

(2) Hérod. l. II, c. 36.

(3) Voyez ce que nous avons dit dans la Lettre précédente, par rapport aux embaumemens.

mièrement, aux juges, et ensuite à toute la famille et à tous les amis du mort (1). Cette indication se fait en exprimant son nom, et en disant qu'il va passer le lac. Aussitôt quarante juges s'assemblent, et vont s'asseoir sur un tribunal formé en demi-cercle, et placé à l'autre bord du lac. Des ouvriers préposés à cette fonction, mettent sur ce lac une barque qu'ils ont construite, et qui est gouvernée par un pilote que les Egyptiens nomment *Caron* dans leur langue. Avant qu'on place le cercueil dans cette barque, la loi permet à tout le monde de venir faire ses plaintes contre le mort. Si quelqu'un peut le convaincre d'avoir mal vécu, les juges portent la sentence, et privent le mort de la sépulture qu'on lui avoit préparée. Mais si celui qui a intenté l'accusation ne la prouve pas, il est sujet à de grandes peines. Quand aucun accusateur ne se présente, ou que ceux qui se sont présentés sont convaincus eux-mêmes de calomnie, tous les parens quittent le deuil, et louent

(1) Diod. *ubi suprà*.

le défunt, sans parler néanmoins de sa race, comme font les Grecs, parce que tous les Egyptiens se croient également nobles. Ils commencent son éloge par l'éducation qu'il a reçue dans son enfance, et parcourant ensuite tous les âges de sa vie, ils relèvent sa piété, sa justice, son courage, et prient les dieux infernaux de le recevoir dans le séjour des bienheureux. Toute l'assemblée applaudit à cette oraison funèbre; elle y mêle de nouvelles louanges, et félicite le mort de ce qu'il doit passer l'éternité avec les justes, dans le séjour de la paix et du bonheur. Ceux qui ont des tombeaux à eux, y mettent leurs morts dans les places qui les attendent. Ceux qui n'en ont pas, les gardent dans leurs maisons en des lieux préparés pour cet usage, et posent leurs cercueils debout contre la muraille. Ils retiennent aussi chez eux les corps de ceux qui sont exclus de la sépulture pour raison de crime ou de dette; et il arrive quelquefois que leurs descendans, devenus riches ou puissans, satisfont leurs créanciers ou poursuivent leur justification, et parviennent enfin à les faire ensevelir ho-

norablement; car les Egyptiens se sont fait de tout temps une religion d'honorer particulièrement leurs parens morts. Ils donnent assez souvent leurs corps pour sûreté de leurs dettes, et ceux qui ne les retirent pas, sont déclarés infâmes pendant leur vie, et privés de sépulture après leur décès.

Tel est le récit de l'historien grec sur les lois et les coutumes des Egyptiens touchant les funérailles. Je n'ai pas cru, mon fils, en vous parlant de ce qui s'étoit pratiqué à l'égard des rois, devoir en séparer ce qui s'observoit aussi sur ce point à l'égard des particuliers, puisque le même esprit de sagesse se retrouve dans l'un et dans l'autre usage, par rapport au grand art du gouvernement, qui consiste à rendre, par ses institutions et ses coutumes, les hommes meilleurs, pour les rendre tous ensemble plus heureux.

Je ne vous dirai pas à quelle époque le faste qui régnoit à la cour des Pharaons, a pu, en s'y introduisant, diminuer la force des institutions primitives, et influer sur le corps de la nation. Lorsque Joseph est pri-

sonnier en Egypte, nous y voyons de grandes charges, qui, faisant partie de la maison du souverain, en annoncent assez la pompe et la magnificence; et dès lors les grands officiers de la couronne dépendoient, à ce qu'il semble, pour la liberté, l'honneur et la vie, des caprices et de la volonté du monarque. Ils avoient tout à espérer de sa faveur, et tout à craindre de sa disgrâce (1). Le jour même où l'on célèbre l'anniversaire de sa naissance, dans la chaleur d'un festin qu'il donne à ses courtisans, Pharaon fait attacher l'un de ses principaux officiers à une croix, et rétablit l'autre dans ses fonctions. En remettant deux ans après son anneau à Joseph, il veut que tout fléchisse le genou devant son ministre, et que l'Egypte entière obéisse à ses moindres ordres. Le prince a ses eunuques. Le général de ses troupes, le grand échanson, le grand panetier sont de ce nombre. Il paroît, il est vrai, que le mot d'*eunuque* n'est ici, selon la remarque

(1) Voyez les endroits de la Genèse que nous avons cités plus haut, p. 6, note.

que nous en avons faite, qu'un titre d'office; mais ce titre, en élevant au-dessus des autres ceux qui en étoient décorés, n'en faisoit, après tout, que des espèces d'esclaves du monarque.

Nous ne savons, au reste, ni dans quel temps précis, ni de quelle manière on altéra le sens primitif du terme d'*eunuque*, en admettant cette coutume barbare, qui dégrade un sexe pour en faire la garde de l'autre. Des savans ont pensé qu'elle prenoit sa source dans la punition qu'infligeoient les lois à un certain genre de coupables; il en est, au contraire, qui ont prétendu démontrer que les eunuques du palais, pris dans le dernier sens que nous venons d'exposer, devoient leur existence à une toute autre cause, et que cette sorte d'esclavage avoit commencé par les enfans, avant qu'ils eussent été en âge de mériter de si grands châtimens.

Quelque origine qu'ait eue un usage si contraire à la nature, et si injurieux à l'humanité toute entière, il paroît avoir existé à la cour des Pharaons, avant la sortie des Israélites. Il falloit même que ces eunuques fus-

sent déjà très-communs du temps de Moïse; puisqu'il défend qu'aucun homme, ainsi dégradé, n'ait entrée dans la maison du Seigneur.

Sous le règne du monarque qui dut aux conseils de Joseph le salut de son empire, l'Egypte étoit déjà divisée en plusieurs provinces (1), que les Grecs ont appelées *Nomes* dans leur langue, et dont chacune avoit pour chef un nomarque ou gouverneur particulier, qui levoit les deniers du prince, et régloit toutes les affaires dans son ressort (2). Nous avons vu que Sésostris avoit fait une nouvelle distribution de ce royaume en trente-six gouvernemens. Il avoit aussi partagé entre ses soldats les terrains les plus fertiles, pour qu'ils fussent sans inquiétude sur le sort de leur famille pendant tout le cours de son expédition.

Il a été un temps où tous les revenus des terres étoient divisés en trois portions; mais ce partage, qui ne laissoit rien au plus grand

(1) Gen. c. XLI, ℣. 34.
(2) Diod. l. I, p. 50 et 66.

nombre des habitans, n'existoit plus, lorsque Joseph gouverna l'Egypte (1), ou, à en juger par le récit de Diodore (2), n'a eu lieu que dans des siècles bien postérieurs à celui de ce patriarche. La première portion appartenoit au collége des prêtres, qui étoient, au rapport de l'historien, dans une vénération singulière, soit par le respect que l'on portoit aux dieux dont ils étoient les ministres, soit par la sagesse et les lumières qu'ils avoient puisées dans l'éducation qu'on leur avoit donnée. Ce n'étoit point en effet comme chez les Grecs, dit le même historien, un seul homme ou une seule femme qui étoit revêtu du sacerdoce; c'étoit une société de personnes qui transmettoient à leurs descendans la science et la pratique du culte des dieux. Les Egyptiens croyoient, ajoute-t-il, que les dieux devoient être servis par des personnes qui leur fussent spécialement consacrées, et ils ne vouloient pas, d'un autre côté, que ceux dont les con-

(1) Gen. c. XLVII, ℣. 20 et suiv.
(2) Diod. l. I., p. 66.

BIBLIOTECA NAZIONALE
ROMA

seils étoient utiles à tout le monde, manquassent de rien pour eux-mêmes. Leurs biens étoient exempts de toute imposition : ils l'étoient sous le ministère de Joseph et après lui, quoiqu'il fût passé en loi depuis ce temps de payer au roi la cinquième partie du revenu de toutes les terres (1).

Celui qu'on avoit assigné aux prêtres étoit employé aux frais des sacrifices, à l'entretien dès officiers subalternes dont ils avoient besoin, et à la subsistance de leur propre famille. Considérés par leur rang et par leur crédit, comme les premiers du royaume après le roi, ils étoient toujours attachés à sa personne, pour l'aider de leurs soins et de leurs lumières. Ils prétendoient lui dévoiler l'avenir, qu'ils se flattoient de connoître comme Aruspices et comme Astrologues ; et ils tiroient des annales sacrées les faits qui devoient lui servir d'exemples. Ces annales étoient leur ouvrage, et il est aisé de concevoir, sous tous ces rapports, combien étoit grande l'influence qu'ils avoient

(1) Gen. c. XLVII, ℣. 26.

sur le gouvernement. Il leur étoit facile d'en abuser, et ils l'ont fait quelquefois, ainsi que nous l'avons vu sous le règne d'Aménophis, par rapport aux lépreux et aux impurs (1). Mais ce qui paroîtra singulier, et ce qui, tous préjugés à part, est cependant vrai, c'est que ce qu'il y avoit de bon dans les sciences et dans le gouvernement, étoit en grande partie leur ouvrage; soit qu'on en fût redevable à leur application continuelle, soit que ce fût une suite de l'éducation plus soignée qu'ils avoient reçue, et du crédit dont ils jouissoient; soit enfin parce qu'à l'égard de l'administration, ils opposoient, comme étant le premier corps de l'Etat, un contrepoids nécessaire et une sorte de frein au pouvoir trop absolu du monarque. Malheur en effet, comme a très-bien vu ici M. Paw (2), malheur à tout Etat où le sacerdoce est rendu amovible, et plus encore où les dignités royale et sacerdotale sont réunies dans une

(1) Ci-dessus, tome I, p. 555.

(2) Recherches philosophiques sur les Egyptiens, sect. IX.

même personne : il n'offre plus aucune barrière au despotisme.

La seconde part des revenus de l'Egypte appartenoit aux rois, et il falloit qu'elle fût considérable ; puisqu'ils en tiroient tout ce qui leur étoit nécessaire pour la guerre, pour soutenir leur dignité, et pour récompenser ceux qui s'étoient distingués par leur mérite et par leurs services.

La troisième, exempte de tribut comme celle des prêtres, étoit réservée pour l'état militaire et pour tous ceux qui étoient sujets aux convocations en temps de guerre, afin qu'étant liés à la patrie par leur propre bien, ils s'exposassent plus volontiers aux périls et aux travaux attachés à leur profession. En effet, et c'est la réflexion de Diodore, il ne paroît pas y avoir de la prudence à confier la garde et la sûreté d'un pays à des hommes *qui n'ont rien de cher ni de précieux à y conserver, et, par conséquent, nul intérêt personnel à le défendre*. Aussi le but principal du législateur à cet égard, ajoute l'historien, avoit été de faciliter le mariage aux soldats, afin que l'état militaire

militaire s'entretenant par ce moyen, l'Egypte n'eût jamais besoin de troupes étrangères.

On observoit que les enfans élevés par leurs pères dans le métier des armes, et pleins d'émulation pour les actions qu'ils leur avoient vu faire, se signaloient de bonne heure par leur courage, et même par leur expérience.

Leur éducation étoit mâle et robuste, telle, au reste, que celle de tous les autres enfans (1), à qui l'on ne donnoit pour nourriture que des herbes et des racines, tantôt crues, tantôt bouillies ou rôties, et que l'on faisoit aller pieds nus et la tête rasée. Aussi les hommes étoient-ils en Egypte plus forts que partout ailleurs. Hérodote rapporte (2) que sur un champ de bataille qu'il avoit parcouru, on distinguoit encore les crânes des Perses, mous et faciles à briser, de ceux des Egyptiens, que les travaux et la fruga-

(1) Diod. l. I, p. 72.
(2) Hérod. l. III, c. 12.

lité avoient tellement durcis, qu'on avoit peine à les rompre.

En tout temps, en paix comme en guerre, on formoit les soldats par tous les exercices corporels, si connus des anciens et si négligés parmi nous. Ils excelloient surtout à gouverner des chevaux et à conduire des chariots, en quoi ils paroissent s'être distingués de très-bonne heure. Ils s'élançoient sur leurs chevaux sans étriers, s'y tenoient assez communément sans selle, et les conduisoient la plupart du temps sans mors et sans bride.

Quant à la discipline militaire, l'honneur en faisoit le nerf. Aux yeux du soldat, la honte étoit pire que la mort : aussi avoit-on attaché l'infamie à la lâcheté ou à la désobéissance de ceux qui quittoient leur rang, ou qui n'exécutoient pas les ordres du général. Cependant on ne leur ôtoit pas les moyens de rétablir leur honneur ; et s'ils réparoient leurs fautes par des actions de vigueur, la tache étoit aussitôt effacée.

Les Egyptiens avoient en partage la force et le courage ; mais, faute de détails assez

considérables pour les temps dont nous parlons, nous n'oserions assurer qu'ils eussent fait de grands progrès dans la science militaire, dans l'art de manœuvrer, de défendre et d'attaquer les places; et l'on ne sauroit dire si leurs conquêtes, particulièrement sous Sésostris, dont le règne est l'époque brillante de leur histoire, ont été le fruit de leur habileté en ce genre, ou s'ils les devoient principalement à l'ignorance des autres peuples. Leurs armes défensives étoient le casque, la cuirasse et le bouclier, et les offensives, l'épée, la pique et le javelot. Ainsi que tous les peuples asiatiques, ils avoient adopté un ordre profond et très-serré (1). Ils faisoient, comme presque tous les autres peuples, un grand usage des chariots armés en guerre, et l'on a vu que Sésostris en avoit vingt-sept mille, lorsqu'il partit pour subjuguer tant de nations.

La garde du roi étoit composée de deux

(1) Voy. *Notes sur le génie, la discipline militaire, et la tactique des Egyptiens, des Grecs*, etc., par M. le comte de Saint-Cyr.

mille hommes, qui, chaque année, faisoient place à d'autres: outre le produit annuel des douze arures de terres labourables assignées à chaque soldat, et que l'on peut estimer environ onze arpens, mesure de Paris (1), ils avoient alors, dit Hérodote (2), cinq livres de pain par jour, deux livres de viande, et la valeur de deux ou trois pintes de vin; ce qui eût été beaucoup trop pour un seul homme, si, n'ayant point de famille sur le lieu, ils n'eussent pas été libres de le recevoir, non en nature, mais en argent.

Le commun des habitans étoit divisé en trois classes; les laboureurs, les pasteurs et les artisans. En parlant des pasteurs, dont on distinguoit plusieurs sortes, Diodore observe (3) que ceux qui élevoient des oiseaux de basse-cour, avoient trouvé le moyen de

(1) D'autres les évaluent seulement à six arpens; mais voy. M. Gognet, tome IV, *in*-12, p. 281, note.

(2) Hérod. l. II, c. 168.

(3) Liv. I, p. 67.

les multiplier d'une façon toute particulière : car au lieu de laisser couver les œufs par les oiseaux même qui les avoient pondus, ils avoient la patience de les faire éclore en les échauffant entre leurs mains. Ils avançoient par là, dit-il, l'ouvrage de la nature, et en augmentoient considérablement les productions. D'après cette méthode, il ne paroît pas, quoi qu'en disent les auteurs anglais de l'Histoire Universelle, que les Egyptiens eussent trouvé dès lors le secret de se servir de fours, tels qu'on les emploie encore aujourd'hui en Egypte pour cet usage (1).

---

(1) Voyez l'Hist. Univ. des Angl. tome I, p. 367, note, édit. *in*-4°., et les Lettres édifiantes, tome I, de la nouvelle édition, où l'on observe qu'il n'y a en Egypte que les habitans d'un certain canton, qui possèdent comme il faut cette méthode artificielle de faire éclore les poulets; méthode dont l'entier succès paroît d'ailleurs dépendre autant du climat que de tous les moyens particuliers qu'elle renferme, et des soins qu'elle exige.

Une même loi avoit lieu pour les trois classes que nous venons de citer, et pour les classes supérieures: ceux qui étoient nés dans un état, ne le quittoient point pour en exercer un autre, et rien ne pouvoit les retirer de la profession paternelle (1); ce qui avoit de grands avantages et de plus grands inconvéniens.

Je ne vois en Egypte d'exception à cette loi, qu'à l'égard de ceux qui exerçoient la justice. Les Egyptiens croyoient avec fondement que ce n'étoit point là une fonction dont on dût hériter, et encore moins que l'on dût acheter. Convaincus que la justice est le soutien des Empires et la base sur laquelle repose tout le bonheur des sociétés, ils avoient choisi, pour la rendre, ceux qui, dans les principales villes de l'Egypte, s'étoient le plus distingués par leur probité, et en avoient composé un corps de magistrats, aussi exacts à punir le crime, quel que fût le rang du coupable, qu'à protéger l'innocence contre le pouvoir et les artifices

(1) Diod. l. I, p. 68.

des méchans (1). Ces juges étoient au nombre de trente, sans compter le chef qu'ils avoient élu eux-mêmes, en choisissant le plus vertueux d'entre eux, pour présider à leurs jugemens. Comme il eût paru absurde qu'ils fissent payer la justice, qui est une dette de l'Etat envers tous ses membres, mais qui surtout est due aux pauvres, et que le pauvre ne doit ni ne sauroit payer, le roi avoit soin de pourvoir à leur subsistance, et faisoit une pension plus considérable au chef de cet auguste sénat. Ce chef portoit à son cou un collier d'or, d'où pendoit sur sa poitrine une petite figure ornée de pierres précieuses, qui étoit sans yeux, et qui représentoit la Vérité. Les juges n'alloient point aux voix, qu'il n'eût pris cette figure en main. On ouvroit devant eux les huit volumes qui contenoient les lois, et alors l'accusateur présentoit un écrit, dans lequel étoit exposée la nature du crime qu'il dénonçoit, ou la qualité de l'injure qu'il prétendoit avoir reçue. L'accusé ayant lu cet écrit, répondoit qu'il n'avoit pas fait la

(1) Diod. l. I, p. 68.

chose, ou que l'ayant faite, il n'avoit pas commis une injustice, ou qu'enfin, s'il en avoit commis une, elle ne méritoit pas la punition que l'accusateur demandoit. L'accusateur soutenoit, par une réplique, ce qu'il avoit avancé, et l'accusé donnoit encore sa défense. Quand toutes les pièces d'écriture avoient été remises aux trente juges, il falloit qu'ils se communiquassent leurs avis; et après qu'ils avoient été aux opinions, le chef de la justice touchoit, avec la figure de la Vérité, celle des deux parties qui avoit gagné sa cause. On ne prenoit, au reste, que le temps nécessaire pour l'instruction du procès, dans lequel tout se traitoit ainsi par écrit, de peur que l'éloquence des avocats n'en imposât aux juges, ou qu'au lieu de simplifier l'affaire et de l'éclaircir, elle ne la rendît plus obscure et plus compliquée.

Quelque court que fût l'intervalle accordé aux parties pour leur défense réciproque, il est difficile de comprendre comment un seul tribunal pouvoit suffire au jugement de toutes les affaires civiles et criminelles qui

survenoient dans tout le royaume; et Diodore, qui nous fournit les détails où nous venons d'entrer, ne nous dit rien qui puisse nous aider à résoudre une pareille difficulté. Si ce n'étoit qu'en dernière instance, et dans les affaires les plus importantes, que l'on appeloit à ce tribunal, comme il paroîtroit assez naturel de le supposer, l'historien n'auroit pas dû nous le laisser ignorer. Quoi qu'il en soit, nous devons lui savoir gré de nous avoir conservé une partie des lois qui formoient le code criminel et le code civil des Egyptiens. Ils punissoient de mort, premièrement, le parjure, parce que c'est tout à la fois un crime contre la Divinité qu'il outrage, et contre la société, dont il détruit un des plus solides fondemens. Secondement, l'indifférence ou la lâcheté de celui qui, rencontrant un homme que l'on vouloit tuer, ou auquel on faisoit quelque autre espèce de violence, ne l'avoit pas défendu, s'il le pouvoit; loi sublime, dont la rigueur salutaire mettoit chaque citoyen sous la sauvegarde de tous les autres! Dans le cas où un pareil témoin n'auroit pu secourir celui

qui étoit attaqué, il devoit dénoncer ceux qui l'avoient assailli, selon les indices qu'il en avoit, et les poursuivre en son propre nom; ou bien il essuyoit un certain nombre de coups de fouet marqués par la loi, et on le contraignoit de passer trois jours sans manger. Troisièmement, on étoit puni de mort pour avoir tué volontairement une personne libre ou esclave, la loi ne souffrant point de distinction, lorsqu'il étoit question de la vie d'un homme. Quatrièmement, il étoit ordonné à tous les habitans, par une loi très-sage qu'adopta Solon et qu'il établit à Athènes, de déclarer leur nom, leur profession et leurs revenus, à ceux qui tenoient les registres des villes; et l'on condamnoit à la mort celui qui faisoit une fausse déclaration, ou qui exerçoit un métier illicite; les Egyptiens ne voulant permettre ni qu'on fût un citoyen inutile, ni qu'en se livrant à un commerce infâme et à des occupations criminelles, on fût un citoyen dangereux. Cinquièmement, on avoit inventé un supplice extraordinaire et une mort cruelle pour les enfans assez dénaturés pour ôter le jour à

ceux de qui ils l'avoient reçu : à l'égard des parens qui avoient tué leurs enfans, la loi, moins sévère en apparence, mais non moins rigoureuse en effet, les condamnoit à tenir leur cadavre embrassé trois jours et trois nuits de suite, au milieu de la garde publique qui les environnoit. Sixièmement, les accusateurs convaincus de calomnie, subissoient la peine attachée au crime qu'ils avoient faussement dénoncé. Septièmement, on mutiloit l'homme indigne qui avoit fait violence à une femme libre ; car ce crime, selon la pensée de l'historien, renferme trois crimes dans un seul : il est le plus grand outrage que l'on puisse faire ; il ouvre la porte à la corruption, ou plutôt, il est déjà par lui-même un des plus grands excès auxquels la corruption des mœurs puisse se porter ; il jette de l'incertitude sur la naissance des enfans, et met la confusion et le désordre dans le sein des familles. Mais si l'adultère s'étoit commis de plein gré de part et d'autre, on donnoit mille coups de verges à l'homme, et l'on coupoit le nez à la femme, détruisant ainsi en elle la beauté dont elle avoit

abusé pour le crime. Huitièmement, les Egyptiens étoient pleins d'horreur pour tout ce qui violoit la sûreté et la confiance publique. On coupoit la langue à ceux qui découvroient aux ennemis quelques secrets de l'Etat, et les deux mains à ceux qui avoient fait de la fausse monnoie, qui avoient usé de faux poids ou de fausses mesures, ou qui avoient contrefait le sceau du prince ou des particuliers. On traitoit de même les écrivains publics qui avoient supposé de fausses pièces, qui avoient inséré ou supprimé quelques articles dans les actes qu'ils avoient copiés. Ainsi chacun étoit puni, dit l'historien, par cela même qui avoit été l'instrument de son crime; et l'exemple d'un châtiment, dont le coupable se sentoit toute sa vie, détournoit tout le monde des actions par lesquelles il se l'étoit attiré.

En matière civile, Diodore rapporte aussi quelques lois des Egyptiens, qui sont dignes de remarque. La religion du serment étoit considérée comme quelque chose de si sacré, que le législateur, qu'on croit être Bocchoris, avoit voulu que celui qui affirmeroit

qu'il ne devoit point une somme, qu'il avoit empruntée sans en donner une reconnoissance par écrit, fût déchargé de la dette sur son serment. A l'égard de ceux qui prêtoient par billet, la loi leur permettoit l'usure; elle la toléroit au moins à un point si excessif, qu'il suffiseit, pour se mettre à couvert de toute poursuite, de n'avoir pas fait monter les intérêts plus haut que le capital. On pouvoit faire saisir les biens de ses débiteurs pour se faire payer; mais il n'y avoit jamais de prise de corps pour cet effet; les biens appartenant aux particuliers, et les citoyens, au contraire, ne pouvant appartenir qu'à la patrie, qui devoit seule en disposer pour ses propres besoins. On prétend que Solon, en portant cette loi à Athènes, l'avoit empruntée des Egyptiens; et l'on a blâmé la plupart des autres législateurs grecs, qui, assez sages pour défendre de prendre en gage les armes ou la charrue d'un homme à qui l'on prête, permettoient de prendre l'homme même, pour assurer son remboursement. Diodore, en terminant cet article, cite une loi trop singulière pour mériter une entière

croyance. Elle ordonnoit, selon lui, que ceux qui voudroient faire le métier de voleurs, se fissent inscrire chez leur chef, et que sur-le-champ on portât chez lui tout ce que l'on avoit dérobé. Ceux qui avoient été volés, devoient aller trouver cet homme pour lui signifier la qualité et le nombre des choses qu'on leur avoit prises, en lui marquant le lieu et le temps où le vol s'étoit fait. La chose perdue se retrouvoit immanquablement par cette voie, et l'on donnoit le quart de son prix pour la ravoir. On a peine à croire qu'une pareille loi, qui eût semblé mettre les voleurs sous la garantie publique, et laisser en quelque sorte à leur arbitrage l'estimation de la chose volée, ait pu exister chez un peuple policé, quoiqu'Aulu-Gelle, dans un endroit de ses Nuits attiques (1), ait semblé en confirmer la réalité.

N'ayant pu parler d'une manière un peu étendue que des lois des Egyptiens, dans l'intervalle que nous parcourons, nous voudrions du moins, à l'égard des autres na-

(1) Liv. XI, c. 18.

tions, pouvoir comparer les différens usages qui avoient lieu parmi elles vers le même temps. Mais ici, comme sur la plupart des autres objets, le point de comparaison nous échappe, ayant si peu de chose à recueillir sur l'histoire des anciens peuples à cette même époque, et ne voyant presque encore que les seuls Egyptiens sur lesquels nous ayons des détails un peu considérables à présenter. Avant de revenir à ceux-ci, jetons du moins un coup d'œil sur le peu que nous savons des mœurs et des usages qui régnoient en d'autres pays.

La puissance paternelle, considérée comme la plus ancienne, comme celle qui avoit précédé tout autre pouvoir, avoit sans doute contribué à établir l'ordre qui s'observoit assez généralement à l'égard des successions. Il paroît que les pères de famille disposoient de leurs biens selon leur volonté, et en régloient d'une manière absolue le partage entre leurs enfans. Abraham fait Isaac son unique héritier, et se contente de distribuer de son vivant, aux enfans nés de ses autres femmes, la portion qu'il veut bien leur don-

ner (1). Jacob, au lit de la mort, avantage son fils Joseph, entre tous ses frères, de la portion de bien qu'il a retirée de la main des Amorrhéens avec son arc et son épée (2). A peu près dans le même temps, et dans la terre de Hus, cette partie de l'Idumée, située vers les confins de l'Arabie déserte, on voit Job donner à ses filles, par le libre effet de sa volonté, une part dans son héritage comme à leurs frères (3).

On observe toutefois que le droit d'aînesse emportoit de certaines prérogatives. C'est ce droit que réclamoit Esaü, après l'avoir vendu à Jacob. C'est en vertu de ce droit que Laban prétendoit avoir été fondé à substituer Lia à Rachel, qu'il avoit promise à son neveu. La coutume de ce pays, disoit-il en parlant de la Mésopotamie de Syrie, n'est pas que les plus jeunes passent devant leurs aînées (4). C'est à la faveur de ce même

(1) Gen. c. XXV, ℣. 5 et 6.
(2) *Ibid.* c. XLVIII, ℣. 22.
(3) Job, c. XLII, ℣. 15.
(4) Gen. c. XXIX, ℣. 26.

droit, que, selon tous les anciens usages, l'aîné avoit la prééminence et l'autorité sur ses frères (1).

Il y avoit, par rapport aux mariages, une coutume aussi généralement répandue que l'étoit celle qui laissoit aux pères de famille toute liberté sur le partage des biens qui devoient entrer dans leur succession. Lorsqu'on cherchoit une fille en mariage, bien loin d'en exiger une dot, comme c'est l'usage parmi nous, on étoit en quelque sorte obligé de l'acheter, soit par des services rendus à son père, comme Jacob en rendit à Laban pour obtenir Rachel; soit par des dons faits à sa famille, tels qu'en offrit Sichem aux enfans de Jacob, quand il voulut épouser leur sœur; soit par des présens faits à la fille elle-même, comme Eliézer en porta à Rébecca, à sa mère et à ses frères, lorsqu'au nom d'Abraham il fut la demander en mariage pour Isaac. Cette coutume subsista long-temps; elle étoit celle de la

(1) Hérod. l. VII, c. 2; et voyez Goguet, l. I, c. 1, art. 1.

plupart des anciens peuples, et elle se retrouve encore chez bien des nations (1).

On pense que c'est par une suite de cet ancien usage, que les Assyriens en avoient établi un très-singulier, cité par Hérodote (2), qui en fait l'éloge, quoiqu'on n'ait pu rien imaginer de moins propre à assortir les caractères et à préparer d'heureux mariages. On assembloit tous les ans, dans un même lieu, les filles qui étoient en âge d'être mariées ; et alors le crieur public vendoit, premièrement, la plus belle, qu'il mettoit à un très-haut prix; celle qui la suivoit en beauté étoit vendue la seconde; toutes les autres à leur tour, selon le prix qu'elles pouvoient valoir, étoient ainsi mises à l'enchère, et achetées par ceux d'entre les riches qui n'étoient point encore mariés. Lorsqu'enfin il n'en restoit plus que de laides ou de difformes, on faisoit lever la plus laide d'entre elles, et on la proposoit à des hom-

(1) Voyez Goguet, l. I, c. 1, art. 1.

(2) Hérodote, l. I, c. 96, et Elien. Var. Hist. l. IV, c. 1.

mes moins avantagés des biens de la fortune, avec une petite somme, quoique proportionnée sans doute à sa difformité ou à sa laideur. Les moins laides venoient ensuite ; et toutes étoient pourvues avec ce même argent qui provenoit de la vente de celles qui avoient quelques attraits. Il n'étoit permis à qui que ce fût de marier sa fille à sa fantaisie, ni à celui qui l'achetoit, de l'emmener sans donner caution qu'il l'épouseroit. Si cependant les parties ne pouvoient s'accorder, une autre disposition de la loi, non moins propre à enfanter d'autres abus, vouloit qu'on rendît à l'acheteur l'argent qu'on en avoit reçu. Cette coutume cessa, selon Hérodote, sur la fin de la monarchie, pour faire place, parmi le peuple, à un genre de trafic bien plus contraire encore aux bonnes mœurs.

La manière usitée de constater les ventes, les achats, les emprunts, toute autre espèce de contrats et d'actes judiciaires, étoit de les faire en public et devant des témoins, souvent même à la porte des villes. C'étoit là spécialement, et en présence de tout le

peuple, qu'on rendoit la justice. Job nous apprend que telle étoit la pratique de son temps (1). Nous avons rapporté quelques-uns de ces usages en parlant d'Abraham ; ils subsistoient, selon le rapport d'Homère, dans les siècles héroïques (2), et devoient leur origine au temps où l'art d'écrire étoit encore ignoré. Les juges étoient ordinairement les anciens, et dans bien des lieux, c'étoient les prêtres de la nation (3).

La simplicité des mœurs a été un des premiers caractères de l'antiquité. Elle a subsisté plus ou moins long-temps dans les diverses contrées, à proportion de ce que les sociétés y ont été plus ou moins nombreuses, et de ce que, chez les nations policées, les arts, qui nous apprennent à raffiner sur les besoins et sur les commodités de la vie, ont fait des progrès plus ou moins rapides. Les patriarches, par une suite de la vie nomade et pastorale qui leur étoit ordinaire, ont con-

(1) Chap. XXIX, ℣. 7.
(2) Iliad. l. XVIII.
(3) Voyez Goguet, *ubi suprà*.

servé les traits de cette simplicité primitive d'une manière plus sensible et plus constante que la plupart des peuples qui les environnoient ; et c'est sans doute à raison des lumières plus pures qui leur avoient été transmises, qu'on remarque en même temps dans leurs mœurs moins de ce mélange de grossièreté qui se trouve dans les premiers héros de la Grèce qu'Homère a célébrés.

Nous entendons, au reste, par simplicité de mœurs, non pas précisément ce qui en fait l'innocence ; car ces deux caractères, quoiqu'ils semblent tenir l'un à l'autre, ne sont pas toujours inséparables ; mais seulement le peu de recherche et d'apprêts dans l'usage même des choses les plus nécessaires à la vie. C'est surtout dans ce sens que les mœurs des patriarches étoient simples. Presque toujours à la campagne, ils y logeoient sous des tentes, et se nourrissoient du produit de leurs champs et de leurs troupeaux. Du pain de froment cuit sous la cendre, des légumes, du laitage, quelquefois un veau entier rôti ou grillé, des pièces de gibier qu'ils avoient tuées à la chasse, ayant pour

armes non plus l'épée qu'ils portoient à la guerre, mais un arc, des flèches et un carquois : voilà ce qui faisoit les honneurs de leurs festins (1), dans lesquels ils se distinguoient beaucoup moins par la délicatesse des mets et la manière de les apprêter, que par la quantité de viande dont leur table étoit chargée.

Leurs vêtemens étoient aussi simples que leur nourriture. La toison de leurs brebis, filée par la main des femmes, suffisoit pour les habiller. Dans les pays chauds qu'ils parcouroient, leurs bras, leurs pieds restoient découverts. Leur chaussure étoit des espèces de sandales attachées avec une courroie ; leur habit, une tunique à manches larges, liée autour du corps avec une ceinture, et ils jetoient un manteau par-dessus. Si quelque chose relevoit l'éclat de leurs robes, c'étoit ou la finesse de leur tissu, ou la couleur dont elles étoient teintes. On observe qu'étant toutes de la même forme, et pouvant convenir à presque toutes les tailles,

(1) Genèse, chap. XVIII, ℣. 6, 7, 8; c. XXVII, ℣. 3.

ils en avoient en assez grand nombre pour en faire des présens (1). Nous ne pouvons dire ce qui distinguoit, à proprement parler, l'habillement des femmes. Souvent elles étoient voilées; et c'est ainsi que Rébecca, voyageant sous la conduite d'Eliézer, prit son voile dès qu'elle aperçut Isaac. Elles portoient des pendans d'oreille, des anneaux et des bracelets; ces derniers ornemens étoient communs aux hommes et aux femmes; l'or en faisoit quelquefois la matière: on le mettoit en œuvre dès le temps d'Abraham, pour des bijoux, pour des vases; et c'étoit, dans la simplicité de ces premiers âges, une sorte de luxe qui eut bientôt ses accroissemens. Nous apprenons qu'Esaü se distinguoit par la beauté de ses habits, c'est-à-dire, comme nous venons de l'observer, que déjà le tissu en étoit plus fin, ou les couleurs plus éclatantes. On nous prévient aussi qu'ils répandoient une odeur très-agréable, ce qui pourroit faire supposer, à

(1) Gen. c. XIV, ℣. 23; c. XXXVII, ℣. 3, 23; c. XXXIX, ℣. 12; c. XXIV, ℣. 53; c. XLV, ℣. 22 et 23.

cette époque, la connoissance et l'usage des parfums (1).

Quelques richesses ou quelque genre de considération que l'on pût avoir, on ne se croyoit pas dispensé des fonctions les plus communes. Jacob gardoit les troupeaux de son beau-père, et par la suite ses enfans gardoient les siens. Dans ces temps où les saintes lois de l'hospitalité étoient en honneur, Abraham est le premier à apporter de l'eau aux voyageurs pour laver leurs pieds; on le voit se tenir debout auprès d'eux lorsqu'ils sont à table, et les servir lui-même. Sara pétrit de ses propres mains et fait cuire le pain qui doit servir à leurs repas; mais elle ne paroît point aux festins, non plus que Rébecca ne parut à celui que ses parens donnèrent à Éliézer. Celle-ci va tous les jours puiser de l'eau à la fontaine, porte sa cruche sur ses épaules, et s'offre à donner à boire aux chameaux. La belle Rachel mène paître les

(1) Genèse, chap. XXIV, ℣. 22, 53; c. XXXVIII, ℣. 18; c. XXVII, ℣. 15, 27.

troupeaux

troupeaux de son père (1). Ces mœurs antiques ont été long-temps celles de l'Asie; elles ont été, dans les temps d'Homère, celles des Grecs. Mais dans l'Asie surtout, et au milieu des cours, elles s'allièrent avec le faste même et la somptuosité.

Nous avons dit que la simplicité des mœurs n'en prouvoit pas toujours l'innocence et la pureté. On peut s'en convaincre, non-seulement par la licence de celles qu'Homère a prêtées à ses héros, mais par quelques traits qui se sont passés jusque dans la famille des patriarches, sans parler des abominations communes, de leur temps, à des villes entières. Le crime trop fameux d'Onan, que le Seigneur frappa de mort, parce qu'au sein même du mariage, refusant d'être père, il commettoit une action détestable; l'aventure de Juda et de Thamar; les enfans de Jacob trop justement accusés par Joseph, et leur conduite à son égard; les suites odieuses et cruelles de la violence

(1) Gen. c. XVIII, ℣. 2, 8; *ibid.* ℣. 9, et c. XXIV.

faite à Dina; tous ces traits, et plusieurs autres semblables, montrent assez que les mœurs publiques, malgré toute leur simplicité, n'étoient pas sans tache, et que, par une suite funeste de la dépravation du cœur humain, les hommes vertueux, les Abraham, les Isaac, les Jacob, les Joseph, n'ont fait, dans aucun temps, le plus grand nombre: toute l'histoire n'est malheureusement qu'une preuve continuelle et frappante de cette triste vérité. On y voit surtout, avec une sorte de frémissement et d'horreur, dès la plus haute antiquité, parmi les nations profanes, les excès en tout genre de ces prétendus héros qu'elles ont divinisés.

Détournons nos regards, mon fils, de ce spectacle affligeant pour l'humanité, et ramenons-les sur ce qu'il y avoit en particulier de remarquable dans les usages et les mœurs des Egyptiens, aussi célèbres par leur attachement à leurs anciennes coutumes, que par le caractère de singularité que plusieurs d'entre elles sembloient annoncer. Pleins d'éloignement et de mépris pour toutes celles qui leur étoient étrangères, remplis d'une

haute estime pour les leurs, et de bonne opinion pour eux-mêmes, ils ne vouloient rien emprunter des autres, et se bornoient à faire, presque toujours de la même manière, ce qu'ils avoient fait une fois. Cette routine aveugle prévenoit, il est vrai, les innovations dangereuses; mais elle nuisoit en même temps au progrès des lumières et à la perfection qu'ils auroient pu mettre dans leurs ouvrages.

Par opposition aux autres peuples, tout le commerce, si l'on en croit Hérodote, étoit entre les mains des femmes (1). C'étoient elles qui se montroient dans les boutiques, tandis que les hommes s'amusoient à filer dans l'intérieur de la maison. Au rapport de Diodore (2), les lois de l'Egypte, contraires en ce point à celles des autres nations, autorisoient le mariage des frères avec leurs sœurs. On pense néanmoins que cette coutume, dont quelques auteurs, tels que Philon, Sénèque et Pausanias, ont parlé

(1) Hérod. l. II, c. 35.

(2) Diod. l. I, p. 23.

comme Diodore, ne s'est introduite dans ce royaume que depuis Alexandre, et n'a même eu lieu que dans Alexandrie (1). Parmi les autres peuples, l'usage veut que les femmes soient soumises à leur mari; et si l'on veut bien ajouter foi à ce que dit le même historien (2), les hommes promettoient, dans le contrat de mariage, qu'ils seroient soumis en tout à leur femme. Ils étoient libres d'ailleurs d'en épouser autant qu'ils vouloient, les prêtres étant les seuls à qui la polygamie fût défendue (3). Selon Hérodote, les enfans mâles ne pouvoient être contraints de nourrir leur père et leur mère (4), et l'on y contraignoit les filles. Une loi si bizarre (5) ne veut pas être crue trop légèrement, non plus que beaucoup d'autres, que les historiens grecs pourroient bien avoir

(1) Voyez Rech. philos. sur les Egyptiens, sect. IX, p. 277.

(2) Diod. *ubi suprà*.

(3) *Ibid.* p. 72.

(4) Hérod. l. II, c. 35.

(5) Voyez Recherch. *ubi suprà*.

prêtées aux Egyptiens. Le froment est la nourriture la plus ordinaire chez presque toutes les nations civilisées; chez les Egyptiens, c'étoit, dit-on, une honte d'en user: ils faisoient leur pain d'une espèce de grain qu'Hérodote appelle *olyra*, et que l'on soupçonne être le riz. On voit toutefois, quoi qu'en dise Hérodote, l'usage du blé établi parmi ce peuple dès les temps les plus reculés, célébré chaque année au commencement de la moisson, et consacré par les épis de blé qu'on portoit dans les fêtes d'Isis, en reconnoissance du grand bienfait dont on étoit redevable à cette déesse (1). Les repas se prenoient hors de la maison et dans les rues; et la raison que l'on en donnoit, étoit que les choses peu honnêtes, mais nécessaires, doivent se faire en secret; et que celles qui ne sont pas déshonnêtes, doivent se faire publiquement.

Au rapport d'Hérodote et de Plutarque (2),

---

(1) Diod. l. I, p. 13.

(2) Hérod. l. II, c. 78; et Plutarq. *de Isid. et Osirid.* n°. 8.

dans les festins, et surtout dans ceux qui se faisoient chez les riches, dès qu'on étoit sorti de table, un homme portoit par la salle un cercueil dans lequel on voyoit l'image d'un mort, de trois pieds tout au plus, faite de bois, et très-bien imitée; il la montroit à chacun des conviés, en prononçant ces paroles : Buvez et réjouissez-vous; car vous serez ainsi après votre mort : spectacle et leçon plus propres, ce semble, à attrister l'âme qu'à la réjouir, et à ôter le goût du plaisir qu'à l'inspirer.

Quel qu'ait été l'objet de cette coutume qu'on a interprétée diversement, les Egyptiens pourroient être regardés comme un peuple austère, s'il falloit prendre à la lettre ce que rapporte Diodore (1), que la lutte et la musique étoient des arts défendus chez eux; la lutte, parce qu'ils croyoient qu'elle pouvoit nuire à la santé, et qu'elle ne donnoit au corps qu'une force passagère; la musique, parce qu'ils la regardoient, non-seulement comme inutile, mais comme con-

(1) Liv. I, p. 73.

traire aux mœurs, puisqu'elle peut amollir l'âme et énerver le courage. C'est cependant le même historien, qui faisant d'Hermès ou Mercure, l'ami et le ministre d'Osiris, lui attribue l'établissement de la lutte, ainsi que de la danse, et l'invention de la lyre; c'est lui qui donne à Osiris, pour compagnons de voyage, une troupe de musiciens et les neuf Muses, instruites dans tous les arts qui ont rapport à la musique (1). Hérodote fait aussi mention d'une espèce de chant qui étoit fort usité dans la Phénicie, dans l'île de Cypre, dans plusieurs autres contrées, et qui l'étoit également en Egypte (2). Il paroît certain que la musique étoit fort en usage dans les cérémonies et les fêtes religieuses. Il y avoit une procession solennelle où l'on portoit avec appareil les livres de Mercure Trismégiste : le chantre marchoit à la tête, tenant en main celui des hymnes sacrés et un symbole de musique.

---

(1) Diod. l. I, p. 14 et 16.

(2) Hérod. l. II; voyez l'Hist. Univ. des Angl. trad. *in*-4°., tome I, p. 389.

Les vêtemens des Egyptiens consistoient dans des vestes de fin lin, toujours lavées très-récemment, ornées de franges, et qui leur venoient jusqu'aux cuisses; ils mettoient par-dessus ces vestes, qu'ils appeloient *calasires*, une espèce de manteau de laine blanche, mais dont il leur étoit défendu de faire usage, ainsi que de tout autre habit de laine, dès qu'ils entroient dans les temples (1). Les prêtres étoient seulement couverts d'une robe de lin; ils portoient des souliers faits de l'arbre que l'on nommoit *papyrus;* les habits de laine leur étoient interdits (2) : jaloux d'une propreté extérieure qu'ils croyoient nécessaire au culte des dieux, ils se faisoient raser la tête et tout le corps de trois jours en trois jours, se lavoient deux fois le jour et deux fois la nuit dans l'eau froide, et faisoient quantité d'autres cérémonies, dont le nombre, dit Hérodote, pourroit passer pour infini.

Le caractère des Egyptiens étoit naturel-

(1) Hérod. l. II, c. 37 et 81.

(2) *Plut. de Isid. et Osirid. n.* 2.

lement doux et pacifique : ils se montroient entre eux civils et prévenans : les plus jeunes cédoient le pas aux plus âgés (1), et quand ils les voyoient arriver, ils se levoient de leurs siéges et leur donnoient la place qu'ils occupoient. Lorsqu'ils se rencontroient par les chemins, ils se faisoient un salut, en abaissant la main jusqu'aux genoux. On s'accorde à mettre au nombre de leurs principales vertus la reconnoissance ; ce qui suppose en même temps qu'ils étoient bienfaisans. Leur esprit, à en juger par leurs ouvrages, sembloit porté au grand ; et malgré ces idées de grandeur qui se manifestoient dans les travaux publics, dans la plupart de leurs institutions et de leurs lois, les Egyptiens étoient le plus superstitieux de tous les peuples, comme nous allons le voir en parlant de la religion en général sous cette quatrième époque, et de la leur en particulier : matière assez intéressante, mon fils, pour nous occuper dans une autre Lettre, qui servira comme d'introduction aux grands faits de l'époque suivante.

(1) Hérodote, c. 78.

LETTRE XV.

SUITE DES PRÉCÉDENTES.

État de la religion sous la quatrième époque.

Nous avons vu, mon fils, au commencement de cette époque, le choix que Dieu a fait d'Abraham pour être le gardien fidèle des traditions, qui, transmises par les premiers hommes, s'étoient perpétuées dans la famille de Seth, fils d'Adam, et, après le déluge, dans celle de Sem, fils de Noé. Ces traditions primitives renfermoient sur toutes choses ce qui avoit rapport au culte du vrai Dieu, c'est-à-dire, et la religion naturelle, si difficile à connoître par les seules lumières de la raison, non moins difficile peut-être à conserver par elles dans toute sa pureté, et quelques vérités que nous regardons comme plus spécialement révélées, parce qu'elles sont au-dessus de la raison même. A la tra-

dition des dogmes se joignoit celle des faits; cette dernière s'étoit accrue par tous les événemens qui avoient suivi la création de l'univers, la chute de l'homme, et la promesse d'un rédempteur; mais toutes ces traditions si importantes s'étoient altérées insensiblement. Des fables grossières avoient pris la place de la vérité, ou l'avoient étrangement défigurée; l'idolâtrie avoit jeté sur elle un voile épais, et ses ombres couvroient toute la face de la terre.

Ce n'est pas que du temps d'Abraham, l'idée du vrai Dieu fût entièrement effacée au milieu même des peuples idolâtres. Le prince qui régnoit en Egypte sembloit respecter le pouvoir suprême du Dieu que ce patriarche adoroit.

Parmi les peuples de Chanaan, le roi de Salem est nommé le prêtre du Très-Haut. Le roi de Gerar le craint et le révère. A peu près du temps de Jacob (1), dans la terre de Hus, Job et ses trois amis se mon-

(1) Voy. la Dissertation de M. Goguet sur Job, tome VI, *in*-12. Origine des Lois, etc.

trent les adorateurs fidèles d'un Dieu unique et tout-puissant, et ce juste se console de ses peines, par l'idée de la résurrection future et de l'attente d'un rédempteur. Mais ces restes de lumières, répandus çà et là, souvent sans ordre et sans suite, attestoient seulement le grand jour qui les avoit précédés; et l'idolâtrie n'en étoit pas moins devenue le culte presque universel.

On croit qu'elle avoit commencé par les enfans de Cham : on la voit, de bonne heure, répandue chez les Chaldéens, les Assyriens, les Egyptiens et les Phéniciens, d'où elle passa chez les Grecs : on la retrouve chez les autres nations sous mille formes diverses. La famille même des patriarches en fut infectée, et Tharé, père d'Abraham, n'en fut pas exempt (1).

Rappelez-vous, mon fils, ce que nous avons déjà dit en parlant de son origine et des divers objets de son culte (2), et en nous réservant à entrer ici dans de plus grands

(1) Josué, XXIV, 2.

(2) Tome I, p. 369 et suiv.

détails. Lorsqu'une fois le genre humain a perdu de vue l'unique et vrai principe de toutes choses, le créateur de tous les êtres, tout a suffi à ses adorations. Les astres, les hommes, les animaux, toutes les parties de la nature, ont été, comme en Egypte, successivement ou toutes ensemble, le scandale et l'écueil de sa foible raison. Toute la nature s'est animée; de bons et de mauvais génies ont présidé à toutes ses productions; elle s'est trouvée peuplée d'esprits qu'on adoroit sous le symbole des objets qui leur étoient consacrés, ou qui les représentoient. Ces signes représentatifs ont formé les hiéroglyphes, que la suite des temps a si fort obscurcis.

Parmi tous ces cultes, un des premiers, le premier peut-être, a été celui dont parle Job (1), c'est-à-dire, le culte du soleil et de la lune, qui fut suivi de celui des autres astres, des planètes et de toute la milice du ciel; ce qu'on a appelé le *Sabéisme* ou *Sabaïsme*, si suivi dès son commencement (2).

(1) Job. XXXI, ℣. 26 et 27.

(2) Voyez tome I, p. 458, note (e).

Une autre secte très-ancienne, qui tenoit à la première, a été celle du Magisme (1), qui consistoit principalement dans l'adoration du feu, considéré, surtout par les Perses qui en faisoient leur divinité, comme le feu vital répandu dans l'univers pour le mouvoir et pour l'animer (2). Cette secte étoit née, dit-on, dans Ur, ville de Chaldée qu'avoient habitée les ancêtres d'Abraham, et que ce patriarche quitta avec son père Tharé pour aller à Haran.

Un troisième culte, qui ne paroît pas avoir été postérieur de beaucoup à ceux dont nous venons de parler, a été celui des personnages de l'un ou l'autre sexe, qu'on a déifiés après leur mort, et qu'avoient illustrés pendant leur vie leurs exploits ou

(1) Voyez sur le Sabéisme ou Sabaïsme, et sur le Magisme, Prideaux, tome I, p. 324 et suiv.

(2) Voy. les Théophanies païennes, Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tome XXXVI, *in*-4°. et LXVI, *in*-12, p. 153, et p. 165, note.

leurs bienfaits. Ce culte a été joint très-souvent à celui des astres, que ces divinités étoient censées animer ; soit que leurs âmes, qu'on croyoit en être sorties, y eussent été réunies après avoir quitté leur dépouille mortelle, soit qu'elles en fissent leur demeure la plus ordinaire. C'est ainsi qu'Osiris et Isis furent adorés dans l'Egypte, comme étant les symboles du soleil et de la lune (1), et que leur culte fut confondu avec celui de ces deux astres ; c'est ainsi encore que les Chaldéens mirent leur Bélus au rang des Dieux, et continuèrent en même temps à adorer le soleil sous le nom de Bélus, de Baal, ou Baal-Semen, qui veut dire Seigneur du ciel ; de même que les Moabites l'adoroient sous le nom de Béelphégor ; les Phéniciens sous le nom de Baal, comme les Chaldéens, et les Perses sous celui de Mithra.

Le culte des morts illustres a pu devoir en partie son origine au respect que les hommes

(1) Diod. l. I, p. 10. *Plutarch. de Isid. et Osirid. n.* 27.

de ces anciens temps portoient à leurs ancêtres, se persuadant aisément qu'ils erroient dans les lieux dont ils avoient fait leur demeure, et qui leur avoient été les plus chers. On leur éleva par la suite, dans quelque endroit de la maison, une espèce d'autel où l'on brûloit en leur honneur des pastilles, de l'encens, et au pied duquel on alloit, dans les occasions importantes, se prosterner devant eux, les consulter, et implorer leur secours.

La coutume de déifier les hommes après leur mort se répandit chez toutes les nations; mais, comme nous l'avons fait voir en parlant des Egyptiens et des Phéniciens, c'est, selon l'opinion la plus probable, parmi ces deux peuples que le paganisme a pris le nom de ses principales divinités, et tout le fond de sa théogonie (1), à laquelle les philosophes et les poëtes de ces différentes contrées ont lié comme ils ont pu, par tradition et

(1) Naissance, origine des Dieux, et par extension, tout système religieux imaginé dans le paganisme.

plus souvent par système, des Cosmogonies (ou origines du monde), qui font bien peu d'honneur à leurs inventeurs. Au nombre des anciennes Cosmogonies, on peut compter celle des Chaldéens, dont parle Bérose dans le fragment que nous a laissé le Syncelle, et que nous avons cité plus haut; celle des Phéniciens renfermée dans le morceau que nous avons rapporté de Sanchoniathon, et celle des Egyptiens, telle que nous l'a transmise Diodore de Sicile (1), ou telle peut-être qu'il la leur a prêtée. Celle-ci en effet tient beaucoup au système de quelques philosophes de la Grèce, exposé par ce même historien dès le commencement de son premier livre, et que l'on peut mettre au nombre des Cosmogonies plus modernes. On peut voir les autres dans l'Introduction à l'Histoire Universelle des savans Anglais; et il faut convenir que toutes ces inventions de la sagesse humaine étoient, pour la plupart, aussi favorables au matérialisme, que con-

(1) Diod. l. I, 9; et voyez ci-dessus, t. I, p. 21.

traires à la saine physique, à la nature des choses, et à la raison.

Ce n'est point ici le lieu, mon fils, de nous arrêter sur ces rêves philosophiques bien postérieurs au temps dont nous nous occupons; bornons-nous au petit nombre de faits qui tiennent au moins de plus près aux premiers siècles d'idolâtrie, ou qui en sont devenus comme une suite nécessaire, sans qu'on puisse bien précisément fixer l'époque où ils ont commencé. Un objet informe, un morceau de bois, une pierre brute, une colonne sans ornement, suffisoit d'abord pour représenter l'objet qu'on adoroit; on se le rendit ensuite plus sensible par des images plus ou moins grossières, à proportion des progrès qu'on fit dans les arts. La même gradation dut avoir lieu dans l'espèce de culte qu'on lui rendoit. Les signes en étoient fort simples dans les commencemens, et nous voyons qu'au temps de Job (1), la manière d'adorer le soleil, et de reconnoître la divinité de cet astre, consistoit à porter

(1) Job. c. XXXI, ℣. 26, 27.

a main à sa bouche, usage qui passa dans le culte des autres Dieux (1). Les offrandes, accompagnées souvent de libations, étoient de l'herbe, du sel, de la farine, du miel, de l'huile, du vin, des fruits, des gâteaux, et les prémices des troupeaux; un tertre, un morceau de gazon, une pierre, servoient d'autel. Les cavernes, les bois et les montagnes, tenoient en quelque sorte lieu de temple. Ces endroits, plus solitaires et plus propres à faire respecter les cérémonies religieuses, devenoient aisément, ainsi que les tombeaux, des asiles et des lieux sacrés.

Parmi les temples proprement dits, on croit que les premiers furent celui de Bélus, formé en partie de la fameuse tour de Nemrod; et celui de Vulcain à Memphis, bâti, selon Hérodote, par Ménès, et sans doute

(1) Minut. Félix. *Dialog. int. Octav.* Apul. l. I. Voyez aussi Mém. de l'Acad. des Inscript. tome XXXVI, *in*-4°., et tome LXV, *in*-12, page 162, onzième Mémoire de M. l'abbé Mignot, sur le culte religieux des Phéniciens.

embelli par ses successeurs. Les plus anciennes statues des Dieux paroissent avoir été ces figures carrées et informes qui se terminoient en gaîne, et dont il nous reste encore des modèles, tels qu'on en déterre tous les jours, surtout en Egypte. Elles avoient, pour la plupart, les yeux fermés; et tout au plus les bras pendans, collés en quelque sorte le long du corps, et les pieds joints (1). Lorsque les arts furent parvenus à un certain degré de perfection, on donna aux statues des Dieux une forme et des proportions plus naturelles. On en fit d'ailleurs de toutes les grandeurs, et on y employa les plus riches métaux. La Chaldée étoit, plus que tout autre pays, remplie d'idoles, devant lesquelles on baisoit sa main droite et l'on se prosternoit. Persuadé que les Dieux y habitoient eux-mêmes, et écoutoient de là les vœux qu'on leur adressoit, on avoit en elles la plus grande confiance, comme s'il eût été en leur pouvoir de distribuer aux

(1) Voy. la Mythologie de l'abbé Banier, tome I, l. III, c. 9, et les chap. précédens.

hommes les biens ou les maux. On en vint, chez quelques peuples, particulièrement chez les Phéniciens, à ce point de démence et de barbarie d'immoler des victimes humaines aux divinités qu'elles représentoient. Les pères mêmes immoloient leurs enfans; et c'est contre cette abomination que Moïse semble prévenir les Israélites, lorsqu'il leur défend de donner, à l'exemple des Ammonites, leurs enfans à Moloch (1). Ce qui paroît le plus surprenant, est que les sacrifices humains, comme nous le verrons bientôt, aient eu lieu même en Egypte.

L'idolâtrie étouffoit ainsi dans les uns tous les sentimens de la nature, tandis qu'elle portoit les autres à des infamies qu'on auroit peine à croire, si elles ne nous étoient garanties par une suite de témoignages qu'il n'est pas possible de révoquer en doute. C'est ainsi que Jérémie, dans sa Lettre aux Juifs captifs que Nabuchodonosor devoit emmener à Babylone (2), et Strabon, d'une ma-

(1) Lévit. c. XX, ℣. 2 et suiv.

(2) Dans Baruch, c. VI, ℣. 42 et 43.

nière plus précise encore (1), confirment en différens temps ce que rapporte Hérodote (2) en parlant des mœurs plus ou moins anciennes des Babyloniens. Il y avoit parmi eux une coutume, dont il paroît que l'origine se perdoit jusque dans des temps très-reculés. Toutes les femmes du pays étoient obligées, une fois en leur vie, de se trouver dans le temple de Vénus pour se prostituer à des étrangers. Les plus distinguées par leur condition ou par leurs richesses, savoient se mettre au-dessus de la loi, et se contentoient de se faire porter en litière jusqu'à l'entrée du temple, après avoir laissé derrière elles un grand nombre de domestiques; les autres alloient s'asseoir dans le temple, la tête couronnée de fleurs, jusqu'à ce que chacune d'elles eût été choisie par l'un des étrangers qui étoient dans les galeries et les détours dont le temple étoit rempli. En abordant celle dont il avoit fait choix, il lui jetoit quelque pièce de monnoie, et lui disoit :

(1) Strabon, l. XVI.

(2) Hérodot. l. I, c. 199.

J'implore en votre faveur la déesse Mylitta; c'est le nom que les Babyloniens donnoient à Vénus. Il l'emmenoit ensuite dans un lieu reculé, sans qu'elle fût libre ni de refuser le premier étranger qui s'offroit à elle, ni de rejeter la somme qu'il lui présentoit, quelque modique qu'elle pût être. Après avoir ainsi satisfait à la loi, elle sacrifioit à la déesse, et se retiroit dans sa maison, où nul présent n'étoit capable de la corrompre.

M. Goguet (1), quoique bien éloigné de justifier une coutume aussi infâme, prétend du moins que, dans l'opinion où l'on étoit que Vénus se plaisoit à précipiter le sexe dans les plus honteux égaremens, cette prostitution étoit comme un sacrifice qu'on lui faisoit pour racheter la vertu des femmes, pendant le reste de leur vie, par l'écart d'un moment. Mais avec un tel préjugé, quelle confiance auroit-on pu avoir dans la vertu de celles qui n'avoient fait qu'éluder la loi?

On a retrouvé dans d'autres pays des

(1) De l'Origine, etc. troisième partie, l. VI, c. 1, art. 2.

coutumes assez semblables à celle que nous venons de rapporter. Lucien nous apprend qu'à Biblos en Egypte, les femmes qui ne vouloient pas faire couper leurs cheveux pendant la fête d'Adonis, étoient obligées de se prostituer aux étrangers (1). Justin attribue aux femmes de Cypre le même genre de déréglement en l'honneur de Vénus ; et saint Augustin dit la même chose des femmes de Phénicie (2).

Tous ces exemples de la dépravation humaine cesseront de nous étonner, lorsque nous les rapprocherons de l'idée que les païens se formoient de leurs Divinités. En leur attribuant les vices et les passions des hommes, il étoit naturel qu'ils prétendissent les honorer par ces infamies ; et des coutumes dissolues me surprennent beaucoup moins que des mœurs chastes, sous l'empire d'une Vénus impudique.

A Babylone, les prêtres de Jupiter Bélus ne donnoient pas de ce Dieu une

(1) *De Deâ Syriâ.*

(2) *De Civit. Dei*, l. IV, c. 10.

idée

idée plus favorable à la pureté des mœurs; et il paroît assez que les leurs en particulier n'étoient pas mieux réglées que celles du peuple. Dans la tour la plus élevée du temple consacré à cette Divinité, il y avoit, dit Hérodote (1), une chapelle où étoit un lit de parade, et auprès du lit une table d'or. Il n'y avoit dans cette chapelle aucune statue, et il n'étoit permis à personne d'y coucher, si ce n'est à une femme du pays, dont Bélus faisoit choix entre toutes les autres. C'est sur ce lit magnifique dont la chapelle étoit ornée, que le Dieu, au rapport des prêtres chaldéens, venoit se reposer, pour y honorer une foible mortelle de sa présence. Les prêtres de l'Egypte n'étoient pas plus sages que ceux de Babylone, puisque la même chose avoit lieu à Thèbes dans le temple de Jupiter (2).

Les Egyptiens étoient, comme nous l'avons dit, le plus superstitieux de tous les peuples. Ils avoient leurs dieux de différens ordres

(1) Hérodote, l. I, c. 81, 82.

(2) Hérod. *ibid.*

et de rangs divers ; premièrement, leurs dieux célestes et immortels, parmi lesquels ils en distinguoient quelques-uns, tels que Jupiter, Mercure, Apollon, etc., qui parcouroient de temps à autre toutes les contrées de la terre, et apparoissoient aux hommes, tantôt sous une figure humaine, tantôt sous celle de quelques animaux sacrés (1) ; secondement ; leurs dieux terrestres, nés mortels, mais qui s'étoient rendus dignes d'être élevés à l'immortalité (2). Une troisième classe, pour ne leur rien prêter de plus (3), étoit celle des animaux, dont ils s'étoient fait des divinités.

Ce n'est pas au reste que les Egyptiens fussent les seuls qui prostituassent à des animaux leur culte et leurs hommages. Les Assyriens adoroient les colombes ; les Syriens, les Lydiens adoroient les poissons : par la suite, les Thessaliens honorèrent les fourmis, dont ils croyoient tirer leur origine ; les Acarnaniens révérèrent

(1) Diod. l. I, p. 12.

(2) Voyez ci-dessus, tome I, p. 372.

(3) *Ibid.* p. 413, et la note.

les mouches : on ne finiroit pas, si l'on vouloit s'étendre sur toutes ces folies des nations païennes (1) ; l'Egypte, en ce genre, les surpassoit toutes. Elle portoit la vénération pour les objets de son culte à un tel point de superstition, que si quelqu'un tuoit exprès un des animaux que l'on adoroit, il lui en coûtoit la vie ; et celui qui auroit tué, même par mégarde, un chat, ou un ichneumon, eût été à l'instant massacré par le peuple ; ce qui arriva en effet à un citoyen romain du temps de Diodore, sous un Ptolémée, malgré tous les ménagemens qu'on gardoit pour la république (2). Dans une famine dont l'Egypte fut affligée, les hommes en vinrent jusqu'à se manger les uns les autres, sans que personne eût osé toucher aux animaux sacrés. Si, dans une maison, il mouroit un chien, tous ceux qui l'habitoient se rasoient, prenoient le deuil, et ne se servoient plus ni du pain, ni du

(1) Voyez Banier, Mythol. l. III, c. 4, et pour les détails, Vossius, *de Origin. idololatr.*

(2) Diod. l. I, p. 75.

vin, ni de toutes les autres provisions de bouche qui se trouvoient alors chez eux.

Il étoit plus aisé, au rapport de Diodore (1), de raconter, que de faire croire à ceux qui n'en avoient pas été témoins, ce qu'ils pratiquoient à l'égard du bœuf Apis à Memphis, du bœuf Mnévis à Héliopolis, du bouc à Mendès, du crocodile au lac de Méris, du lion à Léontopolis, et de plusieurs autres. On les nourrissoit à grands frais, de ce qu'il y avoit de plus délicat et de plus recherché ; on leur faisoit prendre des bains au degré de chaleur qui leur convenoit, pour les leur rendre plus agréables ; on les oignoit des parfums les plus exquis, et on en faisoit sans cesse brûler en leur présence ; on étendoit sous eux de riches tapis ; on les couvroit eux-mêmes d'ornemens magnifiques ; et des gens du premier ordre s'acquittoient de toutes ces fonctions.

A leur mort, on leur faisoit de superbes funérailles ; on les embaumoit ; on enfermoit leurs corps dans des tombeaux publics.

(1) Diod. l. I, p. 75.

C'est ce qui avoit lieu surtout à la mort du taureau qu'ils nommoient Apis. On l'ensevelissoit avec la plus grande pompe ; et le deuil général ne cessoit, que, lorsqu'après bien des recherches, les prêtres avoient trouvé un veau, qui eût des marques à peu près semblables à celles du taureau qu'on avoit perdu, comme d'être noir par tout le corps, d'avoir seulement une marque blanche et triangulaire sur le front, de porter comme l'image d'un aigle sur le dos, etc. (1).

Aussitôt après cette découverte, ils menoient le nouvel Apis à Nilopolis, où ils le nourrissoient pendant quarante jours. Dans cet intervalle seulement, les femmes avoient la liberté de le voir et de lui rendre leur hommage, ce qu'elles faisoient en se montrant à lui de la manière la plus indécente. Ce terme étant écoulé, on l'embarquoit dans une gondole où il y avoit pour lui une chambre dorée, et on le conduisoit comme un dieu dans le temple de Vulcain à Mem-

(1) Hérod. l. III, c. 28.

phis. Un tel culte provenoit, selon quelques-uns, de ce qu'à la mort d'Osiris, son âme avoit passé dans le corps d'un taureau nommé Apis, et de ce qu'elle étoit entrée depuis, et s'étoit manifestée successivement dans tous ceux qu'on avoit substitués à celui-là (1). D'autres racontoient d'autres fables. Mais en général, telles étoient les principales raisons que le commun des Egyptiens apportoit du culte qu'ils rendoient à certains animaux: la première, que les dieux, étant autrefois en petit nombre, et craignant d'être accablés par la multitude des hommes impies et scélérats, s'étoient dérobés à leur poursuite en se cachant sous la figure de différens animaux qu'ils s'étoient ensuite consacrés; la seconde, que les Egyptiens, combattant anciennement sans ordre et sans discipline, n'avoient pu obtenir la victoire sur leurs ennemis, qu'en se réunissant sous des étendards qu'ils avoient marqués de la figure de quelques animaux pour se reconnoître dans la mêlée, ce qui les

(1) Diod. l. I, p. 76, 77, 80.

avoit engagés à en faire, par la suite, les objets de leur vénération ; enfin, la troisième cause étoit prise de l'utilité qu'ils retiroient de la plupart d'entre eux pour les besoins de la vie. Le bœuf leur étoit d'un très-grand secours pour le labourage. Les brebis leur donnoient leur lait et leur toison. Le chien étoit merveilleux pour la chasse et la garde des maisons : il avoit d'ailleurs rendu différens services à Osiris et à Isis ; et c'est pour cela qu'on représentoit le dieu Anubis avec une tête de chien. Le chat en Egypte écartoit, dit-on, les aspics et quelques autres serpens dont les morsures sont venimeuses. L'ibis, espèce de cigogne, mais plus petit que cet oiseau, dévoroit les serpens ailés, les sauterelles et les chenilles ; aussi lui faisoit-on l'honneur de représenter quelquefois la déesse Isis avec une tête d'ibis. L'ichneumon, petit animal du genre des belettes, vif, léger, colère, hardi et courageux, détruisoit le trop grand nombre de crocodiles dont le Nil eût été infecté. Tantôt il cherche leurs œufs pour les casser, sans cependant s'en nourrir ; tantôt, après

s'être roulé dans la boue, qui, dès qu'elle est sèche, lui forme une sorte de cuirasse, il se jette tout à coup dans le corps de l'animal lorsqu'il dort sur le rivage la gueule ouverte, ronge ses entrailles, et lui donnant la mort, sort de son ventre sans danger. Le crocodile lui-même, cet animal à quatre pieds, vivant également sur la terre et dans l'eau, couvert d'écailles, ayant la figure du lézard, mais étant d'ailleurs d'une grandeur énorme, et qui va quelquefois à plus de trente pieds, cette espèce de monstre, l'objet cependant d'un culte spécial, étoit regardé, selon Diodore, comme très-utile à l'Egypte, qu'il défendoit, plus que le Nil même, de l'incursion des voleurs Arabes et Libyens, par la crainte où ils étoient d'en être dévorés.

Peu contens toutefois de raisons si foibles pour couvrir des cultes si bizarres et de si étranges absurdités, les philosophes ont imaginé un prétexte plus plausible, mais au fond tout aussi propre à décréditer, aux yeux de la saine raison, les erreurs et les superstitions du paganisme. Ce n'étoit pas,

disoient-ils, aux animaux sacrés, mais aux dieux dont ils étoient les symboles, que se terminoit le culte qu'on leur rendoit (1). Vain prétexte ! puisque toute l'histoire de l'antiquité prouve que toutes les nations idolâtres, à commencer par les Egyptiens, ou s'arrêtoient aux symboles eux-mêmes, ou n'adoroient en eux que des génies et des divinités indignes de leurs hommages.

Quant aux prêtres, Diodore prend soin de nous avertir qu'ils gardoient un profond silence sur toutes ces matières (2); soit qu'ils ne sussent trop eux-mêmes à quoi s'en tenir, soit que plus instruits que le peuple, ils retinssent la vérité captive, et crussent trop risquer, pour leur propre sûreté, de la découvrir au commun des hommes.

Aussi les prêtres d'Isis avoient-ils des mystères secrets, auxquels on ne pouvoit être initié qu'en s'obligeant par serment à

(1) *Vid.* Plut. *de Isid. et Osirid. n.* 37, 38, 39 et 40.

(2) Liv. I, p. 77.

ne rien découvrir au peuple des choses qui y étoient révélées. Ces mystères paroissent avoir donné naissance à ceux d'Eleusis, ville voisine d'Athènes, où l'on célébra, dans les âges suivans, avec tant d'appareil, les fêtes de Cérès. Diodore de Sicile, comme l'observe M. Pluche, nous a prouvé, par une exacte ressemblance, que ces mystères étoient venus de la Basse-Egypte, qu'ils étoient les mêmes que ceux d'Isis, et qu'ils avoient été introduits dans la Grèce dès le temps d'Erectée, ou vers les commencemens d'Athènes (1). Mais il seroit difficile de rien assurer de positif des uns et des autres, ceux qui s'y sont fait initier ayant gardé le plus profond secret. Ce que Cicéron nous en a dit de plus clair, est que lorsque ces mystères sont expliqués, et ramenés à leur vrai sens,

(1) Pluche, Hist. du Ciel, l. I, c. 2, § 44. Les cérémonies des mystères de Bacchus et d'Osiris, comme celles des fêtes d'Isis et de Cérès, dit l'Historien Grec, ont la plus grande conformité entre elles, et ne diffèrent que de nom. Diod. l. I, p. 86.

il se trouve que c'est moins la nature des dieux que celle des choses qu'on y apprend à connoître (1), et que les leçons qu'on y donne se bornent à l'art de vivre avec joie, et de mourir avec l'espérance d'un meilleur avenir.

Nous avons parlé plus haut des taureaux sacrés, Apis et Mnévis; il est à propos d'observer ici que le culte qu'on leur rendoit n'empêchoit pas qu'on ne sacrifiât des taureaux quand ils étoient roux, parce que les Egyptiens croyoient que Typhon, le meurtrier d'Osiris, l'étoit aussi (2). On prétend même, au rapport de Diodore, que les anciens rois d'Egypte sacrifioient sur le tombeau d'Osiris tous les hommes qui avoient le

---

(1) *Quibus explicatis ad rationemque revocatis, rerum natura magis cognoscitur quàm Deorum.* Cic. de Nat. Deor. Lib. I. *Illis mysteriis... principia vitæ cognoscimus, neque solùm cum lætitiâ vivendi rationem accepimus, sed etiam, cum spe meliore, moriendi.* De Legib. l. I.

(2) Diod. l. I, p. 79.

poil roux ; ce qui tomboit plus souvent sur les étrangers que sur les Egyptiens, qui l'avoient rarement de cette couleur : et telle est, ajoute l'historien, l'origine de la fable qui a fait passer Busiris chez les Grecs pour un roi d'Egypte qui immoloit les étrangers; quoique, dans le fait, chez les Egyptiens, ce mot, sans se rapporter à aucun de leurs rois, signifiât simplement tombeau d'Osiris. On cite en Egypte plusieurs villes dans lesquelles avoient lieu anciennement les sacrifices humains. De ce nombre étoit la ville d'Héliopolis. On sacrifioit aussi des hommes à Junon ou Lucine dans une ville de la Haute-Thébaïde. Ces malheureux, appelés Typhoniens, étoient brûlés vifs, au rapport de Manéthon, et leurs cendres étoient jetées au vent. On en immoloit trois chaque jour dans la canicule ; mais cette horrible coutume fut abolie par Amasis, qui ordonna qu'à leur place on offriroit le même nombre d'images de cire (1).

(1) *Manetho apud Porphyr.* De Abstin. l. II, c. 55. *Euseb.* Præpar. Evang. l. IV,

A l'égard des victimes ordinaires, c'est ainsi qu'Hérodote nous a décrit la manière dont les Egyptiens offroient aux Dieux des sacrifices, de son temps (1) : lorsque le bœuf, qui devoit être immolé, avoit été amené près de l'autel, on allumoit le feu, et après avoir fait une effusion de vin sur la victime, on l'égorgeoit, on en coupoit la tête, et on écorchoit le reste du corps ; alors on chargeoit cette tête d'imprécations, et on la portoit ensuite dans la place où se tenoit le marché, afin de la vendre à des marchands grecs, s'il s'y en trouvoit, sinon on la jetoit dans le fleuve. Les imprécations se faisoient de cette manière : on prioit les Dieux que s'il devoit arriver quelque mal à ceux qui sacrifioient, ou généralement à toute l'Egypte, ils le détournassent et le fissent tomber sur cette tête; ce qui étoit cause que l'on n'osoit manger d'aucune tête d'animal.

---

c. 16. *De antiquâ hominum immolandorum consuetudine, ex Porphyrio et aliis.* Plutarch. *de Isid. et Osirid.* § 38.

(1) Hérod. l. II, c. 39.

Dans de certaines solennités, telle qu'étoit, dans la ville de Busiris, celle d'Isis, qu'ils estimoient la plus grande de toutes les déesses, et dont ils célébroient la fête avec le plus de pompe et de magnificence (1), ils jeûnoient la veille; et le jour étant arrivé, après les prières prescrites, étant encore à jeun, ils immoloient un bœuf, en découpoient les membres, et en remplissoient le corps de pain blanc, de miel, de raisins secs, d'encens, de myrrhe et d'autres parfums; après quoi ils le brûloient, en y répandant beaucoup d'huile et de vin. Tandis que la victime se consumoit, ils se fustigeoient eux-mêmes, et on leur présentoit ensuite les restes du sacrifice à manger.

Nous ne dirons rien du culte qu'on rendoit au bouc dans la ville de Mendès, ni des motifs de ce culte, qui n'étoit, comme celui de Priape chez les Grecs, de Mercure chez les Pélasgiens et les Athéniens (2), de Bacchus parmi bien des nations, qu'une suite de

(1) Hérod. l. II, c. 59.
(2) Hérod. l. II, c. 40.

la dépravation de la nature humaine, rendue, hélas! trop sensible, au sein du paganisme, par les objets les plus infâmes exposés à la vénération des peuples, et par les plus extrêmes licences (1).

Une fête, que nous ne croyons pas devoir passer sous silence, et à laquelle ressemble beaucoup la fête des Lanternes qui a lieu encore dans la Chine, étoit la fête des Lampes, qu'on célébroit particulièrement à Saïs, par des sacrifices en l'honneur de Minerve. On y allumoit, autour des maisons, une quantité de lampes remplies d'huile et de sel, et on les laissoit brûler toute la nuit; ce qui se pratiquoit également dans tout le reste de l'Egypte.

De même que les Egyptiens étoient les premiers qui avoient donné naissance à la plupart des divinités païennes connues des Grecs, de même aussi ils avoient les premiers établi les fêtes célébrées en leur honneur, la pompe de leur culte, les cérémonies, les oracles; car ceux de Thèbes en Egypte, et

(1) Vid. Diod. l. I, p. 78.

ceux de Dodone en Grèce, dit Hérodote(1), étoient presque semblables.

Si, dès l'origine, les Egyptiens et les Phéniciens portèrent dans la Grèce les principes de leur mythologie, des Grecs illustres, tels qu'Orphée, Musée, Mélampe, et dans la suite, Homère, Lycurgue, Solon, Platon, Pythagore, voyagèrent à leur tour en Egypte, et achevèrent de puiser, dans les usages de cette nation, une quantité d'inventions et de pratiques qui firent partie de leur religion (2). C'est ainsi qu'Orphée avoit rapporté de son voyage ses mystères, ses orgies, et toute la fable des Enfers. Les supplices des méchans dans le Tartare, le séjour des bons aux Champs-Elysées, et quelques autres idées pareilles, étoient visiblement pris des funérailles des Egyptiens. Ces plaines heureuses, qu'on disoit être le séjour des justes après leur mort, n'étoient, à la lettre, que les belles campagnes situées aux environs du lac d'Achéruse auprès de Memphis. Mercure,

(1) Hérodote, l. II, c. 58.
(2) Diod. l. I, p. 86 et suiv.

conducteur des âmes chez les Grecs, avoit été imaginé d'après un homme à qui l'on remettoit en Egypte le corps d'un Apis mort, pour le porter à un autre homme qui le recevoit avec un masque à trois têtes, comme celles de Cerbère. Dans les cérémonies égyptiennes, pratiquées pour la sépulture des morts, on retrouvoit la barque qui transportoit les corps, la pièce de monnoie qu'il falloit donner au nocher, nommé Caron: on y retrouvoit le temple de la ténébreuse Hécate, placé à l'entrée de l'enfer, les portes du Cocyte et du Léthé posées sur des gonds d'airain. Dans la ville d'Acanthe, qui étoit au delà du Nil, du côté de la Libye, il y avoit un tonneau percé, dans lequel 360 prêtres versoient tous les jours de l'eau que l'on avoit puisée dans le Nil; et c'étoit sans doute sur cela qu'avoit été inventé le supplice des Danaïdes. C'étoit Mélampe, disoient encore les Egyptiens (1), qui, de leur pays, avoit porté en Grèce les fêtes de Bacchus, l'histoire de Saturne, le combat des Titans,

(1) Diod. *ubi suprà*,

les périls et les malheurs des Dieux. Homère surtout tira un très-grand parti de la mythologie des Egyptiens ; et les philosophes eux-mêmes prirent dans cette contrée une partie de leurs lois, de leurs opinions et de leurs systèmes.

Les Dieux d'Egypte et de Phénicie, transportés en d'autres lieux, changèrent quelquefois de nom ; on leur prêta de nouvelles fables, et les Grecs firent tout ce qu'ils purent pour se les approprier. Sous ces noms déjà consacrés, parurent aussi des hommes qui imposèrent à la multitude, et se firent passer pour des Dieux. A peine les colonies égyptiennes se seront-elles établies dans la Grèce, que nous verrons éclore de toute part des Jupiter, des Junon, des Apollon, des Bacchus, des Cérès, et une foule d'autres divinités. Apis, fils de Phoronée, et petit-fils d'Inachus, qui, le premier, se donna pour un Jupiter visible, étoit de race égyptienne, aussi-bien que Prætus, frère d'Acrisius, qui, sous le nom de Jupiter, et en faisant pleuvoir l'or, déshonora sa

nièce Danaé (1). Le Jupiter de Crète parut encore avec plus d'éclat, et fut seul honoré par la suite, comme le grand Jupiter et le maître du monde. D'un autre côté, Cadmus, originaire de Thèbes en Egypte, mais venu de Phénicie en Grèce, donna la naissance de son petit-fils pour une nouvelle manifestation d'Osiris, afin de sauver l'honneur de sa fille. Amphitryon et Alcmène, également Egyptiens d'origine, voulurent faire reconnoître l'ancien Hercule dans leur fils Alcide, que la fable fait naître de Jupiter sous les traits d'Amphitryon. Ces événemens, assez peu éloignés des temps de Moïse et de Josué, font assez voir comment les Dieux des autres nations se naturalisèrent chez les Grecs, et comment se forma le tissu bizarre et compliqué de leurs nombreuses aventures dans la mythologie de ce peuple, qui ne tarda pas à diviniser toutes les parties de la nature.

Je vous en ai dit assez, mon fils, sur ce

---

(1) M. l'abbé Foucher, Mém. de l'Acad. des Inscript., tome XXXVI, *in*-4°., et LXVI, *in*-12, sixième Mém. sur les Phéniciens.

qu'il y avoit de plus connu en matière de religion, à l'époque dont nous allons sortir. Si c'est un spectacle bien humiliant pour la raison humaine, de voir jusqu'à quel point elle a pu s'égarer lorsqu'elle a été abandonnée à elle-même, ce spectacle est en même temps bien utile pour nous apprendre tout ce que nous devons à la révélation, et combien son secours nous étoit nécessaire. Mais sans insister sur cette grande vérité, dont toute l'Histoire est la preuve la plus sensible, bornons-nous à quelques réflexions importantes, qui suivent naturellement des faits que nous avons exposés jusqu'ici. Pour peu que nous les considérions avec attention, nous remarquerons, premièrement, qu'un culte plus pur que tous ceux qui ont fait, en dernier lieu, l'objet de notre surprise et de notre indignation, a été le premier culte du genre humain, et que tel est l'avantage inestimable de la vraie religion, de cette religion naturelle et révélée (1), dont le christianisme n'est, en

(1) Je dis naturelle, parce que les premières vérités qu'elle renferme sont conformes

un sens, que le développement et la perfection, qu'elle remonte d'âge en âge, et bien avant toute idolâtrie, aux premiers jours du monde : secondement, que l'idée de la Divinité se présente si fortement à notre esprit, ou y a été tellement gravée par une tradition primitive et universelle, que l'homme, en se méprenant sur sa nature et sur ses perfections, a mieux aimé la multiplier au gré de son imagination, de ses sens et de ses passions, que de se croire indépendant d'une

---

à la nature des choses, et qu'une raison droite y acquiesce par son propre jugement, lorsqu'elles lui sont présentées ; je dis en même temps révélée, parce qu'indépendamment de quelques dogmes d'un ordre supérieur, tels que la promesse d'un Rédempteur, ces premières vérités, que nous regardons comme si naturelles, ont été manifestées également au premier homme par la Divinité, et qu'il est au moins douteux que la religion, même purement naturelle, eût pu être bien connue sans cette manifestation, et sans la tradition qui en a été la suite.

puissance supérieure à lui, de quelque nature qu'elle pût être : aussi pouvons-nous dire, que l'oubli de toute religion n'a eu lieu que chez des peuples réduits au dernier degré d'abrutissement ; si tant est qu'un peuple entier, absolument dépourvu de toute idée de religion, ait jamais existé : troisièmement, que la politique n'a point inventé la religion des peuples, puisqu'on la voit, en tous lieux, précéder leurs plus sages législateurs et leurs philosophes les plus éclairés : ils ont pu, il est vrai, la modifier en certaines rencontres ; mais, en ce cas-là même, c'est sur un fonds déjà subsistant qu'ils ont travaillé. A plus forte raison devons-nous convenir qu'une religion primitive n'a point été inventée par les prêtres, puisqu'il n'y auroit point eu de prêtres, de culte, ni de sacrifice, si déjà il n'y avoit eu quelque religion et quelque divinité : quatrièmement, que la crainte n'a pas fait les Dieux ; ou, si l'on veut, qu'elle n'a pas été l'unique, ni la principale source de leur origine. En effet, le culte des astres, celui des bienfaiteurs et des héros, celui même de la plupart des animaux que les

Egyptiens ont adorés, supposent plutôt l'admiration, le besoin, la reconnoissance, que, la crainte et la terreur : cinquièmement, que comme nous avons déjà eu occasion de l'observer (1), il n'est pas naturel de penser que les hommes aient commencé par des allégories et des systèmes ; qu'on ne doit pas d'ailleurs être étonné qu'il se rencontre dans la mythologie des anciens peuples tant de choses absurdes, qui se détruisent mutuellement, n'étant, pour la plupart, qu'un assemblage mal assorti de diverses fictions, ajoutées les unes aux autres en des lieux et des temps différens ; et qu'en vain chercheroit-on à les concilier, ni à les expliquer, en prêtant à ces peuples, nos idées, notre esprit de méthode et de comparaison ; puisque cette suite, cette liaison, cet accord dans les idées ne sont pas même le partage ordinaire du commun des hommes dans les siècles les plus éclairés (2) : sixièmement

(1) Ci-dessus, p. 445 et 446, note au bas de la page.

(2) Rien, en apparence, n'est plus sensé

enfin, qu'on ne doit pas confondre les cosmogonies inventées par des philosophes ou par des poëtes, avec les théogonies des peuples, qui souvent les contredisent et les démentent.

Ne portons point nous-mêmes l'esprit de système dans l'Histoire. Dans toutes les choses de fait, ne raisonnons que d'après les faits; suivons-en le fil; laissons-nous conduire par

---

que ce que dit M. l'abbé Foucher sur les théophanies païennes, et en particulier sur celles des Egyptiens (Mém. de l'Acad. des Inscript. tome LXVI, *in*-12). D'après ses principes, il explique assez raisonnablement leurs fables, et trouve assez bien Noé dans Osiris, la mer dans Typhon, la terre dans Isis (p. 256 et suiv.); comme d'autres Ecrivains y ont trouvé toute autre chose avec autant de vraisemblance; mais tout cela n'est point la mythologie inconséquente et absurde des premiers peuples païens, qui, dans l'origine, n'avoient pensé à rien moins qu'à lier leurs fables, et à les rendre vraisemblables.

la

la suite naturelle et la marche connue des événemens, sans en changer l'ordre, sans les altérer ni les déplacer : et la vérité se présentera d'elle-même, ou nous serons du moins plus exempts de préventions, d'erreurs et de méprises.

LETTRE XVI.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

La sortie d'Égypte.

Exode, 1596 ans avant Jésus-Christ *.

SEIZE cents ans environ avant Jésus-Christ, Dieu, touché des misères de son peuple, suscita Moïse pour en être le libérateur.

Exposé dans une corbeille de jonc sur les bords du Nil, au moment où la fille du roi d'Egypte, suivie de toutes ses femmes, alloit se baigner dans le fleuve; sauvé par cette princesse, qui, touchée du sort de cet enfant, l'adopta pour son fils; nourri par sa propre mère, qui s'étoit ménagé avec art

* 215 depuis l'entrée des Israélites en Egypte, et 430 depuis que les Israélites et leurs pères commencèrent à habiter dans la terre de Chanaan, c'est-à-dire, depuis la vocation d'Abraham.

cette fonction si intéressante pour elle, et si douce à remplir; élevé à la cour de Pharaon dans toute la sagesse des Egyptiens; forcé à quarante ans de fuir dans la terre de Madian, pour avoir pris le parti d'un homme de sa nation contre un Egyptien qui l'outrageoit; devenu en dernier lieu l'époux d'une des filles de Jéthro, prêtre des Madianites, et, conformément aux mœurs de ce pays, chargé de la garde de ses troupeaux; Moïse, ainsi préparé par tant d'événemens divers, et suffisamment instruit par cette alternative de bonne et de mauvaise fortune, fut appelé par le Très-Haut pour servir d'instrument à toutes les merveilles de sa puissance (1).

J'ai vu, lui dit le Seigneur, l'affliction de mon peuple, et j'ai entendu le cri de sa misère. Allez vers Pharaon; je vous ai choisi pour faire sortir d'Egypte les enfans d'Israël, et pour les conduire dans la terre de Chanaan, que j'ai promise à leurs ancêtres. Eh! qui suis-je, répondit Moïse, pour une œuvre si grande? Sous quel nom vous ferai-je con-

(1) Exod. c. II et suiv.

noître aux Hébreux, lorsqu'ils me demanderont quel est celui qui m'a envoyé? *Je suis celui qui est*, repartit le Seigneur : et à un homme aussi éclairé que Moïse, c'étoit dire assez qu'il étoit seul la source, la plénitude de l'être, qu'il le donnoit à tout, et ne le tenoit que de lui-même. Mais, après avoir peint d'un mot son essence, Dieu ajouta, pour se mettre plus à la portée de son peuple, vous direz aux enfans d'Israel : Le Seigneur, le Dieu de vos pères, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, m'a envoyé vers vous. Les Israélites écouteront votre voix : ils en croiront les prodiges que vous opérerez en leur présence; et le roi d'Egypte lui-même se verra contraint d'obéir aux ordres que je vous aurai dictés. Moïse se retrancha sur la difficulté qu'il avoit de parler. Qui a fait la bouche de l'homme, répondit le Seigneur? n'est-ce pas moi? Allez donc, je serai sur vos lèvres, et je vous suggérerai tout ce que vous aurez à dire. Seigneur, reprit enfin Moïse, en rendant par là un témoignage authentique à la tradition répandue parmi son peuple, envoyez, je vous

prie, celui que vous devez envoyer un jour.

Cette extrême défiance de soi-même, cette confiance unique dans celui qui avoit été promis, n'étoient point une excuse suffisante pour une si longue résistance. Dieu en parut irrité ; et en donnant pour adjoint, à Moïse, son frère Aaron qu'il avoit laissé en Egypte, en lui réitérant ses promesses, et en l'assurant que cette même verge qu'il tenoit à la main, et à l'aide de laquelle il venoit déjà d'opérer des miracles (1), alloit lui suffire pour commander à toute la nature, Dieu ne lui permit plus aucune réplique.

Moïse prit congé de Jéthro ; il partit avec sa femme et deux fils, qui lui étoient nés dans la maison de son beau-père, et qui ne tardèrent pas à y retourner avec leur mère, jusqu'à ce que les Hébreux fussent sortis de leur captivité. Aaron, prévenu par le Seigneur, vint au-devant de son frère. Ils se rencontrèrent sur la montagne d'Oreb ; et après que Moïse lui eut exposé les desseins

(1) Exod. c. IV, ℣. 2 et suiv. ℣. 17.

et intimé les ordres du Seigneur, ils reprirent de concert la route qui devoit les conduire en Egypte. A peine y furent-ils arrivés, qu'ils assemblèrent les anciens d'Israël, et leur notifièrent les volontés du Très-Haut. Revêtus, pour ainsi parler, de sa toute-puissance, il leur fut aisé de convaincre les Israélites que le Seigneur daignoit les visiter dans leur affliction, et qu'il se disposoit à la faire cesser.

Ici, mon fils, commence un enchaînement de prodiges, nécessaires dans les vues de l'Être suprême, soit pour affermir la croyance de son peuple au milieu des nations idolâtres, soit pour faire connoître aux païens même toute l'étendue de son pouvoir, et pour forcer les volontés les plus rebelles de concourir à l'exécution de ses desseins.

Loin de nous, en étudiant l'Histoire, ce caractère d'un esprit foible et crédule, qui est disposé à tout admettre sans preuves, quelque merveilleux qu'il puisse être, et peut-être même à cause du merveilleux qu'il renferme : mais loin aussi ces préventions injustes d'un esprit faux et borné, qui, mal-

gré les preuves les plus éclatantes, refuse de croire tout ce qui sort d'un certain ordre de choses auquel nous sommes accoutumés, et se permet d'oublier que, depuis la génération d'une plante ou d'un insecte, jusqu'à la gravitation des corps célestes suspendus dans l'espace, et suivant, sans confusion, leur marche constante, tout, dans la nature, seroit pour nous un prodige, si l'habitude ne nous l'avoit rendu familier.

Pour nous, mon fils, d'après l'idée que nous avons conçue de celui qui a tout fait, et bien au delà de ce que nous pouvons comprendre, persuadés que les miracles sont possibles (1), assurés d'ailleurs que ce sont des faits susceptibles d'être prouvés par le témoi-

(1) « Dieu peut-il faire des miracles ? c'est-à-dire, peut-il déroger aux lois qu'il a établies ? Cette question, sérieusement traitée, seroit impie, a dit Rousseau de Genève, si elle n'étoit absurde. Ce seroit faire trop d'honneur à celui qui la résoudroit négativement, que de le punir ; il suffiroit de l'enfermer ». *Lettres de la Montagne.*

gnage humain, comme tous les faits historiques (1), continuons à écouter le récit du législateur des Hébreux; et nous y trouverons par la suite tout ce qui peut servir à en établir l'authenticité.

Moïse et Aaron, le premier âgé de quatre-vingts ans, et le second de quatre-vingt-trois, ayant manifesté, en présence des Hébreux, la mission éclatante dont Dieu les avoit honorés, s'empressèrent à en remplir tous les devoirs. Ils se présentèrent au roi d'Egypte, et lui parlèrent en ces termes : Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Laissez aller mon peuple, afin qu'il me sacrifie dans le désert. Mais Pharaon leur répondit : Qui est ce Seigneur, pour que je sois obligé d'obéir à sa voix? Je ne le connois point, et je ne laisserai point sortir Israël.

---

(1) « Il peut y avoir des miracles, a dit M. Hume lui-même, en écrivant contre les miracles, ou des violations du cours ordinaire de la Nature, qui soient telles qu'elles puissent être prouvées par le témoignage humain ». *Essai sur les Miracles.*

Le monarque donna en conséquence des ordres pour qu'on surveillât les Hébreux de plus près, et qu'on leur imposât des travaux encore plus durs que ceux dont ils se trouvoient déjà accablés. Ceux-ci firent retomber leurs plaintes sur les envoyés du Seigneur, qui ne tardèrent pas à ranimer leur confiance, en usant en leur faveur de toute la puissance qui leur avoit été confiée. De premiers prodiges, devenus comme le prélude d'événemens plus terribles, au lieu d'éclairer Pharaon sur la grandeur de ce Dieu qu'il affectoit de méconnoître, n'eurent, par son obstination, d'autre effet que celui de l'endurcir. Ses magiciens, il est vrai, en imitèrent quelques-uns par leurs enchantemens et leurs prestiges; mais leur pouvoir, de quelque source qu'ils l'empruntassent, porta, dès les premiers instans, un caractère marqué de subordination. Des plaies funestes se firent bientôt sentir; et pour les faire cesser, il fallut avoir recours aux ministres du seul Dieu tout-puissant. A la troisième plaie, les magiciens vaincus avouèrent au monarque qu'ils étoient forcés de reconnoître dans ce

qui se passoit sous leurs yeux, un pouvoir bien supérieur au leur. C'est le doigt de Dieu, dirent-ils, qui agit ici. Cependant Pharaon s'endurcit encore. Les plaies se multiplièrent; et la terre de Gessen, séjour des Israélites, en étoit seule exempte.

Le roi, affligé de tant de maux, crut accorder beaucoup, en consentant que ce peuple sacrifiât à son Dieu, sans sortir de l'Egypte. Cela ne se peut, lui répondit Moïse; nos sacrifices seroient une abomination aux yeux des Egyptiens, et s'ils nous voyoient immoler ce qu'ils adorent, ils ne manqueroient pas de nous lapider (1). Nous irons dans le désert, à trois journées de chemin, et nous y sacrifierons au Seigneur de la manière dont il nous l'a prescrit. Pharaon, pour obtenir quelque relâche, parut souscrire à cette condition; mais ce consentement cessa avec le fléau qui le lui avoit arraché. De nouvelles plaies, toujours plus funestes, punirent son opiniâtreté et celle de son peuple, jusqu'à ce

(1) Exod. c. VIII, ℣. 26.

qu'enfin un dernier fléau le contraignit à presser lui-même le départ des Israélites.

Le Seigneur voulut toutefois, avant leur sortie, que l'événement qui alloit procurer leur délivrance se gravât dans leur mémoire avec toutes ses circonstances, et qu'un monument à jamais durable ne permît pas à leur postérité de le révoquer en doute. Avant donc de frapper ce grand coup, le Seigneur parla ainsi à son peuple, par la bouche de son serviteur (1) : Ce mois sera pour vous le premier des mois; c'est par lui que vous commencerez l'année. Qu'au dixième jour de ce mois, chacun avec sa famille et toute sa maison, jointe à la famille de son voisin, si la sienne ne suffit pas, prenne un agneau mâle et sans tache; qu'il le garde jusqu'au soir du quatorzième jour pour l'immoler; on mettra alors de son sang sur le haut de la porte des maisons et des tentes, et sur les deux poteaux; et cette même nuit on en mangera la chair rôtie au feu, avec des pains sans levain et des laitues sauvages. Voici la

(1) Exod. c. XII.

manière dont vous ferez ce repas : Vous vous ceindrez les reins comme des voyageurs; vous aurez aux pieds des souliers, et un bâton à la main; vous mangerez debout et à la hâte; car c'est la pâque, c'est-à-dire, le passage du Seigneur. Je passerai cette nuit-là par l'Egypte; je frapperai, dans les terres des Egyptiens, tous les premiers nés, depuis l'homme jusqu'aux bêtes, et j'exèrcerai mes jugemens sur tous les dieux de l'Egypte. Le sang de la victime, qu'on aura mis sur vos portes, sera la sauvegarde d'Israël. Je verrai ce sang de l'agneau, je passerai vos maisons, et la plaie de mort ne vous touchera point, lorsque j'en frapperai toute l'Egypte. Ce jour sera pour vous un monument éternel, et vous le célébrerez de race en race comme une fête solennelle à la gloire du Seigneur. Vous mangerez du pain sans levain pendant sept jours : le premier jour auquel je vous aurai fait sortir de l'Egypte, sera un jour saint et spécialement consacré; et le septième sera une fête non moins solennelle que la première. Prenez garde, au reste, que personne, soit étranger, soit esclave,

ne mange de la pâque, s'il n'est circoncis, et s'il ne vit parmi vous (1).

Moise parla encore aux Israélites au nom du Seigneur (2), et leur dit : Vous mettrez à part, pour le Seigneur votre Dieu, tous les premiers nés, soit des hommes, soit des animaux, en sorte que tous les mâles lui soient consacrés. Vous pourrez faire un échange des bêtes de charge, telles que l'âne, le chameau, contre des animaux propres au sacrifice, ou, si vous ne les rachetez pas, vous les ferez mourir ; mais pour les premiers nés des hommes, vous les racheterez tous à prix d'argent. Quand donc votre fils vous interrogera un jour, et vous dira : Que signifie ceci ? Vous lui répondrez : Le Seigneur nous a tirés de l'Egypte, de la maison de notre esclavage par la force de son bras ; car Pharaon étant endurci, et ne voulant pas nous laisser aller, le Seigneur fit mourir dans l'Egypte tous les premiers nés, tant de hommes que des animaux : c'est pourquoi

(1) Exod. ℣. 43 et suiv.

(2) Chap. XIII, ℣. 12 et suiv.

j'immole au Seigneur tous les mâles qui ouvrent le sein de leur mère, et je rachète tous les premiers nés de mes enfans.

Telles sont, mon fils, les précautions par lesquelles le Très-Haut sauvoit d'un oubli général les merveilles qu'il opéroit en faveur de son peuple, en garantissoit la certitude aux générations futures, et lioit d'avance, par des rapports sensibles, l'ancien et le nouveau Testament.

L'arrêt porté contre les Egyptiens s'exécuta comme le Seigneur l'avoit annoncé. Vers le milieu de la nuit, l'ange exterminateur dévoua à la mort tous les premiers nés de cette nation. Un cri universel se fit entendre, et le deuil, après avoir commencé par la maison de Pharaon, s'étendit sur toute l'Egypte. Le monarque, frappé cette fois par l'endroit le plus sensible, et craignant tout pour lui-même, sembla ne mettre plus aucunes bornes à sa soumission. Ayant mandé sur-le-champ Moïse et Aaron, qui étoient à Ramessès, lieu peu éloigné de la capitale, où Pharaon faisoit sa résidence, il leur donna toute la liberté qu'ils désiroient, leur enjoi-

gnit de se retirer promptement, eux, leur peuple, leurs troupeaux, avec tout ce qu'ils jugeroient à propos d'emporter pour sacrifier au Seigneur, et les conjura de le lui rendre favorable par leurs prières.

Les Egyptiens, de leur côté, transformés en d'autres hommes, ne s'en prenant plus qu'à leur prince des maux qui les accabloient, et devenus aussi favorables aux Hébreux qu'ils leur avoient été contraires, les pressoient de s'éloigner, et les voyoient sans peine, chargés de leurs propres dépouilles, s'enrichir des dons qu'ils leur avoient faits (1).

---

(1) Le texte original est ici susceptible de deux sens. Il y est dit que les enfans d'Israël demandèrent aux Egyptiens des vases d'or et d'argent, et beaucoup de vêtemens, et que le Seigneur rendit les Egyptiens favorables aux Israélites, afin qu'ils leur *prêtassent*, ou, selon une autre signification du même texte, qui n'est pas rendue par la Vulgate, afin qu'ils leur *donnassent* ce qu'ils demandoient.

Ce dernier sens paroît le plus naturel et le plus vrai, relativement à la disposition fa-

Tandis que les Egyptiens étoient occupés à pleurer et à enterrer leurs morts, les enfans d'Israël, déjà rassemblés depuis quelques jours par les ordres de Moïse, et campés pour la plupart sous des tentes, partirent de Ramessès et se rendirent à Socoth, au nombre de six cent mille hommes, sans compter les vieillards, les femmes, les en-

---

vorable que fit naître le Seigneur lui-même dans le cœur des Egyptiens, et au désir ardent qu'ils dûrent avoir d'être délivrés de ces hôtes, dont le séjour forcé leur avoit coûté si cher. Ceux qui tiennent pour le sens de la traduction latine, et qui ne veulent voir ici qu'un simple prêt, justifient les Hébreux, en disant que ce qu'ils empruntoient leur étoit dû pour prix de leurs travaux et de la servitude à laquelle on les avoit réduits, ou que du moins Dieu leur en transféroit le domaine, par le droit suprême qu'il en a, et comme une juste compensation du salaire dont on les avoit privés, ainsi que de tous les autres torts dont on s'étoit rendu coupable envers eux.

fans, et une multitude d'étrangers qui se joignirent à eux. Une colonne de feu, destinée à diriger leur marche, les éclairoit et leur servoit de guide pendant la nuit; et cette même colonne se changeoit pour eux, pendant le jour, en une nuée bienfaisante, qui les défendoit des ardeurs du soleil. Elle ne cessa de paroître sous l'une et l'autre forme pendant quarante ans, et d'être pour les enfans d'Israël un signe sensible de la protection du Seigneur (1).

---

(1) On a voulu, d'après Toland, faire passer cette colonne pour un grand fanal porté à la tête de l'armée lorsqu'elle étoit en marche, et placé sur le tabernacle lorsque les Israélites étoient campés. Il faut, pour de pareilles explications, compter autant sur la crédulité du lecteur, que Moïse eût compté sur celle des Hébreux, s'il eût prétendu leur donner pour un prodige, opéré sous leurs yeux pendant quarante ans, l'élévation d'un fanal au haut d'une perche, surtout en y ajoutant toutes les circonstances par lesquelles il se croyoit en droit de leur faire considé-

De Socoth ils s'avancèrent jusqu'à Etham, le dessein du Seigneur, tel qu'il l'expliqua à Moïse, étant de leur faire faire un long circuit par le chemin du désert, qui est près de la mer Rouge, au lieu de les conduire par le pays des Philistins, dans la crainte que s'ils avoient, dès le premier instant, des guerres à soutenir, ils ne retournassent en Egypte.

D'Etham ils campèrent le troisième jour à Phihahiroth, sur les bords de la mer Rouge, ayant la mer devant eux, et, à droite et à gauche, des montagnes inaccessibles. C'étoit là que le Seigneur lui-même les avoit amenés pour leur rendre son secours plus nécessaire, et leur délivrance plus sensible.

Dès les premières stations des Hébreux, on étoit venu dire à Pharaon que la marche qu'on leur voyoit faire donnoit à leur retraite tout l'air d'une véritable fuite, et que

---

rer la colonne de nuée et de feu comme un des témoignages les moins équivoques de l'assistance particulière du Très-Haut pendant tant d'années.

certainement ils avoient résolu de sortir de l'Egypte pour n'y rentrer jamais. C'en fut assez pour alarmer le monarque, et pour lui faire regretter, ainsi qu'à toute sa maison, la perte de tant d'hommes, qu'on s'étoit accoutumé à regarder comme autant d'esclaves. Le peuple lui-même entra avec d'autant plus de chaleur dans les sentimens du prince, qu'il regrettoit de son côté les richesses dont il s'étoit laissé dépouiller. On assemble aussitôt les troupes. Pharaon, à la tête de son armée, d'une cavalerie nombreuse, et de plus de six cents chariots de guerre, se met à la poursuite des Israélites. Déjà on est sur le point de les atteindre, au moment où ils se trouvent le plus embarrassés dans ces lieux étroits, dont il leur semble impossible de sortir. Saisis d'effroi à l'approche des Egyptiens, qui ne leur laissent aucune issue pour s'échapper, ils poussent de grands cris vers le ciel; puis s'adressant à Moïse : Ce n'est donc, lui disent-ils, que pour nous faire périr que vous nous avez conduits dans ces lieux; il n'y avoit pas sans doute de sépulcres pour nous dans l'Egypte;

et n'avions-nous pas raison de vous dire : Retirez-vous de nous; laissez-nous servir nos anciens maîtres? Il valoit bien mieux, en effet, être leurs esclaves, que de nous voir mourir dans cet affreux désert.

Moïse, plein de foi dans la parole de son Dieu, rassure le peuple, en lui promettant un nouveau prodige; et à l'instant, dirigée par l'ange du Seigneur, la colonne de feu quitte la tête du camp où elle étoit placée, pour venir se mettre entre les Egyptiens et les Hébreux. Obscure d'un côté, elle forme un nuage épais, qui dérobe à l'armée de Pharaon la vue de ceux qu'elle poursuit; et jetant de l'autre le plus vif éclat parmi les ombres de la nuit qui commencent à se répandre, elle inspire un nouveau courage aux cœurs les plus timides. A l'instant Moïse, par l'ordre du Seigneur, étend sa main vers la mer. Ses eaux se divisent; un vent violent et brûlant s'élève, qui en dessèche le fond; et les enfans d'Israël, dit en termes précis le texte sacré, marchent à pied sec au milieu de la mer Rouge, ses eaux formant

comme un mur à la gauche et à la droite du peuple choisi (1).

Le bruit que font les Hébreux en sortant de leur camp, la nuée qui semble se replier devant Pharaon, la foible lueur du crépuscule à la faveur duquel le monarque entrevoit une route déjà frayée et d'un accès facile (2); tout l'enhardit à s'y précipiter, et il ne pense pas que cette route n'a pas été ouverte pour lui.

---

(1) Exod. c. XIV.

(2) « Le lit de la mer Rouge est un sable semblable à celui de la plaine de Bedé, sans vase, sans limon, et qui est rempli d'herbes et de plantes. J'ai examiné le fait attentivement et à loisir, au levant, au couchant, à l'endroit même où les Israélites traversèrent la mer, au sud de cette traverse près de Gorondel, et au nord dans l'anse de Suès. Partout j'ai vu un terrain sablonneux, parsemé d'herbes, et ne différant en rien du terrain des déserts d'alentour ». Le P. Sicard, *Lettres édifiantes*, p. 296 du tome V de la nouvelle édition.

L'aurore commençoit à paroître, et déjà toute l'armée égyptienne avoit quitté le rivage et croyoit toucher à l'autre bord, lorsqu'à travers la colonne de nuée et de feu, le Seigneur lance ses foudres, renverse les chars et les cavaliers, et jette le trouble et l'épouvante parmi tous les soldats. On s'écrie, on se dit l'un à l'autre : Fuyons, fuyons le Dieu d'Israël qui combat pour son peuple. Moïse étend une seconde fois la main vers les eaux. Elles retombent d'un et d'autre côté, et ensevelissent Pharaon avec toute son armée. Des monceaux de cadavres, de tristes débris, jetés çà et là sur les bords de la mer, sont les seuls restes d'un si grand désastre.

A cette vue, Israël craignit le Tout-Puissant, et fut rempli de confiance dans son serviteur. Moïse, profitant de ces dispositions, entonna un cantique sublime (1), dont chaque strophe ou verset, et peut-être, dont le refrain tout seul, qui semble commencer le cantique, étoit répété de strophe en strophe par tous les Israélites, partagés en deux

(1) Exod. c. XV.

chœurs. Marie, sœur de Moïse et d'Aaron, étoit à la tête des femmes, qui toutes avoient comme elle des espèces de tambourins dont le son se mêloit aux accens de leurs voix; et elle redisoit après Moïse : « Chantons des » hymnes au Seigneur, parce qu'il a fait » éclater sa grandeur et sa gloire, et qu'il a » précipité dans la mer le cheval et le ca- » valier ».

Moïse continue : Et je ne craindrai pas, mon fils, de vous remettre sous les yeux au moins quelques versets de ce beau cantique, l'éternel monument des merveilles du Très-Haut, l'expression touchante de la plus vive reconnoissance, et l'un des morceaux les plus propres à vous donner quelque idée de la poésie sacrée des Hébreux.

« Le Seigneur est ma force et le sujet de » mes louanges, parce qu'il est devenu mon » salut : c'est lui qui est mon Dieu, et je » publierai sa gloire; il est le Dieu de mes » pères, et je releverai sa grandeur ».

Le chœur reprenoit : *Le Seigneur est ma force*, etc., ou seulement le premier verset : *Chantons des hymnes au Seigneur*, etc.

« Le Seigneur a paru comme un guer-
» rier : son nom est le Tout-Puissant.

» Il a renversé dans la mer les chariots
» de Pharaon et son armée. Les plus grands
» d'entre les princes ont été submergés dans
» la mer Rouge.

» Ils ont été ensevelis dans les abîmes ;
» ils sont tombés comme une pierre au
» fond des eaux.

» Votre droite, Seigneur, s'est signalée,
» et a fait éclater sa force. Votre droite,
» Seigneur, a frappé l'ennemi qui nous
» poursuivoit.

» Par la grandeur de votre puissance, vous
» avez terrassé ceux qui s'élevoient contre
» vous. Vous avez envoyé votre colère : elle
» les a dévorés comme une paille.

» Vous avez excité un vent furieux ; et
» à son souffle, les eaux se sont amassées ;
» elles sont demeurées suspendues, et leurs
» abîmes ont laissé un passage au milieu
» de la mer.

» L'ennemi a dit : Je les poursuivrai ; je
» les atteindrai ; je partagerai leurs dépouil-
» les ;

» les; j'assouvirai ma vengeance; je tirerai » mon épée, et ma main les exterminera.

» Vous avez soufflé sur les eaux; et la » mer les a enveloppés. Ils y sont tombés » comme une masse de plomb.

» Qui d'entre les forts est semblable à » vous, Seigneur; à vous, qui faites paroître » avec éclat votre sainteté, qui méritez » d'être loué avec une religieuse frayeur, et » dont les œuvres sont autant de mer- » veilles (1) » !....

C'est, mon fils, à la suite de l'événement le plus remarquable, qu'est chanté ce cantique, qui doit toute la grandeur de ses images, à la simplicité et à la vérité de l'expression: c'est aux Hébreux que le dicte Moïse, aux Hébreux témoins du prodige qui venoit de s'opérer en leur faveur, et qui n'auroient pu que le démentir, si, contre toute évidence, on eût voulu leur

(1) Voyez à la fin du second volume du Traité des Etudes de M. Rollin, la traduction entière de ce Cantique, avec des notes propres à en faire sortir toutes les beautés.

faire célébrer, par un cantique solennel, un miracle signalé qui n'existoit pas (*a*).

Après le passage de la Mer-Rouge, les Israélites entrèrent dans le désert de Sur (1) : la voix impérieuse du besoin, toujours plus puissante dans la multitude que le sentiment de la confiance et que le souvenir des bienfaits, ne tarda pas à s'y faire entendre. L'eau manquoit; les provisions étoient épuisées; les Hébreux murmurèrent : Dieu signala plusieurs fois sa puissance pour étancher leur soif. A Mara, les eaux amères devinrent douces et potables; à Horeb, Moïse frappa de la verge le rocher, et il en sortit une source d'eaux vives. Le Seigneur avoit pourvu aussi à la nourriture de son peuple, en lui préparant un aliment convenable, et qui devoit lui rappeler chaque jour la providence toute spéciale du Dieu infiniment bon qui veilloit sur lui. Au lever de l'aurore, on aperçut autour du camp une espèce de rosée qui couvroit la surface de la terre : l'ayant considérée de plus près, on vit

(1) Exod. c. XVI.

comme une semence, d'un grain si fin, qu'elle sembloit pilée au mortier, de couleur blanche, et qui avoit le goût de la plus pure farine mêlée avec du miel. C'est là, dit Moïse aux Israélites, le pain que le Seigneur vous a destiné; et voici ce qu'il vous ordonne : Que chacun de vous en ramasse autant qu'il lui en faut pour sa subsistance. Prenez-en un gomor (1) pour chaque personne, selon le nombre de ceux qui demeurent dans chaque tente; et qu'aucun d'entre vous n'en garde jusqu'au matin. Le sixième jour de la semaine, vous en ramasserez deux mesures, parce que le lendemain est le jour du Sabbat, dont le repos est consacré au Seigneur. Dans le grand nombre des Israélites, il s'en trouva qui, craignant de ne pas en avoir assez ou de ne pas rencontrer le jour suivant la même quantité d'alimens, en prirent au delà de ce qu'on avoit

(1) Selon l'estimation de M. l'abbé Fleury, le gomor, rapporté à nos mesures, fait trois litrons et demi, et le poids de plus de cinq livres et demie. *Mœurs des Israélites*, n. 7.

prescrit ; et par une de ces dispositions secrètes de la Providence, qui, tous les jours encore, mesure notre contentement réel sur la confiance que nous avons en elle, et sur la modération de nos désirs plus que sur nos richesses, celui qui avoit su se borner en eut autant que les autres, et celui qui s'étoit montré le plus avide n'en eut pas davantage. Tout ce que l'on avoit d'ailleurs gardé pour le matin, se trouva corrompu et tout rempli de vers. Le jour du Sabbat seulement, il ne tomboit point de manne ; celle qu'on avoit recueillie se conservant pour ce même jour.

La même dispensation eut lieu pendant quarante ans. C'étoit donc un de ces faits surnaturels, sur lesquels il étoit impossible d'en imposer aux Hébreux; et pour qu'ils en fussent eux-mêmes les garans envers leur postérité, Moïse dit encore à son peuple : Prenez de la manne autant que peut en contenir un gomor, et mettez-la en réserve pour les races futures; afin qu'elles sachent, dit le Seigneur, quel a été le pain dont je vous ai nourris dans le désert. On en mit en

effet la dixième partie d'un éphi, dans un vase d'or qu'Aaron plaça dans le Tabernacle, dès qu'il fut construit.

Les Israélites étoient campés à Raphidim, aux environs de la montagne d'Horeb, lorsque les Amalécites, inquiets de les voir s'approcher de leurs frontières, vinrent à leur rencontre (1). Il fallut se préparer au combat; et Dieu, voulant que son peuple n'attribuât qu'à lui seul la victoire, prescrivit à Moïse de tenir sur la montagne les mains levées vers le ciel; tandis que dans la plaine, les Israélites, sous la conduite de Josué, soutiendroient les efforts de leurs ennemis et les mettroient en fuite.

Après la défaite des Amalécites, Moïse fut joint par Jéthro, son beau-père, qui, ayant entendu parler des merveilles que le Seigneur avoit opérées par son serviteur, lui amenoit son épouse et ses deux fils. Témoins des sollicitudes continuelles de Moïse, qui, depuis le lever de l'aurore jusqu'au coucher du soleil, étoit appliqué à rendre la justice

(1) Exod. c. XVII, XVIII.

à son peuple, Jéthro lui donna un avis salutaire, que ce grand homme ne dédaigna pas d'écouter.

Vous vous êtes chargé, lui dit-il, d'un fardeau qui surpasse les forces d'un seul homme. Livrez-vous tout entier à ce qui concerne le culte du Seigneur et la conduite générale de ce peuple : mais, quant aux détails particuliers, ne pouvant pas tout voir ni tout faire par vous-même, choisissez des hommes fermes et courageux, qui craignent Dieu, qui aiment la vérité, et qui soient éloignés de tout esprit d'intérêt et de cupidité ; donnez aux uns la conduite de mille hommes, aux autres celle de cent, à d'autres encore celle de cinquante, celle de dix. Qu'ils soient occupés en tout temps à rendre la justice, et qu'ils ne renvoient à votre tribunal que les affaires importantes : ainsi ce fardeau qui vous accable deviendra plus léger, en le partageant. Docile à un si sage conseil, Moïse l'exécuta sous les yeux même de celui qui le lui avoit donné, et faisant choix des hommes les plus distingués par leur fermeté, par leur religion, par leur intégrité, il éta-

blit des princes du peuple, des tribuns, des centeniers et d'autres officiers subalternes, pour juger les causes les moins difficiles, et le suppléer selon le degré d'autorité qui leur étoit confié.

Cette grande affaire étant terminée, Jéthro prit congé de Moïse, en lui laissant sa femme et ses deux fils, à qui jamais ce digne chef du peuple de Dieu n'eut la vaine ambition de faire partager sa prééminence et son pouvoir. Jéthro avoit aussi un fils nommé Hobab, qui resta auprès de Moïse, et qui, connoissant parfaitement toutes les routes du désert, servit de guide aux Israélites, non pour le signal de la marche et l'ordre des campemens qu'ils ne recevoient que de Dieu seul, par le mouvement de la nuée qui les dirigeoit, mais pour leur faire connoître la situation même des lieux où ils campoient, la manière dont ils devoient y asseoir leur camp pour ne pas s'exposer à être surpris, les sources voisines de l'endroit où ils s'arrêtoient, et les pâturages les plus abondans.

Au commencement du troisième mois,

à compter depuis la sortie de l'Egypte, les Israélites vinrent au désert de Sinaï (1). C'est là que le Seigneur voulut publier sa loi dans tout l'éclat de sa puissance et de sa majesté. Dans cette vue, il ordonna à Moïse d'annoncer aux enfans d'Israël l'alliance qu'il alloit contracter avec eux comme avec son peuple choisi, de leur rappeler ses tendres soins à leur égard, de les disposer par le souvenir de ses bienfaits et l'attente de ses récompenses à l'accomplissement de ses préceptes, et de leur enjoindre de se purifier et de se tenir prêts pour le troisième jour, où il devoit leur faire entendre sa voix. Ils promirent d'un commun accord d'obéir au Seigneur. Des barrières furent posées au pied de la montagne, pour rendre à leurs yeux ce lieu plus saint et plus respectable. Le troisième jour étant arrivé, les éclairs commencèrent à briller; le tonnerre gronda du haut de la montagne; une nuée sombre la couvrit; et de son sein, comme d'une fournaise ardente, s'élevoient une fumée épaisse et des

(1) Exod, c. XIX et suivans.

vapeurs enflammées. Le bruit de la trompette résonnoit au loin, et ses sons éclatans, devenus de moment en moment plus forts et plus perçans, augmentoient la terreur du peuple consterné.

Dieu parla enfin au milieu des feux et des éclairs, pour mieux frapper les sens de ce peuple charnel; et il leur dicta ces dix commandemens, connus sous le nom de *Décalogue*, qui, outre la loi positive de l'observation du Sabbat, renferment les vrais principes des lois naturelles, et comme le précis de toute la morale. Les trois premiers concernent les devoirs de l'homme envers Dieu: ils lui prescrivent l'adoration de Dieu seul, et lui défendent de transporter le culte qui lui est dû, à des dieux étrangers, à de vains simulacres faits de la main des hommes. Dieu se peint lui-même dans ce premier commandement comme un Dieu jaloux de notre hommage et de notre reconnoissance, comme un Dieu juste et sévère, qui punit l'iniquité des pères par leurs enfans (1) jus-

(1) J'ai cru devoir adopter cette inter-

qu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui le haïssent; mais qui fait miséri-

---

prétation, ou toute autre semblable, dont le texte original est susceptible, préférablement à celle de la Vulgate, qui traduit ainsi : *Visitant l'iniquité des pères, dans leurs enfans, jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui me haïssent.* Ce dernier sens paroît en effet moins conforme à la justice de Dieu, qui est, après tout, la règle éternelle de la nôtre ; il est d'ailleurs formellement contredit par d'autres endroits de l'Ecriture, où Dieu dit expressément que le fils ne portera point l'iniquité du père, non plus que le père ne portera l'iniquité du fils, et que chacun portera les fruits de sa propre justice ou de son impiété (Ezéchiel, c. XVIII, ℣ 20). Voyez l'Hist. Univ. des Savans Anglois ; trad. *in*-4°., tome II, p. 250, note.

Il faut cependant convenir qu'on peut défendre le sens de la Vulgate, en considérant la menace du Seigneur, relativement au gouvernement temporel des Juifs et à sa qualité de Monarque, dont il prenoit le titre et remplissoit les fonctions à leur égard. Sous ce

corde dans des milliers de générations à ceux qui l'aiment et qui gardent ses préceptes.

---

rapport purement civil et politique, lequel n'avoit lieu qu'à l'égard des Juifs, Dieu pouvoit annoncer à son peuple que ses infidélités entraîneroient les malheurs de sa postérité, ce qui s'est vérifié à plusieurs reprises, et ce qui, dans l'ordre même général de la Providence, se vérifie tous les jours par les tristes suites qu'entraînent, pour les races à venir, les fautes de celles qui les ont précédées. C'est par les mêmes idées de théocratie, ou du gouvernement temporel et monarchique exercé par le Très-Haut sur son peuple, qu'on peut le mieux expliquer cette promesse attachée au quatrième commandement : *Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez*, ou littéralement, *afin que vous habitiez long-temps sur la terre que le Seigneur vous donnera.* On sent assez qu'en effet la nature et les termes de cette promesse, lorsqu'elle n'est pas prise dans un sens spirituel, concernent beaucoup plus la nation en corps, que chacun de ses membres en particulier. Aussi voyons-nous que peu de temps avant la

Par le second article du Décalogue, Dieu défend de prendre son nom en vain, ce nom auguste et redoutable que je vous ai enseigné, mon fils, à ne prononcer jamais qu'avec un saint recueillement et le plus profond respect. Par le troisième, il ordonne de sanctifier le septième jour, le réservant d'une manière spéciale pour son culte, en mémoire du jour où il cessa de créer le ciel, la terre, et tout ce qu'elle contient.

Les sept autres commandemens renferment les devoirs envers nos semblables. A la tête de ceux-ci est le précepte important qui est comme la base de toute société : *Père et mère honoreras ;* en observant d'ailleurs que sous le nom de *père*, les Juifs comprenoient tous ceux qui ont droit en quelque sorte à ce titre par un genre de prééminence qui devient pour eux le gage de notre respect, de notre obéissance, et

---

ruine de Jérusalem et des Juifs, ce grand précepte étoit éludé et comme anéanti par la fausse doctrine des Pharisiens, à qui Jésus-Christ en faisoit les reproches les plus amers.

de notre amour, comme il doit être pour nous le gage de leurs tendres soins et de leurs bienfaits. Par les autres articles étoient défendus l'homicide, le vol, la fornication, le faux témoignage, l'adultère, et généralement cette sorte de convoitise, si coupable en elle-même, si dangereuse dans ses suites, qui fait désirer injustement ce qui appartient à autrui, de quelque nature qu'il puisse être.

Dès que le Seigneur eut cessé de parler, le bruit du tonnerre se fit entendre de nouveau; l'éclair brilla dans la nue; et le peuple, accablé de la majesté du Très-Haut, pria Moïse de servir désormais d'interprète à ses volontés suprêmes. Ce fut en effet par son organe que Dieu fit connoître aux Israélites une partie des règlemens qui, par la suite, devoient s'observer parmi eux.

Il ne faut pas oublier, mon fils, que ces règlemens tenoient à une législation politique et nationale, assujettie aux circonstances des lieux, des temps, des habitudes déjà contractées par les Juifs sous leurs anciens maîtres, ou des coutumes établies

parmi les nations dont ils devoient être environnés. C'est d'après ces rapports qu'il faut envisager les lois mosaïques, dont je vais me borner à vous offrir le précis (1).

L'idée de l'esclavage étant devenue trop familière aux Hébreux pour qu'il fût possible de l'effacer entièrement de leur esprit et d'en abolir tout à fait l'usage, il fut, non pas supprimé, comme il sembleroit au premier coup d'œil que la loi de nature invitoit à le faire (2), mais du moins restreint et adouci

---

(1) Rien ne peut nous donner une idée plus juste de la sagesse de ces lois, considérées sous tous les rapports, que les belles et savantes *Lettres de quelques Juifs, etc.* que nous avons déjà citées, p. 147 du premier volume. Cet ouvrage si digne de sa célébrité, et dont la cinquième édition a paru en 1781, est la réfutation la plus complète des erreurs de M. de Voltaire, relativement à nos Livres saints, et le développement le plus parfait de la législation mosaïque.

(2) C'est une question plus difficile peut-être à résoudre qu'on ne le pense commun-

autant qu'il convenoit pour en rendre le joug plus tolérable à ceux qui auroient été con-

---

ment, que celle qui consiste à savoir si l'esclavage est directement, et dans tous les cas, opposé à la loi naturelle. Il est en effet telle circonstance, et l'on peut, ce semble, former telle hypothèse où des peuples féroces auront mérité en quelque sorte, du moins pour un temps, de perdre leur liberté, à cause de l'abus qu'ils en auront fait; où des familles réduites à la plus extrême indigence, où des peuplades errantes, et dépourvues pour le moment de tout moyen de subsister par elles-mêmes, auront fait un gain réel en échangeant une portion de leur liberté contre tous les secours nécessaires à leur existence; où la loi même pourroit se montrer plus sage en punissant certains crimes par l'esclavage, qu'en infligeant au coupable des châtimens plus rigoureux, comme la prison perpétuelle, la mutilation, la mort. Mais la loi naturelle se conciliera-t-elle jamais avec ce genre de trafic et d'esclavage que la cupidité a rendu si barbare et si commun parmi les peuples les plus policés de nos jours?

traints de le subir (1), et particulièrement aux Hébreux. Ceux-ci pouvoient se racheter eux-mêmes ou être rachetés par leurs parens ; ils jouissoient d'ailleurs du privilége de l'année sabbatique, et surtout de l'année jubilaire, qui mettoit fin à leur esclavage.

La même cause qui avoit pu empêcher de supprimer la servitude, contribua en partie à la loi du divorce. Par cette loi il étoit permis au mari, dans de certains cas, de se séparer de sa femme ; mais à condition que si elle venoit à en épouser un autre, son premier mari ne pourroit jamais la reprendre (2) : condition sagement établie pour mettre un frein au divorce, qui, comme Jésus-Christ le disoit aux Juifs, n'avoit été toléré qu'à cause de la dureté de leur cœur (3).

La fidélité conjugale étoit d'ailleurs si sévèrement prescrite, que Dieu même s'étoit

---

(1) Exod. c. XXI, ℣. 2 et suiv. ℣. 16, 26, 27. Lévit. c. XXV, ℣. 39 et suiv. Deutér. c. V, ℣. 14 ; c. XVI, ℣. 11, 12, 14.

(2) Deutér. c. XXIV, ℣. 1 et suiv.

(3) Marc. c. X, ℣. 5 et 6.

engagé à manifester par un prodige de sa toute-puissance le crime d'une femme qui, violemment soupçonnée d'adultère par son mari, seroit conduite devant le prêtre, en présence du peuple, pour boire ce que l'on appeloit pour cette raison les eaux de jalousie. Elle devoit, si elle étoit coupable, éprouver à l'instant les terribles effets de la malédiction prononcée contre elle, et servir d'exemple pour tout Israël (1).

L'homicide n'avoit pas moins été l'objet de l'attention du législateur (2). La loi de mort étoit portée contre celui qui feroit un meurtre de dessein prémédité, et on devoit l'arracher de l'autel même du Seigneur pour le faire mourir, tandis que l'on devoit établir des asiles en faveur de ceux qui auroient commis un meurtre involontaire. Elle étoit portée également contre celui de la nation, qui, se rendant coupable d'un crime de lèse-majesté au prémier chef dans le gouvernement théocratique du peuple juif, auroit sa-

(1) Nombr. c. V, ℣. 12.

(2) Exod. c. XXI, ℣. 12 et suiv.

crifié à d'autres dieux qu'au seul Dieu véritable (1); elle l'étoit contre celui qui auroit frappé son père ou sa mère, ou qui les auroit chargés de malédictions (2); contre tout homme qui en auroit enlevé un autre et l'auroit vendu. En général, la loi du talion, reçue jusqu'alors, étoit conservée, œil pour œil, dent pour dent. La vie des hommes étoit mise en sûreté par la loi, en prévenant, autant qu'il se pouvoit, les accidens qui naissent d'une coupable négligence. S'il y a déjà quelque temps, disoit la loi, qu'un bœuf frappoit de la corne, et que le maître ne l'ait point renfermé, après avoir été averti, d'où il arrive qu'il tue un homme ou une femme, le bœuf sera lapidé, et le maître puni de mort. La peine du vol (3) consistoit dans une restitution beaucoup plus considérable que ne l'étoit la chose qu'on avoit dérobée; le sang humain étoit épargné : mais si le voleur n'avoit pas de quoi rendre, il couroit

(1) Exod. c. XXII, ℣. 20.
(2) *Ibid.* c. XXI.
(3) *Ibid.* c. XXII.

risque d'être vendu pour satisfaire à la dette que son vol lui avoit fait contracter. Si quelqu'un séduisoit une vierge, il étoit contraint de l'épouser, ou si le père de la fille refusoit de la lui donner, le séducteur lui devoit une dot suffisante pour qu'elle pût se marier selon sa condition. La veuve et l'orphelin étoient mis sous la protection de la loi, et le souverain législateur se déclaroit leur vengeur, s'ils étoient offensés. Vous ne contristerez point, disoit-il encore, vous n'affligerez point l'étranger; car vous savez quel est le sort de ceux qui le sont, puisque vous l'avez été vous-même en Egypte. Si vous prêtez de l'argent à ceux de mon peuple qui sont dans l'indigence, vous ne les presserez point comme un exacteur impitoyable, et vous ne les accablerez point par des usures. Si votre prochain vous a donné son habit pour gage, vous le lui rendrez avant que le soleil soit couché, dès que c'est le seul qu'il ait pour se couvrir; et s'il crie vers moi, je l'exaucerai, dit le Seigneur, car je suis bon et compatissant. Vous ne parlerez point mal de ceux qui sont constitués en dignité, et

vous ne maudirez point les princes de votre peuple. Vous ne vous laisserez point entraîner par la multitude pour faire le mal (1) : si vous êtes juge, vous ne vous rendrez point à l'avis du grand nombre, dès qu'il vous détourneroit de la vérité. Si vous rencontrez le bœuf de votre ennemi, ou son âne lorsqu'il est égaré, vous le lui ramenerez. Si vous voyez l'âne de celui qui vous hait, tombé sous la charge, vous ne passerez point sans l'aider à le relever. Vous fuirez le mensonge; vous ne ferez point mourir l'innocent, car j'abhorre l'iniquité. Vous ne recevrez point de présens, parce qu'ils aveuglent les sages, et qu'ils corrompent, dans leurs jugemens, les justes même.

Parmi ces lois se trouvent encore celles des dîmes et des prémices (2); celle de l'année sabbatique, qui revenoit tous les sept ans (3). Elle étoit pour la terre une année de repos, et ce qu'elle produisoit sans cul-

(1) Exod. c. XXIII.
(2) *Ibid.* c. XXII, ℣. 29.
(3) *Ibid.* c. XXIII.

ture devoit être abandonné aux pauvres : elle étoit aussi une année privilégiée pour les hommes dont elle acquittoit les dettes. L'esclave hébreu y recouvroit la liberté (1) ; mais s'il vouloit la procurer à sa femme et à ses enfans, dans le cas où il auroit été marié par son maître pendant sa servitude, il falloit qu'il attendît l'année jubilaire, en supposant qu'elle ne fût pas trop éloignée. Cette année ne revenoit que tous les cinquante ans. Chacun y rentroit en possession des héritages aliénés, ce qui étoit sans réserve pour les fonds de terre et pour les maisons même, non des villes, mais de la campagne (2). L'esprit de cette loi étoit de prévenir le mélange des tribus, la confusion des familles, l'accumulation des domaines, si contraire à la bonne constitution d'un Etat, et aux vues infiniment sages que le législateur s'étoit proposées dans le partage des terres. Il y avoit enfin des règlemens concernant la solennité de la Pâque, la fête des fruits nouveaux,

(1) Deutér. c. XV.
(2) Lévit. c. XXV.

et celle des tabernacles que l'on devoit célébrer après la récolte, pour marquer au Seigneur sa reconnoissance (1).

Il étoit d'ailleurs expressément défendu aux Israélites de contracter aucune alliance avec ceux qui habitoient la terre qui leur étoit destinée (2); ils ne devoient pas même permettre que ces peuples demeurassent avec eux, de peur que les enfans d'Israël ne participassent à leurs abominations et à leurs cultes, ce qui seroit infailliblement la cause des malheurs de toute la nation. Dieu lui promettoit, au contraire, toutes sortes de bénédictions et de prospérités, si elle observoit constamment les lois qu'il lui prescrivoit.

Je ne parle point, mon fils, de plusieurs autres règlemens sur lesquels il seroit trop long d'insister. Les détails que nous en offre le Pentateuque, appartiennent à l'histoire particulière des Juifs, dont je ne prends ici que ce qu'il y a de plus propre à vous intéresser.

---

(1) Exod. c. XXIII.

(2) *Ibid.*

Moïse, ayant exposé au peuple toutes les ordonnances du Seigneur, dressa au pied de la montagne un autel composé de douze pierres, selon le nombre des tribus d'Israël (1); et après qu'on y eut immolé des hosties pacifiques, il prit du sang, dont il réserva la moitié dans des coupes, et répandit l'autre sur l'autel. Il lut ensuite les termes de l'alliance qu'Israël alloit contracter avec son Dieu, et à laquelle toute la nation jura d'être fidèle. Alors prenant le sang qu'il avoit réservé, Moïse en fit une aspersion sur le peuple, et dit: Voici le sang de l'alliance que le Seigneur a faite avec vous, afin que vous accomplissiez tout ce qu'il vous a prescrit.

Par cette alliance solennelle, le peuple d'Israël devint le peuple choisi du Très-Haut, pour conserver sur la terre sa religion, son culte, et le souvenir de la grande promesse faite à ses pères; et Dieu se rendit en même temps, d'une manière toute spéciale, le Dieu et le roi des Juifs. C'est à ce dernier titre qu'il leur dicte des règlemens politiques,

(1) Exod. c. XXIV.

qu'il attache à leur fidélité des récompenses ou des châtimens temporels, qu'il les conduit par l'espérance des biens de cette vie, ou par la crainte des maux présens. Cette conduite regardoit le corps de la nation dont il étoit le monarque, sans préjudice des récompenses ou des châtimens pour l'autre vie, qui concernoient chacun des membres en particulier, et qui étoient l'objet d'une tradition constante parmi tous les descendans d'Abraham, d'Isaac et de Jacob.

Lorsque Moïse eut terminé la cérémonie auguste de cette première alliance, qui n'étoit, après tout, que le type de celle que Dieu devoit former un jour avec tous les hommes, et que le Messie devoit ratifier par son propre sang, en devenant tout à la fois le prêtre et la victime d'un testament nouveau, Dieu ordonna à son serviteur de venir passer quelque temps sur le mont Sinaï, pour y recevoir des instructions particulières relatives à son culte, et pour y graver les tables de la loi (1). Moïse s'y rendit, après

(1) Exod. c. XXIV; c. XXXII et suiv.

avoir

avoir disposé toutes choses de manière à consoler son peuple de son absence, et à assurer sa tranquillité.

Mais en moins de quarante jours que le serviteur de Dieu passa sur la montagne, il se fit dans tous les esprits la plus étrange révolution. Ne voyant point revenir Moïse, on croit n'avoir plus de chef, plus de guide, plus de secours même à attendre du Très-Haut. On s'assemble en tumulte: on pousse de toute part des cris séditieux. Levez-vous, dit à Aaron une multitude en fureur; et faites-nous des Dieux qui marchent devant nous, car nous ne savons ce qu'est devenu cet homme qui nous a tirés de l'Egypte. Triste influence de l'exemple et de l'habitude! il leur faut des Dieux semblables à ceux qu'adoroient leurs anciens maîtres: et ils ont si promptement oublié le Dieu de leurs pères, celui qui a vaincu l'Egypte, et qui leur a démontré l'impuissance de ses honteuses divinités!

La crainte qu'inspire aux plus hardis un peuple mutiné, fit dans Aaron ce que la superstition et l'aveuglement faisoient dans

cette multitude effrénée; il devint lui-même infidèle à son Dieu, ou plutôt il se prêta, par une trop coupable foiblesse, à ce que l'on exigeoit de lui avec une violence plus criminelle encore. Il demanda aux Israélites les pendans d'oreilles de leurs femmes, de leurs fils et de leurs filles, les fit jeter en fonte, et en forma un veau d'or, détestable simulacre du Dieu qu'on adoroit à Memphis. A son aspect, les Israélites prosternés s'écrièrent : Voici, ô Israël! les Dieux qui vous ont tiré de l'Egypte : et Aaron ayant remis au lendemain le culte impie de ce nouveau Dieu, on le célébra dès le matin, par des sacrifices, des festins, des jeux et des danses profanes; digne hommage rendu à une pareille divinité!

Moïse cependant avoit été instruit par le Seigneur de tout ce qui s'étoit passé durant son absence, et il avoit imploré pour son peuple les miséricordes du Très-Haut. Mais lui-même ne put contenir son zèle, lorsqu'à l'entrée du camp il entendit les cris de joie, il vit les danses, il aperçut le veau d'or et l'autel qu'on lui avoit érigé. L'indi-

gnation le saisit. Il jette par terre les tables de la loi qu'il portoit entre ses mains, et les met en pièces; il renverse le simulacre; il adresse à son frère les plus sanglans reproches, et appelant à lui les Israélites encore fidèles, mais surtout la tribu de Lévi qui étoit de ce nombre, il les excite à punir l'injure faite au vrai Dieu si indignement outragé, et à mériter par là qu'il mette lui-même, en faveur de ce peuple ingrat et rebelle, des bornes à ses vengeances. A cet ordre, le glaive des lévites, devenu le glaive du Seigneur, se promène sur tout le camp et frappe indistinctement les coupables, qui, nus et désarmés, effrayés de la présence et de la colère de leur chef, accablés de remords, subissent sans se plaindre l'arrêt de proscription qu'ils n'ont que trop mérité. Trois mille hommes environ furent passés au fil de l'épée (1).

---

(1) Quelques copies des Septante et la Vulgate disent vingt-trois mille; d'autres trente-trois mille; mais l'original ne fait mention que de trois mille; et bien des savans

Après cette terrible exécution, nécessaire sans doute dans les vues du législateur, non-seulement pour punir et pour expier le crime des Israélites, mais encore pour arrêter les funestes suites de leur penchant à l'idolâtrie, Moïse, qui déjà avoit fait fondre le veau d'or, et qui, l'ayant réduit en poudre (1), avoit fait avaler aux Hébreux cette poudre mêlée dans leur boisson, ajouta à tous ces actes de sévérité, si propres à laisser dans le peuple une impression profonde, les représentations les plus vives sur l'énormité de la faute qu'ils avoient commise, en les tempérant néanmoins par la promesse d'intercéder de nouveau en leur faveur. Ses prières eurent le succès qu'il pouvoit dé-

---

tombent d'accord que les versions dont il s'agit ont été corrompues en cet endroit; voyez l'Histoire Universelle des Anglais, trad. *in*-4°., tome II, p. 262.

(1) Sur cette fonte du veau d'or réduit en poudre, voyez *ibid.*, et *Lettres de quelques Juifs*, etc. cinquième édition, tome I, première partie, Lettre cinquième.

sirer. Il fut seulement enjoint aux Israélites de se dépouiller de ce qu'ils avoient de plus précieux, en signe d'humiliation et de repentir; et cette espèce de réparation ils la font encore tous les ans de la même manière, en mémoire de leur crime.

Moïse remonta sur le mont Sinaï (1), et en rapporta de nouvelles tables, qui furent mises par la suite dans le tabernacle. Il employa tous ses soins à le faire construire selon le plan qu'il avoit reçu du Seigneur, ainsi que l'arche d'alliance, les autels des holocaustes et des parfums, tout ce qui devoit entrer dans le culte du Très-Haut, les ustensiles, les vases, les ornemens sacerdotaux (2). Dieu avoit ordonné que, pour fournir à tous ces ouvrages, Moïse reçût du peuple ce que chacun en particulier offriroit volontairement. Le zèle des Israélites à cet égard fut sans bornes: hommes et femmes, tous s'empressèrent à porter leurs joyaux,

(1) Exod. c. XXXIV.

(2) Exod. c. XXV, XXVI et suiv., XXXV et suiv.

des métaux de toute espèce, et une quantité de choses précieuses, qui provenoient de la dépouille des Egyptiens et des Amalécites.

En très-peu de temps, on donna aux ouvriers que Moïse avoit désignés, et que le Seigneur avoit remplis de son esprit, une quantité plus que suffisante de pierres précieuses, d'or, d'argent, d'airain, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate deux fois teinte, de fin lin, de poil de chèvre, de peaux de mouton, teintes en rouge et en violet, de bois de sétim, espèce de bois incorruptible, d'aromates, et d'huile pour l'entretien des lampes et la composition des parfums.

Dès le premier jour du premier mois de la seconde année (1), tout fut prêt pour célébrer de la manière la plus solennelle le culte du Très-Haut. On dressa, au milieu du camp, le tabernacle, pour lequel on avoit préparé des couvertures de peau teintes de diverses couleurs, et destinées à le garantir des injures

(1) Exod. c. XL; et voyez *ibid.* c. XXVI et suiv.

de l'air. Cette espèce de temple portatif, long de trente coudées, et n'ayant guère qu'un tiers de cette mesure en largeur et en hauteur, étoit construit avec des planches de bois de sétim, couvertes de lames d'or. Il avoit en dedans deux parties séparées l'une de l'autre par une rangée de quatre colonnes faites de ce même bois, revêtues d'or, et posées sur des piédestaux d'argent. La partie la plus intérieure étoit le Saint des Saints, où le grand prêtre lui-même n'entroit qu'une seule fois dans l'année. C'est dans ce lieu que devoit reposer l'arche de l'alliance, faite également de bois de sétim, revêtue de toute part de l'or le plus pur, entourée d'une couronne de même métal, formée d'un couvercle où l'or brilloit comme dans tout le reste, et surmontée de deux chérubins d'or massif. Elle avoit aux quatre coins quatre anneaux d'or où l'on passoit deux leviers qui servoient à la porter. La partie supérieure de l'arche s'appeloit *le Propitiatoire*, parce que c'étoit de là que le Seigneur vouloit faire entendre ses oracles et exaucer les prières de son peuple.

L'arche ayant été placée dans le lieu très-saint, on étendit devant cette première partie du tabernacle un superbe rideau qui en occupoit toute la largeur, mais qui laissoit en haut un espace vide par où se répandoit la fumée de l'encens. En dehors de ce premier voile étoit la seconde partie du tabernacle qui formoit le sanctuaire où le pontife et les prêtres avoient seuls droit d'entrer. On y mit du côté du nord la table qui portoit les pains de proposition au nombre de douze, selon le nombre des tribus d'Israël. De chaque côté de la table il y avoit six pains, et sur chaque pile étoit un vase d'or plein d'encens. On plaça au midi, ou peut-être et plus vraisemblablement au milieu, le chandelier d'or avec ses sept branches, dont chacune portoit une lampe; et de l'autre côté fut dressé l'autel des parfums. On ferma l'entrée de cette seconde partie par un autre rideau, de toute la largeur et de toute la hauteur du tabernacle, soutenu sur des colonnes dont les bases étoient d'airain.

Outre ces deux parties intérieures du tabernacle, il y en avoit une troisième qu'on

nommoit *le vestibule*. C'est là que Moïse plaça l'autel de l'holocauste sur lequel devoient être offerts les sacrifices, et où l'on devoit entretenir un feu perpétuel, le seul dont il fût permis au pontife et aux prêtres de se servir pour les fonctions de leur ministère. On posa aussi sur le devant un grand bassin, où Aaron et ses enfans se lavoient les pieds avant que de s'approcher de l'autel.

Autour du tabernacle on éleva une colonnade qu'on environna de courtines de fin lin, et qui enfermoit un espace de cent coudées de long de l'orient à l'occident, sur cinquante de large; c'est ce qui formoit l'enceinte ou le parvis du tabernacle. On mit à l'entrée un voile qui étoit soutenu par des colonnes, et qui s'ouvroit ou se relevoit, pour que le reste du peuple qui n'avoit pu entrer dans le parvis, pût assister aux sacrifices et aux autres cérémonies.

Moïse consacra par des onctions saintes et des aspersions la plupart de ces ouvrages; il plaça dans l'arche les tables de la loi et le vase d'or rempli de manne; et tout étant ainsi disposé, la nuée couvrit le taberna-

cle, qui parut rempli de la gloire du Seigneur.

Le moment de la consécration du pontife et des prêtres étoit arrivé (1). Moïse présenta au peuple Aaron et ses quatre fils, Nadab, Abiu, Eléazar et Ithamar, qui avoient été appelés à remplir les fonctions du saint ministère. Il les revêtit de leurs habits sacerdotaux. Il présenta au grand prêtre une tunique de fin lin, le ceignit d'une ceinture brodée, lui mit une seconde tunique de couleur hyacinthe, dont le bord, qui descendoit presque jusqu'à terre, étoit garni d'une riche frange, à laquelle étoient attachées alternativement de petites sonnettes et des pommes de grenade travaillées en or ; il ajouta, par-dessus ces vêtemens, l'éphod et le rational chargés de leurs pierres précieuses, où l'on voyoit gravés les noms des douze tribus d'Israël, confiées aux soins du grand prêtre. Sur le rational qu'il devoit porter sur la poitrine, ainsi que l'éphod, étoient écrits ces mots : *Lumière et perfec-*

(1) Lévit. c. VIII.

tion. Moïse lui mit aussi sur la tête une tiare, d'où pendoit, sur le front du pontife, une lame d'or avec cette inscription : *La sainteté est au Seigneur.* Cette lame, l'éphod, le rational, et la tunique d'hyacinthe n'appartenoient qu'au grand prêtre. Le reste formoit les vêtemens des prêtres ordinaires.

Aaron et ses fils furent consacrés par l'onction sainte, ainsi que tout ce qui ne l'avoit pas encore été, et qui devoit servir au culte du Seigneur.

Je n'entrerai pas, mon fils, dans de plus longs détails sur ces objets qui appartiennent proprement à l'Histoire sainte, et, par la même raison, je ne crois pas devoir insister sur quelques événemens particuliers, arrivés en différens temps dans le désert : tels sont la mort de Nadab et d'Abiu, fils d'Aaron, qui, ayant pris pour les encensemens un feu étranger, furent consumés par celui qui sortit de l'autel (1) ; la lèpre dont Marie, sœur de Moïse, fut couverte, pour avoir murmuré avec Aaron contre son

(1) Lévit. c. X.

frère (1); le châtiment de Coré, Dathan et Abiron (2), sous les pieds desquels la terre s'entr'ouvrit, et qui, engloutis dans son sein pour avoir voulu usurper les fonctions du sacerdoce, entraînèrent la perte de deux cent cinquante de leurs partisans, qu'un feu vengeur dévora en présence de tout le peuple.

Avant que les Israélites partissent de Sinaï, le Seigneur leur dicta encore par Moïse plusieurs règlemens (3) qui avoient pour objet les différentes sortes de sacrifices; les animaux dont il leur étoit défendu de manger; les impuretés légales; la séparation des lépreux, et toutes les précautions qu'on devoit prendre contre la lèpre, cette espèce de maladie maintenant si peu connue et si difficile à définir; le dénombrement des enfans d'Israël par tribus, par familles et par maisons; ce qui forma un total de

(1) Nombr. c. XII.
(2) *Ibid.* c. XVI.
(3) Lévit. c. I et suiv.

603,550 hommes âgés de vingt ans et au-dessus, en état de porter les armes; et enfin l'ordre des campemens, pour lequel on divisa les douze tribus en quatre corps, dont chacun, composé de trois tribus, occupoit un des quatre côtés du tabernacle. Toutes les tribus avoient leur drapeau particulier, et la tribu principale de chaque grand corps avoit un étendard distingué, dont les deux autres étoient obligées de suivre le mouvement.

La tribu de Juda, celle dont le Messie devoit naître, placée à l'orient et au centre, jouissoit de la prééminence sur toutes les autres. C'étoit elle qui commandoit la marche sous les ordres de son prince Nahasson, fils d'Aminadab. A sa droite étoit Issachar, et à sa gauche Zabulon. Les autres tribus étoient ainsi rangées dans un certain ordre plus ou moins éminent, selon les titres ou le rang qu'elles sembloient avoir reçus de leurs ancêtres. Elles avoient leur chef, et chaque corps avoit son commandant, qui devoit toujours être le prince de la tribu principale de chacune de ces divisions.

Durant les campemens, les lévites devoient occuper, par familles, un espace laissé vide entre les autres tribus et l'enceinte du tabernacle, dont la garde leur étoit confiée. Dans la marche, la famille de Caath, de la tribu de Lévi, avoit seule l'honneur de porter les vases sacrés. Cette tribu en formoit une treizième, à cause des deux parts que Jacob, avant de mourir, avoit assignées à Ephraïm et à Manassé, enfans de Joseph; mais consacrée toute entière au service des autels, exclue du partage des terres, bornée pour tout revenu aux dîmes des Israélites, elle devoit être dispersée dans les autres tribus, et avoir pour habitation un certain nombre de villes dans toute l'étendue de la terre promise.

Après tous ces règlemens et quelques autres moins importans, la colonne de nuée donna le signal du départ (1). On replia à l'instant le tabernacle, et l'on quitta dans le plus bel ordre, quoique différent de celui que l'on observoit dans les campemens, le

(1) Nombr. X et suiv.

désert de Sinaï, dans lequel on avoit séjourné pendant près d'un an.

Tant que les enfans d'Israël avoient été occupés, sous les ordres de leur chef, des préparatifs et de l'appareil des cérémonies religieuses, ces grands objets avoient tellement fixé leur attention, qu'ils ne paroissent pas avoir eu, pendant cet intervalle, la moindre idée de révolte et de sédition; celle même de Coré, de Dathan et d'Abiron, étant postérieure, ainsi que le murmure d'Aaron et de Marie, sœur de Moïse, au départ de Sinaï. Mais à peine furent-ils en marche, que n'ayant plus sous les yeux rien de nouveau qui nourrît et qui soutînt leur curiosité, ils recommencèrent à se livrer aux plaintes et aux reproches. La manne dont ils s'étoient si bien contentés jusque-là, leur parut insipide; ils regrettèrent comme autrefois les ognons de l'Egypte. Dieu leur envoya pendant trente jours un mets plus conforme à leurs désirs, mais qui ne servit qu'à punir leur révolte, et qui, par la mort d'un grand nombre des plus rebelles, mérita à ce lieu le triste nom de *sépulcres de concupiscence.*

Ce fut en cet endroit que le Seigneur ordonna à Moïse de ne pas se borner à la disposition qu'il avoit déjà faite à Raphidim par le conseil de Jéthro, et qui ne suffisoit pas encore pour l'expédition d'un grand nombre d'affaires très-importantes renvoyées chaque jour à son tribunal. Dieu lui dit d'assembler en conséquence soixante et dix des anciens d'Israël, connus pour être les plus propres à gouverner. Je mettrai en eux, ajouta le Très-Haut, de ce même esprit que j'ai mis en vous, afin qu'ils vous aident à porter un fardeau dont vous êtes plus que jamais surchargé. Ce choix ayant été fait, Dieu les remplit de sa sagesse, et cette espèce de Sanhédrin fut peut-être l'origine et comme le modèle de celui qui, par la suite, s'établit sous ce nom dans la Judée.

De Haseroth, où ces choses s'étoient passées et où Marie murmura contre son frère, le peuple se mit en marche, et dressa ses tentes dans le désert de Pharan (1). Le Sei-

(1) Nombr. XIII, XIV.

gneur y ordonna à Moïse d'envoyer dans la terre qu'il avoit promise à son peuple, quelques-uns des principaux de chaque tribu, qui considérassent attentivement le pays, et qui rapportassent fidèlement aux Israélites ce qu'ils y auroient remarqué de la nature du sol, et du caractère de ses habitans. Ces hommes étant partis, employèrent quarante jours à visiter la terre de Chanaan, et de retour au camp, ils firent, dans l'assemblée du peuple, un rapport infidèle, exagéré par la crainte, et qui jeta la consternation dans tous les esprits. Il est vrai, dirent-ils, que cette terre que nous avons parcourue est extrêmement fertile; et ils en donnèrent pour preuve les fruits qu'il leur avoit été enjoint d'y cueillir, tels que des figues, des grenades, et une branche de vigne si considérable, que deux hommes la portoient sur un levier; mais, ajoutèrent-ils après ce début captieux, le pays est plein de grandes villes bien murées; il est défendu par des hommes d'une taille gigantesque et d'une force prodigieuse; le peuple d'Amalec est au midi; les Hétéens, les Jébuséens, les

Amorrhéens sont placés à l'orient, et au nord dans les montagnes; à l'occident, au bord de la grande mer, habite une partie des Chananéens, et une autre partie non moins formidable réside le long des bords du Jourdain. Parmi ces envoyés, deux hommes, moins timides et plus fidèles, s'efforcèrent en vain de donner à la nation une idée plus juste de ces ennemis qu'on lui peignoit si redoutables, et de la facilité qu'elle trouveroit, avec le secours du Seigneur, à s'emparer de cette contrée dont la possession lui étoit assurée. Leurs lâches collègues enchérirent sur leur première description par des images plus effrayantes encore. « Non, non, s'écrioient-ils, il ne nous est pas possible de prétendre à cette conquête; c'est une terre qui dévore ses habitans; nous y avons vu des hommes qui étoient comme des espèces de monstres, des géans descendus-d'Enac, auprès desquels nous ne paroissions que comme des sauterelles ». Ainsi la passion, et surtout la peur, grossit à son gré les objets.

Effrayés par ce récit, peu touchés des

représentations que des hommes plus véridiques et moins prévenus ne craignoient pas de leur faire, ne voyant plus que le danger qui leur sembloit présent, regrettant même de ne pas être ensevelis dans le désert, plutôt que d'affronter tant de périls, les Israélites parloient déjà de se donner un chef pour retourner vivre esclaves en Egypte ; déjà ils s'armoient de pierres pour lapider Josué et Caleb, dont les sages remontrances leur devenoient importunes ; lorsque la gloire du Seigneur, paroissant sur le tabernacle, y manifesta sa présence de la manière la plus sensible. Jusqu'à quand, dit-il à Moïse, ce peuple m'outragera-t-il par sa défiance et ses murmures ? J'en jure par moi-même : de tous les hommes qui ont vu l'éclat de ma majesté, qui ont été témoins des prodiges que j'ai faits pour eux en Egypte et dans le désert, et qui n'ont cessé de provoquer mes vengeances par leur infidélité, aucun n'entrera dans la terre que j'ai promise à leurs pères. Faites-leur donc entendre mes paroles ; voici ce que dit le Seigneur : Je vous traiterai

selon le vœu indiscret que vous avez formé. Vos corps seront étendus morts dans cette solitude ; vous tous, qui avez été compris dans le dénombrement, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, et qui avez murmuré contre moi, vous n'entrerez point dans cette terre, excepté Caleb et Josué ; mais j'y ferai entrer vos petits enfans, ceux dont vous avez dit qu'ils seroient la proie de vos ennemis. Vous errerez quarante ans dans le désert, et vous porterez pendant ce temps la peine de votre iniquité.

Cet arrêt formidable s'exécuta à la lettre, et le châtiment commença par ceux qui avoient été la cause de la révolte des Israélites : cependant le peuple, toujours extrême dans ses résolutions, aussi présomptueux qu'il s'étoit montré lâche et timide, voulut, pour réparer sa faute et en mériter le pardon, attaquer les Amalécites et les Chananéens qui s'étoient avancés pour disputer le passage aux Hébreux. En vain Moïse s'opposa-t-il à ce dessein si mal concerté ; en vain leur dit-il que le Seigneur ne marchant point à leur tête, ils alloient courir

à la mort qu'ils vouloient éviter ; leur obstination l'emporta, et une défaite sanglante les força de s'enfoncer de nouveau dans le désert sous la conduite de Moïse, pour y subir l'arrêt que le Tout-Puissant avoit prononcé.

Je ne m'arrêterai point, mon fils, sur les événemens moins intéressans qui remplirent tout l'intervalle de temps que les Israélites passèrent encore dans le désert. Le caractère de ce peuple y est toujours le même : uniquement frappé des objets sensibles, il oublie les bienfaits passés, pour ne s'occuper que des maux présens ; accoutumé aux faveurs de son Dieu, les plus grandes merveilles, les prodiges de tous les jours cessent d'être des prodiges pour lui, dès qu'ils n'ont plus à ses yeux le charme de la nouveauté ; ainsi le cours de la nature, si admirable quand on s'y rend attentif, nous laisse-t-il insensibles et distraits nous-mêmes, parce qu'il se répète à chaque instant pour nous : ingrat et volage, Israël retombe dans ses murmures à la moindre épreuve qu'il rencontre ; il en est puni, et se repent pour retomber encore.

Moïse et Aaron, las de tant d'infidélités, doutèrent un moment si le Seigneur effectueroit sa promesse, en donnant aux Hébreux de l'eau pour étancher leur soif (1). Deux fois à Cadès ils frappent le rocher duquel devoit couler une source d'eau vive. La promesse du Seigneur s'accomplit; mais Moïse et Aaron devenus coupables eux-mêmes, quoique d'un manque de confiance en apparence si léger, sont condamnés à ne pas entrer dans la terre promise. Aaron meurt le premier, et son fils Eléazar lui succède au souverain pontificat.

Ces événemens se passèrent vers la fin du voyage des Israélites dans le désert. C'est vers ce temps qu'il s'éleva de nouveaux combats entre eux et les ennemis du vrai Dieu. Israël, fatigué des précautions continuelles qu'il lui falloit prendre, et des marches pénibles qu'il se voyoit sans cesse obligé de faire, recommença à murmurer. Le Seigneur suscita contre lui des serpens, dont la morsure fit périr un grand nombre d'hom-

(1) Nombr. c. XX et suiv.

mes. Moïse pria pour les Hébreux, et Dieu, sensible à sa prière, lui ordonna de faire fondre un serpent d'airain, et de le placer dans un endroit élevé, afin qu'il fût un signe de réconciliation pour les coupables, et que quiconque se sentiroit blessé, n'eût qu'à jeter les yeux sur ce gage de salut pour être guéri.

Bientôt après, Séhon, roi des Amorrhéens, ayant refusé aux Hébreux un passage sur ses terres, ils taillèrent en pièces son armée, et s'emparèrent de ses villes. Ils défirent également Og, roi de Basan, qui étoit venu à leur rencontre. Balac, roi de Moab, ayant conçu le même dessein, et s'étant uni dans cette vue au peuple de Madian, voulut sans doute intéresser le ciel en sa faveur, en envoyant une ambassade à Balaam, espèce de devin, fort accrédité, qui demeuroit à Aram, vers la rive orientale du Jourdain. Il paroît que, vivant au milieu des Idolâtres, il avoit fait un mélange de leurs superstitions avec la croyance d'un Dieu suprême, et qu'il conservoit d'ailleurs quelques restes des anciennes traditions rela-

tives à la foi des patriarches, qui avoient habité dans ces contrées. On le voit en conséquence, quoique lié d'intérêt et d'affection avec les Moabites, consulter le vrai Dieu qui veut bien se servir de lui pour annoncer de grandes vérités (1). Il prédit la nombreuse postérité d'Israël, et les bénédictions dont il doit être comblé. Envisageant d'un œil ferme les récompenses d'une vie future, il souhaite pour lui-même des bénédictions supérieures de beaucoup à tous les biens temporels : que mon âme, s'écrie-t-il, meure de la mort des justes, et que ma fin soit semblable à la leur. Il annonce la réprobation du premier roi d'Israël, et en fait connoître la véritable cause ; il aperçoit de loin cette étoile de Jacob, qui doit éclairer toutes les nations. Il semble prédire la conquête de l'Asie, et la ruine des Hébreux par les Romains, qui, à leur tour, finiront par être subjugués. Ils viendront d'Italie sur des vaisseaux, dit cet homme que Dieu se plaît à faire parler ; ils vain-

(1) Nombr. c. XXIII et suiv.

cront

croit les Assyriens ; ils ruineront les Hébreux ; et enfin ils périront eux-mêmes.

Cependant, pour consoler le monarque qui l'a envoyé chercher, et qui attendoit de lui un tout autre langage, il lui donne le conseil le plus funeste pour les Hébreux. Il l'engage à se servir des filles de Moab, et de celles de Madian, pour entraîner Israël dans l'idolâtrie, en lui faisant partager le culte de Béelphégor. Cet avis perfide eut le plus triste succès, et fut suivi de la plus terrible catastrophe. Il périt vingt-quatre mille hommes d'entre les Israélites, frappés d'une plaie que l'Ecriture ne nomme pas. Phinées, fils d'Éléazar, et petit-fils d'Aaron, aperçut un homme de sa nation qui entroit dans la tente d'une Madianite en présence de Moïse et de tous les enfans d'Israël, qui pleuroient devant la porte du tabernacle. Le scandale étoit d'autant plus grand, qu'il étoit donné par le chef d'une des familles de la tribu de Siméon. A cette vue, transporté d'un saint zèle, et autorisé par l'ordre de Dieu même, Phinées suit le malheureux Zambri dans ce lieu de pros-

titution, et, par la mort des deux coupables, il fait un exemple public, qui arrête la contagion de l'idolâtrie et du libertinage, et qui désarme à l'instant la colère du Très-Haut.

La plaie étant cessée, et les Israëlites n'ayant pas encore quitté la plaine de Moab, située le long du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho, on fit par maisons, par grandes familles, et par tribus, un nouveau dénombrement de tous ceux qui avoient vingt ans et au-dessus, et le total se monta à six cent un mille sept cent trente hommes en état de porter les armes, sans compter les prosélytes et les esclaves, et sans y faire même entrer la tribu de Lévi, dont le nombre des sujets mâles, depuis un mois et au-dessus, alloit à vingt-trois mille hommes (1).

L'objet de ce dénombrement étoit le partage des terres que l'on avoit conquises, et de celles qui restoient à conquérir, comme formant l'héritage que le Seigneur avoit assigné aux enfans d'Israël. Il devoit com-

(1) Nombr. c. XXVI.

prendre en largeur, de l'orient à l'occident, le pays situé entre le Jourdain et la grande mer, ou la Méditerranée, à quoi il faut ajouter les conquêtes faites le long du Jourdain à l'autre bord du fleuve ; et en longueur, du midi au nord, il devoit s'étendre, depuis le torrent d'Égypte qui avoit son entrée dans le lac Sirbonide, et passoit entre Rhinocorure et Péluse, et depuis le lac Asphaltite ou la mer Morte, jusqu'aux montagnes du Liban ; ce qui renfermoit un pays extrêmement fertile, de plus de soixante et dix lieues de long, sur environ vingt-cinq de large.

Le Seigneur ordonna que ce pays fût partagé au sort entre les tribus et les familles. Mais ce qu'il recommanda avec le plus de soin aux Israélites, fut de n'épargner aucun des peuples qu'il avoit condamnés à cause de leurs crimes, de briser leurs idoles, de renverser leurs autels, de détruire les hauts lieux consacrés à leurs fausses divinités, d'exterminer tous les habitans du pays dès qu'ils y seroient entrés, de peur, comme le leur répétoit Moïse de sa part, qu'ils ne vous

portent à commettre toutes les abominations qu'ils ont commises eux-mêmes dans le culte de leurs Dieux, et que vous ne péchiez contre le Seigneur. Des cruautés ou des infamies faisoient partie de ces cultes détestables rendus à Béelphégor, ou Baalphogor, à Moloch, et à d'autres divinités à peu près semblables. Les sacrifices humains, les impuretés contre nature, paroissent surtout avoir été la cause du jugement rigoureux que le Seigneur exerça contre eux (1).

Avant de passer à de nouvelles conquêtes, on punit, par l'ordre du Seigneur, de la manière la plus sanglante, la séduction dont le peuple de Madian avoit usé pour perdre les Israélites, et qui leur avoit été si funeste.

Après cette expédition, les enfans de Ruben et de Gad (2), qui étoient extrêmement riches en bestiaux, se présentèrent à Moïse pour le supplier de leur accorder les pays conquis sur les Amorrhéens, et qui

(1) Lévit. c. XVIII.

(2) Nombr. c. XXXII.

consistoient dans les royaumes de Basan et d'Hésebon, sur la côte orientale du Jourdain, comme étant le plus à leur bienséance, et les plus propres à la nourriture de leurs troupeaux. Moïse souscrivit à leur demande, et permit que l'on partageât ces terres entre eux et la moitié de la tribu de Manassé, à condition toutefois qu'ils aideroient leurs frères à se mettre en possession des contrées situées de l'autre côté du Jourdain, et qu'ils ne reviendroient habiter ces lieux, qu'on vouloit bien leur céder, que lorsque les enfans d'Israël auroient obtenu, chacun en particulier, la portion qui devoit leur revenir de la terre qui leur avoit été promise. Cette condition si juste fut acceptée, et remplie par la suite avec la plus exacte fidélité.

Un autre règlement, qui intéressoit également toute la nation, avoit en partie précédé celui-ci. Les filles de Salphaad ayant présenté une requête à Moïse pour être maintenues dans l'héritage de leur père, qui étoit mort sans laisser d'enfans mâles, il fut décidé qu'elles entreroient de plein droit dans l'héritage qui seroit échu au chef

de cette famille ; mais il fut ensuite établi comme une loi générale, surtout pour celles qui devoient hériter, qu'elles ne pourroient se marier hors de leur tribu, afin de prévenir la confusion des biens, et pour que les tribus pussent se conserver sans mélange (1).

De toute cette race d'hommes qui s'étoit révoltée contre le Seigneur, au simple récit des prétendus obstacles qu'elle rencontreroit à son entrée dans le pays de Chanaan, il ne restoit plus, selon la parole expresse du Tout-Puissant, que Josué, fils de Nun, Caleb, fils de Jéphoné, et un petit nombre d'autres qui n'avoient point pris part à la révolte (2).

L'arrêt porté contre Moïse lui-même, en punition de sa défiance lorsqu'il frappa le rocher à Cadès, alloit bientôt s'exécuter. Dieu ordonna à son serviteur de se transporter sur les hautes montagnes d'Abarim, pour considérer de cette élévation la terre

(1) Nombr. c. XXVII et XXXVI.
(2) *Ibid.* c. XIV.

promise, dans laquelle il ne devoit point entrer (1). Moïse obéit, sans se plaindre d'un si douloureux sacrifice; il demanda à Dieu un successeur, et Josué fut choisi à sa place, pour être, dans les expéditions militaires, le chef du peuple de Dieu. Mais il lui étoit enjoint de ne rien entreprendre sans s'être concerté avec le grand prêtre, qui, dans toutes les affaires un peu embarrassantes, étoit tenu de consulter le Seigneur.

Le législateur des Hébreux prit soin, avant sa mort, d'entretenir son peuple et de l'instruire à diverses reprises (2), en lui rappelant ses infidélités et les punitions qu'elles lui avoient attirées, les merveilles que Dieu avoit opérées en sa faveur, soit dans l'Egypte, soit pendant l'espace de quarante ans dans le désert, les préceptes qui lui avoient été imposés, ainsi que les motifs qu'il avoit d'y être fidèle, et enfin quelques-

(1) Nombr. c. XXVII.

(2) Deutéronome, c. I et suiv.

unes des règles et des ordonnances qui lui avoient été prescrites.

Dans ses entretiens familiers, Moïse prend soin surtout de le prémunir contre l'idolâtrie ; il n'oublie rien de ce qui peut l'attacher constamment au vrai Dieu, et le remplir tout à la fois de sa crainte et de son amour. En lui parlant des bienfaits qu'il en a reçus, il insiste sur la manière dont il a été nourri pendant tant d'années, et sur ses vêtemens qui se sont conservés durant le même espace de temps (1). Il annonce aux Israélites, pour la suite des siècles, un prophète semblable à lui; c'est-à-dire, législateur comme lui, puissant en œuvres, comme il l'a été lui-même ; ministre d'alliance, comme lui, mais d'une nouvelle alliance, bien plus parfaite que la première ; un prophète que Dieu leur suscitera du milieu de leurs frères, et qu'il leur ordonne d'écouter, sous peine d'éprouver les effets de sa juste vengeance (2). Moïse promet au peuple

(1) Deutéronome, c. VIII, c. XXIX.
(2) *Ibid.* c. XVIII, ℣. 15, 18, 19.

d'Israël toutes sortes de prospérités tant qu'il gardera soigneusement la loi du Seigneur, et le menace des plus terribles châtimens, dès qu'il osera se permettre de la violer. Il semble lire déjà, dans les décrets du Très-Haut, le siége désastreux, et à jamais mémorable, de Jérusalem, par un peuple éloigné, par une nation insolente et superbe, qui, fondant sur les Juifs, comme l'aigle fond sur sa proie, leur fera éprouver la plus extrême désolation, et toutes les horreurs de la guerre (1).

Le législateur du peuple choisi ne se borne pas à l'instruire de ce qu'il doit à son Dieu; il lui expose tout ce qu'il doit à ses frères; il l'exhorte à la pitié pour les malheureux; il lui trace un code de bienfaisance et d'équité. Au milieu des guerres qu'il aura à soutenir, il l'excite à la plus vive confiance dans le secours du Tout-Puissant. Il veut que tous les sept ans, lorsque l'année Sabbatique, cette année privilégiée en faveur des débiteurs et des esclaves, sera

(1) Deutéron. c. XXVIII, ℣. 46 et suiv.

arrivée, on lise, au temps de la fête des Tabernacles, les paroles de la loi devant tout le peuple assemblé : et c'est sans doute pour cet usage que Moïse écrivit le Deutéronome, qui est comme le renouvellement de l'alliance entre Dieu et la nation sainte, et comme le précis de tout le Pentateuque. Dans ce livre sont renfermées les malédictions que les lévites devoient prononcer à haute voix contre ceux qui violeroient, ou les lois de fidélité envers le Seigneur en faisant des ouvrages de sculpture pour les adorer, ou les lois de miséricorde et de justice envers les hommes. A chacune de ces malédictions, le peuple devoit répondre *amen ;* espèce de ratification aussi terrible que solennelle (1).

Malgré toutes ces précautions, malgré les exhortations les plus vives, où brillent tout à la fois, et le zèle le plus pur pour la gloire du Très-Haut, et tout l'intérêt que peut prendre à ses enfans le plus tendre des pères, Moïse, comme nous l'avons vu, ne

(1) Deutéronome, c. XXVII.

prévoyoit que trop les infidélités de son peuple. Dieu même ne cessoit de les lui montrer dans un triste avenir ; et pour laisser à ce peuple volage un nouveau monûment qui rendît témoignage contre lui, il dicta à son serviteur ce beau cantique dans lequel Moïse, après avoir invité le ciel et la terre à se rendre attentifs à sa voix, décrit, dans un style plein de chaleur et d'élévation, de force et d'énergie, les grandeurs du Dieu d'Israël, et ses miséricordes envers un peuple qu'il a pris soin de former ; le peu d'intelligence et de sagesse, les égaremens et l'ingratitude de cette nation, si souvent rebelle à son père, à son Dieu ; les suites funestes de son aveuglement ; la tendre compassion dont le Seigneur usera envers ses enfans pour les ramener à son culte ; et la vengeance éclatante qu'il tirera de leurs ennemis (1).

Après avoir récité ce cantique, et l'avoir remis aux Israélites comme un dépôt sacré,

(1) Deutéronome, c. XXXII.

Moïse dit à son peuple un dernier adieu (1). Il bénit les tribus d'Israël, et plein de soumission aux ordres du Très-Haut, rempli de confiance dans ses promesses, il monta de nouveau, des plaines de Moab, sur la montagne d'Abarim, d'où il se transporta sur le mont Nébo, vis-à-vis de Jéricho; et de la pointe la plus élevée, nommée Phasga, ayant considéré encore une fois les fertiles contrées de la terre de Chanaan, il s'endormit en paix dans le sein de l'Eternel, âgé de cent vingt ans, sans avoir ressenti les infirmités de la vieillesse.

Ainsi mourut ce grand homme, dont le tombeau est resté inconnu; mais dont la mémoire vivra à jamais, et sera toujours digne de nos respects et de nos éloges. Elevé à la cour de Pharaon, adopté par sa fille, environné de toute la splendeur du trône, instruit dans les sciences et dans la sagesse des Egyptiens, mais sciences toutes profanes et sagesse toute païenne, il méprisa l'éclat fastueux qui brilloit à la cour

(1) Deutéron. c. XXXIII.

du monarque, et préféra aux espérances flatteuses qu'il pouvoit y former, les intérêts de son peuple, que, par une vocation expresse et par le secours du Très-Haut, il délivra de la captivité. C'est de cet état de servitude et d'opprobre, qui dégrade, qui énerve toutes les facultés de l'âme et les flétrit, qu'il falloit tirer cette nation déjà si accoutumée au joug, pour la faire passer à un état d'affranchissement et de liberté. Toujours regrettant ses premières habitudes et son ancien esclavage, toujours portée, comme elle l'étoit, à l'idolâtrie et à la révolte, il n'y avoit qu'un homme tel que Moïse, armé d'un courage invincible, doué d'une constance à toute épreuve, et revêtu de la toute-puissance de Dieu même, qui pût la ramener à l'idée pure et simple du Dieu qu'avoient adoré ses pères. Il n'y avoit que lui qui pût la former à un culte, tout nouveau pour elle, malgré le fondement qu'il avoit dans l'ancienne croyance, et qui pût la plier à des lois saintes, quant à la morale, mais gênantes, incommodes, très-nombreuses, quant à la discipline, et cependant

nécessaires pour l'isoler en quelque sorte, et l'éloigner par là même des usages et des cultes étrangers. C'est à ce grand objet que se rapportent tant d'institutions, de cérémonies, de règlemens, arbitraires, bizarres même, en apparence, si on les considère indépendamment du but vers lequel ils étoient dirigés; très-sages au contraire, si on les envisage d'après l'intention qu'avoit eue le législateur de tenir à chaque instant son peuple sous la main de Dieu même, de l'attacher, de le fixer par cette foule d'institutions légales et d'objets sensibles, et de mettre comme un mur de séparation entre lui et les nations païennes, puisque c'étoit uniquement pour la conservation du dépôt des grandes traditions, ainsi que du véritable culte, qu'il avoit été choisi.

Au reste, mon fils, Moïse, en faisant intervenir la Divinité, n'a point été un habile politique, un imposteur, comme l'incrédulité, guidée par la prévention, par la passion, se plaît à le nommer. Dans le cours de l'histoire, vous verrez des hommes qui, pour donner à leurs lois une autorité et une

sanction telle qu'ils la désiroient, ou pour dominer sur les autres hommes, se sont annoncés comme les envoyés et les interprètes de Dieu même ; mais vous n'en trouverez point, parmi eux, qui aient apporté en preuve de leur mission de ces faits éclatans, publics et permanens, auxquels le pouvoir seul de l'Être-Suprême peut suffire : or, telles ont été les œuvres de Moïse. Les dernières plaies de l'Égypte, qui ont des effets si universels, si terribles, et qui ne respectent que les Hébreux, le passage de la mer Rouge, la publication de la loi sur le mont Sinaï, la punition de Coré, de Dathan, d'Abiron, et de deux cent cinquante de leurs partisans, plus encore la manne qui tombe pendant quarante ans dans le désert, les vêtemens des Israélites qui se conservent pendant un si long espace de temps ; ce sont là de ces faits qui, par leur étendue, leur éclat, leur publicité, leur durée, ne sont ni susceptibles de prestige, ni de nature à pouvoir imposer à tout un peuple à qui on les raconte comme s'étant passés sous ses yeux, comme servant de preuves à une mission qui

vient d'en haut, et de base à une autorité qui, sans cesse, le contrarie et le dompte malgré lui. C'est sur ces faits que Moïse insiste; il y revient à chaque instant. Dans le dernier discours qu'il adresse aux Israélites, avant sa mort, il leur remet sous les yeux, comme un des plus puissans motifs d'être à jamais fidèles, ce qu'ils ont si fortement, si constamment éprouvé; ce qu'ils ont vu si généralement, si sensiblement, et dont il leur reste des monumens dans leurs fêtes, dans leurs cantiques; ce qu'ils voient, ce qu'ils éprouvent encore tous les jours, et qui n'a rien perdu dans sa durée de ce qu'il a toujours eu pour eux de plus frappant (1). De tels faits, mon fils, pourroient-ils bien n'être que des fictions? Disons-le même, sur de tels événemens, et sur tout le fil de sa narration, si elle n'eût pas été en tout point conforme à la vérité, Moïse n'eût-il pas trouvé de toute part des contradicteurs? Ses écrits eussent-ils été reçus de toute la nation sous les yeux de laquelle les faits ve-

(1) Deutéronome, c. I, c. XI.

noient de se passer? N'avoit-il pas contre lui la vanité, les passions, l'intérêt de tout un peuple auquel il dit, dans ses livres, les vérités les plus dures, qu'il dépouille de toute espèce de mérite pour faire honneur de ses moindres avantages au Tout-Puissant, et surtout qu'il asservit à des lois pénibles, incommodes, importunes, et qui font violence à tous ses penchans? N'y avoit-il pas même, parmi les tribus, des intérêts opposés qui se fussent élevés contre lui? Les crimes attribués à quelques-uns de leurs ancêtres, les prérogatives, les droits et les titres attachés aux uns plutôt qu'aux autres, n'eussent-ils pas armé leur jalousie et excité leurs réclamations? Dans les partages, dans ceux, par exemple, qui se firent d'avance en faveur des tribus de Ruben et de Gad, et de la moitié de la tribu de Manassé, dans l'exclusion des lévites relativement au partage des terres, n'y avoit-il pas des motifs plus que suffisans pour ne pas s'en tenir aux livres et à l'autorité du législateur? Les familles n'avoient-elles pas également leurs intérêts divers et souvent opposés? C'est dans le Peu-

tateuque qu'elles étoient forcées de lire leur filiation, plus ou moins honorable, selon les mérites ou les fautes de leurs pères. C'est là qu'elles trouvoient le fondement ou la restriction de leurs droits et de leurs prétentions réciproques. La simple demande des filles de Salphaad excite, de la part des chefs des familles de Galaad, fils de Manassé, une contestation qui amène un règlement général. Chaque membre en particulier n'avoit-il pas ses passions, ses vues, et ses intérêts différens? Aaron et Marie, sœur de Moïse, murmurent hautement contre leur frère, contre son épouse, et la division se met dans la famille du législateur. Coré, cousin germain de Moïse, Dathan, Abiron, un grand nombre de lévites et de chefs de grandes familles, considérés comme les princes du peuple, veulent usurper les honneurs du sacerdoce, et il faut que Dieu même leur fasse subir un châtiment exemplaire, pour mettre fin à leur révolte.

Combinons, mon fils, toutes ces différentes sortes de témoins; une nation entière contre les caprices et l'obstination de laquelle

Moïse lutte sans cesse ; douze tribus qui sont comme autant de grands corps partagés entre eux par des intérêts différens ; un nombre prodigieux de familles qui ont leur généalogie, leurs titres, leurs prétentions à part ; tant d'hommes jaloux, mécontens, qui ont leurs vues, leurs passions, leurs intérêts opposés ; et par ce nombre infini de témoins, combinés entre eux et avec les faits que Moïse leur rappelle, nous reconnoîtrons que ces mêmes faits dont il parle, de quelque nature qu'ils puissent être, atteignent le plus haut point de certitude ; nous avouerons que celui qui les raconte, n'a pu en imposer ni à ses contemporains, ni à la postérité.

Et qu'on ne dise pas, mon fils, que les écrits que nous avons sous son nom lui sont postérieurs, et ne sont pas de lui. Ils ont un caractère original, qui ne permet pas de les attribuer à un autre que Moïse : c'est partout le caractère du législateur. Déjà nous l'avons dit : il rappelle sans cesse les mêmes lois, les mêmes faits, les mêmes motifs ; il y revient à chaque instant ; le seul livre du Deutéronome, ce précis de tous les autres,

peint Moïse à chaque trait. Partout ce grand homme fait éclater son zèle pour le culte, pour la gloire du Très-Haut, et pour les intérêts de son peuple. L'amour, la crainte, l'espérance, il n'est rien qu'il n'emploie pour attacher les Israélites au Seigneur, et les rendre fidèles à sa loi. Il parle en père, et comme le père le plus tendre. Il parle en maître, en juge, en prophète inspiré par Dieu même. Il invite, il presse, il exhorte, il promet, il menace, il tonne, il foudroie. Bien loin de flatter sa nation, il lui fait les reproches les plus accablans; il raconte avec franchise ses propres fautes et celles d'Aaron; il gémit de se voir exclus de la terre promise; il remet son autorité, non pas à ses enfans, mais à Josué, choisi par le Seigneur, comme le plus digne de servir de chef aux Hébreux. Toute sa narration, malgré les prodiges qu'elle nous expose, porte l'empreinte de la simplicité, de la candeur et de la vérité. Les détails dans lesquels il entre sont immenses, et ils se soutiennent, ils se confirment les uns les autres, au lieu de se détruire. Les calculs innombrables qu'il

remet sous les yeux sont exacts, et du moins il est très-rare qu'on ait besoin de recourir à des fautes de copistes pour couvrir des inexactitudes, comme on est si souvent obligé de le faire à l'égard des auteurs profanes. L'histoire qu'il nous retrace des premiers âges du monde, nous est garantie par les plus anciennes traditions. Ce qu'il dit des peuples et des lieux se trouve juste, autant qu'un si grand intervalle de temps permet d'en juger, et ce qui nous reste d'une si haute antiquité y est encore reconnoissable. Ce ne sont pas là, mon fils, les caractères d'un ouvrage supposé; et s'il y a quelques difficultés dans les livres de Moïse, ce sont les moindres que l'on puisse faire contre des livres anciens, tandis que les preuves que nous avons de leur authenticité, sont les plus grandes que l'on puisse donner.

Nous retrouvons ici, en effet, contre la supposition de ces livres, les mêmes combinaisons qui ont lieu en faveur des faits racontés par Moïse; et il étoit aussi impossible que le peuple juif, que les douze tribus, que toutes les familles, que tous les membres de

la nation, vu leurs intérêts divers, s'accordassent à recevoir, comme l'ouvrage de leur législateur, ce qui ne l'eût pas été, qu'il eût été impossible qu'ils se fussent accordés à recevoir comme authentique, de la main même de Moïse, un recueil de faits que chacun de ses contemporains eût été en droit de démentir.

L'existence de ces livres, sortis des mains de Moïse, est d'ailleurs confirmée par l'ancienneté des fêtes, des cérémonies, des coutumes, des établissemens, des lois, et de tous les monumens, qui, chez les Hébreux, datoient des premiers temps de la république, et dont l'origine se trouve consignée dans ces mêmes livres; elle est confirmée par tous les écrits et par tous les siècles postérieurs. Le livre de Josué, celui des Juges, les livres des Rois, les Pseaumes, les écrits de Salomon, les prophètes rendent témoignage à Moïse et au Pentateuque; et si l'on pouvoit former quelques doutes, je ne dis pas sur sa supposition, mais au moins sur son altération du temps d'Esdras, le doute seroit bientôt levé par la considération du schisme des dix tri-

bus, puisque ce schisme lui étoit antérieur de beaucoup, et qu'il nous fait voir, à cette époque, les livres de Moïse entre les mains des Samaritains, qui se seroient bien gardés de rien emprunter des Hébreux.

Ne croyez pas, au reste, mon fils, que le législateur des Juifs ait été un personnage obscur, presque ignoré des auteurs profanes: ils l'ont cité, au contraire, dans un grand nombre de leurs écrits (*b*). On y trouve, il est vrai, sur ce qui le concerne, des bévues, des méprises grossières, une altération sensible des faits, qui prenoit sa source dans la manière dont il avoit plu aux Egyptiens de les raconter. Mais parmi les anachronismes et les fables, la vérité se fait jour, et l'on est encore étonné d'en retrouver des traces si profondes au milieu des ténèbres de l'antiquité païenne.

NOTES.

PAGE 122.

(a) *C'est aux Hébreux que Moïse dicte ce cantique* (sur le passage de la Mer-Rouge), *aux Hébreux, témoins du prodige qui venoit de s'opérer en leur faveur, et qui n'auroient pu que le démentir, si, contre toute évidence, on eût voulu leur faire célébrer, par un cantique solennel, un miracle qui n'existoit pas.* On a cependant prétendu le faire disparoître ce miracle, qui avoit pour témoin tout un peuple; et l'on a eu recours, pour sauver le prodige, au reflux de la mer, pendant lequel les Hébreux n'ont fait que traverser, dit-on, le lieu qui laissoit à sec, dans cet intervalle de temps, le bras de la Mer-Rouge, qui s'avance dans l'isthme de Suez, et qui n'a pas, dans cet endroit, plus de largeur qu'un fleuve ordinaire (*).

(*) « La Mer-Rouge, dit le père Sicard sur la » carte qu'il a tracée des déserts de la Basse-Thé- » baïde, a son flux et son reflux deux fois par jour, Mais,

Mais, premièrement, dans un si petit espace, et qui est plus petit encore, avant que la mer ait atteint le plus haut point de ce reflux, qui ne dure qu'environ six heures, peut-on penser que deux millions de personnes, selon le calcul le plus modéré, aient pu passer ce bras de mer, avec une très-grande quantité de bêtes de charge, de bestiaux et de bagages?

Secondement, les Egyptiens ne connoissoient-ils pas ce reflux de la Mer-Rouge, et se seroient-ils laissé engager dans une pareille route, avec l'assurance d'y être bientôt submergés par le retour des eaux?

Troisièmement, auroit-on pu faire croire aux Hébreux que c'étoit là un véritable prodige?

Quatrièmement enfin, est-ce là le sens du cantique qui sert de monument à la déli-

---

» mais fort petit. La seconde fête de la Pentecôte, » 1er. juin 1716, et le 11 de la lune, ajoute-t-il, je » mesurai sur la plage occidentale, le reflux de cette » mer, qui s'étoit retirée, depuis minuit jusqu'à six » heures du matin, de cent dix pas environ ». *Lettres édifiantes*, pag. 188 du tome V, de la nouvelle édition.

vrance des Israélites? Est-ce là le sens du texte dans lequel ce cantique est inséré; et Moïse ne dit-il pas expressément aux Hébreux, qu'ils ont passé à pied sec au milieu de la Mer-Rouge, ayant les eaux à droite et à gauche, qui étoient pour eux comme un mur (*)?

Il ne faut, après tout, que lire les descriptions de ceux qui ont été sur les lieux, pour se convaincre de l'exactitude du récit de Moïse, et du peu de justesse des systèmes qui y sont opposés. Les lieux étroits et le désert dans lesquels les Hébreux se trouvoient renfermés, puisqu'ils avoient en effet d'un et d'autre côté des montagnes inaccessibles, et la mer devant eux; le désespoir qu'ils font éclater à l'approche des Egyptiens dans une position si critique; l'extrême confiance de Pharaon, qui ne croit pas qu'ils puissent trouver d'issue pour s'échapper; les corps des Egyptiens, et les débris de leur armée rejetés sur le bord oriental et du côté des Israélites: tout, dans l'Écrivain sacré, s'explique et se prouve par la

(*) Exod, XIV, 22.

seule inspection des lieux; et tout est démenti par elle dans les hypothèses contraires (*).

En vain ceux qui prétendent que c'est à la faveur du reflux de la mer que Moïse a fait passer les Israélites, s'appuieroient-ils à ce sujet du témoignage des prêtres de Memphis, cité par Artapan dans Eusèbe. Indépendamment des réponses péremptoires que nous venons de faire à une pareille supposition, ce témoignage est détruit en partie par celui des prêtres d'Héliopolis, qu'Artapan nous a conservé au même endroit, après nous avoir donné sur Moïse des détails qui viennent à l'appui de l'histoire sainte, quoiqu'en l'altérant par bien des fictions (**). Ces prêtres racontoient que les Juifs ayant pris la fuite, et emportant avec eux les richesses des Egyptiens, avoient été poursuivis par le roi d'Egypte, qui étoit à la tête d'une grande armée;

(*) Voyez les lettres et les cartes du P. Sicard, *ubi suprà*, tome V, Pietro della Valle, Ep. II; Thévenot, Voyage du Levant, chap. XXV; Bernier, Lettre à M. de Chaumont; Morizon, Voyage au Mont-Sinaï, etc.

(**) Artapan, *apud Euseb. Præp. Evang.* l. IX, c. 27.

que Moïse, par une inspiration divine, ayant étendu sa verge sur les eaux, elles s'étoient écartées, pour laisser aux Juifs un passage libre; mais qu'ensuite elles étoient retombées sur les Egyptiens, qui avoient tous péri, ou par les eaux de la mer, ou par le feu du ciel. Justin, en faisant de Moïse le fils de Joseph, et en mêlant (comme tous les historiens grecs, qui, pour ces anciens faits, sont venus trop tard) beaucoup de fables à son récit, dit que ce chef des bannis emporta les vases sacrés des Egyptiens, qui voulurent les ravoir par la force des armes; mais que de grandes tempêtes les forcèrent de retourner chez eux (*). Diodore parle d'une très-ancienne tradition des Ictyophages, où il est question de reflux, il est vrai, mais de manière à ne pouvoir être expliqué que par une cause tout à fait extraordinaire, qui confirme le récit de Moïse plutôt qu'elle ne le détruit (**).

Sans insister sur cette tradition, quelle qu'ait pu en être l'origine, sans nous arrêter à des textes de Strabon et d'Athénée, qui font men-

(*) Justin. l. XXX, c. 2.

(**) Diod. l. III, p. 174.

tion d'un prodige que quelques savans, tels que le Clerc et Jameson, ont cru emprunté du passage de la Mer-Rouge (*), nous nous bornerons à observer en général que tout ce que les Grecs nous disent des Juifs, et qui peut avoir rapport aux Egyptiens, ne venant point d'une autre source que les Egyptiens même, dont les ouvrages sont malheureusement perdus pour nous, et ceux-ci étant aussi intéressés qu'ils l'étoient, ou à ensevelir dans l'oubli, ou à déguiser, autant qu'ils le pouvoient, des faits qui n'avoient tourné qu'à leur honte, et à celle des dieux qu'ils adoroient, il est beaucoup moins surprenant que ces faits soient si fort altérés par les historiens qui ont écrit conformément à leur récit, qu'il ne l'est, comme on l'a observé plus haut, que la vérité perce à travers tant de fables, de récits contraires et d'absurdités. Moïse devenu, selon l'expression de l'Ecriture, le Dieu de Pharaon, frappant l'Egypte et son roi des plaies les plus funestes, desséchant le fond de

(*) Strabon, l. XVI, *Tradunt mirum quemdam casum, etc.* p. 500. *Athenæus*, l. VIII, c. 2, *et vid. Spicilegia antiquitatum Ægypti, authore Jameson. Glasguæ*, 1720, p. 207 *et seq.*

la mer par un vent brûlant, ouvrant une route aux Israélites à travers les eaux, engloutissant dans leur sein l'armée de Pharaon, devoit être pris par les Egyptiens pour un Dieu malfaisant, pour Typhon lui-même, qui étoit venu leur faire essuyer de nouvelles calamités. Aussi Plutarque nous apprend-il, dans son *Traité d'Isis et d'Osiris* (*), qu'il y avoit des gens qui racontoient que Typhon, après avoir été battu dans un combat, avoit pris la fuite sur un âne, et qu'après avoir marché sept jours, il s'étoit arrêté, et avoit engendré deux fils, Hyérosolymus et Judæus. Plutarque ajoute que ceux qui racontoient cette fable, vouloient à toute force l'ajuster à l'histoire des Juifs; et c'est ainsi qu'en effet les Egyptiens traitoient l'histoire, comme l'ont traitée d'après eux les Grecs, qui, à leur tour, ont été copiés par les Latins.

PAGE 191.

(b) *Ne croyez pas, au reste, que le législateur des Juifs ait été un personnage obscur, presque ignoré des auteurs profanes : ils l'ont*

(*) *Plutarch. de Isid, et Osirid. n.* 14.

cité, au contraire, dans un grand nombre de leurs écrits. On a déjà eu occasion de rapporter à ce sujet des passages de Manéthon et d'Hécatée d'Abdère (*), qui nous confirment la sortie des Juifs de toute l'Egypte, sous la conduite de Moïse, et sa législation. Dans le dernier de ces fragmens, transmis par Diodore, et conservé par Photius, on célèbre l'extrême sagesse et le courage éminent de ce grand homme; et l'on donne de ses lois, de ses établissemens, de ses instructions à son peuple, une idée qui, quoiqu'imparfaite et peu exacte à certains égards, suppose néanmoins quelque connoissance des livres de Moïse. Diodore fait mention des entretiens de ce législateur avec le Dieu Jao, ou Jéhova; mais peu instruit d'ailleurs des preuves de sa mission divine, il envisage ces entretiens à sa manière, c'est-à-dire, comme une invention politique (**). Chérémon, qui avoit entrepris d'écrire l'Histoire d'Egypte, parle

(*) Ci-dessus, tome I, pag. 556, 612; et voyez tout le passage de Manéthon dans Josèphe contr. Ap. l. I, c. 9.

(**) Diod. l. I, p. 48.

aussi de Moïse, qu'il place dans le même temps que Joseph, fils de Jacob, quoiqu'il y ait eu entre eux plusieurs générations (*). Lysimaque, cité après Chérémon par l'historien Josèphe, en parle également, et Josèphe réfute d'une manière victorieuse les fictions absurdes et les récits opposés de ces différens écrivains (**). Eusèbe, dans sa Préparation Evangélique, allègue plusieurs autorités relatives à Moïse (***); et parmi ces témoignages divers, il cite, d'après Alexandre Polyhistor, un passage d'Eupolème, dans lequel cet auteur nous présente Moïse comme le plus ancien sage, comme le chef, le législateur des Juifs, et celui qui, le premier, leur a donné l'invention des lettres, d'où elle a passé aux Phéniciens, et des Phéniciens aux Grecs (****).

Numénius, philosophe de la secte de Py-

(*) Joseph. contr. Ap. l. I, c. xj.

(**) *Ibid.* c. XI et XII.

(***) *Præp. Evang.* l. IX, c. 26, 27, 28 et 29.

(****) *Ubi suprà*, c. XXVI. Voyez aussi dans Josèphe (Antiq. Jud. l. I, c. 15.) un autre passage d'Alexandre Polyhistor, dans lequel cet écrivain fait mention de Moïse, comme ayant donné des lois aux Juifs, et ayant écrit leur Histoire.

thagore, rapportoit que Jannès et Mambrès, magiciens fameux par leur science, avoient été choisis, du consentement de tous les Egyptiens, pour dissiper les enchantemens de Moïse, dont les prières étoient toute-puissantes auprès de la Divinité; et que c'étoient eux qui avoient eu le pouvoir de faire cesser les calamités dont il affligeoit l'Egypte (*).

Pline le Naturaliste fait de Moïse et de Jannès, parmi les Juifs, des chefs d'une secte particulière de magiciens, quoique, dans le fait, Jannès ait été un des magiciens de Pharaon (**). Apulée place aussi Moïse parmi les magiciens les plus célèbres (***). Nous avons vu plus haut la fable que racontoit Plutarque au sujet de Typhon, qui, dans l'esprit des Egyptiens, paroissoit très-propre à représenter le chef des Hébreux, et qui, selon leur tradition, après sept jours de marche, enfanta Hyérosolymus et Judæus (****).

Strabon, rendant une sorte de justice à

(*) *Numen. lib.* 3o., De Bono, *apud Euseb. Præp. Evang.* l. IX, c. 8.

(**) Plin. Hist. Nat. l. XXX, c. 1.

(***) *Apul. Apolog.*

(****) Ci-dessus, p. 198.

Moïse, mais aussi mal instruit que les autres écrivains qui ont parlé des Juifs sans les bien connoître, fait de ce législateur un prêtre d'Egypte, qui, ayant horreur des cultes superstitieux des Egyptiens, enseigna à ceux qui daignèrent l'écouter, une doctrine plus pure sur la Divinité, leur apprit à en attendre de vrais biens, s'ils l'honoroient par des mœurs chastes et intègres, et mena à sa suite, dans une autre contrée, ces hommes droits et bons qu'il avoit su persuader (*).

Tacite (**) fait mille contes ridicules sur les Juifs, sur leur origine, au sujet de laquelle il expose plusieurs opinions différentes sur leurs lois, sur leurs coutumes, sur leur histoire. Il parle néanmoins de Moïse comme de leur chef, de leur législateur, de celui en qui ils avoient mis toute leur confiance, qu'ils prenoient pour un guide envoyé du ciel, et dont ils avoient déjà, dans un premier péril, éprouvé l'assistance. Il fait mention de leur marche dans le désert, de la disette à laquelle ils furent réduits, du soulagement que leur

(*) Strabon, l. XVI.

(**) Hist. l. V.

procura Moïse, qui fut redevable, selon le même auteur, à des ânes sauvages, de la découverte qu'il fit d'un rocher, d'où couloient des sources d'eaux vives.

Justin (*), qui n'est malheureusement que l'abréviateur de Trogue-Pompée, après nous avoir donné Abraham et Israël pour des rois de Damas, raconte que celui-ci partagea son Etat en dix royaumes, qu'il distribua à chacun de ses enfans. Joseph, le plus jeune de tous, fut enlevé par ses frères, vendu à des marchands étrangers, mené en Egypte, où, par la pénétration de son esprit, et son habileté à interpréter les songes, il devint le favori du prince et le sauveur de la nation, qu'il garantit d'une grande famine. De ce même Joseph, au rapport de Justin, naquit Moïse, célèbre par la science profonde qu'il hérita de son père. Mais les Egyptiens, infectés de la gale et de la lèpre, le firent sortir du pays, lui et tous les lépreux, pour obéir à l'oracle, et de peur que le mal ne fît des progrès. Devenu le chef de ces bannis, il déroba les vases sacrés de l'Egypte, et les emporta avec lui. Les

(*) Liv. XXXVI, c. 1.

Egyptiens voulurent les ravoir par la force des armes; mais de grandes tempêtes les forcèrent à retourner chez eux. Moïse alla s'établir sur le mont Sinaï après sept jours de marche, ce qui porta les Juifs à consacrer le septième jour au jeûne à perpétuité. Immédiatement après Moïse, Aruas, son fils, fut fait grand prêtre, et élu roi presque aussitôt. Depuis ce temps, les Juifs ont toujours réuni le sacerdoce et l'empire sur une même tête; et il est inconcevable, dit Justin en finissant, combien la justice et la religion, ainsi unies ensemble, leur servirent à se rendre puissans.

Ce sont toutefois ces mêmes Juifs qu'il a plu à Tacite, si peu éclairé sur tout ce qui les concerne, d'appeler le plus vil de tous les peuples (*). On entrevoit, au reste, parmi

(*) Il leur rend cependant justice sur leur culte. « Les Juifs, dit-il, n'adorent qu'un Dieu, qu'ils conçoivent seulement par la pensée; Dieu souverain, éternel, immuable. Ils estiment profanes ceux qui emploient des matières périssables pour représenter la Divinité sous une forme humaine; aussi n'ont-ils point de statues dans leurs temples, ni même dans leurs villes. Ils ne connoissent point cette manière de flatter leurs rois, et ne font pas cet honneur

toutes ces fictions, de grands traits de lumière. Qu'on réfléchisse sérieusement et sans prévention sur cette foule de passages des auteurs profanes, sans parler encore d'autres auteurs païens, que M. Fourmont a cités (*) pour démontrer l'antiquité de Moïse, tels que Ptolémée de Mendez, Polémon, Hist. l. I; Hellanicus, Philocore, Castor, Thallus, et l'on reconnoîtra sans peine, même d'après le témoignage des auteurs païens, ce que l'on doit penser de Moïse, de sa législation, de sa sagesse, des prodiges qu'il a opérés, prodiges attribués à l'enchantement et à la magie, ce qui est au fond tout ce que les Egyptiens pouvoient dire de plus favorable d'un homme qui leur avoit fait essuyer de si affreuses calamités; et l'on avouera enfin que, sur ces événemens et sur la sortie des Israélites hors de l'Egypte, il est bien plus raisonnable de s'en tenir au récit de Moïse, contemporain des faits, servant d'instrument à la plupart d'entre eux, et écrivant, comme nous l'avons vu,

même à nos Césars ». (Hist. l. V.) Est-ce donc là un peuple vil, à en juger par ces traits ?

(*) Réflexions critiques sur l'Histoire des anciens Peuples, tome II, p. 136.

sous les yeux d'une foule de témoins intéressés à le contredire, que d'en croire des écrivains qui, postérieurs de beaucoup aux faits dont ils parlent, n'ont d'ailleurs que la connoissance la plus imparfaite de ce qui concerne les Juifs dans les temps où ils devoient être le plus connus ; qui, lors même qu'ils se répètent dans quelques fables mal tissues, sont opposés les uns aux autres sur les détails, et qui surtout sont remplis d'anachronismes et des fautes les plus grossières (*).

(*) Voyez les deux Livres de Josèphe contre Appion.

LETTRE XVII.

Suite de la Lettre précédente.

APRÈS la mort de Moïse, le Seigneur fit entendre sa voix à Josué (1), âgé alors d'environ quatre-vingt-seize ans. En lui confiant la conduite de son peuple, il lui promit d'opérer de nouveaux prodiges en faveur des Hébreux, il le remplit de courage, et le disposa à la conquête de tout le pays de Chanaan. Josué donna en conséquence ses ordres aux Israélites, et étant sorti avec eux du camp de Sétim, place voisine des montagnes d'Abarim, il vint camper sur les bords du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho. Au jour fixé par le Tout-Puissant, les prêtres, chargés de porter l'Arche de l'alliance, se mirent à la tête du peuple qui étoit dans l'attente des plus grands événemens; le Jourdain s'ouvrit sous leurs pas, 1555 ans avant Jésus-Christ.

(1) Josué, c. I et suiv.

et ses eaux amoncelées, s'élevant comme une montagne, tandis que les eaux inférieures s'écouloient dans la mer Morte, laissèrent un passage libre aux douze tribus d'Israël. Une marque aussi spéciale des faveurs du Très-Haut, répandit la terreur parmi tous les peuples voisins, et soutint la confiance des Hébreux. Pour perpétuer ce sentiment dans l'esprit de leurs descendans, Josué fit élever par les ordres du Seigneur un double monument d'un fait si éclatant; l'un, au milieu du fleuve, où, suivant la coutume pratiquée par les Hébreux dans les occasions distinguées, il fit mettre douze grosses pierres, selon le nombre des douze tribus, à l'endroit où l'Arche s'étoit arrêtée; et un autre semblable, à Galgala, le premier lieu où elles campèrent à leur sortie du Jourdain. Au même endroit fut circoncis tout le peuple, qui, depuis quarante ans, étoit né dans le désert. On y célébra la pâque; on y mangea des fruits que la terre avoit portés; et la manne ne cessa qu'à cette époque pour faire place aux alimens ordinaires.

Les ennemis consternés s'étoient renfermés dans Jéricho. Le Seigneur avoit dessein de livrer cette ville à son peuple ; mais il vouloit que les Israélites fussent redevables de leur triomphe à sa seule puissance. Il ordonna en conséquence que les troupes fissent pendant six jours le tour de la ville avec l'Arche de l'alliance ; et au septième, les trompettes ayant sonné et tout le peuple ayant jeté un grand cri, les murailles s'écroulèrent, et la ville avec son roi tomba au pouvoir des Hébreux. Ils s'emparèrent de plusieurs autres villes. Adonisédech, roi de Jérusalem, se ligua avec quatre autres rois des Amorrhéens pour s'opposer à des progrès si rapides ; mais la victoire demeura à Josué : il poursuivit les cinq rois qu'il avoit défaits ; et, selon l'expression commune, le soleil s'arrêta à sa voix. Josué exécuta sur eux et sur leurs peuples les vengeances du Seigneur. S'étant rendu maître de leur pays et d'une quantité de villes, qui formoient pour la plupart autant de petits royaumes, ayant triomphé des Amorrhéens, des Hétéens, des Cha-

nanéens, des Phérézéens, des Hévéens, des Jébuséens, et s'étant étendu, au nord, depuis Laïs, appelée ensuite Dan, vers les sources du Jourdain, jusqu'à Bersabée et jusqu'au désert de Sur vers le midi, il commença le partage des terres conquises, afin que chacune des tribus pût entrer en possession de la part qui lui seroit échue par le sort. Il faut excepter de ces conquêtes (1) les cinq Principautés ou Satrapies des Philistins, sur les bords de la Méditerranée vers le midi, les Sidoniens ou Phéniciens, sur la même côte vers le septentrion, ceux des Hévéens qui habitoient sur le mont Liban, et quelques autres poignées de Chananéens cantonnés dans différens endroits, et qui ne furent soumis que long-temps après.

Sur la demande de Caleb, fils de Jéphoné, qui, selon la promesse du Seigneur, vivoit encore, on lui adjugea la montagne d'Hébron avec ses dépendances, comme une juste récompense de sa fidélité, et confor-

(1) Juges, c. III, ℣. 3.

mément à la parole que lui en avoit donnée Moïse. On désigna des villes de refuge pour les homicides involontaires ; on assigna, parmi les douze tribus, un certain nombre de villes pour servir au logement et à l'entretien des lévites. Josué présida à toutes ces choses ; et quoique le peuple d'Israël ne jouît pas encore de tout ce qui devoit former son héritage, il goûta avec son chef les premières douceurs de la paix que lui procuroit pour un temps l'état d'asservissement ou de crainte auquel il avoit réduit les ennemis qui l'environnoient.

C'est ici, ou du moins à la mort de Josué, que nous croyons devoir faire commencer les 450 ans environ que comptent les Livres saints jusqu'à Samuel (*a*).

Agé de cent dix ans, et sentant sa fin approcher, Josué fit assembler les tribus, et environné des anciens, des princes du peuple et des magistrats, il leur rappela, à l'exemple de Moïse, tout ce que Dieu avoit fait pour leurs ancêtres, toutes les merveilles qu'il avoit opérées en Egypte pour la délivrance de son peuple, toutes 1541 avant Jésus-Christ.

celles qu'il avoit fait éclater plus récemment encore pour le rendre, depuis la rive orientale du Jourdain jusqu'à la grande Mer, le maître de cette contrée, où maintenant il habitoit des villes qu'il n'avoit point bâties, où il possédoit des vignes et des plants d'olivier qu'il n'avoit pas eu la peine de planter, où il recueilloit les fruits d'une terre extrêmement fertile que d'autres que lui avoient défrichée. Il lui promit, au nom du Seigneur, de nouveaux bienfaits; s'il lui étoit fidèle, et l'entier assujettissement des nations qui restoient à dompter. Il lui remit en même temps devant les yeux tous les maux auxquels il devoit s'attendre, s'il violoit la loi de son Dieu. Il le conjura, en finissant, de servir le Très-Haut avec un cœur droit et parfait. Si cependant, ajouta-t-il, vous regardez comme un malheur de porter son joug, prenez le parti qu'il vous plaira, choisissez du vrai Dieu qu'ont adoré vos pères, ou des Dieux des Amorrhéens. Pour ce qui est de moi et de ma maison, nous servirons constamment le Seigneur. A Dieu ne plaise, s'écria le peu-

ple, que nous l'abandonnions, après tant de prodiges opérés en notre faveur, et dont il nous a rendus les témoins. Nous servirons le Seigneur, et nous obéirons à ses lois. Charmé de trouver les Israélites dans des dispositions si conformes aux siennes, il renouvela l'alliance qui avoit été établie entre Dieu et son peuple; il choisit une grande pierre qu'il fit mettre sous un chêne qui étoit dans le sanctuaire du Très-Haut, et voulut qu'elle servît de monument et de témoignage aux enfans d'Israël de ce qui venoit de se passer; il renvoya ensuite le peuple dans le lieu de sa demeure, et peu de temps après il s'endormit dans le Seigneur. Digne successeur de Moïse, il hérita de son zèle, de sa piété, de son courage, et mérita comme lui d'être l'instrument de la toute-puissance de son Dieu.

Israël fut fidèle au Dieu de ses pères tant que vécut Josué; il le fut encore aussi longtemps que vécurent ceux qui avoient été les témoins de ses merveilles; mais, par une indulgence déplacée et une pitié funeste, il s'ouvrit à lui-même une source fatale de

prévarications et de malheurs. Après la mort de Josué, les anciens qui avoient été de son conseil, prirent en main les rênes du gouvernement. Les tribus de Juda et de Siméon levèrent l'étendard contre les Chananéens, pour achever de se mettre en possession de la part qui leur étoit échue par le sort: ils trouvèrent à Bézec un prince cruel, nommé Adonibézec, qu'ils traitèrent comme il avoit traité un grand nombre de ces petits rois du pays de Chanaan, à qui il avoit fait couper les extrémités des pieds et des mains, et qui mangeoient sous sa table les restes de ce qu'on lui servoit; ils assiégèrent ensuite Jérusalem dont ils s'emparèrent, à l'exception de la citadelle qui ne fut soumise qu'au temps de David; ils prirent aussi Cariath-Sépher ou la ville des Lettres, et firent beaucoup d'autres conquêtes; mais, parmi les tribus, il y en eut plusieurs qui conservèrent au milieu d'elles les peuples qu'elles avoient vaincus. L'ange du Seigneur leur en fit les plus vifs reproches, et leur annonça qu'il laisseroit subsister ces peuples dans la terre de Chanaan, et que leurs Dieux seroient pour eux une source d'infortunes.

Cette menace ne tarda pas à s'accomplir. Une nouvelle génération s'éleva, qui oublia le Seigneur. Les enfans d'Israël firent le mal en sa présence. Ils épousèrent des filles chananéennes, et quittèrent le vrai Dieu pour adorer leurs folles divinités, Baal, Astaroth, Adonis, dont le nom se retrouve dans celui des rois Amorrhéens, tels qu'Adonisédec, roi de Jérusalem, Adonibézec, roi de Bézec. Dieu irrité livra les Israélites entre les mains de leurs ennemis, qui les tinrent dans la plus dure captivité; et toutes les fois qu'ils revenoient à lui, sensible à leur misère, il leur suscitoit des libérateurs qui les gouvernèrent long-temps sous le nom de *Juges*.

Ici, mon fils, se rencontrent quelques difficultés, relativement à la chronologie. Elles naissent en partie d'une altération dans le texte, qui depuis la sortie de l'Egypte jusqu'à la construction du Temple, ne marque dans un endroit que quatre cent quatre-vingts ans (1), tandis que, dans le détail,

(1) Liv. III des Rois, c. 6, ℣. 1.

on trouve un espace d'environ cinq cent quatre-vingts ans, comme l'Ecriture l'insinue en effet dans d'autres endroits (*b*) : elles naissent, en second lieu, de la manière dont on doit compter les temps des derniers Juges, et le règne de Saül. Les chronologistes se sont partagés sur ces différens points en bien des opinions et des systèmes. Mais, à tout prendre, les systèmes les plus heureux en ce genre ont toujours quelque chose de trop incertain, et ne dédommagent point assez du temps qu'on perd à s'y arrêter. Bornons-nous donc à la lettre même du texte autant que nous le pourrons : elle suffira pour nous guider (2).

---

(1) On trouvera, de la manière la plus détaillée, les différens systèmes de chronologie, sur les objets dont il s'agit, dans la chronologie de Desvignoles, liv. I.

Consultez aussi la méthode pour étudier l'Histoire, de l'abbé Lenglet Dufresnoy, tome II, *in*-12, p. 236 et suiv.; et ses Tablettes chronologiques, tome I, p. 282 et suiv.; ainsi que les pages 444 et 445. C'es

La

La première servitude à laquelle les Israélites se virent réduits, fut sous Chusan, roi de Mésopotamie, douze ans ou environ après la mort de Josué, suivie, dans cet intervalle, de celle des anciens, qui, ayant pris part aux affaires, avoient gouverné après lui.

Sur la fin de ce même intervalle, lorsque les enfans d'Israël commencent à oublier le Seigneur, on voit un homme de la montagne d'Ephraïm, nommé Michas (1), donner pour prêtre, à de vains simulacres qu'il s'est faits, un jeune homme de la race de Lévi, qui se prête à un si infâme ministère; et bientôt après, six cents soldats de la tribu de Dan enlèvent, et les idoles, et le ministre, dans le dessein

---

la chronologie de l'abbé Lenglet qui nous a paru s'accorder le mieux, sur ces intervalles, avec le texte de l'Ecriture, et avec le calcul Samaritain; et c'est aussi celle que nous suivons de plus près.

(1) Juges, c. XVII.

d'en faire pour eux-mêmes, et leurs dieux, et leur prêtre (1).

On voit surtout, vers le même temps, une ville entière de la tribu de Benjamin se souiller du plus horrible forfait (2). Un lévite, qui retournoit dans son pays, se trouve exposé de la part des habitans de Gabaa, aux dernières violences : digne effet de l'idolâtrie, à laquelle sans doute ceux-ci étoient déjà livrés ! La femme du lévite est la triste victime de leur brutalité. Pour venger sa mort et les outrages qu'elle a reçus, l'infortuné lévite coupe son corps en douze parts, et en envoie une à chaque tribu d'Israël. Toute la nation frémit à cet aspect. On court aux armes, et les Benjamites, ayant pris le parti des coupables, eussent vu leur tribu éteinte par leur défaite sanglante, si d'autres violences n'eussent contribué à la repeupler.

---

(1) Juges, c. XVIII, ℣. 11 et suiv., et ℣. 30.

(2) *Ibid.* c. XIX, et c. XX, ℣. 1 et suiv., et ℣. 27, 28.

Au milieu de ces dissensions, l'idolâtrie fit en peu de temps les plus rapides progrès, et la première servitude dont nous venons de parler en fut le trop juste châtiment. Elle dura huit ans (1). Pour la faire cesser, Dieu se servit d'Othoniel, qui gouverna les Israélites comme juge, pendant quarante ans. Après la mort d'Othoniel, ils retombèrent dans leur infidélité, et ils en furent punis par une captivité de dix-huit ans, sous Eglon, roi des Moabites. Ayant crié vers le Seigneur, il leur suscita, dans la personne d'Aod, un Sauveur, qui humilia leurs ennemis ; et les Israélites demeurèrent en paix pendant quatre-vingts ans. 1521 avant Jésus-Christ. 1463.

De nouvelles infidélités leur attirèrent une troisième servitude sous Jabin, roi des Chananéens, qui régnoit dans Asor. Ils n'en furent délivrés qu'au bout de vingt ans, par le ministère de Barac et de la prophétesse Débora, que le peuple avoit choisie 1363.

(1) Voyez, pour le temps des servitudes, le Livre des Juges, c. III et suivans.

pour son juge. L'armée de Jabin, soutenue par neuf cents chariots armés de faux et par une nombreuse cavalerie, fut taillée en pièces. Barac et Débora célébrèrent cette victoire par un cantique où l'on retrouve toutes les richesses de la poésie des Hébreux (1). On y exalte ceux qui ont combattu pour la défense d'Israël. On y nomme les tribus qui se sont signalées dans cette occasion pour la cause commune, Issachar, Zabulon, Nephtali; tandis que Ruben étoit divisé contre lui-même, que Galaad restoit en repos au delà du Jourdain, que Dan s'occupoit à la construction de ses vaisseaux, et qu'Azer, placé sur le rivage de la mer, se tenoit dans ses ports. On invite les princes d'Israël, ceux qui se sont exposés volontairement au péril, à bénir le Seigneur (2), et l'on dit malheur à ceux qui

(1) Juges, c. V.

(2) On voit par un verset de ce Cantique, que les chefs se montroient dans les villes, *montés sur des ânes d'une force et d'une beauté singulière.* C. V, ℣. 10. Cet usage, que nous

ne sont point venus au secours des plus vaillans d'entre les guerriers.

Après cette victoire, tout le pays demeura en paix pendant quarante ans. Les enfans d'Israël retombèrent ensuite dans l'idolâtrie, et presqu'aussitôt dans une nouvelle servitude, sous les Madianites. Ce fut la quatrième qui dura sept ans. Le Seigneur se servit de Gédéon pour les en délivrer. Ce brave et fidèle Israélite renversa l'autel de Baal, que son père avoit consacré, et fit couper par le pied le bois dont il étoit environné. Dans l'abandon presque général du vrai culte, l'ange du Seigneur lui ordonna d'ériger un autel au Très-Haut, et de lui faire le sacrifice d'un taureau. En vain ses concitoyens demandoient sa mort ; son père prit lui-même sa défense. A l'approche des Madianites, des Amalécites, et d'autres peuples qui habitoient à l'orient de la Palestine, et qui, au nombre de cent

1316 avant Jésus-Christ.

---

remarquons en passant, a subsisté long-temps parmi les anciens peuples, et surtout parmi les Hébreux.

trente-cinq mille hommes, étoient venus fondre sur les Israélites, Gédéon saisi de l'esprit de Dieu, sonna de la trompette ; il rassembla autour de lui toute la maison d'Abiézer, et après s'être assuré de sa mission, il envoya des exprès dans différentes tribus pour les engager à le suivre : il se vit, en peu de temps, une armée de trente-deux mille hommes : mais le Seigneur ne voulant pas que ces guerriers pussent s'attribuer à eux-mêmes l'honneur de la victoire, ne permit à Gédéon de conserver avec lui que 300 braves qu'il lui désigna. Ceux-ci, partagés en trois bandes, pénétrèrent, au milieu de la nuit, dans le camp des ennemis, y répandirent la terreur, et dûrent au secours du Très-Haut une entière victoire. Les Madianites, qui avoient tourné leurs armes les uns contre les autres, perdirent dans cette action et dans leur fuite cent vingt mille hommes et deux de leurs princes, Oreb et Zeb. Bientôt après le reste de leurs troupes fut défait. Gédéon prit en les poursuivant deux autres de leurs rois, Zébéé et Salmana.

Il y eut encore quarante années de paix sous le ministère de Gédéon, appelé aussi Jérobaal dans le texte sacré. Après sa mort, Abimélec, l'un de ses fils, s'étant saisi du gouvernement par le meurtre de ses frères, en jouit pendant trois ans. Il se conduisit en tyran ; et faisant la guerre à ses propres concitoyens, il fut tué dans le siége d'une ville par un morceau de meule qu'une femme fit tomber sur lui. A la suite de cet événement, Thola fut établi chef de tout Israël, qu'il gouverna en qualité de juge pendant vingt-trois ans. On peut placer vers ce temps-là, si l'on n'aime mieux la faire remonter au temps des premiers juges, l'histoire naïve et touchante de Ruth, cette jeune veuve Moabite, qui, s'étant attachée à Noëmi, sa belle-mère, et au Dieu d'Israël, devint l'épouse du vertueux Booz, l'aïeul de David.

1276 avant Jésus-Christ.

1273.

Jaïr succéda à Thola, et fut juge pendant vingt-deux ans. Les Israélites ajoutèrent de nouveaux crimes aux anciens ; ils adorèrent les idoles de Baal et d'Astaroth, les dieux de Syrie et de Sidon, ceux des Moa-

1250.

bites, des enfans d'Ammon, et des Philistins : aussi le Seigneur les livra-t-il entre les mains des Philistins et des Ammonites pendant dix-huit ans. Leurs maux furent extrêmes. La clémence du Seigneur étoit leur ressource ordinaire; ils y eurent recours, et Jephté fut le libérateur qu'il leur envoya. Un vœu indiscret rendit amers au vainqueur les fruits de sa victoire. Il avoit promis d'offrir en holocauste au Seigneur le premier objet qu'il rencontreroit en rentrant chez lui, après la défaite des ennemis de son peuple (1). Cet holocauste fut sa propre fille, trop empressée à le féliciter. Il lui apprit en gémissant l'engagement téméraire qu'il avoit formé ; elle y souscrivit, non en se consacrant à la mort, mais en vouant à Dieu sa virginité. Elle demanda à son père deux mois pour pleurer avec ses compagnes l'état de stérilité auquel elle se voyoit condamnée (2), et qui passoit pour un opprobre en Israël. Ce terme étant expiré,

1210 avant Jésus-Christ.

(1) Juges, c. XI, ℣. 31.
(2) *Ibid.* ℣. 37, 38, 39.

elle s'ensevelit dans la retraite ; et l'historien sacré prend soin d'avertir qu'en conséquence du vœu dont elle fut l'objet, elle n'eut jamais de commerce avec aucun homme. Touchées de son sacrifice, les filles d'Israël s'assembloient tous les ans pour en célébrer la mémoire.

Jephté gouverna comme juge pendant six ans. A sa mort, Abésan lui succéda et fut juge sept ans, Ahialon dix, et Abdon huit. On remarque, à l'égard de celui-ci, qu'il eut quarante fils et trente petits-fils qui montoient sur soixante et dix poulains d'ânesse ; ce qui étoit pour cette famille une grande marque de distinction (1). 1204 avant Jésus-Christ. 1187.

Les Israélites méritèrent, après la mort d'Abdon, d'être livrés entre les mains des Philistins, pendant quarante ans. C'est dans les vingt dernières années de cette captivité que nous croyons devoir placer les vingt premières de la judicature d'Héli, pour concilier les textes les plus précis des Livres saints. Les vingt autres années, pen- Sixième servitude, 1179.

(1) Voyez ci-dessus, p. 220, note.

dant lesquelles il continua d'exercer la même fonction, furent des années de paix. Honoré de la dignité de grand prêtre, Héli avoit toujours été l'objet de l'estime et de la vénération publique, et il en eût joui jusqu'aux derniers instans de sa vie, s'il eût su gouverner sa propre famille aussi sagement qu'il avoit gouverné sa nation. Malheureusement pour les Israélites et pour lui-même, il avoit deux fils, Ophni et Phinées, tous deux prêtres, tous deux indignes du sacré ministère. Abusant des fonctions les plus saintes, ils déshonoroient à la face de tout Israël, le nom du Seigneur (1). La foiblesse de leur père, dont tout le zèle se bornoit à d'inutiles remontrances, entraîna sa perte, celle de ses enfans, et la plus grande de toutes les calamités pour son peuple.

Les Philistins avoient repris les armes : les enfans d'Israël, trop remplis d'une vaine confiance, allèrent à leur rencontre, et dans une première action, perdirent quatre

(1) Liv. I des Rois, c. 2 et suiv.

mille hommes. On résolut de faire venir dans le camp l'arche de l'alliance qui étoit à Silo, et qui tant de fois avoit été pour Israël le gage de la victoire. Mais Dieu avoit fait entendre sa voix au jeune Samuël, élevé dans l'innocence et la piété à l'ombre du sanctuaire; il lui avoit révélé ses terribles vengeances, plusieurs années avant qu'il les fît éclater. L'oracle s'accomplit; les Israélites perdirent dans une seconde déroute, trente mille hommes, du nombre desquels furent Ophni et Phinées; et ce qui mit le comble à la douleur publique, l'arche de l'alliance tomba entre les mains des Philistins. Elle fut transportée à Azot, dans le temple de Dagon, et placée à côté de l'idole, qui bientôt, renversée à ses pieds, n'offrit plus à ses adorateurs qu'un tronc mutilé. On promena cette arche sainte de ville en ville, et partout des plaies honteuses et cruelles, qui annonçoient aux Philistins la puissance du vrai Dieu, forcèrent ce peuple à la ramener jusque sur les terres des Bethsamites, où elle s'arrêta. Ceux-ci, punis eux-mêmes d'une curio-

sité indiscrète, et à laquelle s'étoit mêlée sans doute quelque espèce d'irrévérence, la confièrent aux habitans de Cariathiarim, où elle demeura long-temps.

Cependant la triste nouvelle de la dernière catastrophe étant parvenue aux oreilles du grand prêtre, une si vive horreur le saisit, qu'il fit une chute violente, dont il mourut au même instant. Il étoit âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, dont quarante avoient été consacrés à la fonction de juge unie à celle de grand prêtre (1).

1119 avant Jésus-Christ.

On voit naître ici une nouvelle servitude, pendant laquelle dut s'exercer la judicature de Samson. Il jugea Israël vingt ans, dit le texte sacré, *tandis qu'il étoit dominé par les Philistins* (2).

Samson, de la tribu de Dan et fils de Manué, avoit été annoncé par l'ange du Seigneur, comme celui qui devoit *commencer* à délivrer Israël de la main des Philistins (3). Il eut en partage une force

(1) Liv. I des Rois, c. 4, ℣. 18.
(2) Juges, c. XV, ℣. 20.
(3) *Ibid.* c. XIII, ℣. 5.

surnaturelle, et sa vie fut un tissu de prodiges. Un des traits les plus remarquables de cette force extraordinaire, fut l'enlèvement qu'il fit, au milieu de la nuit, des portes de la ville, dans laquelle les Philistins le tenoient renfermé. Il leur causa de très-grands maux, et remporta sur eux des avantages signalés; mais ce qui a été l'écueil de tant de héros, devint malheureusement celui où la vertu de Samson vint échouer. Il se laissa vaincre par une femme. Le Seigneur se l'étoit consacré comme Nazaréen; c'est-à-dire, que, par une sorte d'engagement particulier, il ne devoit boire d'aucune liqueur capable d'enivrer; il devoit aussi laisser croître ses cheveux, sans que jamais il lui fût permis de les faire couper. Telle étoit la loi des Nazaréens, et c'étoit à l'observation de cette loi qu'il avoit plu au Seigneur d'attacher le secret important de la force dont il l'avoit doué. Séduit par les attraits de Dalila, trompé par ses perfides caresses, Samson lui révéla ce mystère qu'il avoit tenu si long-temps caché. Il s'endormit au sein de la cruelle;

et dépouillé de ce qui faisoit toute sa force, il se réveilla l'esclave des Philistins, et le plus malheureux des hommes. Après lui avoir arraché les yeux, on le conduisit enchaîné dans la ville de Gaza, et on l'enferma dans une prison, où il se vit condamné à tourner la meule d'un moulin. Devenu le jouet des grands et du peuple, donné en spectacle dans le temple de Dagon, il ne perdit pas tout espoir de faire une nouvelle plaie aux Philistins, et de procurer un nouveau triomphe à son peuple. Ses cheveux étoient revenus, sans que l'on se doutât de l'effet qui pouvoit en résulter. Un jour que les princes et les chefs de la nation s'étoient rassemblés pour célébrer une fête solennelle en l'honneur de Dagon, Samson fut amené devant eux pour servir à leur amusement et à la gloire de leur idole. Conduit au milieu du temple par un enfant, il demande à son guide qu'il lui soit permis de s'appuyer sur deux colonnes qui soutenoient tout l'édifice, afin de se reposer un moment; il adresse en même temps ses vœux au Tout-Puis-

sant ; il le conjure de lui rendre cette force qu'il a perdue, et se sentant exaucé, il consent à mourir pour le salut d'Israël. A l'instant il ébranle les colonnes, l'édifice s'écroule ; trois mille personnes, l'élite de la nation, périssent, et par un si grand désastre, Samson fit plus de mal aux Philistins en mourant, qu'il ne leur en avoit fait pendant sa vie. Ainsi s'accomplit ce qui avoit été prédit avant sa naissance, qu'il commenceroit à délivrer Israël de la main de ses ennemis.

Il y avoit vingt ans, dit le texte sacré (1), que l'arche étoit à Cariathiarim, lorsque les Israélites, fatigués d'un joug qu'ils portoient depuis si long-temps, et voyant renaître l'espoir de leur entière liberté, cherchèrent enfin leur repos dans le Seigneur. Samuël les confirma dans ces heureuses dispositions. A sa voix, ils renoncèrent au culte des faux dieux, et une grande victoire remportée contre les Philistins fut la récompense et le fruit de leur retour. Ces superbes 1099 avant Jésus-Christ.

(1) I Rois, c. 7, ℣. 2 et suiv.

ennemis, humiliés et confondus, se virent contraints de rendre toutes les villes dont ils s'étoient emparés, depuis Accaron jusqu'à Geth. Tant que Samuël fut juge, Israël demeura en paix avec eux ainsi qu'avec les Amorrhéens, et jouit de toutes les douceurs d'un sage gouvernement. Mais vers la fin d'une assez longue carrière, ayant cru pouvoir se reposer des fonctions de la judicature sur ses deux fils, Joël et Abia, qui, bien éloignés de l'intégrité et du désintéressement de leur père, prononçoient des jugemens iniques et se laissoient corrompre par des présens, Samuël eut la douleur d'entendre les enfans d'Israël lui demander à grands cris un roi, comme en avoient les autres nations, et se vit forcé, après soi-
1078 avant Jésus-Christ. xante-six ans d'une vie remplie de mérites, et vingt et un ans de la plus glorieuse administration, d'établir lui-même une autre sorte de gouvernement (*c*).

N'anticipons pas, mon fils, sur cette révolution qui appartient à une époque différente de celle que nous parcourons. Peut-être même aurois-je dû m'arrêter un peu

plus haut; l'année qui précède la victoire de Jephté et le temps de sa judicature, concourant, selon la chronologie que nous suivons, avec l'époque de la prise de Troie : mais il m'a paru plus naturel et plus simple de parcourir sans interruption tout ce qui concerne les servitudes et les juges, en me promettant de vous précautionner par cette remarque contre la méprise que cette espèce d'anticipation pourroit occasionner.

NOTES.

PAGE 211.

(a) *C'est... à la mort de Josué que nous croyons devoir faire commencer les quatre cent cinquante ans environ que comptent les Livres saints jusqu'à Samuël.* Le passage où il est fait mention de cet espace de temps, se trouve aux Actes des Apôtres, c. XIII, ℣. 17 et suiv. Il a fort tourmenté les chronologistes, et il faut convenir que si l'on s'en tient à la manière dont il est énoncé dans la Vulgate, on ne peut ni lui donner un sens précis, ni le

concilier avec les temps des servitudes et des juges, marqués par la suite des textes qui y ont rapport ; mais en donnant à ce passage le sens qu'y donne M. Desvignoles (Chronol. tome I, page 89), et qui paroît le seul naturel et vraiment exact, la conciliation se fait aisément. *Le Dieu de ce peuple d'Israël*, dit saint Paul en parlant aux Juifs.... *supporta les mœurs de nos pères dans le désert l'espace de quarante ans ; puis, ayant détruit sept nations du pays de Chanaan, il leur distribua le pays par sort. Après cela, pendant environ quatre cent cinquante ans, il leur donna des juges jusqu'à Samuël le Prophète.*

En lisant ainsi, M. Desvignoles compte depuis Othoniel, dont il fait le premier juge, 462 ans jusqu'à Samuël ; ce qui s'accorde assez bien avec le texte que nous venons de citer. Pour nous, qui suivons le calcul Samaritain, considérant comme de vrais juges les anciens qui ont succédé à Josué, et commençant à compter depuis sa mort, c'est-à-dire, peu de temps après qu'il eut distribué le pays *par sort*, nous trouvons entre cette première époque (1541 ans avant Jésus-Christ) et celle de Samuël (1099 ans avant l'ère chrétienne)

un intervalle de 442 ans, qui se rapproche encore plus du texte, et le suit en tout point plus littéralement.

PAGE 216.

(b) *Tandis que dans le détail, on trouve un espace d'environ cinq cent quatre-vingts ans* (depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la construction du Temple), *comme l'Ecriture l'insinue en effet dans d'autres endroits.* Voyez le passage cité dans la note précédente : à 442 ans, auxquels nous avons évalué les quatre cent cinquante ans environ dont parle saint Paul, ajoutons l'intervalle de cinquante-cinq ans, qui les a précédés depuis la sortie d'Egypte jusqu'aux premiers juges, et l'intervalle de quatre-vingt-trois ans, qui a suivi depuis Samuël jusqu'à la construction du temple, et nous trouverons 580 ans. Voyez aussi le Livre des Juges, c. XI, ℣. 26, où Jephté compte depuis le partage de la terre promise jusqu'à la cinquième servitude, sous les Ammonites, un espace de 300 ans, qui, exprimé en nombre rond, peut s'étendre sans difficulté, comme il s'étend en effet, quelques années au delà; et qui, joint aux intervalles de cin-

quante et tant d'années depuis la sortie d'Égypte jusqu'au partage, et de 213 ans depuis le commencement de la cinquième servitude jusqu'à la construction du temple, forme également un espace d'environ 580 ans.

PAGE 232.

(c) *Samuël... se vit forcé, après soixante-six ans d'une vie remplie de mérites, et vingt et un ans de la plus glorieuse administration, d'établir lui-même une autre sorte de gouvernement.* Les châtimens qui devoient tomber sur la maison d'Héli, et entraîner pour toute la nation les plus grands malheurs, avoient été prédits au grand prêtre par un envoyé du Seigneur, pendant l'enfance de Samuël, et avant que les yeux d'Héli fussent couverts d'un nuage épais (I Rois, c. 2, ℣. 27, 28, 32, 33, 34). Ces châtimens furent prédits par Samuël lui-même dans sa première jeunesse, et depuis que les yeux d'Héli s'étoient obscurcis (c. III, ℣. 1, 2 et suiv.) L'écrivain sacré dit ensuite, pour la seconde fois, que Samuël croissoit en âge; et il ajoute que tout Israël connut qu'il étoit le fidèle prophète du Seigneur (*ibid.* ℣. 20, 21.). Suivant cette

progression, Samuël pouvoit avoir aux environs de vingt-cinq ans, lorsque les menaces du Seigneur eurent leur entier effet. L'arche demeura vingt ans à Cariathiarim. Après cet intervalle, les Israélites se tournèrent vers le Dieu de leurs pères, et Samuël devint leur juge. En lui donnant vingt et un ans de judicature, quand les Israélites lui demandèrent un roi, il devoit avoir alors autour de soixante-six ans, ce qui s'accorde avec ce que dit l'Ecriture, qu'il étoit déjà vieux, que ses cheveux étoient blanchis (c. VIII, ℣. 1, 5; c. XII, ℣. 2); et ce qui lui laisse cependant toute la vigueur nécessaire pour les fonctions et l'espèce d'autorité qu'il exerça encore pendant plusieurs années. Les vingt et un ans de son administration comme juge de tout Israël, et dix-neuf ans donnés au règne de Saül, forment les quarante ans dont parle S. Paul (Act. XIII, ℣. 20, 21.), et que presque tous les chronologistes, d'après le sens que comporte le texte, ont entendus, non du règne seul de Saül, mais de l'intervalle qui s'est écoulé depuis le commencement de la judicature de Samuël jusqu'à la fin de ce règne, l'an 1059 avant Jésus-Christ. Quarante ans pour le

règne de David, et quatre ans de celui de Salomon jusqu'à la construction du temple, conduisent à l'an 1015 avant Jésus-Christ; ce qui, depuis l'an 1596 avant l'ère chrétienne, auquel nous avons fixé la sortie d'Egypte, fait l'intervalle d'environ 580 ans, dont nous avons parlé dans la note précédente.

Si nous nous sommes permis ces discussions chronologiques, c'est qu'étant prises du texte même, elles nous ont paru préférables à tous les systèmes, et très-importantes par leur objet.

LETTRE XVIII.

Réflexions particulières sur la conduite de Dieu envers les Israélites, sur leur caractère d'infidélité, sur leurs usages, leurs arts, leurs sciences et leurs mœurs.

Vous avez dû, mon fils, admirer jusqu'ici la manière dont Dieu gouverne son peuple, et la conduite qu'il tient à son égard. Toujours châtié, toujours esclave, lorsqu'il redevient infidèle, toujours exaucé, toujours libre, lorsqu'il abjure des cultes étrangers et qu'il sert le Seigneur, ce peuple, qui nous paroît si étrange par l'oubli fréquent des bienfaits de son Dieu et par le retour continuel de ses infidélités, n'est, après tout, que ce que nous sommes nous-mêmes tous les jours. Ses rechutes ressemblent à celles d'un homme engagé dans une longue habitude, que fortifient l'exemple et la coutume; il fait par intervalle d'heureux efforts pour la dompter, et plus souvent il

se laisse vaincre par elle. Tel étoit au fond l'état du peuple Juif : il avoit conçu en Egypte un penchant violent pour l'idolâtrie, et, selon toutes les apparences, il la mêloit depuis long-temps à la religion de ses pères. Il falloit en conséquence de grands prodiges pour l'attacher au seul Dieu Tout-Puissant qu'adoroient ses ancêtres. Mais, parmi tant de merveilles, le culte de cet Être-Suprême, quoiqu'accommodé autant qu'il se pouvoit à sa foiblesse, quoique chargé par la loi mosaïque d'une quantité de rites et de cérémonies, symboles imparfaits d'objets bien plus relevés, sembloit encore trop spirituel et trop simple pour lui. C'étoit d'ailleurs une tentation bien forte que celle de la coutume générale et de l'exemple continuel des peuples au milieu desquels il vivoit. Ne soyons donc pas étonnés, si, malgré une foule de prodiges, il retomboit sans cesse; s'il se relevoit pour retomber encore; et si, au lieu de l'abandonner à son obstination et aux penchans de son cœur, Dieu le punissoit pour le ramener, usoit de clémence, lorsqu'il retournoit à lui, et employoit

ployoit les grandes ressources d'une Providence toute spéciale, pour conserver la vraie religion parmi ces mêmes Israélites, au milieu desquels devoient s'accomplir les anciennes promesses. Heureux le peuple juif d'avoir été choisi pour en être le dépositaire! Plus heureux, s'il eût abhorré tout mélange avec des nations réprouvées pour leurs crimes, et qui n'étoient pour lui qu'un sujet de scandale!

C'est après tout, mon fils, une chose bien remarquable, que le soin qu'ont pris les écrivains sacrés, de nous transmettre les crimes de leur nation et son aveuglement, ses transgressions, ses révoltes si fréquentes, les châtimens dont elles étoient suivies, et les rechutes honteuses qui la rendoient si coupable. Les écrits de Moïse, le livre des Juges, ceux des Rois, les Paralipomènes, les livres d'Esdras, les écrits des Prophètes, les Pseaumes, tout retrace un grand fait; les Juifs, toujours sous la main du Très-Haut, remplissant malgré eux ses décrets inviolables, et servant partout d'accusateurs et de témoins contre eux-mêmes.

Je n'entrerai point ici dans le détail des usages peu importans de ce peuple, fait pour nous intéresser par tant d'endroits. Que leurs maisons, comme dans presque tout l'Orient, aient eu des plate-formes, au lieu des toits en talus qui couvrent les nôtres; qu'au lieu de cheminées, ils n'aient eu, selon l'usage encore assez général dans les pays chauds, que des brasiers, autour desquels ils s'asseyoient pour se chauffer, ou des fourneaux pour leur cuisine; que leurs fenêtres aient été fermées seulement par des treillis; qu'ils ne se soient servis que d'huiles et de lampes pour s'éclairer; qu'avant la captivité de Babylone, ils se soient assis pour manger, au lieu d'être couchés en prenant leurs repas, comme du temps de Jésus-Christ; sans parler de mille autres articles aussi peu essentiels, auxquels, sous les noms imposans de mœurs et de coutumes, on donne peut-être un peu trop d'importance; c'est ce que nous croyons devoir négliger, pour des objets plus dignes en effet de notre attention (1).

(1) Voyez néanmoins ces détails rendus

L'agriculture et le soin des troupeaux faisoient les principales occupations et les richesses des Israélites. Presque tous, laboureurs ou pasteurs comme leurs ancêtres, en quittant les armes ils retournoient, ainsi que l'ont fait depuis les Romains, à la culture de leurs terres, et à la garde de leurs troupeaux. Ils habitoient d'ailleurs une terre extrêmement fertile, qui n'avoit ni forêts, ni parcs, ni lieux incultes, et qui suffisoit, même au delà, pour la subsistance de ses nombreux habitans (1). Elle étoit surtout abondante en

---

très-intéressans, dans l'excellent livre qui a pour titre, *Mœurs des Israélites et des Chrétiens*, par M. l'abbé Fleury; voyez aussi l'Hist. Universelle des Anglais, tome II, *in*-4°., p. 529 et suiv.

(1) C'est ce qu'ont démontré l'abbé Fleury dans le Traité que nous venons de citer, et plus récemment M. l'abbé Guénée, dans plusieurs Mémoires lus à l'Académie des Inscriptions, sur la fertilité de la Palestine. Consultez aussi le P. Romain Joly, dans l'ouvrage qui a pour titre, *la Géographie sacrée*

riz, en orge, et en pur froment; elle produisoit en très-grande quantité du miel, de l'huile, et plusieurs sortes de fruits, tels que les dattes, les figues, et les pommes de grenade. Les vignobles étoient considérables, et les palmiers formoient seuls un très-grand revenu.

Chaque famille cultivoit avec soin la portion de bien qui lui étoit échue en partage. On aliénoit difficilement l'héritage de ses pères; et par la rentrée des biens, qui avoit lieu tous les cinquante ans dans l'année jubilaire, la loi avoit pourvu à ce que l'aliénation même ne fût pas perpétuelle.

Cette disposition de la loi rendoit les emprunts plus difficiles; elle bornoit la cupidité et l'ambition des particuliers, en mettant un obstacle à la conservation des grands domaines, et à la durée des grandes propriétés. Elle favorisoit les mariages en rendant les fortunes plus égales, et faisoit souhaiter une longue et abondante postérité. Elle attachoit

---

et les Monumens de l'Histoire sainte, p. 101, 102 et 184.

chaque Israélite à ce même héritage qu'il devoit transmettre à ses descendans, et le portoit à tirer de sa terre tout ce qu'elle pouvoit produire. Par la distinction des tribus et des familles, elle l'affectionnoit à sa parenté, à sa patrie. Toutes ces choses étoient autant de liens qui rendoient les Israélites passionnés pour leur pays. Leur loi toute entière, leur culte les y attachoient encore davantage en les séparant de tous les autres peuples; et ce sont ces liens si puissans qui les ont rendus capables, dans bien des circonstances, d'actes héroïques, et des plus grands prodiges de fermeté et de valeur.

Presque tous égaux entre eux, ils ne connoissoient guère d'autres titres que leur généalogie également ancienne pour tous, les services de leurs ancêtres, les noms de leurs pères ou de leurs aïeux qu'ils joignoient souvent aux leurs, les droits d'aînesse, et les prérogatives de l'âge, qui rendoient les vieillards si respectables parmi eux.

Avant le temps de David, et surtout avant celui de Salomon, leur commerce devoit être très-borné. Ils faisoient presque tout

par eux-mêmes, par leurs femmes, par leurs enfans, et par leurs domestiques. Leur manière de vivre étoit simple et commune : leurs repas n'exigeoient presque point d'apprêts. Nous avons vu en quoi consistoient leurs vêtemens (1).

Les Hébreux se couvroient la tête, laissoient croître leur barbe, se baignoient souvent, se lavoient encore plus souvent les pieds, et s'oignoient d'huile simple ou infusée dans des drogues aromatiques.

Moïse, en leur prescrivant des purifications légales, s'étoit accommodé à leurs besoins. Dans les climats chauds, le soin de se laver, de se baigner fréquemment, est nécessaire à la santé ; et le législateur avoit paré, en quelque sorte, à la négligence du peuple sur ce point, en lui faisant, de cet usage, dans une infinité de cas, un devoir de conscience.

Le but général de les tenir séparés des autres peuples autant qu'il se pouvoit, dans un temps où l'idolâtrie régnoit parmi les na-

(1) Ci-dessus, page 46.

tions, ce but si sage n'étoit donc pas le seul que la loi se fût proposé. C'est ainsi qu'à l'égard de la circoncision, de la distinction des viandes, indépendamment des causes morales et des motifs d'un ordre supérieur, elle envisageoit des causes même physiques qu'ont exposées ceux qui ont discuté plus au long cette matière.

La polygamie avoit lieu chez les Hébreux, non comme entrant dans l'esprit de la loi, mais plutôt, ainsi que l'a dit Jésus-Christ à l'égard du divorce, comme un usage qu'elle toléroit avant que le mariage fût rappelé à sa première origine, et élevé sous la loi de grâce, à la dignité du sacrement. Les Hébreux s'étoient aussi permis d'avoir, sous le nom de *concubines*, des épouses d'un ordre inférieur, qu'ils prenoient ordinairement parmi leurs esclaves, et qui ne différoient des épouses proprement dites, qu'en ce que leur mariage étoit moins solennel, et que leurs enfans n'étoient pas au nombre des héritiers naturels.

Cette multiplicité de femmes dans une même maison, et au sein d'une même fa-

mille, exigeoit de la part du mari une autorité plus absolue ; sans quoi les divisions eussent été perpétuelles. Cette même autorité avoit lieu, et elle étoit également nécessaire, par rapport à la multitude d'enfans nés de plusieurs mères et vivant ensemble sous les lois d'un même chef. Mais on conçoit assez combien est supérieure la loi évangélique, qui, plus conforme au droit naturel, ramène tout à l'unité, et qui d'ailleurs assure bien mieux l'éducation et le sort des enfans, en liant les époux par des nœuds indissolubles.

Le mariage paroît n'avoir été chez les Hébreux qu'un contrat civil, sans aucune cérémonie de religion. Elle n'y intervenoit que par les prières que faisoient le père et les assistans pour attirer les bénédictions du ciel. Cette union étoit accompagnée de festins et de réjouissances. De jeunes gens, amis de l'époux, alloient au-devant de lui, et partageoient ses divertissemens pendant tout le temps de la fête, qui duroit sept jours. L'épouse avoit aussi pour compagnes de jeunes filles qui se réjouissoient avec

elle. Les deux époux, couronnés de fleurs, étoient conduits au son des instrumens, et tous ceux qui formoient le cortége tenoient des palmes en main.

En général, la joie éclatoit chez les Hébreux, comme chez tous les Orientaux, par des transports très-vifs; et c'étoit l'effet de la vivacité même de leur imagination et de leur tempérament. Ils donnoient des signes encore plus expressifs de leur douleur. Dans le deuil qu'occasionnoient les calamités publiques, ou les pertes et les malheurs domestiques, ils déchiroient leurs habits, se rasoient toute la tête, la couvroient de cendres au lieu de parfums, se revêtoient de sacs, c'est-à-dire, d'habits étroits et sans plis, faits d'une étoffe rude et grossière, et que par cette raison ils appeloient aussi des *cilices*. Les nations voisines portoient les démonstrations de douleur beaucoup plus loin encore; elles se faisoient des incisions dans la peau : mais de pareilles extravagances étoient réprouvées par la loi de Moïse. Le deuil des Israélites étoit accompagné de jeûnes, et d'un morne silence qu'ils n'interrom-

poient que par des accens plaintifs ou des cantiques lugubres. Pour un mort, il étoit ordinairement de sept jours. Dans les funérailles, il y avoit des femmes qui faisoient le métier de pleurer, et on joignoit à leurs lamentations les sons touchans de la flûte et des instrumens les plus propres à peindre la tristesse. Ceux de la famille qui devoient suivre le convoi, y paroissoient en habit de deuil. Le mort étoit porté dans son cercueil comme dans une espèce de lit funéraire, ayant le corps étendu et le visage découvert. Tel étoit du moins l'usage dans les temps postérieurs, comme on peut en juger par quelques endroits de l'Ecriture. On enterroit les personnes du commun; et à l'égard des autres, on embaumoit le plus souvent les corps qu'on posoit sur une table de pierre dans des sépulcres taillés dans le roc. Chaque famille un peu distinguée avoit le sien; et c'étoit une consolation de pouvoir penser qu'on seroit enseveli dans le tombeau de ses pères. Quoique les funérailles fussent un acte de piété et un devoir, elles rendoient immondes ceux qui y avoient eu part, jusqu'à

ce qu'ils fussent purifiés. Aussi étoit-il défendu aux prêtres d'y assister, si ce n'est à celles de leurs proches. On offroit des sacrifices pour les morts, c'est-à-dire, pour la rémission de leurs péchés, comme fit Judas Macchabée (1) : et le baptême pour les morts, dont parle saint Paul (2), étoit, dit l'abbé Fleury, quelque cérémonie de se baigner et se purifier, que l'on croyoit leur être utile aussi-bien que les prières; mais nous ne saurions dire si cette coutume étoit fort ancienne (3).

Nous avons vu dans les funérailles, comme dans les mariages, l'usage ordinaire que l'on faisoit des instrumens de musique. On les employoit également dans les fêtes publiques, et surtout dans celles qui avoient rapport à la religion. Les Hébreux avoient des instrumens à huit et à dix cordes; parmi les

---

(1) II Macc. xij, 43.

(2) I Cor. 15, 29.

(3) Voyez plus au long sur tous ces objets, l'abbé Fleury, *Mœurs des Israélites*; et l'Hist. Univ. tome II, *in*-4°. p. 538 et suiv.

instrumens à cordes, ils comptoient surtout le nebel et le cinnor, que l'on croit avoir eu beaucoup de rapport au luth et à la harpe. Ils avoient aussi des instrumens à vent, tels que la trompette, la flûte, et ce que la plupart des versions modernes appellent des *orgues*, quelque peu de conformité qu'elles aient eu vraisemblablement avec les nôtres. Le tambour et les timbales étoient aussi en usage parmi eux, particulièrement quand leur musique étoit accompagnée de danses, d'où se formoit ce que l'on entendoit alors par les chœurs, qui étoient composés sans doute, comme ils l'ont été chez les Grecs, des jeunes garçons, des filles, des femmes, des vieillards, sans qu'ils se mêlassent les uns avec les autres. Il est parlé des chœurs, au sujet de la procession que fit David pour transporter l'arche dans Sion. Il en est parlé encore à l'occasion de plusieurs victoires; et il est dit dans toutes ces rencontres, que les filles sortoient des villes en chantant et en dansant.

Plusieurs choses donnent lieu de penser que la musique avoit atteint un certain de-

gré de perfection chez les Hébreux (1); premièrement, le grand nombre d'instrumens dont il est fait mention dans l'Ecriture; secondement, le très-grand nombre de musiciens de profession, puisque du temps de David, il y avoit quatre mille lévites destinés à ce seul emploi, sous la conduite de deux cent quatre-vingt-huit maîtres, et de trois chefs, Asaph, Heeman et Idithun, si souvent nommés dans les inscriptions des Pseaumes; troisièmement, les effets sensibles que cette musique opéroit, et qui se prouvent par l'exemple de Saül, dont elle calmoit les transports, par celui même des prophètes qu'elle servoit à élever vers Dieu, et qu'elle préparoit en quelque sorte à recevoir les impressions de son esprit et de sa grâce; quatrièmement enfin, les caractères de la poésie des Hébreux, qui sont tels, qu'au jugement des personnes les mieux instruites en ce genre, rien n'est si doux, si tendre, si pathétique, et, d'un autre côté,

(1) Voyez la Dissertation de Dom Calmet, sur la musique des Hébreux.

si grand, si majestueux, si terrible, et tout à la fois si harmonieux, que la partie poétique de la Bible (1) ; d'où l'on conclut qu'une poésie si riche et si variée n'a pu qu'être soutenue d'une musique qui eût les mêmes caractères, puisqu'il est vrai de dire que la musique et la poésie sont sœurs ; qu'elles supposent à peu près les mêmes talens, les mêmes développemens; qu'elles s'unissent, qu'elles se soutiennent l'une par l'autre, et qu'elles croissent et se perfectionnent en même temps.

Mais ce qu'il y a de singulier, et ce qui sembleroit prouver que le langage poétique se forme beaucoup plus encore de la nature des images, du style figuré, vif et animé, de la transposition dans les mots et les idées, du choix des pensées et de la manière de les rendre, que du rhythme pris strictement, c'est que l'accord de tous les savans sur l'excellence et même sur la supériorité de l'ancienne poésie des Hébreux, n'empêche pas

(1) Voyez Histoire Univers. des Anglais, trad. *in*-4°., tome II, p. 562.

qu'ils ne diffèrent beaucoup entre eux sur la mesure, la cadence, et les règles de cette poésie tant vantée par ceux qui ont été le plus en état d'en bien juger.

Elle étoit cependant assujettie en effet à des règles, puisque dans plusieurs pièces on trouve, tantôt quelques lettres ajoutées, tantôt quelques autres lettres retranchées, afin d'allonger ou de raccourcir les vers ou les syllabes, et de rendre la cadence plus harmonieuse (1). Ne pouvant rien dire de plus sur cette matière, nous nous contenterons de remarquer, que si l'on en juge par le beau cantique de Moise, composé immédiatement après le passage de la mer Rouge, la poésie, même lyrique, avoit déjà tous ses caractères de force et de sublimité parmi les Hébreux, dans le temps de leur sortie d'Egypte; c'est-à-dire, selon notre manière de compter, plus de trois siècles avant Orphée, que l'on donne pour le premier poëte qu'aient eu les Grecs, et qu'on met au nombre des Argo-

(1) Voyez Histoire Univers. des Anglais, trad. *in*-4°., tome II, page 564.

nautes, quelque temps avant la guerre de Troie.

Quant aux arts mécaniques, nous savons que vers le temps de l'Exode, il y avoit parmi les Israélites d'excellens ouvriers, des artistes fameux, tels que Béséléel et Oliab, qui firent tous les ouvrages nécessaires pour le culte divin, et que Dieu paroît avoir inspirés lui-même pour une si noble fin; quoiqu'ils aient pu d'ailleurs, ainsi que les ouvriers qui travailloient sous leurs ordres, avoir été instruits en partie par les Egyptiens. Ils connoissoient l'art de fondre et de fabriquer les métaux, celui de tailler et de graver les pierres précieuses. Ils étoient habiles dans ce qui concerne la menuiserie, la tapisserie, la broderie, la composition des parfums; mais nous ne pouvons assurer que ces différens arts se soient conservés long-temps au même degré. Il paroît que jusqu'à David, la plupart d'entre eux furent extrêmement négligés, particulièrement dans le temps des servitudes et des juges. Les arts sont amis de la liberté et de la paix; et le peuple d'Israël étoit presque toujours en guerre avec ses voisins.

Les sciences profanes ne furent pas mieux cultivées chez les Hébreux. Ils avoient une sorte d'éloignement pour tout ce qui étoit l'objet de l'étude et du savoir des autres nations. L'abus qu'elles en faisoient le leur rendoit suspect. Les fables qui se rencontroient dans leur histoire, et qui en formoient presque tout le fond, portoient les Israélites à regarder avec mépris les annales étrangères, contens de ce qu'ils trouvoient dans leurs livres sacrés, et qui les éclairoit bien plus sûrement que n'eût pu le faire le mélange confus des traditions historiques et des fictions païennes.

L'histoire naturelle, dans tout ce qui n'avoit pas un rapport direct à la culture de leurs champs et à l'entretien de leurs troupeaux, les touchoit peu; et il y a lieu de penser que jusqu'au règne de Salomon, cette science intéressante leur étoit presque inconnue; on est même porté à croire qu'après la mort de ce prince, ils eurent pour elle la même indifférence, puisqu'ils ont pris si peu de soin de nous conserver tout ce qu'il avoit écrit sur cette matière.

Les rêves dangereux de l'astrologie judiciaire avoient peut-être contribué également à les dégoûter de l'étude de l'astronomie, dans laquelle ils n'ont fait aucun progrès. Leur manière de mesurer le temps, de compter les mois, de diviser les jours et les nuits, étoit restée imparfaite. Ils partageoient le jour en quatre parties égales, la nuit en quatre veilles, et l'on ne peut dire si, jusque vers le temps d'Achaz (1), ils faisoient usage des cadrans solaires, pour marquer de moindres degrés, ou s'ils ne les déterminoient que par approximation. Manquant de tables astronomiques, ils n'avoient point de méthode sûre pour fixer au juste le temps de la nouvelle lune, qu'ils se contentoient d'observer le mieux qu'ils pouvoient, et qu'ils proclamoient solennellement pour y faire les sacrifices ordonnés (2). Ils étoient d'ailleurs si éloignés de connoître la nature des éclipses,

(1) II Rois, xx, 9 et suiv.

(2) Hist. Univ. des Anglais, trad. *in*-4°., tome II, page 401, et la note au bas de la page.

qu'ils n'ont pas même de terme pour les exprimer.

Leur ignorance dans l'astronomie ne donne pas une grande idée de leur habileté dans l'art de la navigation. Nous avons vu cependant, par le cantique de Débora (1), que de son temps la tribu de Dan paroissoit fort occupée de ses vaisseaux, et que celle d'Aser avoit ses ports, ce qui lui devenoit commun avec les autres tribus qui habitoient le long de la mer; mais leur commerce n'en étoit pas pour cela plus étendu; et l'on observe que, lorsque Salomon équipa une flotte pour l'envoyer dans des pays un peu éloignés, Hiram, roi de Tyr, y joignit des gens de mer plus exercés à ces voyages de long cours (2).

Agriculteurs, pasteurs et guerriers, voilà en général ce qu'ils étoient presque tous, et à quoi se bornoient, hors de leurs maisons, leurs principales occupations. Tous, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, devoient porter les armes au besoin, sans en excepter

(1) Juges, c. V, ℣. 17.

(2) III *Reg.* c. IX, ℣. 26 et 27.

les lévites et les prêtres. Prompts à s'assembler dès qu'ils étoient convoqués par les princes des tribus, ils se rendoient tout armés au lieu désigné. Chacun d'eux se chargeoit d'autant de provisions qu'il lui en falloit; et elles devoient suffire pour un temps déterminé. On choisissoit parmi eux le nombre d'hommes nécessaire pour l'expédition dont il s'agissoit. Elle duroit peu, pour l'ordinaire, parce qu'ils avoient l'ennemi presque à leurs portes. Leurs épées étoient des glaives larges et courts qu'ils portoient sur la cuisse, mais seulement pour le combat, et non en temps de paix pour servir d'un vain ornement. Ils avoient des arcs, des flèches, des dards, des lances ou demi-piques. On leur voit aussi l'usage de la fronde dans quelques occasions. Ils eurent, en de certains temps, des armes défensives, le bouclier, le casque, la cuirasse, la cotte de mailles, et quelquefois de quoi couvrir, non-seulement la tête et le corps, mais aussi les jambes. Ces armes étoient faites d'airain, de fer, d'acier, ou d'autres métaux. Il paroît que jusque sous les rois, ils n'ont point eu

de cavalerie ; encore ne semblent-ils pas en avoir jamais fait un grand cas, ni s'être fort inquiétés de celle de leurs ennemis, non plus que de la grande quantité de leurs chariots, à travers lesquels ils s'ouvroient un passage avec beaucoup d'intrépidité.

On ne peut refuser aux Israélites la valeur, lorsqu'on fait attention qu'en moins de six ans ils avoient conquis, sur des peuples exercés au métier des armes et pleins de courage, la plus grande partie du pays de Chanaan. Des guerres presque continuelles depuis Josué jusqu'au règne de Salomon, contribuèrent à entretenir en eux ce même caractère de valeur qui se reproduisoit sans cesse, et que la servitude et les revers n'enchaînoient que pour un temps. Un homme, dont le nom seul fait autorité dans ce genre, a prouvé, par quantité d'exemples tirés des livres saints, et par un nombre considérable de termes de guerre pris de ces livres, que les anciens Juifs étoient en effet une nation brave et guerrière (1). On observe d'ailleurs que les

(1) Folard, Dissertation sur la Tactique des Hébreux.

écrivains dans lesquels il a puisé ce qu'il rapporte, loin d'être ridiculement prévenus pour leur nation, exposoient, avec cette candeur et cette simplicité qui conviennent à des hommes inspirés, leur honte et leurs défaites, comme ils racontoient leurs exploits et leurs triomphes (1).

Le bruit des armes, si fréquent parmi les Hébreux, ne les empêchoit pas, au milieu des villes, de s'appliquer à rendre la justice à leurs concitoyens. Les villes, ainsi que les villages qui en dépendoient, étoient en grand nombre, parce qu'elles n'étoient guère habitées que par autant de laboureurs qu'il en falloit pour cultiver les champs les plus proches. Dans chacune d'elles il y avoit des juges choisis parmi les lévites et les anciens du peuple. C'étoit à la porte de la ville qu'ils devoient rendre leurs jugemens. Là se traitoient les affaires publiques et particulières; c'étoit là en effet que se réunissoit ce peuple d'agriculteurs, soit en allant aux champs le

(1) Hist. Univ. des Anglais, trad. *in*-4°., tome II, page 546.

matin, soit en en revenant sur le déclin du jour.

Dans l'intérieur de leurs maisons, ils s'attachoient à former leurs enfans; et l'on ne voit point qu'ils aient eu des écoles publiques, où d'autres maîtres que les parens eux-mêmes prissent soin de les instruire. L'éducation qu'ils leur donnoient, n'exigeoit, pour l'ordinaire, que les connoissances qui étoient propres à chacun d'eux. Assidus à la lecture des livres saints, qui étoit une obligation pour tous, ils s'appliquoient de bonne heure à les mettre en état de remplir le même devoir. Ils leur répétoient, dès leur enfance, ce qu'ils trouvoient écrit dans ces livres; et ils y joignoient les enseignemens publics qu'ils recevoient de leurs prêtres et de leurs docteurs, dans les assemblées qui se tenoient le jour du sabbat (1). Ils leur expliquoient, selon le commandement qu'en avoit fait Moïse en plusieurs endroits (2), les raisons pour lesquelles avoient été instituées les fêtes

(1) Deut. XXXI, 28.

(2) Exod. c. XII et XIII. Deut. VI, et ailleurs.

et les cérémonies de la religion, qui servoient à rappeler l'histoire de leurs ancêtres, et tous les grands faits consignés dans le Pentateuque. Ils leur apprenoient aussi tout ce qui concerne l'agriculture, et leur en montroient la pratique. Ils les exerçoient à manier les armes pour le temps où ils seroient obligés de les porter. Accoutumés à se suffire à eux-mêmes, ils leur donnoient les premiers élémens des arts les plus nécessaires à la vie; tandis que les mères, de leur côté, formoient leurs filles à de moindres travaux, aux soins domestiques, à cet esprit de subordination qui maintient la tranquillité, la concorde au sein des familles, et à toutes les vertus simples et modestes qui conviennent à leur sexe.

Ainsi croissoient, sous les yeux de leurs parens, les bons Israélites, les vrais enfans de Jacob, ceux qui l'étoient d'esprit et de cœur encore plus que de nom; ainsi dans les jours sereins, dans les temps d'innocence et de paix, s'attachoit-on à élever la jeunesse de la manière la plus sage, et selon l'esprit de la loi. Elle étoit suffisamment instruite de

tout

tout ce qu'il est le plus essentiel de savoir pour être heureux; et, pour le dire en un mot, quand les pères demeuroient fidèles au vrai Dieu, ils transmettoient à leurs enfans, de toutes les sciences la plus importante, celle des mœurs et de la religion.

LETTRE XIX.

L'histoire profane sous la cinquième époque, depuis l'an 1596 avant Jésus-Christ, jusqu'à l'an 1209.

Les ténèbres que nous avons vu régner jusqu'ici sur l'histoire profane, ne se dissipent point encore, et presque partout on retrouve les mêmes incertitudes.

Je n'ajouterai rien, mon fils, à ce que nous avons dit de l'Histoire d'Assyrie sous les époques précédentes. Je vous ferai seulement observer que c'est sous l'époque que nous parcourons, vers l'an 1550, qu'on peut placer Bélochus ou Balœus, le dix-huitième roi depuis Ninus, et sa fille Atossa, cette seconde Sémiramis (1), en qui s'éteignit la race des Dercétades, et à qui l'on attribue les expéditions militaires, et la plupart des

(1) Atossa porta aussi le nom de Sémiramis, au rapport d'Eusèbe, *Chron. n.* 583.

ouvrages qu'on avoit faussement attribués à la première (1).

L'Egypte elle-même ne nous offre, sous cette époque, rien de plus intéressant que ce que l'Histoire du peuple de Dieu nous en apprend. Occupée à réparer ses pertes, ce n'est qu'après plusieurs siècles qu'elle peut mériter de fixer de nouveau notre attention.

Les Phéniciens, enrichis par le commerce, et formant, dans une contrée fertile, mais de peu d'étendue, un peuple nombreux et florissant, dûrent être effrayés d'abord des rapides progrès des Israélites sous la conduite de Josué, et des défaites multipliées

(1) Cette princesse, comme nous l'avons dit (tome I, page 540), régna douze ans avec son père. Quelques historiens la font régner trente ans de plus avec Bélétaras, qui s'empara du trône, et épousa Atossa. (Bion et Alex. Polyhist. Voyez Agathias, l. II, page 63).

Les descendans de Bélétaras demeurèrent sur le trône jusqu'à la révolte d'Arbacès. Sardanapale fut le dernier roi de cette famille.

de leurs alliés et leurs voisins. Ils sentirent tout ce qu'ils avoient à craindre pour eux-mêmes, et il paroît assez qu'ils partagèrent, dans ces premiers temps, leurs dangers et leurs pertes, comme ils avoient partagé leurs alarmes. Ils ne furent cependant pas comme la plupart des autres nations chananéennes, la proie du vainqueur. Tout le pays de Chanaan devoit être assujetti aux enfans d'Israël, pourvu toutefois qu'ils ne se livrassent point à l'idolâtrie de ces peuples, et qu'ils ne fissent pas alliance avec eux (1). Une condition si expresse, mais si mal observée de la part des Israélites, leur fit perdre, sinon tout le fruit de leurs premières conquêtes, du moins la plus grande partie des avantages qu'ils devoient s'en promettre. Il resta des Chananéens mêlés avec eux dans presque toutes leurs tribus (2). Sidon et son territoire entroient dans la portion échue à la tribu d'Aser; mais jamais elle ne parvint à s'en mettre en possession, et Sidon conserva sa liberté (3).

(1) Deut. XXIII, 8.

(2) Jos. XIII; XV, 63; XVI, 10; XVII, 12.

(3) *Ibid.* XIII, 6; XIX, 24.

Les Sidoniens s'assujettirent même pour un temps Israël (1), que les Philistins asservirent à plusieurs reprises.

Les Chananéens, chassés par Josué, et réfugiés en partie chez les Sidoniens et les Phéniciens (2), contribuèrent non-seulement à les rendre plus forts et plus puissans; mais ils servirent encore à accroître et à étendre le commerce dont ces peuples, placés sur le bord de la mer, s'occupoient depuis longtemps. De là ce grand nombre de colonies que nous voyons partir successivement pour s'établir en divers lieux de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique, et qui avoient déjà été précédées de celles que la terreur avoit dispersées çà et là, à l'approche des Israélites sortis triomphans de l'Egypte.

Il est certain (3) qu'au temps de la guerre de Troie, les Phéniciens étoient répandus

---

(1) Jug. X, 12.

(2) Mém. de l'Acad. des Inscript. 3e. Mémoire de M. l'abbé Mignot sur les Phéniciens, lu le 22 mai 1764.

(3) Mém. de l'Acad. *ibid.*

dans toutes les îles de la Méditerranée. Les princes grecs en trouvèrent dans la plupart des endroits où ils abordèrent avant et après cette guerre. Il y avoit déjà cent ans et plus qu'ils étoient établis dans la mer Egée, lorsque Minos, second du nom, qui vivoit trois générations avant la guerre de Troie, monta sur le trône de Crète. Comme ils exerçoient la piraterie, il leur fit la guerre, et réprima leurs brigandages. Une colonie établie à Thase, île voisine de la Thrace, remonte encore plus haut. Hérodote (1), qui, dans ses voyages, étoit entré dans cette île, y avoit vu un temple consacré à l'Hercule Phénicien, cinq générations avant l'Hercule Grec, dont l'un des fils, nommé Tlépolème, fut tué devant Troie. La fondation de ce temple fut sans doute postérieure à l'établissement de cette colonie, fondée, dit Hérodote, par les Phéniciens qui s'étoient mis en mer pour la recherche d'Europe. Apollodore (2), en la plaçant dans Thase, ville

(1) Hérod. l. II, c. 44.
(2) Apollod, l. III.

de Thrace, veut qu'elle y ait été conduite par Thasus, frère, ou du moins compagnon de Cadmus; ainsi, elle auroit eu la même époque que celle dont Cadmus fut le chef. Cette époque est celle de la plupart des colonies phéniciennes dans les divers endroits du monde. En effet, un grand nombre d'historiens, et les mythologues, nomment pour fondateurs des colonies de Bithynie, de Cilicie, de Sicile, de Sardaigne, et même de Gadès (aujourd'hui Cadix), des frères ou des parens de Cadmus (1). Utique fut fondée

---

(1) Mém. de l'Acad. *ubi suprà.*

« On a une entière certitude que ce sont des Chananéens qui ont peuplé la côte de la petite Afrique, ou de l'Afrique propre, vis-à-vis la Sicile, et une bonne partie de la Sicile même. Sur toute la côte de Carthage, et sur celle de Cadix, on parloit communément la langue punique ou tyrienne, qui ressemble presque en tout à celle des Hébreux; si ce n'est que la langue des Phéniciens se sentit peu à peu de la fréquentation de tous les peuples maritimes de l'Europe; au lieu que

en Afrique par les Phéniciens vers ce même temps.

Le centre du commerce et de la navigation étant alors à Sidon, Tyr n'avoit encore aucune célébrité, quoiqu'elle existât sous ce nom dès le temps où les Israélites entrèrent dans le pays de Chanaan (1). Elle étoit, à

---

les Hébreux sortant peu de chez eux, conservèrent la leur plus pure, et dans son antique simplicité ».

(1) Josué, XIX, 29.

Dupin, dans son Histoire profane, tome I, page 130, renvoie la fondation de Tyr à quelques années seulement avant la prise de Troie; mais indépendamment du passage de Josué, auquel ce savant prête un sens forcé, Tyr est donnée pour une ville très-ancienne dans Isaïe (*gloriabatur à diebus pristinis in antiquitate suâ.* XXIII, 7.): et lorsque Josèphe (Antiq. Jud. l. VIII, c. 3.) place la fondation de Tyr 240 ans avant celle du temple de Salomon, il y a tout lieu de penser qu'il ne parle que de la nouvelle Tyr; au lieu qu'Hérodote, qui la dit fondée, selon le rapport des prêtres phéniciens, 2300 ans avant lui,

ce qu'il paroît, dans la dépendance des Sidoniens, auxquels elle devoit sa fondation, et qui, habitant la principale ville de la Phénicie, donnoient leur nom à tous les habitans de ce pays. Homère, pour désigner les Phéniciens, nomme souvent les Sidoniens. Une nouvelle Tyr, qui étoit comme une colonie de la première, fut construite dans une île fort proche du continent, vers l'an 1255 avant l'ère vulgaire, et un peu moins de cinquante ans avant la prise de Troie; mais elle ne commença à s'illustrer que sous les règnes de David et de Salomon. L'Histoire sainte, qui ne fait aucune mention expresse des rois de Sidon jusqu'au temps de Jérémie, quoiqu'elle parle souvent des Sidoniens, ne nous apprend rien, non plus que l'Histoire profane, des rois de Tyr jusqu'à Abibal, contemporain de David.

---

parle sans doute de l'ancienne Tyr, qui étoit en Terre-ferme, ou, si l'on veut, de l'ancienne fondation que nous pouvons appeler chananéenne, bien antérieure à la seconde fondation phénicienne.

Nous sommes aussi peu instruits sur ce qui regarde les Syriens pour les anciens temps, et il nous suffira d'ajouter ici quelques notions particulières au peu que nous en avons déjà dit. Les Syriens formant, comme nous l'avons vu, la postérité d'Aram, qui fut leur guide au temps de la dispersion, et désignés même quelquefois par les auteurs profanes, sous les noms d'Araméens ou Arimes, s'établirent d'abord sous la conduite de leur chef, dans la Mésopotamie; non vers le cœur où étoient des sables arides et d'affreuses solitudes, mais dans ces belles et riches campagnes qui bordoient l'Euphrate et auxquelles Aram donna son nom. De là ils se répandirent, par la suite, de l'autre côté du fleuve, entre l'Euphrate et la Méditerranée, presque jusqu'au désert de Sur qui est à l'entrée de l'Égypte, et qu'on nomme aujourd'hui l'Isthme de Suès. C'est pour cette raison qu'on leur donna, selon quelques-uns, le nom de Syriens. Mais plus vraisemblablement, selon d'autres, le mot Syriens n'est qu'une abréviation de celui d'Assyriens, les anciens ayant coutume de confon-

dre ces deux noms; en sorte que pour les distinguer, il faut faire attention si ces anciens historiens parlent des peuples voisins de l'Euphrate et de la Méditerranée, ce qui convient aux Syriens, ou s'ils parlent de ceux qui habitoient le long du Tigre, ce qui doit s'entendre alors des vrais Assyriens.

Les limites de la Syrie ont été plus ou moins étendues, selon les degrés de puissance qu'elle a eus en différens temps. En nous fixant à la Syrie proprement dite, elle est située entre la Méditerranée à l'occident, l'Euphrate à l'orient, le mont Taurus au septentrion, et l'Arabie Déserte, la Palestine, et la Phénicie au midi. Elle fut partagée au commencement, comme le furent presque tous les autres peuples, en une quantité de petits royaumes; mais on n'en compta par la suite, et vers les temps dont nous parlons, que quatre principaux, Zobah, Damas, Hamath et Geshur. Encore l'Histoire ne nous dit-elle presque rien des deux derniers, rien surtout qui mérite d'être rapporté. Celui de Zobah ne figura qu'un moment du temps de David; et celui de Da-

mas, qui s'éleva sur ses ruines, ne date pour son premier roi que de cette même époque.

Ce n'est pas que cette ville, qui subsiste encore sous le même nom, ne soit une des plus anciennes villes de la Syrie; mais on présume que, quoiqu'environnée d'une foule de petits royaumes, elle s'étoit gouvernée jusqu'alors en espèce de république: du moins l'Ecriture parle-t-elle des Syriens de Damas au temps de David, comme si tout le pouvoir eût résidé entre les mains du peuple (1). On ne peut fixer au juste l'époque de sa fondation. Elle étoit déjà fort connue du temps d'Abraham, qui poursuivit jusqu'auprès de Damas les rois ligués contre ceux de la Pentapole, et elle forma sans doute un des plus beaux établissemens des enfans d'Aram, lorsqu'ils s'avancèrent vers la Méditerranée. Cette ville est située à l'orient de l'Anti-Liban, non loin de la délicieuse vallée, qui est arrosée de l'Oronte à l'entrée des chaînes du Liban, et qui est appelée, dans le texte de l'Ecriture, Aram Damesta, et par les

(1) II Reg. 8, ℣. 5, 6.

Grecs, la Célé-Syrie, ou la Syrie-Creuse (1).

Le climat de la Syrie est riant et fertile; et son sol produit en abondance tout ce qui peut contribuer aux agrémens de la vie. Nous n'avons aucune connoissance des lois des Syriens, ni de leur ancien culte. Nous savons seulement qu'ils avoient des idoles fameuses depuis long-temps, telles que Rimmon, qui avoit son culte à Damas. Nous avons aussi peu de lumières sur leurs anciennes coutumes, leurs arts, leurs sciences, leur commerce, qui, eu égard à l'avantage de leur position, a dû être considérable. Ce n'est que dans des temps postérieurs à ceux-ci, et lorsqu'ils furent parvenus à un certain degré d'élévation, qu'ils laissèrent à la postérité des monumens superbes, dont les ruines subsistent encore. La langue syriaque, une des plus anciennes que nous connoissions, et à peu près la même que le chaldéen, étoit en usage chez la plupart des peuples

(1) Voyez Concorde de la Géographie, page 198. D'Anville, Géographie ancienne, tome II, page 134.

orientaux; elle l'a même été dans la Palestine, après la captivité de Babylone.

De l'extrémité septentrionale de la Syrie, remontant le long de l'Euphrate jusqu'au Pont-Euxin, par une ligne en quelque sorte parallèle à la mer Egée, on forme une espèce de carré, terminé à l'orient par cette même ligne, à l'occident par la mer Egée, au nord par le Pont-Euxin, et au midi par la Méditerranée: c'est ce carré (considéré, si l'on veut, comme une presqu'île, en ce qu'il est baigné presque entièrement des eaux de la mer de trois côtés) qui compose ce qu'on a appelé l'Asie-Mineure: distinction toutefois que l'antiquité, dit M. d'Anville, ne connoissoit pas. En cherchant (1), dit encore ce savant géographe, à mettre de l'ordre dans la distribution des différens pays de l'Asie-Mineure, on les voit disposés de manière à pouvoir se partager en trois bandes d'occident en orient; dont une vers le nord, le long du Pont-Euxin; une autre

(1) Géographie ancienne, tome II, pages 1 et 9.

vers le midi, sur notre Méditerranée, mais séparée de la précédente par une bande du milieu, depuis la mer Egée jusqu'à l'Euphrate. Chacune de ces bandes paroît donner ensuite quatre contrées principales : dans la première, au septentrion, se rangent la Mysie, la Bithynie, la Paphlagonie, le Pont ; dans l'intermédiaire, la Lydie, la Phrygie, la Galatie, la Cappadoce ; et dans la bande méridionale, la Carie, la Lycie, la Pamphilie, la Cilicie. M. d'Anville prévient que dans cette distribution, il ne comprend pas quelques portions de pays qu'il fait connoître ensuite par leur liaison avec celles qu'il vient de désigner; l'Ionie avec la Lydie, la Lycaonie avec la Phrygie, la Pisidie avec la Pamphilie, l'Arménie-Mineure avec la Cappadoce.

Pour nous, mon fils, il nous suffit, pour le moment, de nous être familiarisés avec ces différens noms que l'Histoire vous rappellera par la suite; et pour nous borner à ce qui convient à l'époque que nous parcourons, nous allons parler en peu de mots de ceux d'entre ces peuples dont il est bon que vous vous formiez d'avance quelque idée.

Mais observons, avant toutes choses, que ce seroit nous fatiguer bien en vain, que de vouloir remonter à l'origine de chacune de ces nations diverses, et aux fables que les Grecs et qu'elles-mêmes ont mêlées sur les premiers temps de leur gouvernement, qui, quoique monarchique pour la plupart, est couvert, par rapport aux noms même de leurs monarques, de ténèbres épaisses, qu'il importe peu de dissiper.

L'un de ces Etats est la Lydie, comprise dans la bande intermédiaire dont nous avons parlé, et bornée à l'occident par la mer Egée, et plus prochainement par l'Ionie. Ce pays étoit arrosé de plusieurs rivières qui le rendoient extrêmement fertile. Il produisoit toutes sortes de grains et des vins exquis. Un de ses principaux fleuves étoit le Méandre; il étoit aussi arrosé des eaux du Pactole, qui, du temps de Strabon, ne rouloit plus ce sable d'or dont on croyoit que provenoient les richesses de Crésus: ce prince les devoit bien plutôt aux mines dont abondoit la Lydie.

L'abbé Sévin et le savant Fréret se sont

épuisés en conjectures sur la chronologie des Lydiens (1). Pour ne pas nous embarrasser dans des questions inutiles, contentons-nous de savoir que les historiens font mention de trois races distinctes qui régnèrent en Lydie, les Atyades, les Héraclides et les Mermnades. Les Atyades tiroient leur nom d'Atys, petit-fils de Manès, le plus ancien roi des peuples appelés Méoniens, et que M. Fréret (2) fait régner 297 ans avant la prise de Troie; ce qui seroit, selon notre manière de compter, l'an 1506 avant Jésus-Christ, dans le temps de la judicature d'Othoniel, qui délivra les Israélites de la première servitude sous Chusam, roi de Mésopotamie. Manès, au jugement de M. Fréret, étoit le même que Méon, roi de Phrygie et de Lydie, dont parle Diodore de Sicile. Le nom de Méoniens donné aux Lydiens dans

---

(1) Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tome V, *in*-4°., et tome VII, *in*-12.

(2) *Ibid.* Recherches sur la Chronologie de l'Histoire de Lydie.

Hérodote (1), dans Diodore (2), et par d'autres écrivains, semble supposer en effet que le nom de leur premier roi se prononçoit Méon, aussi-bien que Manès. Selon Xanthus, ce Manès étoit fils de Jupiter, ce qui prouve du moins qu'il étoit le plus ancien roi de Lydie qui fût connu : car, dans le style des anciens écrivains, dit Fréret, le commencement des temps historiques de chaque nation est décrit comme le commencement du genre humain; et lorsque la succession historique des rois et des hommes n'est plus connue, on fait habiter la terre par des Divinités.

Manès avoit épousé Callirhoé, fille de l'Océan, selon Xanthus; les autres la nomment Dindyma, et la font mère de Cybèle, que Manès ou Méon, fâché d'avoir une fille, prit le parti de faire exposer sur le mont Cybélus. Elle fut allaitée, dit-on, par des femelles de léopards et d'autres animaux féroces. Quelques bergers des environs l'ayant

(1) Hérod. l. I, c. 7.
(2) Diod. l. IV, page 237.

remarquée, l'élevèrent avec soin, et la nommèrent Cybèle, du nom de la montagne où ils l'avoient trouvée. S'étant distinguée par son esprit autant que par sa beauté, elle fut conduite à la cour de son père qui la reconnut; mais déjà éprise d'un jeune Phrygien, nommé Atys, et ne pouvant plus cacher les fruits honteux de sa passion, elle fut en partie la cause du malheureux sort de ce jeune homme, que Manès fit mourir. Réduite au désespoir par la perte de son amant, elle parcourut, dans les violens accès de son délire, toutes les montagnes de la Phrygie, en pleurant et en battant du tambour. Marsyas, touché de son infortune, résolut de l'accompagner partout où elle iroit. Ils arrivèrent ensemble chez Bacchus à Nyse, et ils y trouvèrent Apollon, qui avoit acquis une grande célébrité par la manière dont il jouoit de la lyre. Marsyas osa lutter contre lui; il fut vaincu, et Apollon, que cette dispute avoit aigri, l'écorcha tout vif. On dit que, devenu ensuite amoureux de Cybèle, il la suivit dans ses courses vers les monts Hyperboréens. Sur ces entrefaites,

les Phrygiens se trouvant accablés de différens maux, consultèrent l'oracle, qui leur ordonna d'enterrer le corps d'Atys, et d'honorer Cybèle comme déesse; mais le corps d'Atys ayant été consumé par le temps, ils le représentèrent par une figure, devant laquelle ils faisoient chaque année de grandes lamentations, et ils instituèrent des sacrifices annuels en l'honneur de Cybèle.

Tel est le précis des fables que, selon Diodore (1), les Phrygiens racontoient sur la fille de Méon, leur roi et le roi des Lydiens; en quoi ils s'accordoient assez mal avec les poëtes et les historiens grecs qui ont parlé de cette déesse. Bien des savans regardent, après tout, les mystères de Cybèle, de Bacchus et de Cérès, comme des copies des fêtes d'Isis et d'Osiris, défigurées par les Grecs, qui, dans la suite, rapportèrent à leurs anciennes Divinités les événemens qui y avoient donné lieu, et que les Egyptiens avoient transmis aux peuples en-

(1) Diod. l. III, page 191.

core barbares de l'Asie-Mineure, dans le temps des conquêtes de Sésostris (1).

Comme le culte et les mystères de Cybèle furent établis sous le règne de Méon, on peut, dit M. Fréret (2), déterminer le temps de son règne par celui de l'établissement du culte de la mère des Dieux, et de l'apparition de sa statue à Pessinunte, marquée, dans la chronique de Paros, à l'an 297 avant la prise de Troie, et quelques années après l'arrivée de Cadmus et de Danaüs dans la Grèce.

Cotys, Atys et Lydus succédèrent à Méon ou Manès, comme l'on voudra l'appeler. Cotys eut deux fils, Atys et Asyès. Le dernier régna, à ce que l'on pense, sur quelques provinces de la Lydie, voisine du mont Tmolus. A quelque distance de là, étoit une ville que les anciens nommoient Asia, et dont ce prince passoit pour être le fondateur. Il y a même des auteurs, tels qu'Hé-

(1) Fréret, Recherches sur la Chronologie de l'Histoire de Lydie.

(2) *Ibid.*

rodote et Etienne de Byzance, qui prétendent qu'il se rendit si illustre, que l'Asie entière lui dut son nom (1). Atys donna le sien à la première race des rois lydiens, connus sous celui d'Atyades, et Lydus, son fils, le donna aux Lydiens, si l'on en croit Hérodote (2).

Nous ne nous arrêterons point aux rois de Lydie descendus d'Atys, ces princes n'ayant rien fait de mémorable : un seul, qui se nommoit Alcyme, mérite d'être excepté. Il fit plus que ce que l'on appelle des exploits; il n'eut rien tant à cœur que de rendre son peuple heureux. Au rapport de Xanthus, cité par Suidas, ses sujets, pleins du sentiment de leur bonheur, s'assemblèrent, la septième année de son règne, pour demander aux Dieux, par des vœux unanimes et des sacrifices, sa prospérité, et pour les prier de le faire régner long-temps

(1) Mém. de l'Acad. des Inscript. tome V, *in*-4°., et tome VII, *in*-12, p. 362 et suiv.

(2) Hérod. l. I, c. 7, et l. VII, c. 74; et voyez ci-dessus, tome I, page 223.

sur eux. Leurs vœux furent exaucés. Alcymé mourut dans une extrême vieillesse, et sa mort, comme celle de tous les bons princes, parut encore prématurée. On croit que Tantale régnoit de son temps sur quelques contrées de la Phrygie. Le dernier roi de la race des Atyades fut Jordanus. La débauche la plus effrénée sembla monter avec lui sur le trône; en sorte même qu'Omphale, fille unique du roi, ne se trouvoit pas en sûreté dans son palais, tant l'exemple du monarque avoit contribué à autoriser la licence! Après sa mort, Omphale régna à sa place, du consentement de tous les grands de la Lydie. Elle punit sévèrement ceux qui pendant la vie de son père avoient attenté à son honneur. Mais par la suite elle s'abandonna à sa passion pour Hercule, qui, devenu son esclave, laissa ternir une partie de sa gloire en filant auprès d'elle. Diodore (1) prétend au contraire que cette reine, ayant appris qui il étoit, le remit en liberté et l'épousa. Elle eut de lui un fils, que cet historien ap-

(1) Diod. l. IV, page, 237.

pelle Lamon, et qu'Apollodore (1) nomme Agélaüs. Selon le témoignage de quelques écrivains, le fils d'Hercule et d'Omphale succéda à sa mère, et fut le premier roi de Lydie de la race des Héraclides ou descendans d'Hercule. Hérodote ne donne pas à ceux-ci une si noble origine. Selon lui (2), les Héraclides qui ont régné en Lydie, descendoient d'Alcée, fils d'Hercule et d'une esclave. Le premier roi de cette race qui monta sur le trône, fut Argon, qui eut pour père Ninus, pour aïeul Bélus (tant les mêmes noms se répétoient en mille endroits), et Alcée pour bisaïeul. On pense que ce fut Argon qui fit de Sardes la capitale de la Lydie. Il fut suivi, au rapport du même historien, de vingt et un rois, qui ne firent rien de mémorable, et sur le dernier desquels Gygès usurpa la couronne.

Ainsi commença la race des Mermnades, qui finit dans la personne de Crésus, le cinquième roi de cette troisième race. Nous

(1) Apollod. l. II.

(2) Hérod. l. I, c. 7.

reviendrons,

reviendrons, lorsqu'il en sera temps, sur ces événemens, presque les seuls qui nous restent à raconter de l'histoire des Lydiens. Leur religion étoit la même que celle des Phrygiens, sur lesquels nous allons nous arrêter; et leurs mœurs, selon Hérodote, étoient semblables à celles des Grecs, si l'on en excepte l'usage infâme qu'il leur attribue de prostituer leurs filles pour leur faire une dot. Pour armes, ils se servoient de lances telles qu'on en portoit autrefois à cheval; et ils passoient pour d'excellens cavaliers.

Les Phrygiens sont le second peuple de l'Asie-Mineure, dont il nous importe maintenant de parler. La Phrygie, placée par d'Anville sur la même ligne que la Lydie, étoit bornée par elle au couchant; à l'orient elle touchoit à la Cappadoce; elle avoit au nord la Bithynie, la Galatie, et elle confinoit à la Lycie et à la Pisidie au midi. Les savans ont toujours été très-embarrassés à fixer les bornes précises de cette contrée, fameuse autrefois par sa fertilité: c'est, après tout, à cette partie, dit M. d'Anville (1),

(1) Géographie ancienne, tome II, p. 49;

quoiqu'elle pût être d'abord fort limitée, en comparaison de l'accroissement qu'elle prit ensuite, que le nom de grande Phrygie est donné par distinction d'une Phrygie mineure, prise sur la Mysie et vers l'Hellespont, désignant ce que les Phrygiens vinrent occuper de pays après que Troie eut été détruite par les Grecs. On comptoit, parmi les principaux fleuves de la Phrygie, le Méandre, qui arrosoit aussi la Lydie; le Marsyas, qui avoit avec le Méandre une source commune, et qui prenoit son nom de ce célèbre musicien qui osa défier Apollon; et le Sangare, qui tiroit sa source du mont Dindymus, et se déchargeoit dans la Mer-Noire.

Nous ne dirons rien de l'antiquité des Phrygiens, de leur origine, de celle du nom qu'ils portoient, n'ayant rien à en dire que de très-incertain. Hérodote, qu'on pourroit aussi-bien appeler le père des fables que le père de l'histoire, prétend que les Egyptiens

---

et voyez la Carte de l'Asie-Mineure dans le petit Atlas dressé par ce géographe pour l'Histoire ancienne de M. Rollin.

cédoient le pas aux Phrygiens en fait d'antiquité, d'après une épreuve assez bizarre que fit Psammetique, roi d'Egypte. Curieux, dit l'historien (1), de savoir quelle étoit la nation la plus ancienne, il donna à un berger deux enfans à élever, et lui recommanda expressément de les renfermer dans une maison isolée, où ils n'eussent de rapport qu'avec lui, de les y faire allaiter par une chèvre, et de prendre bien garde de laisser échapper aucune parole devant eux, observant d'ailleurs avec soin quelle seroit la première qu'ils prononceroient lorsqu'ils commenceroient à articuler. Au bout de deux ans, ces enfans allant au-devant du berger au moment où il ouvroit la porte de la maison, s'écrièrent tous deux *Bec* ou *Bekkoi*, ce qu'ils répétoient toutes les fois qu'il entroit. Le roi en étant informé, et ayant fait venir les enfans en sa présence pour se convaincre par lui-même, fit rechercher quel étoit le peuple qui employoit cette expression, et ce qu'elle signifioit. On lui rapporta que les

(1) Hérod. l. II, c. 2.

Phrygiens s'en servoient pour exprimer du pain, d'où les Egyptiens conclurent que les Phrygiens étoient plus anciens qu'eux. Si le fait étoit vrai, il faut convenir que, jaloux comme ils l'étoient de la primauté, ils en eussent cédé les honneurs à un autre peuple avec bien peu de fondement : aussi dit-on que les Scythes, ne se rendant pas à une pareille preuve, objectoient, avec plus de raison, que ce cri des enfans n'étoit, après tout, qu'une imitation de celui des chèvres qui les avoient nourris.

La religion des Phrygiens, qui adoroient d'ailleurs plusieurs idoles, consistoit principalement dans le culte de Cybèle, leur grande divinité. Nous avons rapporté plus haut l'histoire de cette déesse, telle que la raconte Diodore, et telle, pour le fond, qu'Eusèbe nous l'a conservée (1). Arnobe, qui, de son côté, l'avoit tirée aussi de la Mythologie des Gentils, la raconte diversement (2), et avec des circonstances relatives à quelques-

(1) Euseb. *Præp. Evang.* l. II, c. 4.

(2) Arnob. cont. Gent. l. VIII.

unes des cérémonies instituées en son honneur ; ce qui prouve, disent les savans Anglais (1), que les Phrygiens avoient à cet égard plus d'une tradition.

Cybèle avoit son culte particulier et ses prêtres, nommés en phrygien *Cubeboi* ; terme qui désignoit dans cette langue l'usage où ils étoient de se jeter la tête en bas dans les accès de leur extravagante dévotion (2). Les Grecs et les Latins les nommoient Curètes, Corybantes, ce qui présentoit à peu près le même sens, et *Galli*, à cause du fleuve Gallus, qui traversoit Pessinunte ; où la déesse avoit un superbe temple. On les appeloit aussi *Idæi*, *Dactyli* ; Idæi, du Mont-Ida qu'ils habitoient, et Dactyli, du mot grec *Dactylus*, doigt, parce qu'ils n'étoient

(1) Histoire Universelle, édition *in*-4°., page 189.

(2) Histoire Univers., *ibid.* ; et voyez Mémoires de l'Acad., Hist. *in*-4°., tome XXIII, page 27 ; et *in*-12, tome XI, page 66. Recherches sur les Dactyles, les Curètes, les Corybantes.

d'abord qu'au nombre de dix. On rapporte encore d'autres étymologies que nous nous embarrassons peu de discuter.

A certains temps de l'année, ces prêtres portoient en procession par les rues la statue de leur déesse, en dansant tout autour, ce qui finissoit par produire en eux une fureur divine, dans les transports de laquelle, pour célébrer la douleur que la mort d'Atys fit ressentir à Cybèle, ils se faisoient des incisions, avec des lancettes, en différens endroits du corps. A ces cérémonies ils en joignoient d'autres, en mémoire des événemens que la fable avoit consacrés.

En général, les Phrygiens solennisoient les fêtes de leurs Dieux par des cantiques et par des danses. Leur musique, connue sous le nom de *mode phrygien*, répondoit, à ce que l'on prétend, à leur caractère efféminé. Le mode dorique avoit quelque chose de grave, le lydien quelque chose de mélancolique, mais le phrygien sembloit destiné à inspirer la mollesse. Tous les savans, ajoutent les auteurs anglais, dont nous empruntons ces détails, ne sont cependant pas d'accord sur

ce dernier article (1). Au caractère mou et efféminé des Phrygiens, à leur penchant pour la superstition, car c'est à eux qu'on fait honneur de la divination par le chant, par le vol des oiseaux, etc., on ajoute quelques autres traits qui sont aussi peu à l'avantage de ce peuple, tels que le manque de sagacité et de prudence, une âme basse et servile, qui ne le rendoit susceptible de correction qu'à force de mauvais traitemens. De là venoient ces espèces de proverbes ; *Phryges serò sapiunt ; Phryx verberatus melior.*

La Phrygie ne fut d'abord assujettie qu'à un seul prince ; mais il paroît que quelque temps avant la guerre de Troie, elle fut partagée en petits royaumes, et que différens princes y régnèrent en même temps. Homère en cite deux, qui, princes et chefs des troupes phrygiennes, vinrent au secours de Troie. Tantale, aussi renommé par ses richesses qu'infâme par son avarice et par ses autres vices détestables, n'étoit roi que

(1) *Ubi suprà.*

de la ville de Sipylus et de son district. Il y a lieu aussi de présumer que la Phrygie fut, pendant un intervalle plus ou moins long, sous le gouvernement républicain.

Parmi les rois Phrygiens, dont l'histoire est souvent interrompue, nous en distinguerons quelques-uns. Le premier dont il soit fait mention, étoit Nannacus, ou Annacus. Suidas (1) dit qu'il régna avant le déluge de Deucalion; ce qui faisoit dire proverbialement qu'une chose étoit du temps de Nannacus, pour marquer qu'elle étoit fort ancienne. Ce prince, après avoir vécu trois cents ans, fit consulter les plus fameux oracles, pour savoir combien il avoit encore à vivre. Les oracles répondirent unanimement qu'à sa mort tout devoit périr : il alla en conséquence avec ses sujets se prosterner aux pieds des autels, pour détourner, par ses gémissemens et ses prières, les calamités qui lui étoient prédites. Il mourut peu de temps après; et sa mort fut suivie d'un déluge qui détruisit le genre humain. On retrouve en-

(1) *Verbo* Ανναχος.

core ici la tradition, quoiqu'altérée, du déluge universel; et Nannacus pourroit bien n'avoir été que Noé lui-même, sous un nom et sous des traits un peu défigurés.

Midas est le second roi dont il soit fait mention dans l'histoire des Phrygiens, quoique d'une manière très-fabuleuse. Il voulut, dit-on, donner sa fille en mariage à Atys, ce qui eut pour les deux époux de très-fâcheuses suites, et devint la cause de leur mort (1). Ce fut probablement ce même Midas, qui, au rapport de Diodore (2), contribua si fort à la solemnité des fêtes établies en l'honneur de Cybèle, dans la ville de Pessinunte, où il faisoit sa résidence. Avant ce prince, il faudroit placer Méon, ce roi des Phrygiens et des Lydiens dont nous avons parlé plus haut.

Dans des temps postérieurs à ceux-ci, régna

---

(1) Arnob. advers. Gent. l. VIII.

Voyez plus haut ce que Diodore raconte d'une manière toute différente sur la mort d'Atys.

(2) Diod. l. III, page 193.

Gordius, qui, de la charrue, fut tout à coup élevé sur le trône. Un jour qu'il labouroit son champ, un aigle vint se poser sur le joug et y resta tout le jour, ou plus simplement, comme le raconte Justin (1), des oiseaux de toute espèce vinrent voler autour de lui. Frappé de ce prodige, il se mit en chemin pour consulter les augures de la ville voisine. Il trouva en y entrant une fille d'une rare beauté, et lui demanda quel étoit celui d'entre les augures auquel il devoit s'adresser. Cette fille qui se mêloit aussi de deviner, s'étant fait dire par Gordius le sujet qui l'amenoit, lui répondit que le prodige en question lui présageoit qu'il régneroit un jour; et elle s'offrit même, en l'épousant, à partager avec lui les espérances qu'elle lui donnoit. Une offre si flatteuse parut à Gordius le plus sûr présage de sa grandeur future.

Après qu'ils furent mariés, les Phrygiens, qui sans doute avoient changé alors la forme de leur gouvernement, éprouvèrent les dissensions si ordinaires dans les républiques,

(1) Justin. l. XI, c. 7.

et toutes les horreurs d'une guerre civile. Ils allèrent à ce sujet consulter l'oracle, qui leur répondit que l'unique moyen de se délivrer des maux qui les désoloient, étoit de se donner un roi. Ils insistèrent pour savoir qui ils choisiroient: l'oracle leur dit de prendre, en s'en retournant, le premier homme qu'ils rencontreroient monté sur une charrette, et allant au temple de Jupiter. Ils rencontrèrent Gordius et le saluèrent aussitôt en qualité de roi. Gordius consacra, en mémoire de cet événement, cette même charrette sur laquelle il étoit quand on l'éleva à la royauté, et attacha au timon un nœud fait avec tant d'art, que l'empire de l'Asie fut promis à celui qui viendroit à bout de le délier (1).

Gordius bâtit la ville de Gordium, dont il fit le lieu de sa résidence. Il eut pour successeur son fils, appelé aussi Midas, et que les anciens ont regardé comme un des plus riches princes de la terre. On prétend

(1) Justin. l. XI, c. 7. *et vid. Arrian. de exped. Alex. l. II.*

qu'Orphée lui enseigna quelques mystères de religion, et que ce prince introduisit en Phrygie de nouveaux Dieux. Les poëtes lui ont prêté des oreilles d'âne, et ont raconté à ce sujet bien des fables. Ils disent, entre autres choses, que ce fut une vengeance d'Apollon, à qui, dans un combat de musique, Pan avoit été préféré par ce prince. Il y a un peu plus de vraisemblance à ce que Conon raconte sur ce sujet (1). Midas avoit, dit-il, un grand nombre d'espions qui l'informoient de tout ce qui se disoit ou se faisoit d'un peu important parmi ses sujets; ce qui prévint tous les troubles, et lui procura un règne long et tranquille. Cette habileté à se faire informer de tout ce qu'on disoit de lui, donna lieu au proverbe que Midas avoit de longues oreilles; et d'une expression métaphorique on passa dans la suite des temps à la supposition du fait mis en œuvre par les poëtes et les mythologistes.

A ce second Midas succéda son fils sous l'autre nom de Gordius. Celui-ci entoura

(1) Conon *apud Phot. Biblioth.*

de murailles la ville de Gordium. Il eut un frère nommé Ancharus, qui s'est rendu immortel par son amour pour sa patrie, et par le sacrifice qu'il fit de sa vie au bien public. Ce trait est à peu près le même que celui que nous offre l'Histoire Romaine dans la personne de Curtius.

Otréus, frère d'Ancharus et troisième fils de Midas, est appelé roi de Phrygie par Homère, qui le fait contemporain d'Anchise; il y a lieu de penser qu'il succéda à son frère Gordius. Nous ne trouvons plus rien d'assez remarquable dans l'histoire des Phrygiens, pour mériter que nous nous y arrêtions, jusqu'au temps où les Cimbres, chassés de leur pays par les Scythes, se répandirent dans l'Asie-Mineure, et où la Phrygie qu'ils ravagèrent, devint bientôt après, sous le règne de Crésus, une province de la Lydie.

Ce qu'on nomme communément Phrygie-Mineure, pour la distinguer de la grande Phrygie dont nous venons de parler, s'appeloit anciennement Troade, Teucrie, ou Dardanie, d'après quelques rois qui ont régné dans ce pays. On lui donnoit aussi le

nom d'*Idæa*, à cause du Mont-Ida, et celui de Phrygie, relativement aux Phrygiens qui en possédèrent une grande partie, soit avant la destruction de Troie, comme le disent quelques écrivains, soit après, comme d'autres le prétendent (1).

La Phrygie-Mineure, placée dans la bande supérieure à celle de la Lydie, et prise dans toute son étendue, étoit bornée à l'occident par l'Hellespont (2), et au nord par la Propontide (3), ainsi appelée, parce que

---

(1) Hist. Universelle des Angl. tome IV, *in*-4°., page 198.

(2) Hellespont signifie mer de Hellé. Les anciens disoient qu'une fille d'Athamas, roi de Thèbes, nommée Hellé, se noya dans le détroit, en voulant passer en Colchide, et lui donna son nom. C'est ce que nous appelons le détroit des Dardanelles, autrement le canal de Gallipoli ou bras de Saint-George, détroit qui, de l'Archipel, anciennement la mer Egée, conduit dans la Propontide.

(3) Aujourd'hui la mer de Marmara, entre l'Hellespont et la Mer-Noire, ou le Pont-Euxin.

cette mer, qui, en s'élargissant, fait suite à l'Hellespont, en devance une autre connue sous le nom de Pont-Euxin. A l'orient, cette même contrée étoit bornée par la Mysie, et au midi par la mer Egée, qui s'avance de ce côté dans les terres. Parmi les villes situées à l'occident le long de la côte, il nous suffira d'en nommer quelques-unes, telles qu'*Abyde*, devenue fameuse par le pont que Xerxès fit construire pour le passage de son armée, et par la descente de la cavalerie d'Alexandre et de la plus grande partie de son infanterie, sous les ordres de Parmenion, lorsque ses troupes passèrent d'Europe en Asie : *Dardanus*, bâtie par le roi Dardanus, et qui par la suite communiqua son nom à toute la Troade; on croit que c'est de là aussi qu'est dérivé celui des Dardanelles, deux forts châteaux aux deux côtés du détroit : *Sigée*, située sur le promontoire de même nom, où arriva la flotte grecque partie du port d'Aulide pour le siége de Troie : sur ce promontoire étoit le tombeau d'Achille, qu'Alexandre alla visiter : *Troie*, bâtie par Tros, roi du pays,

qui lui donna aussi le nom d'Illium, en l'honneur de son fils Illus. Elle étoit située sur une hauteur près du Mont-Ida, environ à cinq milles du rivage. L'Ida est plutôt une chaîne de montagnes qu'un seul mont. Ce fut sur le Mont-Ida, disent les poëtes, que Pâris, choisi par les trois déesses pour être juge de leur beauté, donna la pomme à Vénus; ce qui entraîna, selon eux, la perte des Troyens.

Vis-à-vis Troie, étoit l'île de Ténédos qui lui servoit de port, et derrière laquelle, selon Virgile (1), les Grecs se cachèrent quand ils feignirent de lever le siége.

Troie, ayant été détruite par les Grecs, fut rebâtie plus près de la mer et de l'embouchure du Xanthe ou Scamandre, au-dessous de la jonction du Simoïs. Ces fleuves tirent leur source du Mont-Ida. Plus grands, comme le dit Pomponius Méla, de nom que d'effet, ils doivent toute leur célébrité à Homère, et ne sont plus aujourd'hui que

(1) *Æneid. l. I.*

des torrens dont on ignore les noms (1). Ce que l'on prend quelquefois pour les ruines de Troie, n'offre que les débris d'une autre ville, réparée par Lysimaque, un des successeurs d'Alexandre, et reconstruite, en quelque sorte, du temps des Césars par les Romains, qui se prétendoient issus des anciens Troyens.

Nous ne dirons rien de l'origine de ceux-ci, sur laquelle les savans ne s'accordent pas. Leur empire, dans les derniers temps de sa splendeur, ne laissoit pas d'être considérable; il renfermoit plusieurs provinces, et s'étendoit depuis la Propontide jusqu'à l'île de Lesbos, qui étoit sous leur domination. Leur religion différoit peu de celle des habitans de la grande Phrygie. Ils comptoient, parmi leurs principales divinités, Cybèle, ou la grande-mère des Dieux; Apollon, qui avoit un temple dans la citadelle de Troie, nommée Pergame; Minerve ou Pallas, dont ils avoient une statue de

(1) D'Anville, Géogr. ancienne, tome II, page 12.

bois, tenant d'une main un bouclier, et de l'autre une lance : c'est ce qu'ils appeloient le *Palladium*, qui devoit faire, selon l'oracle, la sûreté de leur ville, tant qu'ils garderoient cette statue qu'ils croyoient leur être tombée du ciel. Vénus étoit mise aussi au rang de leurs plus puissantes divinités.

Les Troyens, d'une humeur guerrière, d'une valeur reconnue, mais à laquelle ils mêloient cependant, comme presque tous les Asiatiques, des mœurs un peu molles et efféminées, passoient, parmi les anciens, pour un des peuples les plus civilisés. Ils se distinguèrent même sous leurs derniers rois, par une magnificence qui supposoit en eux beaucoup d'art et d'industrie, mais qui fut peut-être une des principales causes de leur ruine.

On ne peut assigner d'une manière précise les premiers rois des Troyens. Ceux qui commencent à être le plus connus, sont Teucer et Dardanus. Les uns font de Teucer un ancien roi de Crète, ou simplement un Crétois que la famine chassa de son pays avec le tiers des habitans, et qui aborda

dans cette partie de la Phrygie qui est située vers l'Hellespont. Il donna de nouveaux noms à la montagne et au fleuve aux environs desquels il avoit débarqué, appelant l'une Ida, d'après un mont qui s'appeloit ainsi dans son pays, et l'autre Scamandre, du nom de son père, au lieu du premier nom de Xanthe, que les Dieux, dit Homère, avoient donné à ce fleuve. Il introduisit aussi le culte de Cybèle, suivant les rites et l'opinion reçus en Crète, où la déesse étoit supposée avoir mis au monde et avoir nourri Jupiter. Les autres font Teucer originaire de Phrygie; ils le disent fils de Scamandre et d'Ida, c'est-à-dire, né dans la Phrygie aux environs du fleuve Scamandre et du Mont-Ida; et prétendent que la couronne de Phrygie avoit passé dans sa famille de père en fils depuis plusieurs générations. Ce fut d'après lui que le pays fut appelé Teucrie, et que ses habitans furent nommés Teucres. N'ayant point de fils, il donna sa fille en mariage à Dardanus, roi de Samothrace, qu'il invita à venir en Phrygie, à cause de son rare mérite, et qu'il fit héritier de sa

couronne. Dardanus, fondateur de la ville qui porta son nom, gouverna ce nouveau royaume avec autant de sagesse qu'il en avoit montré en gouvernant le premier. Virgile et les poëtes qui ont voulu flatter Auguste, ont fait naître Dardanus de Jupiter et d'Electre, fille d'Atlas. Ce prince, selon Virgile, passa d'Etrurie en Samothrace, et de là en Phrygie (1). On donnoit le nom *d'Etrurie* à tout ce qui borde la rive occidentale du Tibre, depuis sa source dans l'Apennin jusqu'à la mer (2).

Dardanus, selon notre manière de compter, monta sur le trône vers l'an 1506, et fut contemporain de Cadmus, fils d'Agenor, qui passa en Grèce vers l'an 1519.

Erichton, fils de Dardanus, succéda à son père et imita ses vertus. Respecté de ses sujets, craint de ses voisins, plus porté toutefois à la paix qu'à la guerre, il avoit fait

---

(1) *Æneid.* l. III, vers 163 et seq. et l. IV, vers 205, etc.

(2) D'Anville, Géographie anc. tome I, page 188.

jouir ses Etats d'un repos qui les rendit très-florissans, et qui lui donna à lui-même la facilité d'amasser des richesses immenses, sans appauvrir ses sujets en les foulant par des impôts.

Tros, son fils, monta après lui sur le trône, et jeta les fondemens de Troie. Ayant invité tous les princes voisins, excepté Tantale, à venir célébrer avec lui la dédicace de sa nouvelle ville, il fit naître, dans le cœur de ce prince, le plus vif ressentiment Tantale, pour se venger de cette espèce de mépris, enleva Ganymède, l'un des fils de Tros, jeune homme d'une beauté peu commune, et que son père chérissoit tendrement. Le vicieux et détestable monarque ne se borna pas à avoir Ganymède en sa puissance; il lui fit essuyer le dernier des outrages: infamie qui toucha tellement le cœur du jeune prince, qu'il en mourut de douleur. Son père le suivit de près, à la suite d'une guerre malheureuse contre Tantale, que nous verrons bientôt puni, comme il le méritoit, de son horrible attentat. Les poëtes ont feint que Ganymède avoit été

enlevé par Jupiter. Natalis Comès (1) croit que cette histoire fut imaginée par les Grecs pour autoriser la moins naturelle, ainsi que la plus abominable de toutes les passions, mais qui n'étoit malheureusement que trop commune parmi eux; et en effet, comme le remarque Arnobe (2), Jupiter semble n'avoir été inventé que pour fournir aux hommes un illustre complice de leurs crimes (3).

D'un des fils de Tros naquit Anchise. Ses agrémens extérieurs donnèrent lieu à la fable de ses amours avec Vénus. Il eut le malheur de voir deux fois la ville de Troie prise et saccagée: la première fois sous Laomédon; et dans ce premier siége il signala sa valeur : la seconde sous Priam. Mais

(1) Livre IX, c. 13.

(2) Liv. V, contr. Gent.

(3) Voyez la note, p. 213, du tome IV, trad. *in*-4°. de l'Histoire Univers. des Anglais, dont nous avons fait dans toute cette Lettre un fréquent usage, surtout pour ce qui concerne les Phrygiens et les Troyens.

alors son grand âge, et les suites malheureuses des excès de sa jeunesse qui l'avoient rendu, non-seulement infirme, mais aveugle, le mirent hors d'état de rendre aucun service à sa patrie. Virgile a rendu immortelle la piété de son fils Enée, qui, dans l'embrasement de Troie, sauva son père en l'emportant sur ses épaules.

Tros fut, par sa fille, grand-père d'Anténor, dont l'histoire vante la prudence et la sagesse. Après la ruine de sa patrie, Anténor se mit en mer avec un petit nombre de Troyens et avec les Hénètes, qui, chassés de la Paphlagonie, le choisirent pour chef, à la place de leur roi qui avoit été tué au siége de Troie. Après avoir traversé le golfe Adriatique, il aborda dans le pays des Euganéens, situé entre la mer et les Alpes, et en ayant chassé les anciens habitans, et donné aux Hénètes et aux Troyens qu'il avoit amenés, le nom commun de *Vénètes* ou *Vénéti*, il créa, pour ainsi dire, une nouvelle nation. On prétend aussi que ce fut lui qui fonda la ville de Padoue (1).

(1) Histoire Univ. *ubi suprà.*

L'aîné des fils de Tros, nommé Ilus, succéda à son père, et continua, avec beaucoup de vigueur, la guerre contre Tantale, que Tros avoit commencée. Il le chassa de l'Asie, s'empara de son royaume, et l'annexa à la couronne de Phrygie. Pélops, fils de Tantale, fut forcé, après plusieurs défaites, de suivre son père en Grèce. Ilus, après avoir ainsi vengé l'outrage fait à son frère, s'appliqua tout entier au gouvernement civil de ses Etats. Il agrandit la ville de Troie, qu'il embellit en même temps de superbes édifices.

Ilus eut pour fils Tithon et Laomédon. Tithon alla servir parmi les Assyriens, qui étoient alors un peuple belliqueux, et qui passoient pour très-habiles dans le métier des armes. Par son courage et sa conduite, il parvint, dans les armées, aux premiers grades, et à la cour, aux faveurs les plus distinguées. On lui donna le gouvernement de Perse, ou, selon d'autres, celui de la Susiane; il employa par la suite tout son crédit auprès de Teutame, roi des Assyriens, pour qu'il lui fût permis d'envoyer son fils Memnon, avec

avec un corps d'élite, au secours des Troyens. Mais, dans cette expédition, Memnon fut tué par Achille qui étoit à la tête des Thessaliens, et son père fut si touché de sa perte, qu'il en mourut de regret. Les charmes de la figure, dont Tithon avoit été doué dans sa jeunesse, l'usage où il étoit de prévenir le lever de l'aurore pour aller à la chasse, l'âge avancé auquel il parvint, et le chagrin qui le mit au tombeau, peuvent avoir donné occasion aux poëtes, disent les savans auteurs de l'Histoire Universelle, d'inventer les fables qu'ils ont racontées à son sujet. C'est ainsi en effet que l'imagination des Grecs, toujours riante et féconde, a enrichi la fable en défigurant l'histoire.

Memnon avoit servi, dit-on, en Egypte avec beaucoup de succès contre les Ethiopiens; et l'on ajoute qu'en récompense de ses services, les Egyptiens le firent roi d'Ethiopie; ce qui pourroit avoir rapport à quelque autre prince de ce nom. Il y avoit, près de Thèbes en Egypte, une statue de Memnon, qui rendoit, à ce que l'on prétend, des sons harmonieux, lorsqu'elle étoit

frappée des premiers rayons du soleil. Au rapport de Pausanias (1), elle fut mise en pièces par ordre de Cambyse, ce qui n'empêcha pas, si l'on veut bien ajouter foi à son récit, que le tronc de cette statue, qui étoit resté sur le piédestal, ne continuât à rendre un son pareil à celui que rendent les cordes d'un instrument de musique, qui, ayant été trop tendues, viennent à se rompre (2).

A la mort d'Ilus, Laomédon fut placé sur le trône, Tithon, son frère aîné, étant pour lors en Assyrie. Laomédon bâtit la citadelle de Troie avec le secours d'Apollon et de Neptune, c'est-à-dire, par le moyen des trésors consacrés à ces Dieux et déposés dans leurs temples; ce qui fut regardé comme la source de quelques-unes des calamités qui

---

(1) Pausan, l. I, c. 42.

(2) Strabon (l. XVII), en rapportant le même fait, se montre moins crédule que Pausanias: car il ajoute que le son qu'il entendit, et que la statue sembloit rendre, pouvoit très-bien venir de quelqu'un des assistans.

affligèrent son règne, telles que des inondations fréquentes, et la peste, qui lui enleva un grand nombre de ses sujets. Tous ces faits sont encore altérés par des fables.

Laomédon reçut fort mal Jason et les Argonautes, qui étoient descendus sur ses côtes. Il leur refusa des vivres, et menaça de les traiter en ennemis, s'ils ne remontoient à l'instant sur leurs vaisseaux. Hercule, pour venger l'injure faite aux Grecs, ayant équipé une flotte de six vaisseaux (1), ou, selon quelques-uns, de dix-huit (2), et, selon d'autres, de douze galères, alla attaquer Laomédon, mit le siége devant Troie, la prit, tua le prince troyen et ses enfans, à l'exception de Priam qu'il mit sur le trône, et emmena avec lui Hésione, sœur de ce jeune prince, qui épousa Télamon, roi d'Egine, et fut mère de Teucer. Télamon eut d'une autre femme Ajax, surnommé le Télamonien. Les deux frères se trouvèrent l'un et l'autre au second siége de Troie.

(1) Iliad. l. V, vers 638.

(2) Diod. l. IV, p. 237; et Apollod. l. II.

Diodore (1) prête à la prise de Troie par Hercule une autre cause, mais qui tient beaucoup plus à la fable. Laomédon étoit convenu avec Neptune et Apollon d'une somme d'argent, s'ils vouloient l'aider dans la construction des murs de la citadelle. Il manqua à sa parole. Neptune irrité fit sortir du fond de la mer un monstre qui portoit la désolation dans tout le pays. On consulta l'oracle d'Apollon, et sur sa réponse, le monarque troyen se vit obligé d'exposer sa fille sur le rivage. Hercule, qui accompagnoit Jason et les Argonautes dans leur expédition, et qui même, si l'on en croit Diodore, en étoit le chef, étant descendu avec eux sur cette côte, délivra Hésione qu'on y avoit enchaînée, et la rendit à son père. Mais lorsqu'il fut de retour de la Colchide, Laomédon refusa de lui donner Hésione et les chevaux de race divine qu'il lui avoit promis. Ce fut pour s'en venger qu'Hercule prit Troie, mit la couronne sur la tête de Priam, et emmena Hésione qu'il céda à Télamon.

(1) Diod. l. IV, p. 237, 246.

Polyen (1) raconte à ce sujet, qu'une autre fille de Laomédon, nommée Euthrie, ayant été prise aussi par les Grecs, et préférant la mort à l'esclavage, conseilla aux femmes troyennes, qui étoient restées à bord avec elle sur les vaisseaux, d'y mettre le feu, et de prévenir ainsi les affronts dont elles étoient menacées. Toutes y consentirent; et les ennemis étant descendus à terre près de Pallène, pour y prendre des rafraîchissemens, elles se brûlèrent elles-mêmes avec la flotte, ce qui força les Grecs de rester sur les côtes.

Priam, lorsqu'il fut monté sur le trône, entoura la ville de Troie de fortes murailles, pour la préserver des calamités qu'elle venoit

---

(1) *Polyænus*, l. VII.

Polyen, écrivain grec, né en Macédoine, a vécu vers l'an 180 de Jésus-Christ; il est auteur d'un *Recueil* de *stratagèmes*, qu'il dédia aux empereurs Antonin et Verus. On a plusieurs éditions de cet ouvrage en grec et en latin, et une en français de dom Lobineau, sous ce titre, *les Ruses de guerre de Polyen*, en deux volumes *in*-12.

d'essuyer sous le règne de son père. Il l'embellit de superbes édifices, de châteaux, de tours, d'aquéducs. Il mit sur pied et entretint une armée nombreuse, avec laquelle il subjugua la plupart des Etats voisins; ce qui le fit plutôt considérer comme souverain de l'Asie-Mineure, que comme simple roi de la Troade (1); mais il vit dans un âge avancé toute sa gloire flétrie, et toute sa grandeur éclipsée par la ruine de Troie, dont nous ferons mention en parlant des Grecs.

Je m'étendrai peu, mon fils, sur ce qui me reste à vous dire de quelques autres peuples de l'Asie-Mineure, dont les uns n'ont pas joué un rôle assez considérable dans l'histoire, pour mériter de nous y arrêter longtemps, et dont les autres appartiennent tout entiers à une autre époque que celle que nous parcourons.

Parmi les premiers on peut citer les

---

(1) *Tot quondam populis, servisque superbum, regnatorem Asiæ*, dit Virgile, Æneid. l. II, vers 559; et Strabon le qualifie de roi des rois, liv. XIII.

Mysiens, les Cariens, les Lyciens et les Ciliciens.

La Mysie, bornée au levant par la Bithynie, et au midi par la Lydie, étoit adjacente à la Propontide vers le nord, et à la mer Egée vers le couchant. On croyoit dans l'antiquité que les Mysi ou Mysiens devoient leur origine aux Mœsi, voisins de la Thrace vers l'Ister (1). Hérodote cependant les fait descendre des Lydiens par Atys, qui eut trois fils, Lydus, Mysus et Carès. Lydus donna son nom aux Lydiens. Mysus et Carès établirent des colonies lydiennes dans les pays voisins; et de là vinrent à ces contrées les noms de Mysie et de Carie (2). Il n'est pas fait mention des rois de Mysie avant l'expédition des Argonautes. Après la ruine de Troie, les Mysiens s'emparèrent d'une grande partie du pays, et en restèrent les maîtres jusqu'au temps où ils furent assujettis par Crésus, roi de Lydie. Leur religion différoit peu de celle des Phrygiens. On compte

(1) D'Anville, Géogr. anc. tome II, p. 11.
(2) Hérod. l. I, c. 171.

parmi leurs principales villes, Cyzique, située dans une île de la Propontide, mais jointe depuis au continent par deux ponts qu'Alexandre fit construire. Elle fut considérée par les Romains comme l'une des villes les plus opulentes qu'il y eût dans cette autre partie du monde; ce qui la fit appeler par Florus, *la Rome de l'Asie.* Lampsaque, autre ville de la Mysie, située à l'entrée de la Propontide, fut bâtie, selon les uns, par les Phocéens, selon d'autres, par Priape, né dans cette contrée, et qui étoit le plus infâme de tous les Dieux du paganisme. Honoré à Lampsaque d'une façon toute particulière, son temple étoit l'école des plus affreuses débauches. Alexandre conçut tant d'horreur de cette ville et de ses indignes citoyens, qu'il résolut, comme nous le dirons par la suite, de la réduire en cendres, et n'en fut détourné que par l'adresse d'un de ses citoyens. La dernière ville de Mysie dont nous ayons à parler, et la plus considérable, a été Pergame, le séjour de plusieurs rois. Les principaux fleuves de la Mysie étoient le Rhyndacus, que Pline appelle le Lycus, mémo-

rable dans l'Histoire Romaine par la défaite de Mithridate ; et le Granique, qui l'a été encore plus dans l'Histoire Grecque, par le passage d'Alexandre.

La Carie, située dans la bande inférieure à la Lydie, en étoit séparée au nord par le cours du Méandre ; elle étoit environnée de la mer au couchant et au midi, et elle étoit bornée au levant par la Phrygie et la Lycie. Nous avons rapporté l'origine des Cariens d'après Hérodote, et telle qu'ils la rapportoient eux-mêmes (1) : ils montroient en effet un ancien temple de Jupiter Carien, où les Mysiens et les Lydiens sacrifioient comme parens et alliés des Cariens, et où les autres peuples n'étoient pas reçus (2). Ils inventèrent, dit cet historien, trois choses dont les Grecs se sont servis : ils furent les premiers à mettre des crêtes sur les casques, à faire peindre leurs armes sur leurs boucliers, et enfin à y attacher des poignées et comme de petites anses pour les tenir ; car

(1) Ci-dessus, p. 319.

(2) Hérodote, l. I, *ubi suprà*.

auparavant les gens de guerre portoient leur bouclier pendu à leur cou avec des courroies de cuir, du côté de l'épaule gauche.

Les Cariens couroient les mers, non pour faire le négoce, mais pour piller les côtes. On les voit, sous le règne de Cécrops, faire des descentes sur les côtes de l'Attique et les ravager (1). Au rapport de Thucydide, Minos les chassa des Cyclades, dont ils s'étoient emparés, et y envoya à leur place des colonies sous la conduite de ses fils (2). Mais, selon Hérodote, il les laissa habiter dans ces îles, sans même qu'ils lui payassent aucun tribut: il paroît qu'ils s'étoient seulement obligés à lui équiper des vaisseaux toutes les fois qu'il en auroit besoin (3).

Le pays des Lyciens, appelé d'abord Miliade ou Milias, placé sur la même bande que celui des Cariens, auquel il confinoit vers le couchant, et situé entre deux golfes, étoit environné de la mer intérieure ou

(1) Philicor. *apud Strab.* l. IX.
(2) Thucyd. l. I.
(3) Hérodote, l. I, c. 171.

Méditerranée, de trois côtés. Les Lyciens tiroient leur origine de Crète. Hérodote rapporte (1) que les fils d'Europe, Sarpédon et Minos, se disputant la couronne, Minos demeura victorieux, et chassa Sarpédon et tous ceux de son parti, qui vinrent habiter, en Asie, le pays appelé anciennement Milias, et nommé Solyme lorsque Sarpédon y entra. On appeloit Termiles ceux qui avoient accompagné ce prince; mais Lycus, fils de Pandion, ayant été chassé d'Athènes par Egée, son frère, et s'étant réfugié auprès de Sarpédon, les Termiles reçurent de lui, par succession de temps, le nom de *Lyciens*. Ils avoient, suivant Strabon (2) et Pline (3), trente-six grandes villes, entendoient très-bien la navigation, et s'étoient rendus par là très-puissans. Leurs principales villes sur les côtes étoient Telmessus, dont les habitans passent pour avoir été les premiers qui, dans ces contrées, se soient mêlés d'inter-

(1) Hérodote, l. I, c. 171.
(2) Strabon, l. XIV.
(3) Pline, l. V, c. 27.

prêter les songes ; Patara, située sur une hauteur, et célèbre par un temple et un oracle d'Apollon ; Myra, capitale de la Lycie, dans les temps postérieurs, et lorsque ce pays étoit une province romaine ; Phasélis, devenue dans le même temps une retraite de pirates, que Servilius parvint à détruire, tandis que Pompée tenoit la mer avec une flotte nombreuse. C'est à eux qu'on doit ces vaisseaux si légers, appelés *phaseli* par les Romains, et que nous désignons par le mot de *brigantins*.

La Lycie étoit arrosée par le Xantus, qui se déchargeoit dans la mer Méditerranée. La principale montagne de ce pays, et même de toute l'Asie, est le Mont-Taurus, qui s'étend sur une ligne parallèle au rivage de la Méditerranée, et qui, après avoir été coupé par le passage que s'ouvre l'Euphrate, se continue, selon l'idée qu'en avoient les anciens, jusque dans l'Inde (1). C'est en Lycie qu'étoit la fameuse montagne, connue sous le nom

(1) Voyez d'Anville, Géogr. anc. tome II, p. 9 et 81.

de *Chimæra*, la Chimère, dont nous ferons une mention plus particulière en parlant de Bellérophon.

Il paroît que le gouvernement des Lyciens fut d'abord monarchique, et que cette contrée fut même partagée dans les commencemens en plusieurs petits royaumes; car il est fait mention des familles de Bellérophon, de Sarpédon, de Lycus, de Téléphus et de Pandarus, comme ayant régné en Lycie dans le même temps; elle fut ensuite réunie sous un seul prince. Subjuguée par Crésus, comme le furent la plupart des autres peuples de l'Asie, elle passa, après la chute de l'empire de Lydie, sous la puissance de Cyrus, qui la laissa sous l'autorité de ses propres rois, et ne lui imposa pour tout assujettissement qu'un tribut annuel qu'elle payoit au monarque persan. Nous observerons par la suite avec quel courage une poignée de Lyciens résista à Harpagon, que Cyrus avoit mis à la tête de ses troupes. Après les Perses, la Lycie eut pour maîtres Alexandre, les Seleucides, les Romains, qui la donnèrent aux Rhodiens, et qui finirent par la

déclarer un pays libre. Elle resta telle jusqu'au temps de Claudius, qui, irrité des troubles qui régnoient parmi ses habitans, la réduisit en province romaine.

C'est sans doute sur les intervalles de temps pendant lesquels elle jouit de sa liberté, que tombent les louanges que les anciens écrivains donnoient à la forme de son gouvernement, et à la manière dont on y administroit la justice. Parmi toutes les villes de la Lycie, il y en avoit vingt-trois qui envoyoient chacune leurs députés à une assemblée générale ; les plus grandes y en envoyoient trois, de moindres villes deux, et les plus petites un seul. Dans cette assemblée, toutes les matières importantes étoient examinées et décidées à la pluralité des voix. Après avoir élu un président de l'assemblée, on choisissoit les officiers de chaque ville, tant pour le civil, que pour le militaire. On régloit ensuite toutes les affaires qui étoient mises sur le tapis, tant celles des particuliers, que celles qui concernoient la république. Ils gardèrent cette même forme de gouvernement jusque sous les Romains, avec

cette différence que le consentement du gouverneur romain, et dans les matières importantes, celui du sénat, étoit requis pour que les résolutions de l'assemblée fussent valides (1).

Sur la même ligne que les Lyciens, à l'orient de cette contrée, et plus prochainement à l'orient de la Pamphylie, les Ciliciens habitoient un des pays les plus fertiles de toute l'Asie, si l'on en excepte la partie occidentale qui touchoit à la Pamphylie, et qui étoit tout à fait stérile et pierreuse, d'où lui venoit le nom de *Cilicia Aspera*, ou *Trachea*, comme l'appeloient les Grecs.

Dominée par la chaîne du Mont-Taurus vers le nord, la Cilicie bordoit la mer vers le midi jusqu'aux limites de la Syrie (2).

Ce pays, suivant Josèphe (3), fut, premièrement, peuplé par Tharsis, fils de Javan, et par ses descendans; ce qui, dans l'origine,

---

(1) Strab. l. XIV; et Hist. Univ. *ubi suprà*, page 251.

(2) D'Anville, Géogr. anc. tome II, p. 87.

(3) Antiq. l. I.

fit donner, selon lui, le nom de *Tharsis* à toute cette contrée. Les anciens habitans furent, dans la suite des temps, chassés par une colonie de Phéniciens, qui, sous la conduite de Cilix, fils d'Agénor et frère de Cadmus, s'établirent d'abord dans l'île de Cypre, et passèrent de là dans le pays qu'ils appelèrent *Cilicie*, du nom de leur conducteur. Strabon (1) prétend que cette colonie phénicienne passa de Cypre en Phrygie, où elle resta sous le gouvernement des rois de Troie, et que ce ne fut qu'après la ruine de cette ville, qu'elle s'empara du pays qui porta dans la suite le nom de *Cilicie*. Il paroît toutefois qu'elle eut ses rois, même avant de s'établir dans cette dernière contrée. Tels sont Eétion et Evénus dont parle Homère, et qui régnèrent pendant la guerre de Troie. Le premier, ayant secouru Priam contre les Grecs, fut tué avec ses sept fils par Achille, en défendant une ville appelée *Thèbes*, qui formoit tout son royaume. Andromaque, épouse d'Hector, étoit sa fille.

(1) Strabon, l. XVII.

Le second régnoit dans Lyrnesse, autre ville située comme la première dans la plaine de Thèbes ; plaine fameuse chez les Grecs et les Latins, par les querelles qu'elle fit naître, premièrement, entre les Lydiens et les Mysiens, et, par la suite, entre les princes voisins de l'Asie-Mineure, du temps des Romains. Les deux fils d'Evénus lui succédèrent, et s'étant déclarés pour les Troyens, ils furent tués par Achille, si l'on en croit Homère, et qu'on veuille bien le regarder comme un historien fort exact, lors même qu'il usoit de toutes les fictions que se permet la poésie (1). Il faut pourtant convenir que Diodore parle aussi de Lyrnesse qu'Achille prit et saccagea (2). Il est encore question dans l'Histoire, de quelques autres rois des Ciliciens jusqu'à Cyrus, auquel ils se soumirent volontairement. Après la destruction de l'empire des Perses, la Cilicie éprouva le même sort que la Lycie.

---

(1) C'est la réflexion que fait Thucydide, vers le commencement de son Histoire.

(2) Diod. l. V, p. 323.

Les Ciliciens, au rapport des anciens écrivains, étoient un peuple grossier, injuste, cruel, adonné au mensonge, et faisant dans les derniers temps le vil métier de corsaires. Ils infestèrent d'abord les côtes voisines, de concert avec les Pamphyliens; ils parcoururent ensuite celles de la Grèce et de l'Italie, ruinant partout le commerce, et faisant une infinité d'esclaves qu'ils vendoient aux Cypriotes, et aux rois d'Egypte et de Syrie. Pompée les attaqua tout à la fois par mer et par terre, et fit de la Cilicie une province romaine.

Une des principales villes de la Cilicie étoit Tarse, où la philosophie et les belles-lettres furent quelque temps en honneur. Strabon prétend qu'elle a été fondée par Sardanapale, et le prouve par un ancien monument trouvé dans cette contrée. Il portoit cette inscription: « Sardanapale, fils » d'Anacyndaraxe, bâtit en même temps » les villes d'Anchiale et de Tarse ».

Athénodore, philosophe stoïcien, précepteur de Tibère, prétend au contraire que la première de ces villes a été bâtie par

Anchiale, fille de Japhet. Tarse étoit au commencement la capitale de toute la Cilicie. Issus, située sur un golfe du même nom, a été fort célèbre par cette bataille mémorable, dans laquelle Alexandre rendit inutile l'armée innombrable de Darius, qui n'avoit pas assez de terrain pour s'étendre.

Parmi les fleuves de la Cilicie, nous citerons le Cydne qui traversoit la ville de Tarse, et qui, fameux par la rapidité de son cours et la froideur de ses eaux, l'est encore plus par le danger qu'y courut Alexandre.

Après avoir parcouru, mon fils, les peuples de l'Asie-Mineure, dont il étoit à propos de vous donner quelque idée, et vous avoir fait d'avance le précis de toute leur histoire, puisqu'aussi-bien je n'aurai, par la suite, rien de plus important à vous dire sur ce sujet; arrêtons-nous à considérer les mœurs les plus générales de cette grande contrée, telles qu'elles étoient aux environs de la guerre de Troie, et autant que ces mœurs, toujours diversifiées selon les diffé-

rentes nations, peuvent être susceptibles de quelques rapprochemens.

Partagées en bien des états, presque tous monarchiques, et souvent même formant chacune plusieurs petits royaumes séparés, ces nations diverses sembloient avoir de commun à peu près la même religion, le même goût pour le luxe et pour le commerce, qu'ils allioient avec une simplicité de mœurs qui tenoit encore aux premiers temps, et le même caractère guerrier, joint cependant, par une association étrange, à des mœurs efféminées.

Leur religion, comme nous l'avons vu, étoit, pour la plupart de ces peuples, à peu de chose près, celle des Phrygiens, soit que les mêmes fables se fussent répandues de proche en proche par une communication facile entre des peuples voisins, soit que les Phéniciens eux-mêmes les eussent enseignées à chacun d'entre eux. C'est de Phénicie qu'Hérodote fait venir les Curètes avec Cadmus, dont le frère, nommé Cilix, s'établit, ou dans la Phrygie, ou dans la Cilicie.

Diodore prétend aussi (1) que Corybas, fils de Cybèle, se maria avec Thébé, fille de Cilix, et donna le nom de *Dorybantes* à ceux qui entroient dans une espèce de fureur en célébrant les mystères de la déesse. Les anciens Solymes, peuple de l'Asie-Mineure dont Homère et Chérile (2) ont fait mention, et qui habitoient le pays qui depuis a été appelé *Pisidie*, limitrophe de la Phrygie et de la Cilicie, étoient Phéniciens.

Si les Asiatiques dont nous parlons avoient emprunté des Phéniciens la plus grande partie de leur religion, ils pouvoient leur devoir aussi leur goût pour la navigation et

---

(1) Diod. l. V, p. 323.

(2) Chérile, poëte athénien, contemporain d'Hérodote. Les fragmens qui nous restent de lui, font regretter la perte de ses ouvrages. Il composa sur la victoire que les Athéniens remportèrent contre Xerxès, un Poëme qui leur parut si beau, qu'ils lui firent donner une pièce d'or pour chaque vers, et qu'ils ordonnèrent qu'on réciteroit ses poésies avec celles d'Homère.

pour le commerce, ou plutôt ils le devoient naturellement à l'avantage de leur position. Aussi le Syncelle nous apprend-il (1) que les Phrygiens se rendirent, pendant quelque temps, les maîtres de la mer, ce qu'ils ne purent faire qu'à l'aide de la navigation et d'un commerce fort étendu. C'est là sans doute ce qui aura été la source des grandes richesses de Midas; et son habileté à faire valoir les productions de son pays, aura donné lieu à ce que publioit la fable, qu'il convertissoit en or tout ce qu'il touchoit. C'est par là aussi que Tantale, roi de Sipylus, trouva le moyen d'entasser des trésors, au milieu desquels son avarice sordide le rendoit plus indigent que le dernier de ses sujets. Pélops, son fils, les ayant emportés avec lui lorsqu'il se vit forcé, par Ilus, de quitter sa patrie et de passer en Grèce, les fit servir à se rendre maître du Péloponnèse. Thucydide remarque que ce pays, auquel Pélops donna son nom, étoit fort pauvre lorsqu'il y aborda (2), le commerce étant

(1) Syncelle, p. 181.

(2) Thucyd. l. I.

encore inconnu dans cette partie de l'Europe. Les habitans de la petite Phrygie ne le cédoient point pour l'industrie, la navigation et le commerce, aux autres Phrygiens. Les Troyens surtout s'y étoient livrés avec tant d'ardeur, que ce fut vraisemblablement la cause de leur supériorité sur les peuples voisins, et ce qui les mit en état de fonder des colonies en diverses contrées (1). Ils avoient de bons ports, et des ouvriers très-habiles à construire des vaisseaux; en sorte même qu'après la ruine de leur patrie, Enée et Anténor purent équiper chacun une flotte assez considérable pour aller former ailleurs de nouveaux établissemens. Ce qu'on rapporte de Crésus, considéré comme le plus riche monarque de l'Univers, prouve également jusqu'à quel point le commerce avoit dû fleurir parmi les Lydiens.

Il n'est pas étonnant que le goût du luxe se soit introduit parmi ces peuples avec celui des richesses; mais ce qui peut paroître surprenant, c'est qu'avec tant de luxe et

(1) Pausanias, l. II et V.

d'opulence, ils aient conservé encore, à certains égards, une sorte de simplicité dans les mœurs. La cour de Priam respiroit la magnificence. Autour de son palais, tel du moins que le décrit Homère, régnoient de superbes portiques. Cinquante pavillons qui touchoient les uns aux autres, étoient occupés par les fils de ce monarque et par leurs épouses. Plus loin, s'élevoient douze autres pavillons où ses gendres habitoient avec ses filles. Homère cependant parle encore, dans le même livre, du palais d'Hector en particulier et de celui de Pâris, édifice pompeux que lui-même avoit fait construire par les artistes les plus célèbres que Troie renfermât dans son sein (1). Le poëte orne ces palais de meubles précieux; les bois les plus rares en forment les lambris; on y brûle sans cesse les plus doux parfums; tandis que la tente d'Achille, construite de bois de sapin, est couverte de chaume (2). Tout cela peut être une exagération poétique; mais tout cela, du moins, porte sur un

(1) Iliad. l. VI.

(2) *Ibid.* l. XXIV.

fonds

fonds de vérité conforme aux mœurs différentes des Troyens et des Grecs. L'ajustement, la parure des dames troyennes, supposent, d'après les récits d'Homère, la plus grande recherche; les hommes même le disputoient aux femmes pour le soin de se parer, pour celui surtout d'arranger leur chevelure, et de l'enrichir d'anneaux d'or et d'argent qui en serroient les boucles. Turnus, dans Virgile, reproche aussi à Énée de friser ses cheveux et de les parfumer (1). Sur les armes des Troyens et de leurs alliés, l'or brille de toute part, et à travers tout ce faste, on aperçoit néanmoins comme un reste de cette simplicité de mœurs et de coutumes, qui régnoit dans la plus haute antiquité. C'est ainsi que les enfans de Priam préparent eux-mêmes le chariot qui doit porter au camp des Grecs les riches tapis, les vases d'or, et tous les dons destinés à racheter le corps d'Hector. Ils chargent ensemble le coffre qui les renferme, et attèlent à ce char les mulets qui doivent le conduire (2).

(1) Enéid. l. XII.

(2) Iliad. l. XXIV.

Ce mélange de faste et de simplicité est, après tout, moins surprenant que celui de la mollesse et de la valeur, tel que l'offroient les Troyens et quelques-uns des peuples de l'Asie-Mineure. Priam reproche à ses fils de passer les nuits dans les danses et les festins (1). Ces guerriers se parfument, et ils volent aux combats; ils défendent avec courage leur patrie ; ils soutiennent un long siége ; ils balancent pendant long-temps les succès; et toutefois dans le conflit de deux nations, toutes deux pleines de bravoure, mais l'une énervée, en quelque sorte, par le luxe, la mollesse et l'amour des plaisirs, l'autre endurcie à tous les travaux, accoutumée aux hasards, aux fatigues de la guerre, et ne connoissant d'autres jeux que les combats, il est aisé, mon fils, en laissant à part la ruse dont parle Virgile, de déterminer à qui des Grecs ou des Troyens devoit rester la victoire.

(1) Iliad. XXIV.

LETTRE XX.

SUITE DE LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Histoire de la Grèce sous la cinquième époque.

JE me suis empressé, mon fils, à vous donner une notion abrégée des principaux peuples de l'Asie-Mineure, pour vous ramener à l'Histoire des Grecs, beaucoup plus intéressante par les événemens qu'elle renferme.

Il est vrai que les faits qu'elle nous offre sous cette cinquième époque, sont mêlés de bien des fictions; mais, du moins, on y entrevoit comme le germe des grandes choses auxquelles les Grecs devoient se porter un jour, et l'on se plaît à jeter un coup d'œil sur leurs premiers âges, tout enveloppés qu'ils sont de ténèbres, comme on aime à recueillir quelques traits épars de l'enfance des grands hommes.

Il ne faut pas cependant qu'un respect

aveugle et superstitieux pour cette nation célèbre, nous engage à réaliser des chimères, à débrouiller des généalogies de dieux ou de héros, dont plusieurs même n'ont existé que chez d'autres peuples plus anciens, ou que dans l'imagination des poëtes, et à marquer scrupuleusement l'origine de chaque petit royaume dont la Grèce étoit composée, ainsi que la liste souvent incertaine, presque toujours sèche et stérile, de leurs différens rois. Cette manière de traiter l'histoire, bonne à quelques égards pour des annales, l'appauvrit en quelque sorte, au lieu de l'enrichir : ou elle nous livre à une suite de répétitions fastidieuses, et couvre l'intérêt du fond par des détails aussi fatigans que minutieux; ou elle nous empêche de saisir l'ensemble des faits; et, dans l'histoire, c'est surtout l'ensemble qui en fait le prix.

Nous allons donc, en écartant tout ce qui nous paroîtra vain et superflu, nous borner, autant que nous le pourrons, aux traits les plus dignes d'être saisis, et principalement à ceux qui, en liant l'un à l'autre le sort de tant de petits États, intéressans surtout par

leurs rapports, ne font, de ce qui les concerne, qu'une même histoire.

Vous vous rappelez, mon fils, ce que nous avons dit des premiers événemens et des premiers États de la Grèce (1). Depuis le déluge d'Ogygès, contemporain d'Inachus, c'est-à-dire, depuis l'an 1796 avant Jésus-Christ, on ne trouve rien d'intéressant jusqu'à l'arrivée de Cécrops, dans l'Attique, l'an 1582, peu d'années après l'Exode.

L'Attique étoit resserrée, comme l'Argolide, de deux côtés par la mer. Vers la côte occidentale, elle étoit séparée de l'Argolide, ainsi que du Péloponnèse, par le golfe Saronique; elle avoit, à l'orient, un bras de mer appelé l'*Euripe*, qui la séparoit de l'Eubée, comme il en séparoit la Béotie; et en partie au septentrion, en partie vers le couchant, elle s'étendoit, en y comprenant la Mégaride, jusqu'à la Béotie et jusqu'à l'isthme de Corinthe, qui faisoit la jonction de la Grèce proprement dite, et du Péloponnèse.

---

(1) Tome I, p. 596 et suiv.

Si Ogygès a régné dans l'Attique, s'il a fondé le royaume d'Athènes, on ignore, après tout, quels ont été ses successeurs. Actée passoit, au rapport de Pausanias (1), pour le premier roi du pays, et c'est sous son règne que Cécrops y amena une colonie de Saïtes. Il étoit lui-même de Saïs, ville de l'Egypte. Ayant épousé la fille d'Actée, il monta après lui sur le trône. Pour civiliser ses nouveaux sujets, qui étoient encore presque sauvages, il les partagea en douze tribus, et leur donna des lois; il établit parmi eux le lien sacré du mariage, si nécessaire au maintien de la société (2); il régla le culte des dieux; il défendit qu'on leur offrît autre chose que des gâteaux d'une espèce particulière, connue des Athéniens bien des siècles après, et fut le premier qui appela Jupiter le Dieu suprême (3). Sur le modèle des tribunaux d'Egypte, il institua celui de l'Aréopage, si célèbre dans l'antiquité, et qui s'attira la plus haute considération presque en

(1) Pausan. l. I, c. 2.

(2) Justin. l. II, c. 6. Athen. l. VI, c. 13.

(3) Pausan, l. VIII, c. 2.

naissant. On n'admettoit à ce tribunal que des citoyens d'une probité reconnue. Tous les grands crimes étoient de son ressort: il prononçoit, contre les plus graves, la peine de mort, et punissoit de moindres crimes par une amende au profit du trésor public. Lorsque les sacrifices sanglans eurent été rétablis, l'accusateur et l'accusé, au pied du tribunal, juroient sur la chair des victimes immolées; après quoi ils plaidoient, chacun à leur tour, ou par eux-mêmes, ou, dans la suite des temps, par des orateurs qui se chargeoient de leur cause, moyennant une légère rétribution. Ces avocats ne devoient employer ni exorde, ni péroraison, ni aucun des moyens propres à exciter les passions. Les émolumens des juges, lorsqu'ils commencèrent à en avoir, furent de deux oboles, portées depuis à trois, sans que la longueur de la procédure ait fait augmenter la rétribution (1).

---

(1) L'obole, chez les Grecs, valoit environ 2 liv. de notre monnoie, selon le calcul de M. Goguet.

Pour que rien ne partageât leur attention, ils ne jugeoient que la nuit. Il y avoit, à côté du tribunal, deux colonnes où étoient gravées les lois d'après lesquelles ils devoient prononcer leur jugement. Ils se servoient, pour cela, de petits cailloux blancs et noirs, qu'on nommoit *calculs*, auxquels succédèrent de petites pièces d'airain appelées *spondiles;* et pour qu'ils pussent les distinguer dans les ténèbres, les noirs étoient troués, et les blancs, dont on se servoit pour absoudre, ne l'étoient pas. Les premiers se mettoient dans une urne de bois, qu'on nommoit l'*urne de condamnation*, et les autres dans une urne d'airain, qu'on appeloit d'*absolution*. Les juges traçoient, sur des tablettes de cire, une ligne plus longue ou plus courte, selon que le nombre des unes ou des autres l'emportoit: la première renvoyoit l'accusé absous, l'autre le condamnoit. Si le nombre des cailloux étoit égal dans les deux urnes, le crieur en jetoit une de plus dans l'urne d'absolution, et c'est ce qu'on appeloit le *caillou de Minerve*. Le coupable, aussitôt après sa condamnation, étoit chargé de chaînes et

conduit au supplice. Mais, avant la sentence, l'accusé étoit libre, et pouvoit, s'il désespéroit de sa cause, éviter le supplice par l'exil. Il étoit alors puni par la vente de ses biens (1).

On conçoit assez que plusieurs de ces usages n'eurent lieu que successivement, et que l'Aréopage, du temps de Cécrops, n'étoit pas précisément ce qu'il fut du temps de Solon, qui y fit lui-même quelque changement.

Législateur de son peuple, Cécrops en fut la force et le soutien. Pour le défendre contre les incursions des barbares, auxquelles il étoit sans cesse exposé, il bâtit un château nommé *Cécropia*, qui, depuis, servit de citadelle à la ville d'Athènes, et qui étoit situé sur la hauteur où l'on construisit, dans la suite, le temple de Minerve. Les Athéniens affectèrent eux-mêmes, pendant cinq règnes, de s'appeler Cécropides, du nom de Cécrops. Ce prince, qui mérita de faire époque dans

Cécrops règne à Athènes l'an 1582 avant Jésus-Christ.

(1) Voyez Antiquités de la Grèce, seconde partie, c. XI.

l'Histoire de la Grèce, et dont le règne, fixé à l'an 1582 avant l'ère chrétienne, forme en effet la première époque des marbres d'Arondel (1), n'eut point de fils qui pût lui succéder. Il en avoit eu un, au rapport de Pau-

---

(1) La Chronique de Paros, autrement dite les marbres de Paros, ou d'Oxford, et souvent aussi d'Arondel, est une suite de marbres qui contiennent la chronologie des principaux événemens de la Grèce pendant l'espace de 1318 ans. Cette Chronique fut faite, dit-on, par autorité publique, pour les Athéniens, soixante ans après la mort d'Alexandre. Les marbres de Paros, qui sont aujourd'hui dans la bibliothèque de l'université d'Oxford, furent déterrés dans l'île de Paros, et vendus au comte d'Arondel, qui les fit porter en Angleterre. Ils sont malheureusement très-endommagés en plusieurs endroits. Quelques savans ont travaillé à les éclaircir, et à suppléer au texte effacé. Voyez Observations sur la Chronique de Paros, par M. Gibert, Mém. de l'Académ. des inscr. tome XXIII, *in*-4°., et tome XXXVIII, *in*-12.

sanias (1), nommé *Erysicthon*, et trois filles, Hersé, Aglaure et Pandrose: mais ces noms paroissent désigner des êtres purement allégoriques, et sont relatifs aux progrès de l'agriculture. Aglaure est l'air, Hersé la rosée, Pandrose la pluie, et Erysicthon signifie, *tiré de la terre, fruit de la terre;* ce qui est le résultat de tous les travaux agricoles.

A la mort de Cécrops, Cranaüs, qui étoit l'homme le plus puissant et le plus accrédité de la ville, s'empara de la royauté. Ce Cranaüs eut plusieurs filles, et entre autres Attis, qui, par la suite, donna son nom à tout le pays; en sorte que ce que l'on appeloit l'*Actée*, du nom de son premier roi, fut depuis appelé l'*Attique* (2). Les marbres placent, sous le règne de Cranaüs, deux événemens remarquables.

Le premier, qui prouve tout le cas que l'on faisoit déjà de l'Aréopage, est le jugement rendu par ce tribunal entre Mars et Neptune, c'est-à-dire, entre deux souverains 1532 avant Jésus-Christ.

(1) Pausan. l. I, c. 2.

(2) Pausan. *ubi suprà*. Justin, l. II, c. 6.

de quelques parties de la Thessalie, connus sous ces deux noms, que vraisemblablement ils s'étoient appropriés. Hallirothius, fils de Neptune, avoit fait le plus sanglant outrage à Alcippe, fille de Mars; celui-ci s'en vengea par la mort du coupable. Cette affaire fut remise à la décision des Aréopagites, qui, assemblés alors au nombre de douze, jugèrent en faveur de Mars.

L'autre événement est le déluge de Deucalion, arrivé en Lycorie, selon les marbres, quoique placé, selon plusieurs écrivains, dans la Thessalie. La neuvième année du règne de Cécrops, Deucalion, fils de Prométhée et petit-fils de Japet, étoit venu de la Haute-Asie dans la Grèce. Après s'être emparé de la Lycorie, vers le Parnasse, qui étoit une montagne de la Phocide, il se rendit maître d'une partie de la Basse-Thessalie, vers le fleuve Pénée.

Cette province étoit appelée alors la *Phtiotide*. Le reste de la Thessalie étoit occupé par les Pélasges, à qui, par la suite, Deucalion fit la guerre, et qu'il chassa pour la

plupart du pays (1). Une portion de ces Pélasges fugitifs aborda en Italie, et y fit connoître aux Occidentaux les noms de *Grecs* et de *Grèce* que portoient anciennement les Thessaliens et la Thessalie (2). La partie nommée *Phtiotide* au temps où Deucalion s'en empara, avoit été appelée autrefois l'*Hellade*, ce qui engagea ce prince à donner à l'un de ses fils le nom d'*Hellen*, que prirent les Phtiotes, lorsque ce prince monta sur le trône après la mort de son père, et d'où les autres Grecs, vers le commencement des Olympiades, c'est-à-dire, vers l'an 776 avant l'ère chrétienne, s'appelèrent aussi *Hellènes*.

De quelque cause que vînt l'inondation ou le déluge auquel il donna son nom, et qui eut lieu, selon les marbres, l'an 1529 avant Jésus-Christ, Deucalion, pour éviter

Déluge de Deucal., l'an 1529 avant Jésus-Christ.

(1) *Dyonis. Halic. Antiq. Rom.* l. I.

(2) Plin. Hist. Nat. l. IV; et voy. Mém. de l'Académie, tome XXXVIII, *sur la différence des Pélasges et des Hellènes*, par M. de la Nauze.

les eaux, quitta la Lycorie avec sa femme Pyrrha, échappée comme lui aux eaux du déluge, et se retira à Athènes, où il bâtit un temple, et sacrifia à Jupiter en reconnoissance de la vie qu'il lui avoit conservée. On a lieu d'être surpris du silence qu'ont gardé Homère et Hésiode sur les déluges d'Ogygès et de Deucalion; et ce silence montre assez, dit Fréret (1), que cette tradition étoit du moins fort obscure dans son origine. Hérodote, Thucydide, Xénophon n'ont fait mention d'aucun déluge, quoique les deux premiers aient parlé de l'ancienne Histoire de la Grèce, des différentes révolutions des Pélasges et des Hellènes ou Helléniens, et qu'Hérodote nomme même Deucalion, et parle de son règne sur la Phtiotide, en mettant dans cet endroit les Hellènes parmi les premiers peuples de la Grèce (2). Ce qu'il

(1) Mém. sur les déluges d'Ogygès et de Deucalion, dans les Mémoires de l'Académie, tome XXIII, *in*-4°., et tome XXXVII, *in*-12., p. 215 et suiv.

(2) Hérod. l. I, c. 56.

y a de vrai, c'est que, quelque temps avant Hérodote, Pindare avoit déjà chargé l'histoire du déluge de Deucalion de fictions poétiques, et que, dans des temps postérieurs, on y ajouta bien des traits pris d'anciennes traditions, adoptées généralement parmi les Grecs, quoique puisées peut-être dans des sources étrangères, et qui donnoient à ce déluge le plus grand air de ressemblance avec celui dont parle la Genèse (1).

Après avoir été à Athènes remercier les Dieux, Deucalion fixa son séjour dans la Thessalie : c'est là du moins qu'on trouve le premier établissement de ses descendans. Cette partie de la Grèce proprement dite avoit au nord la Macédoine, l'Epire au couchant, au midi l'Etolie et la Phocide, au levant la mer Egée, et de ces quatre côtés elle étoit bordée par des montagnes, par le Pinde à l'occident, au septentrion par le mont Olympe voisin de la mer, à l'orient vers les bords de la mer Egée, par les monts

(1) Voyez ci-dessus, tome I, p. 115 et suiv. et la note (b) p. 126.

Ossa et Pélion, et au midi par le mont Œta, au pied duquel étoit le célèbre passage des Thermopyles, où une poignée de monde arrêta plusieurs fois des armées nombreuses.

Deucalion avoit deux fils, Hellen et Amphictyon; Hellen lui succéda dans cette partie de la Basse-Thessalie, nommée *Phtiotide*. Il fut la tige d'une nombreuse postérité, qui servit à peupler une partie de la Grèce, et qui y fonda plusieurs royaumes. Il eut de la nymphe Orséide, Dorus, Xuthus, qui fut père d'Achæus et d'Ion, et Eolus: de là, les Doriens, les Ioniens et les Eoliens (1). Amphictyon régna aux environs des Thermopyles; il étoit différent d'un autre prince du même nom, qui, vers ce temps, établit sa domination dans l'Attique, après en avoir chassé Cranaüs, son beau-père. Ericthonius, ayant formé une conspiration contre lui, usurpa le sceptre à son tour (2).

Le règne du premier de ces deux Amphictyon mérite une attention particulière,

(1) Apollod. l. I.

(2) Pausan. l. I, c. 2.

par le service important qu'il rendit aux Grecs, et qui devint une des sources de leur grandeur future. La Grèce, partagée comme elle l'étoit en une infinité de petits Etats indépendans les uns des autres, couroit le risque prochain, ou de retomber, après bien des divisions intestines et des querelles particulières, sous la puissance d'un seul, ou d'être la proie de quelque nation étrangère.

Dans ce siècle si peu éclairé, le fils de Deucalion le fut assez pour comprendre de quelle importance il étoit de prévenir ce danger par une espèce de confédération qui liât tant d'Etats divers, et les intéressât à la gloire et à la défense commune. Il rassembla dans cette vue les peuples voisins, et les engagea à s'unir entre eux pour une fin si avantageuse au bonheur de tous; on convint qu'ils auroient chacun leurs députés, qui devoient se rendre deux fois l'année aux Thermopyles pour y traiter des affaires publiques, et qui, du nom de leur instituteur, prirent celui d'*Amphictyons*.

Il y avoit, au rapport de Pausanias (1),

(1) Liv. X, c. 8.

des écrivains qui prétendoient que de toute ancienneté, les peuples situés aux environs de Delphes y envoyoient leurs députés, pour délibérer de leurs intérêts communs; mais, outre que la première opinion nous paroît la plus vraisemblable, elle est appuyée sur l'autorité des marbres, que nous croyons préférable à des autorités privées, sans que toutefois nous ayons en elle, pour des temps si reculés, une confiance bien assurée.

Rien n'est plus célèbre dans l'antiquité que ce conseil des Amphictyons qui s'assembloient aux dépens du public dans le printemps et dans l'automne, tantôt à Delphes, tantôt aux Thermopyles, et dont les décrets devoient être signés par le grand prêtre de Delphes, avant que d'être gravés sur des colonnes de marbre, pour être conservés comme des monumens authentiques. Les premiers peuples auxquels Amphictyon accorda le droit de députer aux états généraux, furent les Ioniens, les Dolopes, les Thessaliens, les Enianes, les Magnésiens, les Maléens, les Phtiotes, les Doriens, les

Phocéens, renommés par le temple de Delphes et le Mont-Parnasse, et enfin les Locriens qui étoient voisins de la Phocide (1). Mais il survint par la suite du changement au sénat des Amphictyons. Quelques-uns de ces peuples en furent exclus; quelques autres qui n'en étoient pas, tels que les Macédoniens, y furent admis. Eschine, de son temps, en comptoit douze qui jouissoient du droit d'amphictyonat; et le même orateur nous a laissé la formule du terrible serment par lequel les députés, avant leur installation, s'engageoient à ne jamais renverser aucune des villes honorées du même droit, à ne détourner ses eaux ni en temps de paix, ni en temps de guerre, et à protéger le temple de Delphes contre les attentats de ceux qui oseroient porter, sur les riches offrandes qu'il contenoit, des mains sacriléges; par ce même serment, ils dévouoient aux plus funestes anathêmes quiconque se rendroit coupable d'un seul de ces crimes (2).

(1) Pausan. l. X, c. 8.

(2) Eschin. *de falsâ legatione. Id. cont. Ctes.*

Ce ne fut pas dès les premiers temps que l'assemblée des Amphictyons devint l'assemblée générale de toute la Grèce ; mais elle servit de modèle à ces peuples pour se lier entre eux ; elle les rendit tous enfans d'une même patrie ; elle alluma dans leur âme cette passion dominante pour le pays qui les avoit vus naître, ce zèle ardent pour le bien commun, et tous ces sentimens sublimes, qui, en produisant les plus grandes actions, devoient les rendre un jour si célèbres.

Tandis que l'Amphictyon de la Thessalie s'immortalisoit par un chef-d'œuvre de politique et de génie, celui qui régnoit à Athènes sous le même nom, établit, ou vit du moins établir de son temps les jeux panathéniens (1). Ericthonius, qui le chassa du trône et régna après lui, a passé pour le fondateur de ces jeux, sans doute à cause de la pompe avec laquelle il les célébra, et peut-être aussi parce qu'il y ajouta la course des chariots qui en fit un des principaux ornemens (2). Cette fête

(1) Marbres, époq. 6.

(2) Marbres, époq. 10, et Apollod. l. III.

s'appela d'abord *les Athénées ;* mais après que Thésée eut rassemblé dans Athènes les divers peuples de l'Attique, elle prit le nom de *Panathénées* (1), pour marquer l'intelligence qui devoit régner entre eux. C'étoit la fête de Minerve, l'une des fêtes où les Athéniens faisoient éclater le plus de magnificence. Cécrops apporta le premier d'Egypte en Grèce le culte de cette divinité, la Minerve, et tout à la fois l'Isis des Egyptiens (2). Il y avoit les grandes et les petites Panathénées : les unes se célébroient tous les ans, et les autres tous les cinq ans. La fête consistoit, outre les sacrifices et les festins publics, en une illumination générale, tant à la ville qu'à la campagne. On allumoit des lampes où l'huile étoit mêlée avec du sel, et on les faisoit brûler toute la nuit aux fenêtres des maisons.

Rien ne flattoit plus les Grecs, si pas-

---

(1) Pausan. l. VIII, c. 2, et l. I, c. 2.

(2) Voyez ci-dessus, p. 87 ; et Hist. de la Grèce, par M. Cousin Despréaux, tome II, p. 162 et suiv.

sionnés pour les jeux, que les exercices dont ils étoient accompagnés; tels que les courses à pied qui eurent lieu vers les premiers temps, les courses à cheval qui les remplacèrent, celles des chariots, les combats où l'athlète se présentoit nu dans l'arène, ceux où l'on disputoit les prix de poésie et de musique, et qui rapportoient leur institution à des temps plus modernes.

Le règne d'Amphictyon, roi d'Athènes, n'est pas seulement remarquable par l'établissement des jeux panathéniens; il l'est encore, parce qu'il correspond, selon les marbres (1), à celui d'Eurotas et de Lacédémon, qui, de son temps, régnèrent en Laconie. Au rapport de Pausanias, les Lacédémoniens, dont l'histoire est assez simple dans ses commencemens, assuroient eux-mêmes que Lélex, enfant de la Terre, ou plutôt né dans la contrée qu'il habitoit, étoit le premier qui eût régné dans le pays, et que de son nom ses peuples furent nommés *Lélèges*. Lélex signifie proprement un

(1) Marbr. époq. 8.

homme qui en rassemble d'autres, et Lélèges ceux qui sont rassemblés. Ce prince eut deux fils, Mylès qui régna après lui, et Polycaon. Mylès étant mort, son fils Eurotas lui succéda. Celui-ci, voyant que son pays étoit inondé et que les eaux séjournoient sur la terre, fit ouvrir un canal par où une partie de ces eaux s'écoula dans la mer; l'autre partie forma un fleuve, qu'il nomma de son nom *Eurotas*. N'ayant point d'enfans mâles, il désigna pour son successeur, Lacédémon, qui avoit épousé sa fille Spartée. Dès que Lacédémon eut pris possession du royaume, il voulut que ses sujets s'appelassent de son nom, et bâtit ensuite une ville, qu'il nomma *Sparta*, du nom de sa femme, mais qui depuis fut appelée indifféremment *Sparte* ou *Lacédémone*. Amyclas, son fils, régna après lui, et bâtit Amycle, située au-dessous de Sparte, sur l'Eurotas. On lui a même attribué la fondation de cent villes, ce qui est assez peu vraisemblable. A la vérité, le territoire de Lacédémone en renfermoit un pareil nombre, qui, de simples villages bâtis en différens

Règne de Lacédémon en Laconie, l'an 1516 avant Jésus-Christ.

temps, seront devenus des cités. Amyclas eut plusieurs fils, Argalus, Cynortas et Hyacinthe, jeune homme d'une rare beauté, qui, en jouant au palet avec ses compagnons, reçut à la tête une blessure dont il mourut. La fable a embelli cet événement si simple par la plus brillante fiction. Hyacinthe, tendrement aimé d'Apollon, jouoit au palet avec ce dieu. Zéphire qui l'aimoit aussi, jaloux de leur union, détourna le disque, et l'en blessa mortellement : le dieu, vivement touché de sa mort, le métamorphosa dans la fleur qui porte son nom. Du temps de Pausanias, on voyoit encore son tombeau à Amycle, sous une statue d'Apollon (1). Après la mort d'Amyclas, la couronne passa à Argalus, et d'Argalus à Cynortas, qui eut pour fils et pour successeur Œbalus. Celui-ci épousa Gorgophone, fille de Persée, et ainsi nommée, parce qu'elle naquit peu de temps après l'exploit de ce prince contre la Gorgone. Elle avoit eu pour premier mari Périérès, fils d'Eole; et c'est,

(1) Pausan. l. III, c. 1 et 19.

dit-on,

dit-on, la première femme d'Argos qui ait été mariée en secondes noces, une coutume inviolable jusqu'à elle ayant voulu que toute femme qui perdoit son mari, passât dans le veuvage (1) le reste de ses jours.

Œbalus eut de Gorgophone, Tyndare, à qui son frère Hippocoon ravit le sceptre, qui lui fut rendu quelque temps après par Hercule. Les enfans de Tyndare occupèrent le trône après lui, et eurent pour successeurs, premièrement, Ménélas, fils d'Atrée, et gendre de Tyndare, puis Oreste, époux d'Hermione, fille de Ménélas et d'Hélène, qui fut la source fatale de la guerre de Troie.

Ici la fable s'étoit encore mêlée à l'histoire. Tyndare avoit épousé Léda. Jupiter, fait pour couvrir bien des intrigues par toutes celles qu'on lui prêtoit, se changea en cygne pour la séduire. Après avoir eu de son mari trois filles, dont l'une fut Clytemnestre, mariée à Agamemnon, Léda eut d'une même couche trois autres enfans,

(1) Pausan. l. II, c. 21.

Castor, fils de Tyndare, Pollux et Hélène, qui, selon la fable, devoient le jour au souverain des Dieux (1).

Nous ne pousserons pas plus loin ces détails, qui renferment presque toute l'histoire et la plupart des fables relatives à la célèbre Sparte avant la guerre des Grecs et des Troyens. Il est temps d'ailleurs de remonter aux autres époques de l'Amphictyon, roi d'Athènes. L'événement le plus mémorable qui se soit passé sous son règne, est l'arrivée de Cadmus dans la Béotie, fixée, selon les marbres, à l'an 1519 avant Jésus-Christ.

Arrivée de Cadmus en Grèce, l'an 1519.

L'origine de Cadmus est fort douteuse; les Grecs le disoient fils d'Agénor, roi de Phénicie. Ce prince, ne sachant de quel côté les ravisseurs de sa fille avoient tourné

(1) Apollod. l. III. On peut voir au même endroit une autre fable que les Grecs débitoient sur le compte d'Hélène, provenue, disoient-ils, d'un œuf, qui étoit le fruit des amours de Jupiter métamorphosé en cygne, et de Némésis qu'il avoit changée en oie.

leurs pas, l'envoya à leur poursuite, en lui défendant de revenir dans la Phénicie sans qu'il y ramenât sa sœur. Mais comme le ravisseur d'Europe étoit Jupiter lui-même sous la forme d'un taureau, le fils d'Agénor parcourut bien des pays sans la retrouver. Forcé de renoncer à sa patrie, il arriva enfin dans la Béotie, où il bâtit la ville de Thèbes par l'ordre d'un oracle (1). Telle étoit la fable reçue parmi les Grecs. Apollodore, qui la rapporte toute entière, diffère de Diodore, en ce que, par une généalogie encore plus fabuleuse, il fait descendre Cadmus d'un Epaphus, roi d'Egypte, père de la nymphe Libye, qui devint mère d'Agénor et de Bélus par son commerce avec Neptune. Cet Agénor fut, selon lui, le père d'Europe, de Cadmus, de Phénix et de Cilix (2). D'autres encore ont fait d'Agénor un prince de la race des rois d'Argos : les Sidoniens au contraire (3) vouloient

(1) Diod. l. IV, p. 210.
(2) Apollod. l. III.
(3) Athén. l. XIV, c. 22.

que Cadmus n'eût été qu'un simple officier, ou même qu'un cuisinier du roi de Sidon, et ils racontoient que s'étant laissé séduire par les charmes d'Hermione, musicienne de la cour d'Agénor, il l'avoit enlevée et conduite en Béotie. Mais le mariage de Cadmus fut bien plus illustre, si l'on en croit les Grecs, et s'il est vrai, dit Pausanias, qu'il épousa la fille de Mars et de Vénus (1). Les noces même, ajoute-t-on, en furent si solennelles, que tous les Dieux s'y trouvèrent pour l'honorer.

Cadmus, battu de la tempête en sortant de son pays, avoit été forcé d'aborder à l'île de Rhodes, au coin méridional de la Carie, et à l'extrémité de l'Asie-Mineure. Il y éleva un temple à Neptune, pour accomplir le vœu qu'il lui avoit fait dans le péril où il s'étoit trouvé. De Rhodes il fut à l'île de Thase, alors fréquentée des Phéniciens, et qui prit son nom de Thasus, son frère, qu'il y laissa avec une partie de ses com-

(1) Pausan. l. IX, c. 5; et Apollod. l. III.

pagnons (1). Ce furent eux sans doute qui bâtirent la ville de Thase, et le temple consacré à Hercule, dont parle Hérodote (2); événement qui est bien antérieur à la naissance de l'Hercule grec. De l'île de Thase, située sur les côtes de la Thrace, dans la partie la plus septentrionale de la mer Egée, il passa non loin des mêmes côtes, vis-à-vis les bouches de l'Ebre, dans l'île de Samothrace, fameuse par ses mystères, où l'on adoroit les Dieux Cabires, c'est-à-dire, forts et puissans; et il s'y fit initier.

Diodore prétend même que ce fut là qu'il épousa Hermione ou Harmonie, selon lui, sœur d'Iasion, premier instituteur de ces mystères (3), mais qu'Apollodore suppose être la fille de Mars et de Vénus. Jeté

---

(1) Conon *in Phot. Bibl. n.* 37.

(2) Hérod. l. II, c. 44.

(3) Diod. l. V, p. 323. Voyez sur les Cabires, M. Cousin Despréaux, Histoire de la Grèce, tome III, p. 21 et suiv.; et Fréret, Recherches sur les Cabires, tome XXVII, *in*-4°., des Mémoires de l'Académie.

ensuite par les vents sur la côte de Thessalie, il alla à Delphes pour consulter l'oracle, qui, sans vouloir lui rien apprendre sur le sort d'Europe, lui ordonna de prendre pour guide une génisse, et de fixer son séjour dans le lieu où elle s'arrêteroit. Il obéit à l'oracle; et ayant traversé la Phocide, il fonda Thèbes au lieu où la génisse se reposa (1). Il n'auroit pu mieux choisir pour la fertilité du pays qu'il devoit habiter. La Béotie, bornée au nord par la Locride, et par la Phocide au couchant, ayant à l'orient l'Euripe le long de ses côtes, vis-à-vis de l'île d'Eubée, touchant au golfe de Corinthe et limitrophe de l'Attique vers le midi, étoit renommée par ses marais, ses brouillards, son air épais et chargé de vapeurs, qui humectoient une terre grasse, aussi naturellement fertile que le sol de l'Attique étoit sec et stérile; aussi croyoit-on apercevoir une différence bien sensible entre les habitans de l'une et l'autre contrée. La grossièreté d'esprit qu'on attribuoit aux uns,

(1) Pausan. l. IX, c. 12.

faisoit un contraste frappant avec la vivacité et la pénétration qui distinguoient les autres ; et cependant la Béotie a été elle-même très-féconde en grands hommes.

On trouvoit dans ce royaume le grand lac Copaïs, qui reçoit le Cephisse, dont les eaux passent sous un groupe de montagnes, et communiquent avec la mer ; l'Hélicon, d'où sortoient les eaux du Permesse, et qui couvroit au nord la ville de Thespie, d'où les Muses ont été nommées *Thespiades ;* le mont Cythéron ; les fontaines d'Aréthuse et d'Hippocrène ; l'antre de Trophonius, où l'on ne pouvoit être admis pour consulter l'oracle, qu'après un grand nombre d'ablutions et d'autres préparations superstitieuses (1) ; Aulide, port de mer, situé vis-à-

(1) Voyez l'Histoire de Trophonius et de l'antre où il rendoit ses oracles, dans Pausanias, l. IX, c. 37 et 39. On seroit fort surpris de retrouver dans Pausanias, sous le nom de ce devin, ce que raconte Hérodote, livre II, c. 121, sur les voleurs du trésor de Rampsinite, si l'on ne savoit combien les Grecs

vis Calcis, capitale de l'île d'Eubée, et qui fut le rendez-vous des vaisseaux et de l'armée des Grecs, conjurés pour la ruine de Troie. On a compté aussi parmi ses villes les plus célèbres, Platée, fameuse par la défaite des Perses, commandés par Mardonius; Coronée, qui l'a été par la victoire d'Agésilas sur les Thébains, les Athéniens et leurs alliés; Chéronée, plus fameuse encore par celle de Philippe, père d'Alexandre, sur les Grecs, et par celle de Sylla sur les généraux de Mithridate; c'est dans cette ville que naquit Plutarque; Leuctres, que la victoire d'Epaminondas sur les Lacédémoniens a illustrée. Mais, de toutes les villes de la Béotie, la plus célèbre étoit Thèbes, sa capitale, fameuse par les aventures d'Œdipe, par la naissance d'Epaminondas, de Pindare, etc., et par sa fondation même, puisqu'elle la devoit à Cadmus, peu après son arrivée dans la Béotie.

On croit que les premiers peuples qui ha-

étoient disposés à s'approprier les fables des Egyptiens.

bitèrent la contrée où il s'établit, étoient les Ectènes, qui, selon quelques-uns, avoient eu pour roi Ogygès. Une peste violente les ayant tous détruits, les Hyanthes et les Aoniens, peuples voisins, leur succédèrent. Cadmus eut à combattre les Hyanthes, qui, se voyant vaincus, cherchèrent ailleurs une retraite; mais les Aoniens se soumirent au vainqueur. Il leur permit de garder les habitations qu'ils avoient dans la campagne (1); et, pour s'assurer la possession de sa nouvelle conquête, il bâtit une forteresse, qu'on appela de son nom *Cadmée*, et qui servit par la suite de citadelle à la ville de Thèbes.

La fable a chargé ces événemens de l'aventure d'un dragon, qui, ayant dévoré les compagnons de Cadmus, fut tué par ce prince. Il en sema les dents par le conseil de Minerve, et il en naquit des hommes tout armés, qui, à l'exception de cinq, se tuèrent les uns les autres (2). On ne sait

(1) Pausan. l. IX, c. 5.

(2) Apollod. l. III.

trop comment expliquer cette fable, quelque sens allégorique qu'on veuille lui donner, et quelque facilité que l'on trouve à placer partout des allégories.

Du mariage de Cadmus avec Hermione ou Harmonie, naquirent un fils nommé Polydore, et quatre filles. L'aînée fut mère d'Actéon, qui mourut à la chasse, qu'il aimoit passionnément. Il fut, selon la fable, dévoré par ses chiens. La seconde, appelée Ino, épousa Athamas, l'un des fils d'Eole, et arrière-petit-fils de Deucalion.

Athamas, roi des Orchoméniens, peuple de la Béotie, avoit eu de Néphélé, sa première femme, deux enfans, Phrixus et Hellé. Il en eut deux autres d'Ino, Léarque et Mélicerte. Ino persécuta cruellement les enfans du premier lit; mais son époux, ayant reconnu enfin sa méchanceté, se porta à un tel excès de fureur et de vengeance, qu'Ino au désespoir, se précipita dans la mer avec son fils Mélicerte, après que Léarque, l'aîné de ses deux fils, eut été tué par Athamas (1).

(1) Apoll. l. I, et voy. Pausan. l. I, c. 44.

La fable ajoute qu'un dauphin reçut Mélicerte sur son dos, et le porta dans l'isthme de Corinthe. Les Corinthiens, signalant leur zèle envers lui, changèrent son nom en celui de *Palémon*, et instituèrent les jeux isthmiques en son honneur. La troisième fille de Cadmus fut Sémélé, dont nous parlerons dans un instant, et la quatrième fut Agavé, mariée à Echion, et mère de Penthée (1).

Ce qui mérite le plus d'être observé, c'est l'influence qu'eut l'arrivée de Cadmus sur la Grèce. Elle lui fut redevable de l'écriture alphabétique, si propre à étendre nos connoissances. Ce fut lui en effet, qui apporta de Phénicie en Grèce les lettres de l'alphabet, qui ne furent d'abord qu'au nombre de seize; il fut aussi le premier, dit-on, qui, à l'aide des Phéniciens qu'il avoit amenés avec lui, établit des écoles parmi les Grecs. Il leur enseigna le commerce, la navigation, l'art de cultiver la vigne, l'usage du cuivre, le travail et la fonte des métaux.

Si par toutes ces choses il se montra leur

(1) Pausan. l. IX, c. 5.

bienfaiteur, on peut dire qu'il cessa de l'être en introduisant parmi eux le culte de Bacchus ; puisque les fureurs des Bacchantes, les fêtes les plus licencieuses, la vénération du Phallus (1), furent les suites funestes de l'hommage rendu à cette divinité, dont le culte éprouva tant de contradictions, et suscita de si grands troubles dans la Grèce, avant que d'y être généralement adopté. Les Grecs, conformément à la méthode qu'ils employoient pour assigner l'époque où leurs dieux avoient reçu le jour et vécu parmi eux, fixoient la naissance de Bacchus au temps où le culte d'Osiris leur fut apporté d'Egypte.

Diodore, qui tantôt fait de Cadmus le fils d'Agénor, roi de Phénicie, et tantôt le fait originaire de Thèbes en Egypte (2), raconte que la fille de ce prince, nommée Sémélé, ayant été abusée depuis que son père se fut établi dans la Grèce, conçut un fils dont elle accoucha au bout de sept mois, et qui avoit

(1) Hérod. l. II, c. 49.
(2) Diod. l. IV, p. 220; l. I, p. 20.

une parfaite ressemblance avec Osiris, tel qu'on le représentoit dans les images. Cet enfant mourut bientôt, et Cadmus, sur la réponse d'un oracle, fit dorer son corps après qu'il eut été embaumé, ou, comme le dit Fréret, l'enferma dans une statue dorée (1), lui fit offrir des sacrifices, et publia qu'Osiris avoit voulu encore une fois apparoître aux hommes sous cette forme. Il attribua cette renaissance à Jupiter, pour rendre son idole plus auguste, et pour sauver en même temps l'honneur de sa fille. Orphée, très-considéré dans la Thèbes Grecque, adopta dans la suite cette fable, et lui donna, par la beauté de ses vers, un très-grand crédit. Les secrets de la théologie égyptienne qu'il avoit pénétrés, lui fournirent toutes les couleurs dont il avoit besoin pour faire passer cette nouveauté, qui d'ailleurs flattoit les Grecs; et dans les mystères qu'il institua,

(1) Recherches sur le culte de Bacchus parmi les Grecs. Mémoires de l'Académie des inscript. tome XXXIII, *in*-4°., et tome XXXVIII, *in*-12.

on ne manquoit pas de dire à tous ceux qui s'y faisoient initier, que Bacchus étoit fils de Jupiter et de Sémélé, sans parler même de la renaissance, et malgré la différence prodigieuse des temps.

Le fait en lui-même est assez vraisemblable ; mais comme il est du moins très-douteux, dit M. Fréret, qu'il y ait jamais eu un Orphée (1), et que quand même on supposeroit un homme de ce nom, il faudroit le placer, au plus tôt, dans le siècle avant la prise de Troie, ce qui seroit postérieur de près d'un siècle à l'établissement du culte de Bacchus dans le Péloponnèse, cette dernière partie du récit de Diodore pourroit bien n'être pas trop assurée, et il vaut mieux en revenir à Hérodote.

Au rapport de cet historien, ce fut Mélampe, fils d'Amithaon, roi de Pilos en Elide, qui apprit aux Grecs beaucoup de choses qu'il tenoit des Egyptiens. Ce fut lui qui leur fit connoître le nom de *Bacchus*,

(1) Voyez Fréret, *ubi suprà*, édit. *in*-12, p. 415, 420, 438 et suiv.

que les Grecs appelèrent aussi *Dionysius*, d'un nom composé de celui de *Nyse*, où ils prétendoient qu'il avoit été élevé, et de celui de *Dios*, qu'ils donnoient à Jupiter. Mélampe leur enseigna les cérémonies de son sacrifice, et leur montra à faire les images indécentes par lesquelles on croyoit l'honorer (1). Je ne sais trop néanmoins comment Hérodote paroît croire, presque au même endroit, que Mélampe avoit appris tout ce qui concerne le culte de cette divinité, de Cadmus, et des autres Tyriens qui vinrent avec lui de la Phénicie.

Après tout, Osiris et Bacchus semblent être à ses yeux le même personnage, sous deux noms différens; et Diodore, comme nous l'avons dit, assure de son côté, qu'il n'y a d'autre différence que celle du nom entre les fêtes de Bacchus et celles d'Osiris (2). Quant au jugement que l'on doit porter des victoires attribuées au fils de Sé-

(1) Consultez ce que dit à ce sujet Hérodote, l. II, c. 49.

(2) Diod. l. I, p. 86.

mélé, je ne puis mieux faire que de citer de nouveau ce qu'en pense M. Fréret (1). « Je ne m'arrêterai pas, dit-il, à rapporter, et encore moins à examiner ce qu'on trouve dans Diodore et dans le poëte Nonnus, au sujet des guerres de Bacchus dans l'Inde, et de la conquête qu'il fit du monde connu. Tout cela étoit tiré du Recueil des Traditions Libyennes ou Atlantiques, roman composé sur le modèle de celui d'Evhémère, et dont les fictions n'avoient pas plus de fondement historique que celles de la fable des Amadis. Cette idée des conquêtes de Bacchus dans les Indes, n'étoit pas, je crois, plus ancienne que l'expédition d'Alexandre (2), dont les troupes, étonnées de trouver une montagne sur laquelle ils virent du lierre et des vignes, plantes inconnues dans les pays qu'ils avoient traversés jusque-là, prirent cela pour une preuve que Bacchus étoit né en cet endroit ».

Notre savant critique va même jusqu'à soupçonner que l'ancienne et première fable

(1) Fréret, *ubi suprà*, p. 427.

(2) Strab. l. XIV.

de Bacchus n'étoit proprement qu'une allégorie relative à la culture et à la propagation de la vigne, ainsi qu'à l'art de faire du vin (1); mais cette allégorie, telle que la présente M. Fréret, à qui il plaît de l'appeler simple et grossière, et de la juger par cela même à la portée des Sauvages, pour qui elle avoit été imaginée, ne nous paroît, comme tant d'autres, qu'un tour de force et un jeu d'esprit trop subtil pour ces premiers temps.

Pour terminer l'histoire de Cadmus, après avoir exposé les effets que son arrivée produisit dans la Grèce, il nous reste à parler de l'ingratitude qu'il éprouva de la part de ceux même qu'il avoit civilisés. Des mouvemens populaires, une conspiration formée contre lui, l'obligèrent à se retirer avec son épouse chez les Enchéléens, qui, étant en

(1) Fréret, *ubi suprà*, pag. 432 et suiv., et voyez Diod. l. III, p. 195, où cet historien expose le sentiment de ceux qui soutiennent que Bacchus n'a jamais paru sous la figure d'un homme; mais que par ce mot de *Bacchus* on doit seulement entendre le vin.

guerre avec les Illyriens, et ayant appris de l'oracle qu'ils ne viendroient à bout de les vaincre que lorsqu'ils auroient Cadmus et Hermione pour chefs, les reçurent avec transport, et leur témoignèrent leur reconnoissance de la victoire qu'ils ne tardèrent pas à remporter sur les ennemis, en déférant la couronne à leur libérateur. La fable ajoute que Cadmus et Hermione furent changés en serpens. Ensevelis tous deux après leur mort dans un tombeau, sur lequel étoit tracée la figure de cet animal, il n'en fallut pas davantage pour faire imaginer aux Grecs cette prétendue métamorphose (1).

Pendant son séjour en Illyrie, Cadmus eut un fils, dont la postérité régna sur les Enchéléens. Polydore, son fils aîné, lui avoit succédé au royaume de Thèbes, lorsque Cadmus eut été forcé de quitter la Béotie; et peut-être la révolution qui l'en chassa fut-elle occasionnée par sa politique même, cette arme si difficile à manier, et qui tourne si souvent contre ceux qui l'em-

(1) Apollod. l. III.

ploient. On dit en effet que, dans le dessein d'accroître le nombre de ses sujets, il avoit fait de la Cadmée un asile pour tous les malfaiteurs : ce qui non-seulement irrita contre lui les peuples voisins, justement offensés de voir leurs criminels soustraits par là à la vindicte publique; mais ce qui d'ailleurs, en lui donnant à lui-même pour sujets des hommes audacieux et turbulens, mettoit dans ses Etats un levain toujours prêt à fermenter, et y préparoit les dissensions et les noirceurs dont il fut la première victime.

Le règne de Polydore, qui gouverna après son père, quoique peu connu dans l'histoire, dut être long, et concourir avec celui d'Erichtonius, roi d'Athènes, le troisième qui ait succédé à Cécrops, et le même qui célébra avec une nouvelle pompe les jeux panathéniens, l'an 1506 avant Jésus-Christ, selon les marbres. Le culte de Bacchus s'étoit déjà introduit de son temps dans l'Attique, puisque ce fut sous son règne que parut le premier auteur de l'harmonie phrygienne, ainsi que des autres accords de musique, en

usage dans les fêtes de Cybèle, de Bacchus, et de plusieurs autres Dieux.

Mais le même culte qui échauffoit alors tous les esprits, produisoit dans la famille même de Cadmus de funestes effets. Penthée, fils d'Echion et d'Agavé, sœur de Polydore, ayant osé profaner les mystères de la nouvelle divinité, à laquelle il étoit opposé, éprouva la colère de ses adorateurs; et, si l'on en croit Apollodore, dans un moment de fureur bachique, il fut mis en pièces par sa propre mère (1).

Polydore avoit un fils en bas âge, nommé Labdacus; se sentant près de sa fin, il recommanda le royaume et son fils à Nictée, son beau-père, qui, pendant sa régence, fit la guerre à Epopée, roi de Sicyone, pour venger l'affront que celui-ci lui avoit fait en enlevant sa fille Antiope, célèbre dans toute la Grèce par sa beauté. Nictée et Epopée périrent dans cette guerre. Nictée, s'étant fait reporter à Thèbes, après avoir reçu, en combattant, une blessure mortelle, laissa la

(1) Apollod. l. III. Pausan. l. IX, c. 5.

tutelle du jeune prince et l'administration du royaume entre les mains de son frère Lycus. Le nouveau roi de Sicyone, Laomédon, successeur d'Epopée, rendit à Lycus la jeune Antiope, qui, arrêtée par les douleurs de l'enfantement, lorsqu'on la ramenoit à Thèbes, se délivra près de la ville d'Eleuthère, de deux enfans jumeaux, Amphion et Zéthus, qu'elle donna à élever à un berger.

Quand Labdacus fut en âge de gouverner par lui-même, Lycus lui remit le timon de l'Etat; mais ce prince, étant mort peu d'années après, Lycus se vit encore une fois régent du royaume, et tuteur d'un jeune roi qui étoit Laïus, fils de Labdacus. Ce fut durant cette tutelle, qu'Amphion et Zéthus, fils d'Antiope, après avoir enlevé Dircé, femme de Lycus, et l'avoir attachée par les cheveux à la queue d'un taureau indompté, pour la punir des mauvais traitemens qu'elle avoit fait souffrir à leur mère, se mirent à la tête d'une armée, s'emparèrent de Thèbes, et firent mourir Lycus. Ils ne purent toutefois se saisir du jeune Laïus, unique et précieux rejeton de la race de Cadmus, qu'on

avoit pris soin d'éloigner. Maîtres du royaume, les deux frères joignirent ce que l'on appeloit *Cadmée*, et qui en a toujours retenu le nom, à la ville basse, à laquelle ils donnèrent, dit Pausanias (1), celui de Thèbes, pour faire honneur à Thèbe, leur tante maternelle. Homère, qui les fait enfans de Jupiter et d'Antiope, nous apprend qu'ils fortifièrent cette ville par des tours élevées de distance en distance, et y firent sept portes; mais il ne parle point de la voix merveilleuse d'Amphion, ni des murs de Thèbes, bâtis au son de sa lyre. On croit que ce qui a donné lieu à cette fable, c'est qu'Amphion, doué d'une éloquence naturelle, dont il se servit avec succès pour porter les Thébains à élever des murs autour de leur ville, étoit d'ailleurs regardé comme un très-grand musicien. Allié de Tantale, dont Zéthus avoit épousé la fille, appelée Niobé, il avoit appris la musique parmi les Lydiens; il en avoit transporté l'harmonie chez les Grecs; et aux quatre cordes que la lyre avoit déjà, il en avoit ajouté trois autres.

(1) *Ubi suprà*, et liv. II, c. 6.

Son règne et celui de son frère ne furent pas d'une longue durée. La peste ayant moissonné toute la maison d'Amphion, et Zéthus, au désespoir de la mort de son fils tué par sa propre mère, ayant succombé à sa douleur, les Thébains remirent Laïus sur le trône. Ce prince épousa Jocaste, fille de Créon; mais instruit, dit-on, par l'oracle de Delphes, que s'il avoit un fils de ce mariage, ce fils lui ôteroit la vie, il prit le parti de faire exposer Œdipe, le triste fruit de cette alliance (1). La précaution fut inutile; Œdipe, jeune encore, tua son père, sans le connoître, et épousa sa mère. La fable a chargé cet événement d'une foule de circonstances qui en altèrent la vérité. Après la mort de Laïus, Créon s'empare du trône. Les plus cruels fléaux affligent les Thébains. Un sphinx, monstre femelle, inventé par les poëtes, et dont nous avons vu le modèle en Egypte (2), propose à tous les passans

(1) Apollod. l. III. Pausan. l. IX, c. 5 et 26. Diod. l. IV, p. 266.

(2) Ci-dessus, tome I, p. 678.

une énigme, et les étraugle ou les dévore dès qu'il les voit embarrassés (1). Le fils de Créon lui-même en devient la victime. Le trône et la main de Jocaste sont le prix que le monarque désolé offre à celui qui s'en rendra le vainqueur. Œdipe se présente, devine l'énigme, tue le monstre, et épouse la veuve de Laius, qu'il ne savoit pas être sa mère.

Heureusement il n'exista aucuns fruits de cette union, et ceci est digne de remarque : les enfans que les poëtes tragiques ont fait

(1) L'énigme n'étoit cependant pas difficile à deviner. Quel animal marche d'abord avec quatre pieds, puis avec deux, et enfin avec trois ? C'est l'homme, qui, dans sa première enfance, semble se traîner sur quatre pieds, se tient ensuite sur deux, et dans sa vieillesse marche avec trois, étant obligé d'emprunter le secours d'un bâton. Voyez sur l'Histoire du Sphinx l'abbé Banier, qui en explique le plus naturellement toutes les circonstances, conformément au récit de Pausanias ; la *Mythologie et les Fables expliquées par l'Histoire*, tome VII, p. 185.

naître

naître de Jocaste, pour rendre l'aventure d'Œdipe plus susceptible d'horreur et de compassion, n'étoient en effet que les enfans d'Œdipe et d'Euryganée (1).

Du vivant de ce malheureux prince, Polynice, l'un de ses fils, sortit de Thèbes, dans la crainte, dit-on, d'encourir la malédiction dont son père l'avoit frappé, lui et son frère Etéocle. Il se réfugia à Argos, où il épousa la fille d'Adraste, roi des Argiens; et après la mort de son père, dont Etéocle lui donna avis, il revint à Thèbes (2). Les deux frères convinrent ensemble que chacun d'eux régneroit à son tour pendant un an; mais l'année étant révolue, Etéocle ne voulut pas céder le trône qu'il avoit occupé le premier. Polynice, indigné de cette perfidie, se retira de nouveau à Argos, où son beau-père Adraste s'arma en sa faveur. Il engagea même dans son parti plusieurs autres princes, ce qui fit appeler cette première guerre contre les Thébains, *la guerre des sept chefs*,

Guerre des sept Chefs, année 1252 avant Jésus-Christ.

(1) Pausanias, l. IX, c. 5.

(2) Pausan. *ibid.* et Diod. l. IV, p. 267.

relativement au nombre de ceux entre lesquels fut partagé le commandement de l'armée.

Le procédé d'Etéocle envers son frère étoit souverainement injuste; et cependant telle fut l'idée que les Grecs eurent par la suite de l'amour et du respect qu'on doit à la patrie, que de tous les anciens poëtes, qui, parmi eux, ont eu occasion de s'expliquer sur ce sujet, Eschyle, Sophocle, Euripide, il n'en est aucun, selon la remarque de M. Goguet, qui n'ait jugé Polynice indigne des honneurs de la sépulture, pour avoir troublé le repos de sa patrie, et amené dans son sein une armée étrangère (1).

Quel que fût au reste le nombre des chefs qui se liguèrent en sa faveur, cette expédition eut pour eux une issue funeste. Etéocle et Polynice, voyant que les choses traînoient en longueur, se firent un défi l'un à l'autre; et s'étant porté des coups mortels, périrent tous deux de leurs blessures. Les

(1) Eschyl. *sept. ad Theb.* Sophocl. *in Antig.* Euripid. *in Phœniss.*

autres chefs, à l'exception d'Adraste, n'eurent pas un meilleur sort. Un grand nombre de soldats tombèrent sous le fer des ennemis; et le roi d'Argos ne put obtenir des Thébains, qu'il lui fût permis de leur donner la sépulture. Thésée, dont Adraste implora le secours, força cependant le roi de Thèbes à consentir que les Athéniens, qui surpassoient alors tous les peuples par leur amour pour la justice, rendissent aux morts ce devoir. Dix ans après, les enfans des princes qui avoient péri devant Thèbes, entreprirent de venger leurs pères; et c'est ce que l'on appela *la guerre des Epigones*, expression qui signifie les descendans ou les fils des premiers. A Etéocle avoit succédé son fils Laodamas, qui avoit été mis sous la tutelle de Créon; ce fut dans les premiers temps de sa majorité, que les Epigones tentèrent cette seconde expédition contre Thèbes. Les deux armées en vinrent aux mains sur les bords du Glissante. Laodamas tua Egialée, fils d'Adraste, dans le combat; mais il n'en perdit pas moins la bataille; ce qui le contraignit à se sauver la nuit suivante en Illyrie,

avec ceux qui voulurent le suivre. Les Argiens, maîtres de Thèbes, mirent sur le trône Thersandre, fils de Polynice.

Quelque temps après, une partie de la flotte d'Agamemnon s'étant égarée en allant à Troie, et les Grecs qu'elle portoit ayant été battus en Mysie, il arriva que Thersandre, qui s'étoit extrêmement distingué dans le combat, périt par la main de Téléphus, fils d'Hercule et d'Augé. Après sa mort, les Thébains équipèrent une autre flotte, et prirent pour chef Pénélée, parce que le fils de leur dernier roi étoit encore trop jeune pour les commander. Mais Pénélée fut tué aussi par Eurypile, fils de Téléphus; et alors les Thébains reconnurent pour leur roi Tisamène, fils de Thersandre. Les Furies, dit Pausanias (1), attachées au sang d'Œdipe et de Laïus, épargnèrent Tisamène; mais elles persécutèrent son fils Antésion, jusqu'à l'obliger de s'expatrier. Il quitta Thèbes, et se transporta chez les Doriens par le conseil de l'oracle. Ses sujets

(1) Pausan. *ubi suprà*.

mirent à sa place un petit-fils de Pénélée, après lequel Ptolémée son fils monta sur le trône. Ce Ptolémée eut pour successeur Xanthus, le dernier des rois de Thèbes, qui fut tué dans un combat singulier. A sa mort, les Thébains, las d'obéir à un seul homme, partagèrent l'administration entre plusieurs, et instituèrent la première république qu'on ait vue parmi les Grecs; ce qui ne tarda pas à être imité par la plupart des Etats voisins.

Cette espèce de révolution, qui contribua si fort à changer la face de la Grèce, en y introduisant une nouvelle forme de gouvernement, n'eut lieu que sous l'époque suivante, vers l'an 1150 avant l'ère chrétienne, soixante ans ou environ après la prise de Troie.

La suite de tous ces événemens, dont nous aurions craint de couper le fil, nous a forcés de suspendre le récit de tout ce qui concerne l'arrivée de Danaüs dans la Grèce. Elle suivit d'assez près celle de Cadmus; et nous devons la placer, selon les marbres, à l'an 1511 avant l'ère chrétienne, non plus sous le règne d'Amphictyon, roi d'Athènes, mais sous

Arrivée de Danaüs dans la Grèce,

l'an 1511 avant Jésus-Christ.

celui d'Erichtonius, qui l'avoit chassé du trône et s'en étoit emparé.

Nous avons dit, en parlant des premiers Etats de la Grèce (1), que le royaume d'Argos avoit été fondé vers l'an 1822, par Inachus, et gouverné pendant neuf générations par ses descendans. Ce fut sur Gélanor, le dernier des Inacides, que Danaüs usurpa la couronne. Il faut convenir que ce que l'Histoire rapporte à ce sujet est peu vraisemblable; mais enfin, c'est de la manière suivante que s'en expliquent, avec quelque variété dans les détails, Pausanias et Apollodore (2).

Si l'on en croit celui-ci, Bélus, roi d'Egypte, ayant eu, d'une fille du Nil, deux fils, Egyptus et Danaüs; le premier, qui étoit l'aîné, régna en Egypte après son père, et il eut cinquante enfans mâles. Danaüs eut aussi cinquante filles. Contraint d'abandonner sa patrie, après avoir tenté inutilement

(1) Tome I, p. 605.

(2) Pausan. l. II, c. 16 et 19. Apollod. livre II.

de s'emparer du trône au préjudice de son frère, il fit construire, par le conseil de Minerve, un navire, qu'il nomma *Pentecontore*, du nombre de ses filles, et parce que ce navire avoit cinquante rames. Arrivé dans l'île de Rhodes, au port de Linde, il y fut reçu très-humainement par les Rhodiens, et bâtit, en l'honneur de la Minerve Lindienne, un temple dans lequel il consacra la statue de cette déesse.

Trois de ses filles, selon Diodore (1), moururent dans cette île; ce qui ne s'accorde pas trop avec le récit des deux autres écrivains. De Rhodes, il passa à Argos, où il osa disputer la couronne à Gélanor, qui la tenoit de ses ancêtres. Il plaida sa cause devant le peuple (2), et allégua toutes les raisons dont il appuyoit son prétendu droit. Il se disoit issu d'Io, fils d'Inachus, mais qui, selon d'autres, étoit née d'Iasus, petit-fils de cet Argus, si célèbre dans la fable. Comme Gélanor alléguoit de son côté des

(1) Diod. l. V, p. 329.

(2) Pausan. *ubi suprà*.

raisons très-fortes en sa faveur, le jugement fut remis au lendemain. Dès le matin, un loup se jeta sur un troupeau de vaches qui paissoient sous les murs de la ville, et attaqua même le taureau qu'elles suivoient. Les Argiens prirent cet événement pour un augure, et s'avisèrent de comparer Gélanor au taureau, animal domestique, et Danaüs au loup, animal sauvage; d'où ils conclurent que le loup ayant eu l'avantage sur le taureau, il falloit adjuger le royaume à Danaüs. Ce prince, croyant qu'Apollon s'étoit déclaré pour lui, en faisant intervenir un loup si à propos, voulut que ce dieu fût révéré sous le nom d'Apollon Lycius, et lui consacra un temple sous ce titre. Ce temple existoit du temps de Pausanias, qui y vit le trône de Danaüs.

Les cinquante fils d'Egyptus, ayant appris l'avènement de leur oncle au trône d'Argos, vinrent lui demander ses cinquante filles en mariage. Danaüs, ne se souvenant que trop de sa fuite et de son exil, arma ses filles d'un poignard, et leur fit promettre que la première nuit de leurs noces elles en perce-

roient leurs époux. Toutes remplirent ponctuellement leur promesse, excepté Hypermnestre, qui sauva la vie à Lyncée, en récompense de ce qu'il avoit bien voulu consentir, quoique son époux, à lui conserver la virginité (1). Les poëtes ont feint que les Danaïdes, en punition de leur crime, étoient condamnées, dans les enfers, à verser éternellement de l'eau dans un tonneau, d'où elle s'enfuyoit par une infinité de trous (2) : voilà ce que l'on daigne accorder à l'invention des poëtes; tout le reste de ces aventures, est ce qu'on nous donne pour des faits historiques.

Lyncée, fils d'Egyptus, se rendit maître du royaume, après la mort de son beau-père (3). Abas, né de son mariage avec Hypermnestre, lui succéda, et eut pour fils Prætus et Acrisius, deux jumeaux qui se

(1) Apollod. l. II.

(2) Voyez ci-dessus, page 89, l'origine de cette fable empruntée des Egyptiens, et Diodore, l. I, p. 87.

(3) Pausan. l. II, c. 16.

battirent, dit-on, dans le sein de leur mère ; triste présage des combats qu'ils devoient se livrer un jour pour le royaume d'Argos, et qui finirent par un partage. Acrisius resta à Argos ; et Prætus eut pour sa part Midée, Tirynthe, et toute la côte maritime de l'Argolide. D'Acrisius naquit Danaé. Averti par l'oracle qu'il périroit un jour de la main de son petit-fils, pour éviter ce malheur, il fit enfermer sa fille dans une tour d'airain. Mais Jupiter, ou plutôt, sous le nom de ce dieu, Prætus (1), oncle de Danaé, trouva le secret d'y pénétrer en se changeant en pluie d'or : c'est-à-dire, pour parler sans figure, qu'il parvint à corrompre les gardes qui en défendoient l'entrée.

Le fruit de ces amours fut Persée, si célèbre dans la fable, soit par ses aventures avec les Gorgones, qui, à elles trois, n'avoient qu'un œil et qu'une dent, qu'elles se prêtoient tour à tour, soit par la tête de Méduse (l'une de ces Gorgones) qu'il coupa,

(1) Apollod. l. II.

et qu'il porta dans la Grèce (1), soit enfin par la délivrance d'Andromède, fille de Céphée, roi d'Ethiopie, qu'il sauva de la fureur d'un monstre envoyé par Neptune, et

(1) Voy. sur les Gorgones une Dissertation de l'abbé Massieu, dans les Mém. de l'Acad. des inscript. tome III, *in*-4°. ; lisez aussi leur Histoire avec toutes les variantes des poëtes et des historiens, dans l'abbé Banier, ainsi que toutes les opinions diverses des savans interprètes de ces anciennes fictions (*la Mythologie et les Fables expliquées par l'Histoire*, tome VI, l. II, c. 6.); et remarquez, avec ces deux écrivains, toutes les contradictions que ces opinions renferment : car sous combien de formes différentes, dit l'abbé Banier, ne nous représentent-ils pas les Gorgones? Ils en ont fait des héroïnes, des animaux sauvages et féroces, des filles économes et laborieuses, des prodiges de beauté, des monstres de laideur, des courtisanes scandaleuses, et enfin des cavales.

Dans le quatrième volume de son *Monde primitif*, M. Gébelin fait des Gorgones l'emblème de la lune dans ses différentes phases.

qu'il rendit à son père, qui la lui donna pour épouse (1).

La fable a également illustré la mémoire de Bellérophon, qui parut presque en même temps que Persée, et qui étoit fils d'un roi de Corinthe. On assure que ce royaume avoit été fondé par Sisyphe, fils d'Eole, et, selon quelques-uns, le grand-père d'Ulysse. Sisyphe fut tué, dit-on, par Thésée, en punition des brigandages qu'il avoit commis dans l'Attique. Il laissa plusieurs fils, et entre autres Glaucus, qu'Euripide appelle Créon, et qui lui succéda. Ce fut lui, à ce que l'on prétend, qui reçut, dans la ville de Corinthe, Jason et Médée, après qu'ils eurent été chassés de la Thessalie par Acaste, le père de Pélias.

De Glaucus naquit Bellérophon, fameux par ses exploits, et surtout par son combat contre la Chimère, ce monstre épouvantable, qui, selon le rapport d'Homère (2), n'étoit pas d'une race mortelle, mais divine;

(1) Apollod. l. II.

(2) Iliad. l. VI.

qui avoit la tête d'un lion, la queue d'un dragon, le corps d'une chèvre, et qui, de sa gueule béante, vomissoit des torrens de feu (1). L'explication la plus vraisemblable de cette fable, est que la Chimère, montagne de la Lycie, dans l'Asie-Mineure, renfermoit quelque volcan, que la partie supérieure étoit habitée par des lions, le milieu par des chèvres, le bas par des serpens; et que Bellérophon, pour avoir purgé la montagne de ces différens animaux, et l'avoir rendue habitable, fut représenté, dans le style poétique, comme vainqueur de la Chimère.

Pour en revenir à Persée, étant de retour dans sa patrie, et voulant faire preuve de son adresse dans des jeux publics, il tua par malheur son grand-père Acrisius. Affligé d'un si triste événement, il fit un échange de la couronne d'Argos contre celle de Ti-

(1) Voy. l'abbé Banier, *ubi suprà*, c. VI. Servius, *Comment in Virgil.* sur ce vers du poëte latin.....

Flammisque armata Chimæra.

rynthe, que possédoit Mégapente, fils de Prætus, et bâtit ou fortifia la ville de Mycènes, qui devint la capitale de son nouveau royaume. Son fils Alcée, qui régna après lui, eut pour fils et pour successeur Amphitryon, si connu par sa femme Alcmène, dont Jupiter trompa la vertu, en empruntant, dit-on, les traits de son mari. De ce déguisement naquit Hercule.

Si nous voulons nous former une juste idée de ce héros de la fable, à qui elle a prêté tant d'exploits, de voyages et d'aventures, que la vie d'un seul homme ne pourroit y suffire, commençons par nous rappeler que, comme il y a eu plusieurs Jupiter (1), il y a eu aussi plusieurs Hercule.

---

(1) Diodore n'en connoissoit que deux. L'un, selon lui, étoit le prince Atlantide; l'autre, neveu de celui-ci, et qui devint beaucoup plus célèbre que son oncle, étoit roi de Crète, et étendit les limites de son empire jusqu'aux extrémités de l'Europe et de l'Afrique. Cicéron en reconnoissoit trois, dont le dernier étoit né de Saturne, dans l'île de

Diodore en compte trois, dont le plus ancien, né en Egypte, voyagea dans l'Afrique, et y dressa une colonne, pour marquer le terme où il s'étoit arrêté; le second, qui institua les jeux olympiques, étoit de l'île de Crète, et l'un des Dactyles Idéens; le troisième, qui parut peu de temps avant la guerre de Troie, étoit fils de Jupiter et d'Alcmène. Il parcourut plusieurs contrées, pour obéir aux ordres d'Eurysthée; et ayant réussi dans toutes ses entreprises, il éleva une colonne en Europe. La ressemblance de nom et de mœurs, fut cause qu'on lui attribua les actions des deux premiers. Diodore pouvoit en ajouter un quatrième beaucoup plus ancien, qui étoit l'Hercule Phénicien, avec lequel fut confondu l'Hercule Grec, et qui devint en partie la source du merveilleux répandu dans l'histoire de ce dernier. Cicéron pense (1) qu'il y a eu six Hercule;

Crète, et c'étoit celui dont on faisoit voir le tombeau. Varron, et Eusèbe après lui, en comptoient jusqu'à trois cents.

(1) *De Naturâ Deorum.*

le dernier, dit-il, étoit le fils d'Alcmène. Varron en comptoit jusqu'à quarante-trois. On a prétendu, au reste (1), que le nom d'Hercule n'étoit pas un nom propre, mais un surnom dérivé du mot phénicien *Harokel*, qui veut dire *marchand*, et que l'on donnoit autrefois aux fameux négocians qui alloient découvrir de nouvelles contrées, y conduisoient des colonies, et souvent même s'y rendoient illustres, soit en leur procurant de grands avantages par le commerce, soit en les purgeant des bêtes féroces qui les dévastoient. L'Hercule Tyrien s'appeloit *Thasius;* le Phénicien, *Désanaüs* ou *Agénor;* le Grec, *Alcée* ou *Alcide;* l'Egyptien, qui étoit contemporain d'Osiris, et général de ses troupes, *Osochor* ou *Chon* (2).

Alcide ou l'Hercule Grec, nommé aussi

---

(1) Le Clerc, Bibliothèq. univ. tome II.

(2) Voyez l'abbé Banier, *la Mythologie et les Fables expliquées par l'Hist.*, tome VII, p. 1 et suiv.; et *Réflex. critiq. sur l'origine et l'Hist. des anciens Peuples*, par Fourmont, tome I, l. II, p. 202.

l'Hercule Thébain, est celui dont on a le plus parlé, et qu'il nous importe le plus de bien connoître ; ses exploits, tout mêlés qu'ils sont de faits peu croyables, et de toutes les extravagances de la mythologie, nous offrant d'ailleurs un tableau naïf des mœurs, des usages, de l'état de la Grèce dans ces temps reculés, qu'il contribua plus que tout autre à rendre célèbres ; et sa vie, préparée dans ce qu'elle peut avoir d'historique, par les événemens qui l'avoient précédée, ayant été l'une des sources principales de la plupart des événemens qui l'ont suivie.

Alcide fut élevé chez Créon, roi de Thèbes, auprès duquel Amphitryon s'étoit vu forcé de chercher un asile, à cause du meurtre, quoiqu'involontaire, qu'il avoit commis dans la personne de son beau-père. Créon lui conféra les cérémonies de l'expiation ; mais chargé de la haine publique, Amphitryon n'en devint pas moins étranger à ses propres sujets, et resta privé de la couronne, qu'il tenoit de ses ancêtres. Sthélénus, frère d'Alcée, le père d'Amphitryon,

profita de l'accident survenu à son neveu, pour s'emparer du royaume de Mycènes, qu'il laissa à son fils Eurysthée.

Alcide reçut à la cour de Créon une éducation conforme à sa naissance, et telle du moins que la comportoient ces premiers temps de la Grèce, où l'on s'attachoit bien plus à exercer le corps, qu'à orner l'esprit et à former le cœur. Il apprit à conduire un char avec adresse; il s'exerça à la lutte, à tirer de l'arc, à lancer d'une manière sûre une flèche ou un javelot. Linus, frère d'Orphée, lui donna des leçons de musique; et parce qu'un jour il osa le frapper, Alcide le tua. Amphitryon, redoutant dans son fils les suites de cette humeur bouillante et emportée, l'envoya garder ses troupeaux, ce qui étoit compatible alors avec une haute naissance, mais qui, loin d'adoucir les mœurs d'Alcide, ne servit qu'à augmenter l'impétuosité et la férocité de son caractère.

Doué d'une force extraordinaire, ayant une taille de quatre coudées, un aspect terrible, des yeux pleins de feu, car c'est ainsi

que le peint Apollodore (1), ce même Alcide, qui, dès son berceau, avoit écrasé, si l'on en croit la fable, deux serpens que Junon avoit envoyés contre lui, tua, sur le mont Cithéron, à l'âge de dix-huit ans, un lion qui dévoroit les troupeaux de Thespis.

Ce prince régnoit sur une petite contrée, à laquelle il semble avoir donné son nom (2). Si l'on en croit Diodore de Sicile et Apollodore, Alcide eut des cinquante filles de ce monarque autant de fils, qu'on nomma les *Thespiades*, ainsi que leur mère. Pausanias (3), quoique naturellement assez crédule, regardoit cependant, avec raison, comme peu vraisemblable tout ce que l'on racontoit à ce sujet. De retour à Thèbes, Alcide rassembla les jeunes gens de son âge, et s'étant mis à leur tête, il affranchit les Thébains d'un tribut de cent bœufs, que leur avoit imposé le roi des Orchoméniens (4). Créon, pour prix de sa valeur,

(1) Apollod. l. II.
(2) Diodore, l. IV.
(3) Pausan. l. IX, c. 26.
(4) Pausan. *ibid.* et Apollod. l. II.

lui donna sa fille Mégare en mariage. Il en eut trois fils; mais sujet à des accès de démence et de fureur, il les tua, ainsi que deux enfans d'Iphiclès, son frère utérin. Au désespoir de ce qui lui étoit arrivé, il quitta Thèbes; et après s'être fait expier par Thespis, il alla consulter l'oracle de Delphes. La Pythie lui donna le nom d'*Hercule*, qu'il porta depuis; et inspirée sans doute par Eurysthée, elle lui assigna la ville de Tirynthe pour demeure, lui enjoignit d'obéir, pendant douze ans, aux ordres de ce prince, et lui promit en récompense l'immortalité. Ici commencent les douze travaux qu'Eurysthée lui ordonna d'accomplir.

Je ne m'arrêterai point, mon fils, à traiter historiquement cette partie de sa vie (1): combattre corps à corps le lion invulnérable de la forêt de Némée, et se faire un trophée de ses dépouilles; tuer l'hydre de Lerne, monstre à cent têtes, qui renaissoient à mesure qu'on les coupoit; prendre

(1) Voyez Diod. l. IV; Apollod. l. II; Pausanias, *passim*.

vif le terrible sanglier d'Erymanthe, et l'apporter sur ses épaules à Eurysthée; forcer à la course la biche aux cornes d'or et aux pieds d'airain; mettre en fuite les oiseaux du lac Stymphales, qui ravageoient les contrées voisines; nettoyer les étables d'Augias, roi d'Elide, en y faisant passer le fleuve Pénée; dompter le taureau furieux qui désoloit la Crète, et, du consentement du roi Minos, l'emmener dans le Péloponnèse; aller chercher dans la Thrace les cavales de Diomède, qui les nourrissoit de chair humaine, et faire essuyer à ce roi barbare le même traitement qu'il faisoit aux autres; après avoir vaincu les Amazones, s'emparer, selon l'ordre d'Eurysthée, de la ceinture de leur reine Hippolyte; emmener les vaches de Géryon, qui paissoient sur les côtes de l'Ibérie, aujourd'hui l'Espagne (1);

(1) Ce Géryon avoit trois corps, ce qui signifie qu'il avoit trois armées; ou, selon d'autres interprètes, qu'il régnoit sur trois îles; ou bien encore, que la victoire fut remportée sur trois princes, aussi étroitement unis

tirer le chien Cerbère des enfers ; et pour dernier travail, reprendre une seconde fois

---

que s'ils n'avoient été qu'une même personne.

Si l'on en croit Bochart, Géryon n'a pas régné en Espagne, que l'on ne connoissoit pas même de son temps, mais en Epire. Voyez *la Mythologie et les Fables expliquées par l'Histoire*, tome VII, p. 26 et 27.

C'est dans cette expédition, qu'Alcide, après être parti de l'île de Crète avec une flotte et une armée, relâcha en Afrique, où ne pouvant terrasser Antée, sans que la Terre, dont il étoit fils, lui rendît de nouvelles forces, il l'éleva en l'air, et l'étouffa. Continuant sa course, il passa en Egypte, et y fit mourir le roi Busiris, qui massacroit tous les étrangers qui venoient loger chez lui (fable démentie ailleurs par Diodore lui-même, l. I, p. 79). Il traversa ensuite la Libye, et y bâtit une ville d'une grandeur surprenante. Parvenu enfin jusqu'à l'Océan, il éleva au détroit de Cadix (ou de Gibraltar) deux colonnes sur les bords de l'un et l'autre continent.

« Il n'y a rien, dit l'abbé Banier, de si fameux dans l'histoire fabuleuse, que les co-

le chemin de l'Afrique, pour y cueillir les

---

lonnes d'Hercule ; cependant de savans critiques croient avec Bochart qu'elles ne subsistèrent jamais, et que ce qui donna lieu à la fable, c'est la situation des deux montagnes, nommées *Calpé* et *Abyla*, l'une en Afrique, l'autre en Europe, sur le détroit de Gibraltar, qu'on regardoit comme deux espèces de colonnes, qui marquoient que c'étoit là le bout de l'Univers, et les bornes que la Nature avoit plantées pour avertir les hommes d'arrêter dans ces endroits leurs courses et leurs conquêtes ; et ce qui confirme la conjecture de ce savant, c'est qu'Abyla, qui est le nom d'une de ces montagnes, signifie aussi une colonne. Quoi qu'il en soit, il est sûr qu'il y avoit des colonnes dans le temple fameux que les habitans de Cadix firent élever, à quelque distance de leur ville, en l'honneur d'Hercule ; et comme elles étoient gravées en caractères phéniciens, on crut dans la suite que ce héros lui-même les avoit fait élever ». (Ce qu'on ne pouvoit toutefois supposer, avec quelque vraisemblance, de la part de l'Hercule Phénicien). *La Mythologie*, tome VII, page 36.

pommes d'or du jardin des Hespérides (1) : telles sont les fables des douze travaux

(1) Observons, en passant, l'embarras où les anciens nous ont mis au sujet des Hespérides. Apollodore (l. II) fait garder leur jardin par un dragon à cent têtes, et les place dans le pays des Hyperboréens, près du mont Atlas, c'est-à-dire, dans l'Afrique ; ce que contredit M. Fréret, qui établit les Hyperboréens bien loin du mont Atlas, et dans une toute autre contrée. (Voyez ses *Réflexions sur la situation des Hyperboréens*, dans les Mémoires de l'académie des inscriptions, tome XXXVIII, *in*-4°., partie historique). Paléphate, philosophe grec, antérieur à Jésus-Christ, et dont il nous reste un Traité *des choses incroyables*, veut qu'il y ait eu un Hespérus, demeurant dans la Carie, dont les filles portoient, d'après lui, le nom d'*Hespérides*, et gardoient des troupeaux de brebis, qui étoient si belles, qu'on pouvoit les appeler des *brebis d'or*. Hercule les enleva, ainsi qu'un berger, nommé *Draco*, qui veilloit à leur sûreté. Diodore (l. IV), après avoir placé le châtiment et la mort de Busiris, roi d'Hercule,

d'Hercule, qui ont tant exercé le génie et la sagacité des savans.

---

d'Egypte, sous le dixième travail d'Hercule, et dans son premier voyage en Afrique, rapporte, en parlant du douzième travail, et de son second voyage dans cette partie du monde, que Busiris avoit envoyé des pirates pour enlever les Hespérides; elles étoient, selon lui, filles d'Atlas et d'Hespéris, ce qui les faisoit nommer *Atlantides* du nom de leur père, et *Hespérides* du nom de leur mère. Elles habitoient un pays appelé *Hespéritis* par la même raison. Les pirates les ayant enlevées, Hercule surprit leurs ravisseurs près du rivage, les tua, et rendit ces jeunes filles à Atlas, qui, par reconnoissance, non-seulement lui donna les pommes qu'il étoit venu chercher, mais lui enseigna l'astronomie, dans laquelle il étoit devenu très-savant. Atlas avoit même construit, avec beaucoup d'art, une sphère céleste, et c'est pour cette raison qu'on a cru qu'il portoit le monde sur ses épaules.

Comme Hercule fut le premier, ajoute Diodore, qui apporta en Grèce la science de la sphère, il acquit aussi une très-grande gloire,

Quelques-uns les ont traités historiquement, du moins quant au fond ; plusieurs les ont envisagés d'une manière allégorique ; et parmi ceux-ci, ce n'est pas, mon fils, une chose tout à fait indifférente, que de considérer les routes qu'ils ont suivies, et les explications diverses qu'ils ont données de ces fictions. Lisez, par exemple, sur cet objet, M. Court de Gébelin, dans son premier tome du *Monde primitif*, et M. Dupuis, dans son Mémoire sur *l'Origine des Constellations et des Fables.* Vous y verrez deux écrivains, tous deux également ingénieux, remplis tous deux d'érudition, ayant chacun de son côté la plus grande confiance dans son système, partir du même point, et prendre ensuite deux routes différentes, ou même opposées l'une à l'autre (*a*).

Ce n'est qu'après avoir terminé ses douze travaux, qu'Hercule répudia Mégare. Ayant demandé en mariage Iolé, fille du roi d'Œ-

---

et l'on feignit en conséquence qu'Atlas s'étoit reposé sur lui du fardeau du monde. (Voyez cette Fable dans Apollodore, l. II).

chalie, et n'ayant pu l'obtenir, il chercha l'occasion de s'en venger, et fit porter toute sa colère sur Iphitus, fils de ce prince, qu'il précipita du haut d'une tour. Déiphobe, selon Diodore, lui conféra à ce sujet les cérémonies de l'expiation. Selon d'autres, ce fut Thésée, à qui M. Fréret ne donne alors que dix-sept ans, ce qui est peu vraisemblable. La maladie que les Dieux lui avoient envoyée pour le punir, ne cessant point, malgré l'expiation, il consulte l'oracle, qui lui ordonne de se laisser vendre comme esclave dans un pays étranger, et de donner le prix de sa vente aux enfans d'Iphitus. Il obéit, et conduit en Lydie, il est vendu à Omphale.

Apollodore (1) place à cette époque le voyage des Argonautes, et la chasse du sanglier de Calydon, événemens mémorables, dont nous ferons mention par la suite. Mais si c'est pendant l'esclavage d'Hercule que s'est faite la conquête de la toison d'or, on ne voit pas comment ce même écrivain a

(1) Apollod. l. II, et Diod. l. IV, p. 237.

pu le mettre au nombre des Argonautes (1). Hérodote veut aussi qu'il ait pris part au commencement de cette expédition ; il y avoit, selon lui, dans le golfe de Magnésie, un endroit où l'on disoit qu'Hercule, étant sorti du vaisseau pour aller chercher de l'eau douce, avoit été abandonné par Jason et par ses compagnons (2). Quoi qu'il en soit, Hercule, après sa captivité en Lydie, va combattre Laomédon, roi de Troie, se rend maître de son royaume, et le donne à Priam. Nous avons fait mention de cette guerre, en parlant de la Troade (3).

De retour dans le Péloponnèse, il se venge d'Augias, roi d'Elide, le même dont il avoit nettoyé les étables, ou, comme l'explique Pausanias (4), dont il avoit fertilisé les terres en y faisant couler le fleuve Minyée (le Pénée, selon Strabon), et qui lui avoit refusé, après ce travail, la récompense qu'il

(1) Apollod. l. I.
(2) Hérod. l. VII.
(3) Ci-dessus, p. 315.
(4) Pausan. l. V, c. 1.

lui avoit promise. Hercule s'empare de son royaume, et le donne à son fils aîné. C'est ici qu'on place, selon l'opinion la plus commune, le rétablissement des jeux olympiques, dont il est regardé comme l'auteur, quoiqu'on les eût célébrés avant lui. Après la célébration de ces jeux, il porte la guerre dans la Messénie, prend Pylos d'assaut, tue Nélée et ses fils, à l'exception de Nestor, encore enfant, et si fameux depuis dans la guerre de Troie. De Pylos, il marche à Lacédémone contre Hippocoon, qui en avoit usurpé le trône sur Tyndare (1). Il prend la ville, tue Hippocoon, réduit ses enfans en servitude, et rend la couronne à Tyndare, mari de Léda, et père de Clytemnestre, d'Hélène, de Castor et de Pollux. Obligé de quitter le Péloponnèse, après avoir demeuré quatre ans à Phélée en Arcadie, il passe en Etolie avec une troupe d'Arcadiens qui s'étoient attachés à lui, et obtient la main de Déjanire, fille d'Œnée, roi de Calydon, père de Tydée, et grand-père de

(1) Diod. l. IV, p. 238 et suiv.

Diomède. Hercule eut de ce mariage Hyllus. Il s'arme ensuite contre les Thesprotes en faveur des Calydoniens, tue leur roi de sa propre main, et, de la fille de ce prince, a un fils, appelé Tlépolème, tué par Sarpédon au siége de Troie : quelques années après son mariage avec Déjanire, dînant un jour avec Œnée, et étant servi à table par Eurynome, à peine sorti de l'enfance, il assomme d'un coup de poing ce jeune homme, pour une faute qu'il avoit faite en le servant. Affligé de ce meurtre, il s'exile lui-même de la ville de Calydon; prenant avec lui Déjanire et son fils Hyllus, ils arrivent ensemble au bord du fleuve Evénus. Le centaure Nessus faisoit traverser ce fleuve aux voyageurs, moyennant une rétribution. Sa barque ne pouvant contenir qu'une personne, il commence par transporter Déjanire à l'autre rive, et frappé de sa beauté, il veut lui faire violence. Hercule, averti par les cris de son épouse, lance un trait contre le centaure. Blessé à mort, Nessus, pour se venger, offre à Déjanire un philtre propre à fixer l'inconstance de son époux. Ce philtre

devoit être composé d'huile mêlée avec le sang qui couloit de sa blessure : les flèches d'Hercule étoient empoisonnées. Déjanire, trop crédule, veut essayer la vertu de ce prétendu philtre sur son mari, qui, mêlant à de nouveaux exploits, de nouvelles infidélités, ne cessoit d'irriter sa jalousie. Elle lui envoie la tunique dont il avoit coutume de se revêtir, lorsqu'il vouloit faire des sacrifices à quelque divinité, et la teint du sang de Nessus. Cette robe fatale lui fait bientôt éprouver les plus vives douleurs. Ne pouvant plus en soutenir l'excès, il prend le parti de licencier ses troupes, et se conformant à l'oracle d'Apollon, il se fait transporter sur le mont Œta, ordonne qu'on lui dresse un bûcher, y monte, et conjure ses amis les plus chers d'y mettre le feu. Le seul Philoctète se rend à sa prière; et Hercule, pour l'en récompenser, lui laisse son arc et ses flèches.

Ainsi mourut l'Hercule Thébain, dans la quarante-neuvième année de son âge; et l'apothéose suivit de près son trépas. Hardi jusqu'à la témérité, bouillant, emporté jus-

qu'à la fureur, cruel, implacable dans ses vengeances, sans respect pour ses captives, sa vie n'offre, après tout, qu'un mélange bizarre de valeur et de férocité, de superstition et de licence effrénée, d'aventures purement romanesques, et de faits historiques altérés par la fable.

Quarante ans avant la naissance d'Hercule et d'Eurysthée, selon le calcul de M. Fréret (1), qui place la date de cette naissance cent un ans avant la prise de Troie, dans un temps plus reculé encore, si l'on en croit Pausanias (2); et au contraire, selon le sentiment plus vraisemblable de quelques autres chronologistes, pendant la jeunesse d'Hercule, et dans le temps de ses premiers exploits, Pélops, fils de Tantale, roi de Lydie, s'étant vu forcé de quitter ses Etats, après qu'Ilus, fils de Tros, s'en fut emparé, passa de l'Asie-Mineure dans le Péloponnèse, qui

(1) Mém. de l'Acad. des Inscript. tome V, *in*-4°. *Recherc. sur la Chron. de l'Hist. de Lydie.*

(2) Pausanias, l. V, c. 8.

emprunta de lui son nom. Il parvint au royaume de Pise en épousant Hippodamie, fille d'Œnomaüs, roi de cette ville, et y joignit Olympie, ville voisine, qu'il avoit conquise sur Epéus (1). Pélops eut d'Hippodamie plusieurs enfans, entre autres Atrée et Thyeste. Ceux-ci, par le conseil de leur mère, ayant fait mourir Chrysippe, que Pélops avoit eu d'une maîtresse nommée Astioche, ce prince les chassa de sa cour.

Atrée se retira chez Eurysthée, roi de Mycènes, qui, selon Thucydide (2), étoit son neveu du côté de sa mère, et dont il avoit, selon d'autres, épousé la fille. Eurysthée, craignant que les Héraclides ou descendans d'Hercule ne vinssent lui disputer la couronne qu'il possédoit depuis si longtemps, mena contre eux dans l'Attique une puissante armée; mais les Héraclides, secourus par les Athéniens, et commandés par Iolaüs, neveu d'Hercule, par Thésée, et par

(1) Pausanias, l. V, c. 1; et l. VI, c. 20 et 21. Diod. l. IV, p. 274.

(2) Thucyd. l. I.

Hyllus, vainquirent Eurysthée en bataille rangée, et lui tuèrent un grand nombre de soldats. Eurysthée lui-même, au rapport de Diodore (1) et de plusieurs autres historiens, périt de la main d'Hyllus, fils d'Hercule, son char s'étant rompu sous lui lorsqu'il s'enfuyoit, et tous ses enfans périrent aussi dans le combat. Atrée, à qui ce monarque avoit laissé en partant le gouvernement de son royaume, s'en saisit sur la nouvelle de sa mort, tant par ses propres forces, que par l'affection des peuples, qui redoutoient la puissance des Héraclides (2). Thyeste avoit suivi son frère à Mycènes. Rien ne souille plus l'histoire que le récit des crimes de ces deux frères, de leur haine et de leur vengeance. Thyeste déshonora la femme d'Atrée, et dans un horrible festin, Atrée fit manger à Thyeste ses propres enfans.

Sur ces entrefaites, les Héraclides, remplis du souvenir de la gloire d'Hercule, du

(1) Diod. l. IV, p. 260.

(2) Thucyd. *ubi suprà*.

sentiment de leurs forces, et du desir d'occuper le trône de Mycènes, vinrent, conduits par Hyllus, réclamer ce royaume, dont ils avoient été chassés autrefois par Eurysthée. On convint, à cette occasion, qu'il y auroit entre Hyllus et un champion d'Atrée, un combat, avec cette condition expresse, que si le champion du prince étoit tué par Hyllus, le royaume resteroit aux Héraclides, et que si au contraire Hyllus perdoit la vie, les Héraclides partiroient sur-le-champ, et ne rentreroient de cinquante ans dans le Péloponnèse. Le combat ayant été funeste à Hyllus, les Héraclides quittèrent cette contrée. Quelque temps après leur départ, Atrée fut tué par Egisthe, fils de son frère Thyeste, qui, selon Pausanias, régna après lui (1).

Le premier soin de Thyeste fut de bannir ses deux neveux, Agamemnon et Ménélas, fils d'Atrée. Ces jeunes princes se retirèrent chez Polyphide, roi de Sicyone, qui les envoya ensuite à Œnée, roi d'Œchalie, et ce

(1) Pausan. l. IX, c. 29.

prince généreux les maria aux deux filles de Tyndare, Clytemnestre et Hélène (1). Avec le secours de leur beau-père, ils résolurent de venger la mort d'Atrée, et parvinrent à chasser Thyeste du trône. Agamemnon y monta à sa place ; il fut tout à la fois roi d'Argos et de Mycènes (2) ; et Ménélas, son frère, succéda aux enfans de Tyndare, son beau-père, dans le royaume de Sparte (3).

NOTE.

PAGE 410.

(a) *Vous y verrez deux écrivains, tous deux également ingénieux, remplis tous deux d'érudition.... partir d'un même principe, et prendre ensuite deux routes différentes, etc.* M. Court de Gébelin et M. Dupuis posent tous deux en principe, que l'Hercule Phéni-

---

(1) Pausan. l. III, c. 1.
(2) Thucyd. l. I.
(3) Pausan. *ubi suprà.*

cien, d'après lequel les Grecs ont forgé leur Hercule (*), étoit le soleil; d'où il suit que toutes les allégories qu'on a formées sur cette Divinité, se rapportent à l'astre du jour, ou, beaucoup mieux encore, selon M. Dupuis, au génie qui préside à cet astre (**).

Les douze travaux d'Hercule ne sont donc autre chose, pour ces deux savans, que le passage du soleil dans les douze signes du Zodiaque; mais avec cette différence, qu'en s'applaudissant l'un et l'autre de garder scrupuleusement dans leur explication l'ordre que les travaux d'Hercule ont entre eux (***),

---

(*) Ils l'ont forgé aussi, en grande partie, d'après l'Hercule Egyptien, si l'on en croit Hérodote, l. II, c. 43; et voyez ce que dit le même historien, c. 146.

(**) Mémoire sur l'Origine des Constellations, p. 142; et voyez p. 153.

(***) Il faut cependant convenir que cet ordre n'est point le même dans les historiens grecs, qui sont entrés à ce sujet dans les plus grands détails. Diodore et Pausanias changent et renversent à eux deux l'ordre des travaux, du troisième au quatrième, du cinquième au sixième, et du onzième au douzième. Que peut-on établir de constant d'après un arrangement aussi arbitraire?

M. Gébelin les considère comme relatifs aux soins agricoles; ce qui lui fait dire avec assurance : « Tel est l'avantage que nous avons » dans l'explication de ces travaux, que nous » serons éclairés et guidés par deux points de » comparaison lumineux, l'ordre des travaux » d'Hercule d'un côté, la suite des travaux de » la campagne de l'autre (*) »; au lieu que M. Dupuis ne les envisage que comme relatifs aux apparences astronomiques, c'est-à-dire, à la succession des levers et des couchers d'étoiles, lors du passage du soleil dans chaque signe. « Si nous trouvons, dit-il (**), que l'Hercule céleste fixoit, par son coucher ou son lever, le départ du soleil dans sa course annuelle, et que le passage du soleil, et du génie qui sembloit conduire son char, étoit annoncé par des constellations désignées par les mêmes animaux que ceux dont Hercule est supposé avoir triomphé, et placées dans le même ordre que celui de ses travaux; il est clair que la fable des douze travaux est une

(*) *Monde primitif. Allégories Orientales*, p. 207.

(**) *Origine des Constellations*, etc. pag. 128 et suiv.

de ces fables que les prêtres égyptiens nous disent qu'on faisoit sur les douze signes et les étoiles, qui venoient en aspect avec eux : et c'est précisément ce que nous allons voir ».

Cela posé, essayons sur les trois ou quatre premiers travaux, le parallèle des deux explications ; c'en sera assez pour que, d'après elles, on puisse facilement juger des autres.

Le premier travail, qui tombe sous le signe du Lion, et sur lequel du moins nos deux savans se rencontrent, est celui par lequel Alcide triompha du lion de la forêt de Némée. Dans M. Gébelin, c'est le soleil qui, dans le mois de juillet, remporte une victoire complète sur le Lion céleste. Dans M. Dupuis, c'est également le soleil qui, à l'entrée de sa carrière, remporte sur ce Lion une espèce de triomphe, et il la doit à Hercule ou au génie moteur qui le guide.

Le second travail d'Hercule est son triomphe sur l'hydre de Lerne, qui avoit un seul corps et cent cous, dont chacun se terminoit par une tête de serpent. Ce travail, qui tombe sous le mois d'août, dont le signe est la Vierge, la Sibylle, ou la belle Moissonneuse, qui tient un épi dans ses mains, désigne, selon

M. Gébelin, le laboureur, qui, dans le mois d'août, abat les têtes des épis dorés, vraies hydres à cent têtes sur un seul corps : car dans les fertiles contrées de l'Orient, ajoute-t-il, sur le tronc d'un seul grain s'élèvent une infinité de tiges dont la tête a pour soutien un cou prodigieux. Hercule fait ensuite mettre le feu au corps même de l'hydre, parce qu'alors, comme de nos jours, le laboureur met le feu à ses chaumes, afin de fertiliser la terre par leurs cendres.

Selon M. Dupuis, le soleil, après avoir parcouru les étoiles du Lion, arrive au signe de la Vierge : son entrée à ce signe étoit fixée par le coucher des dernières étoiles de l'hydre, constellation céleste, qui disparoît dans les feux solaires. Tel est le second phénomène astronomique qu'on a voulu chanter dans ce second triomphe d'Hercule ou du soleil, qui, à l'aide de ses feux, tue cette hydre redoutable.

Il faut voir dans l'ouvrage même de nos deux savans, les développemens toujours ingénieux, et, dans M. Dupuis, toujours astronomiques, qu'il seroit trop long pour nous de rapporter.

Le troisième travail, qui est cependant le quatrième dans Apollodore, est celui par lequel Hercule, pour obéir aux ordres d'Eurysthée, se saisit du sanglier d'Erymanthe, et le lui porta tout vivant sur ses épaules. Il eut, dans cette occasion, un démêlé avec les centaures, au sujet d'un tonneau de vin, et demeura vainqueur, malgré tous les avantages qu'ils avoient sur lui.

Au mois de septembre, selon M. Gébelin, les hommes, après avoir achevé les moissons, témoignoient aux Dieux leur reconnoissance, en immolant un porc, animal nuisible aux terres par ses ravages. Ce travail est aussi l'emblème des vendanges qui se font dans le même temps.

Selon M. Dupuis, ce troisième travail désigne le passage du soleil dans le troisième signe, auquel répondoit la Balance, et qui étoit marqué par le lever du soir de la grande ourse. Mais parce que ce n'est pas ici une ourse qu'il nous faut, mais un sanglier, M. Dupuis ajoute : « Il paroît que les Syriens, au lieu d'une ourse, peignoient un sanglier, et que c'est là le fameux sanglier d'Erymanthe; le surnom d'*Erymanthis* est encore resté à l'ourse

céleste : *Erymanthidos ursæ*, dit Ovide. Il y a plus encore : Kirker nous donne une sphère des Orientaux, où le passage du soleil dans les signes est marqué par des levers et des couchers d'étoiles ; et en parlant du Cancer et du Lion, avec lesquels se couche la grande ourse, il nous dit qu'on y dessinoit *Porcum ferreum*.

A l'égard des centaures, c'est précisément dans ce même mois que, tandis que le soleil parcouroit le troisième signe, les étoiles du centaure céleste, placées immédiatement sous la Balance, et absorbées alors dans les rayons solaires, montoient avec le soleil sur l'horizon.

Enfin, on peignoit autrefois le centaure tenant à la main une outre pleine de vin ; et c'étoit le symbole des vendanges, qui se faisoient au lever de cette constellation.

Le quatrième travail est le triomphe d'Hercule sur la biche aux cornes d'or et aux pieds d'airain. Il la poursuivit pendant un an, et l'ayant fatiguée à la course, il la prit au bord d'un fleuve.

Cette biche, dans l'explication de M. Gébelin, ne signifie autre chose que la chasse, qui fait l'amusement du mois d'octobre.

Dans le système de M. Dupuis, ce quatrième travail, répondant au signe du Scorpion, s'explique par les constellations qui paroissoient à l'horizon le matin ou le soir, lorsque le soleil étoit aux premiers degrés de ce signe. A la vérité, dans les constellations actuelles nous n'avons pas de biche; mais les interprètes arabes placent une biche dans la constellation que nous nommons *Cassiopée*, et l'appellent encore *Cerva*. Or, nous voyons que cette constellation, l'une des plus brillantes du ciel, se couchoit précisément le matin, lorsque le soleil entroit au Scorpion, et fixoit très-bien, par son coucher, le passage du soleil dans ce signe.

Nous ne pousserons pas plus loin ce parallèle. Ceux qui seroient curieux de le suivre, pourront consulter les ouvrages que nous avons cités. M. Dupuis se montre, dans le sien, toujours fidèle à son système, toujours constant dans sa marche, tandis que M. Gébelin change quelquefois d'objet, sans cesser néanmoins de donner un air de vérité aux allégories qu'il nous présente. La richesse de son imagination lui fournit d'ailleurs tant de ressources, qu'il nous offre lui-même, en

terminant son explication des douze travaux d'Hercule, un nouveau plan d'allégories tout différent du premier (*).

« Si l'on insiste, dit-il, et que l'on veuille quelque chose de précis sur les fruits qu'Hercule a cueillis avant sa fin, nous reviendrons en arrière; et au lieu de regarder le combat avec l'hydre comme l'allégorie de la moisson, parce qu'il répond au mois d'août, nous le considérerons comme le dessèchement des marais, suite du premier travail, qui fut le défrichement des terres. Les marais sont de véritables hydres; c'est-à-dire, des sources d'eau qui semblent intarissables; et leurs têtes à longs cous, où l'on met le feu pour qu'elles ne recroissent pas, seroient les joncs et toutes les autres plantes aquatiques qui naissent dans les marais; ou même, et dans le sens le plus littéral, les serpens et les hydres énormes et de toutes espèces, dont sont remplis les pays marécageux et incultes ».

Tel seroit alors l'arrangement des travaux d'Hercule. Le premier, défrichement des terres, extirpation des forêts, etc. Le second,

(*) Allégories Orientales, p. 226.

dessèchement des marais, fossés creusés, digues élevées, etc. Le troisième, labour et semailles, etc. etc. Le douzième, au mois de juin, et à la fin de l'année du laboureur, moisson aux fruits dorés, appelés, avec raison, *Méla*, ou richesses *Millionnaires* des jardins, paradis ou terres cultivées, après la récolte desquelles, cessation des travaux, fin de l'année, terme de la course commencée : et ces richesses sont véritablement encore les richesses d'Atlas, dans le sens où *Atlas* signifie travaux, combats d'athlètes ou de héros infatigables.

On ne se seroit pas attendu à une si grande fécondité : mais pour mieux juger du fond qu'on doit faire, généralement parlant, sur toutes ces allégories, on peut lire encore, si l'on veut, celles que l'abbé Banier a rassemblées sur le même objet dans son grand ouvrage de la Mythologie et des Fables expliquées par l'Histoire.

LETTRE XXI.

Suite de l'Histoire de la Grèce, sous la cinquième époque.

Vous avez pu remarquer, mon fils, dans la Lettre précédente, que la suite des rois d'Athènes nous a servi, dans bien des circonstances, comme de point de réunion pour tous les événemens un peu importans, ou pour ceux qui en ont été la source. C'est un des avantages que nous offrent en partie les marbres, et que nous avons cru devoir mettre à profit, pour lier les principaux faits, parmi tant d'Etats divers, dont l'histoire n'est susceptible de quelque intérêt, qu'autant qu'on peut rapprocher ces histoires particulières les unes des autres, et les ramener en quelque sorte à un centre commun.

Le dernier roi d'Athènes dont nous ayons fait mention, est Erichtonius, sous le règne duquel Danaüs vint en Grèce, et occupa le royaume d'Argos. Erichtonius régna cin-

quante ans, et eut pour fils Pandion, qui lui succéda. De ce prince naquirent deux fils, Erecthée et Butès, et deux filles, Progné et Philomèle. Ayant une guerre à soutenir contre Labdacus, roi de Thèbes, petit-fils de Cadmus, Pandion fit alliance avec Térée, fils de Mars, et roi de Thrace, par où il faut entendre, non la Thrace proprement dite, qui s'étendoit depuis la frontière de la Macédoine, et le long de la mer Egée et de la Propontide, jusqu'au Pont-Euxin, mais la Thrace des temps héroïques, à laquelle Pausanias semble donner pour capitale Daulis, au-dessus de Chéronée; car alors les Barbares, ajoute-t-il, occupoient plusieurs cantons de la Grèce (1). Après avoir terminé la guerre avec succès, Pandion donna l'aînée de ses filles en mariage à Térée, qui, n'écoutant que la passion qu'il avoit conçue pour sa belle-sœur, lui fit violence, et joignant ensuite la barbarie à l'outrage, lui coupa la langue pour l'empêcher de publier le crime qu'il venoit de 1463 avant Jésus-Christ.

(1) Pausan. l. I, c. 5, et c. 41.

commettre (1). L'infortunée Philomèle, hors d'état de se faire entendre, traça, sur un voile qu'elle brodoit, sa honte et ses malheurs. Progné, instruite par ce moyen des attentats et de la cruauté de son mari, se montra encore plus barbare que lui en trempant ses mains dans le sang d'Itys, son propre fils, et en donnant à la terre, par un nouveau forfait, le premier exemple de cette horrible vengeance qu'Atrée imita depuis. Térée, apprenant de Progné elle-même de quels mets il venoit de se rassasier, alloit immoler les deux sœurs à sa fureur, si la fuite la plus prompte ne lui eût dérobé ses victimes. Progné et Philomèle se retirèrent à Athènes, où, sans cesse occupées du souvenir de leurs maux, elles passèrent le reste de leur vie dans les gémissemens et les larmes; ce qui fit dire à la fable, qu'elles avoient été changées, l'une en hirondelle, et l'autre en rossignol. Térée, devenu un objet d'horreur pour tout ce qui l'environnoit, finit par se tuer lui-même (2); et

(1) Pausan. c. 5.
(2) *Ibid.* c. 41.

Pandion,

Pandion, après un règne de quarante ans, mourut de chagrin. Tant une passion déréglée peut causer de crimes et de malheurs!

Sous le règne de ce prince, l'an 1432 avant l'ère chrétienne, Minos l'ancien commença à régner en Crète, selon les marbres; et le fer fut trouvé sur le mont Ida, par les Dactyles (1). 1432 avant Jésus-Christ.

Erecthée, que Diodore fait venir d'Egypte, mais qui, selon Apollodore, étoit fils de Pandion, retint pour lui la royauté, et donna à son frère Butès le sacerdoce de Minerve.

D'Erecthée naquirent Cécrops, Ornée, Pandore et Métion; l'aînée de ses filles fut Procris, épouse de Céphale, fils de Deïonée, roi de la Phocide, l'un des descendans de Deucalion. Son mari la tua, par malheur, à la chasse, avec un dard dont elle lui avoit fait présent. Ce meurtre involontaire fut soumis au jugement de l'aréopage, qui condamna Céphale à un exil perpétuel. Parmi

(1) Marbres, époq. xj.

les autres filles d'Erecthée, Orithie fut enlevée par un roi de Thrace, nommé Borée; une de ses sœurs, sur la réponse de l'oracle, fut sacrifiée par son père, pour le succès de la guerre qui s'étoit élevée entre lui et les habitans d'Eleusis; et celles que l'oracle avoit épargnées, mais que cette scène barbare avoit pénétrées d'horreur, s'arrachèrent la vie.

1409 avant Jésus-Christ. Ce fut sous Erecthée que Cérès arriva dans l'Attique, et y enseigna la manière d'ensemencer les terres (1). Ce qui nous fait croire qu'elle n'apportoit point de la Sicile, comme le prétend Diodore (2), la science précieuse du labourage, c'est qu'au temps de la guerre de Troie, ainsi qu'on le voit dans Homère, les peuples qui habitoient cette île étoient encore sauvages. Il est donc plus naturel de penser qu'elle venoit de l'Egypte, eu égard surtout à la conformité de

(1) Marbres, époq. xij.

(2) Diod. l. V, p. 288; et voyez ce que dit le même historien, l. I, p. 25, en parlant d'Erecthée.

ses mystères avec ceux d'Isis. Cérès fut accueillie avec transport par Célée, roi d'Eleusis. Triptolème (1), fils de Célée, parcourut la Grèce, pour la faire jouir, par ses leçons, des bienfaits de Cérès. Les poëmes sur l'enlèvement de Proserpine, sur la recherche que fit Cérès après avoir perdu sa fille, et sur les fables relatives aux nouvelles connoissances que l'on venoit d'acquérir, sont aussi du règne d'Erecthée, selon les marbres (2); ainsi que l'établissement des mystères d'Eleusis par Eumolpe, fils de Musée, qui publia les poésies de son père.

Erecthée régna cinquante ans. Il fut tué dans la guerre qu'il avoit entreprise contre les Eleusiniens; et Cécrops, son fils aîné,

(1) Les Egyptiens, de leur côté, faisoient aussi mention d'un Triptolême, qui accompagna Osiris dans ses voyages, et qui étoit très-instruit dans tout ce qui concerne les blés et le labourage. Osiris le chargea, selon eux, de cultiver tout le territoire de l'Attique. Diod. l. I, p. 16, 17; et ci-dessus, tom. I, p. 376.

(2) Marbres, époq. xiij, xiv et xv.

lui succéda. Cécrops, second du nom, fut à peine monté sur le trône, que les autres enfans d'Erecthée le lui disputèrent. Xuthus, un des fils d'Hellen, chassé de Thessalie par ses frères, qui l'avoient accusé d'avoir pillé les trésors de leur père, s'étoit retiré à Athènes, où il avoit épousé une fille d'Erecthée. Ses beaux-frères convinrent de le prendre pour juge de leur différend. Il décida en faveur de Cécrops, qui étoit l'aîné; ce qui lui attira la haine des autres prétendans, et l'obligea d'aller s'établir dans l'Egiale, depuis l'Achaïe, où il finit ses jours (1).

Un des premiers soins de Cécrops, dès qu'il se sentit affermi sur le trône, fut de terminer la guerre où son père s'étoit engagé. Il fit avec les Eleusiniens un traité, par lequel ceux-ci se soumirent au gouvernement d'Athènes, pour former avec elle un seul royaume, comme tous les autres peuples de l'Attique, à condition toutefois qu'ils resteroient en possession des mystères de la déesse, et que le sacerdoce de Cérès et de Proser-

(1) Pausan. l. VII. c. 1.

pine seroit conservé à Eumolpe et aux filles de Célée (1). C'est en effet à cet Eumolpe, fils de Neptune et de Chioné, l'une des filles d'Orithie, et par conséquent petit-fils d'Erecthée par sa mère, que les Eumolpides, chargés de la dispensation des mystères parmi les habitans d'Eleusine, et les Céryces ou hérauts grecs, descendans de Cérix, le plus jeune des fils d'Eumolpe, devoient leur origine.

Cécrops II régna en paix pendant quarante ans; mais la fin de ce règne fut plus orageuse encore que ne l'avoit été le commencement. Il n'avoit eu qu'un fils, nommé Pandion; il l'associa au trône, et c'en fut assez pour ranimer les prétentions et la haine des enfans de Métion, frère du roi. Ils parvinrent à soulever le peuple, et à chasser d'Athènes Cécrops et Pandion. Le premier mourut à Mégare. Il y vit régner son fils, que le roi de ce pays avoit choisi pour gendre, et auquel il laissa ses Etats, étant forcé de prendre la fuite, à cause du meurtre

(1) Pausan. l. I, c. 38.

qu'il avoit commis dans la personne de son oncle (1). Pandion (deuxième roi de ce nom) recouvra bientôt après le royaume d'Attique, ou il en soumit du moins une partie à ses lois, tandis que les séditieux restoient les maîtres à Athènes. Eusèbe lui donne vingt-cinq ans de règne, et les marbres placent de son temps trois époques particulières; l'une est la première lustration ou purification faite à Athènes pour un meurtre, commis sans doute dans cette ville; la seconde époque est celle des premiers combats gymniques, espèce de jeux établis à Eleusis, et consistant dans la lutte qui se faisoit entre des hommes nus et frottés d'huile; la troisième est l'institution des jeux lycéens, ou plutôt l'introduction à Athènes des fêtes lycéennes, dont nous avons vu que Lycaon, roi d'Arcadie, avoit été l'instituteur. C'est à lui aussi qu'on doit rapporter l'origine des premiers sacrifices humains dans la Grèce, placés seulement par les

1326 avant Jésus-Christ.

(1) Apol. l. III; et voyez Pausan. l. I, c. 5.

marbres du temps de ce Pandion, fils de Cécrops II.

Pandion II eut quatre fils; Egée, qui fut l'aîné, Pallas, Nysus et Lycus. Il partagea entre eux ses Etats, réservant néanmoins à l'aîné une sorte de juridiction et d'empire sur ses frères. Mégare entroit dans ce partage, et faisoit la part de Nysus, avec les terres comprises dans l'isthme; mais elle se sépara bientôt du reste de l'Attique. Strabon prétend que la ville de Mégare n'étoit pas encore bâtie, et qu'elle ne le fut qu'après le retour des Héraclides. S'il en est ainsi, ce que dit Pausanias doit s'entendre de la contrée plutôt que de la ville même (1).

Après la mort de Pandion, Egée régna à Athènes; mais craignant le mécontentement de son peuple, parce qu'il n'avoit point d'enfans, et que son frère Pallas en avoit un très-grand nombre, il alla consulter l'oracle de Delphes, dont la réponse étoit bien faite pour l'embarrasser (2). *Grand prince*, lui dit

(1) Pausan. *ibid.* c. 5 et 39.

(2) Plutarch. *in Thes.*

la prêtresse, *ne délie point le pied du boue avant que tu sois de retour au milieu de ton peuple.*

Pour avoir le mot de l'énigme, Egée passa par Trézène, ville de l'Argolide, située à l'entrée du golfe Saronique, et où régnoit Pitthée, qui l'avoit fondée en quelque sorte, et l'avoit ainsi nommée du nom de son frère. Pitthée passoit pour très-habile à deviner le sens des oracles. Entendant finesse à celui-ci, il crut que c'étoit une défense faite à Egée de chercher à se procurer aucune postérité avant d'être de retour à Athènes; on ne voit pas trop sur quel fondement néanmoins il imagina de lui en donner une, en lui faisant épouser secrètement sa fille Ethra: mais pour sauver l'honneur de cette princesse, et ne pas s'attirer pour ennemis les fils de Pallas, il publia, dès qu'Ethra fut enceinte, que Neptune, la grande divinité de Trézène, l'avoit honorée de son alliance. Egée, se flattant de son côté qu'il pourroit avoir un fils, avoit pris la précaution, avant son départ, de mettre son épée et ses souliers sous une grosse pierre, et de recommander à son

épouse, si elle accouchoit d'un enfant mâle, de ne le lui envoyer que lorsqu'il seroit en état de la lever.

Thésée vint au monde, et son grand-père prit un soin tout particulier de son éducation. A peine eut-il atteint l'âge de seize ans, que sa mère le conduisit à la pierre; dès qu'il l'eut levée, elle lui déclara le secret de sa naissance, et lui ordonna de prendre l'épée et les souliers, et de se préparer à aller, par mer, trouver son père à Athènes. Mais, quelques raisons que pussent lui alléguer sa mère et son aïeul, pour l'engager à prendre cette route et à éviter celle de terre, infestée plus que jamais de brigands, depuis qu'Hercule, s'étant rendu captif chez Omphale, avoit cessé de les poursuivre, il ne voulut se rendre à Athènes que par le chemin le plus périlleux, et le plus propre en même temps à le faire connoître par ses exploits. Ceux d'Hercule, dont il étoit parent, enflammoient son courage, et lui faisoient désirer de tout entreprendre à son exemple, et de tout hasarder. Plein de ces idées, qui faisoient les héros de ce temps-là, il ne tarda pas à trouver des aventures.

La première rencontre fut celle de Périphète, qui osa mettre la main sur lui et l'arrêter. Cet homme avoit pour arme une massue; Thésée le tua, s'empara de cette lourde massue, qui, selon quelques-uns, étoit d'airain, et la porta toujours depuis, comme Hercule portoit la peau du lion de Némée pour signaler sa victoire. De là, traversant l'isthme de Corinthe, il punit Sinnis du même genre de supplice qu'il faisoit souffrir aux autres. Sinnis étoit un géant terrible qui ployoit deux pins, et y attachoit les membres de ceux qui passoient, afin que les arbres, en se redressant, missent en pièces ces nfortunés. De la fille de ce géant, Thésée eut un fils, nommé Ménalippe. Parmi d'autres exploits semblables qui peignent les mœurs de ce temps, nous citerons encore celui-ci. A Hermione, entre Eleusis et Athènes, il y avoit un autre géant, nommé Damastès, et qu'on appeloit aussi *Procruste*, c'est-à-dire, *qui étend par force et avec violence*. Ce géant avoit plusieurs lits; et quand un hôte arrivoit chez lui, s'il étoit grand, il le faisoit coucher dans un petit lit, et lui

coupoit l'extrémité des pieds qui passoit la longueur du lit; s'il étoit petit, il le faisoit coucher dans un lit plus grand, et à force de machines il lui étendoit les jambes, jusqu'à ce qu'il l'eût rendu de niveau avec le lit où il l'avoit mis. Thésée l'obligea de s'égaler lui-même à la mesure de ses lits, comme ce brigand y avoit égalé ses hôtes.

Thésée étant arrivé sur les bords du Céphise, y trouva la famille des Phytalides, qui venoit au-devant de lui pour lui faire honneur. La première chose qu'il leur demanda, et qu'il obtint d'elles, ce fut d'être purifié avec les cérémonies accoutumées, afin de pouvoir être admis aux mystères de Cérès. Il se rendit bientôt après à Athènes, qu'il trouva dans une étrange confusion. Si l'on en croit Plutarque, Egée se laissoit gouverner par Médée, qui lui promettoit qu'à la faveur de ses remèdes, elle lui feroit avoir des enfans. Peu de jours après son arrivée, Thésée se fit connoître de son père en tirant son épée dans un repas, au moment où Médée, de concert avec Egée qu'elle avoit entraîné dans ce complot, lui présentoit une

coupe empoisonnée. Egée reconnut son fils, renversa la coupe, et après plusieurs questions qu'il fit à Thésée pour mieux s'assurer de sa naissance, il convoqua une assemblée générale, dans laquelle il présenta Thésée comme son fils aux Athéniens, qui le reçurent avec les plus vifs transports de joie.

Tel est le récit de Plutarque; mais il pèche contre la vraisemblance; et on observe avec fondement que cet écrivain a un peu trop copié Ovide, plutôt que de bons historiens. En effet, ou la conquête de la toison d'or, dont nous ne tarderons pas à faire mention, avoit précédé l'arrivée de Thésée à Athènes, ce qui ne cadre pas d'ailleurs avec l'âge de ce prince, et dans ce cas il auroit été très-connu de Médée, avec qui il avoit fait un si long voyage, ou l'expédition des Argonautes n'avoit pas encore eu lieu, comme on le pense communément, et alors Médée ne pouvoit pas être à Athènes, puisque ce fut Jason qui l'y amena de la Colchide. Il y a donc lieu de penser que son attentat contre Thésée aura été postérieur à quelque autre voyage de ce prince, qui, ayant découvert

ce qu'elle tramoit contre lui, l'aura forcé de prendre la fuite (1).

Les fils de Pallas avoient toujours espéré de succéder à Egée qu'ils croyoient sans enfans; mais Thésée ayant été reconnu pour l'héritier du royaume, ils prirent les armes, et se partagèrent en deux bandes, dont l'une se mit en embuscade pour surprendre Thésée. Celui-ci, averti par un homme qui sembloit être de leur parti, alla attaquer brusquement cette troupe, et la tailla en pièces; les autres conjurés, informés de cette nouvelle, se séparèrent, et furent entièrement dispersés.

Ayant assuré ses droits, et voulant s'attirer l'amour du peuple, Thésée alla combattre le taureau de Marathon qui faisoit de très-grands ravages; et l'ayant dompté, il lui fit traverser la ville pour qu'il fût vu de tout le peuple, et le sacrifia ensuite à Apollon.

Mais ce qui lui mérita le plus la reconnoissance des Athéniens, ce fut le service

(1) Voy. Pausan. l. II, c. 3.

qu'il leur rendit en les délivrant du tribut qu'ils payoient à Minos, roi de Crète, île fameuse, où l'on prétend que fut élevé Jupiter, et qui s'étend en longueur d'occident en orient, au midi de la mer Egée. Il ne faut pas confondre ce second Minos avec le premier dont nous avons déjà parlé (1); et pour reprendre les choses dans leur origine, voici ce qu'en dit Diodore de Sicile (2).

Tectame, ou Teutame, fils de Dorus, petit-fils d'Hellen, et arrière-petit-fils de Deucalion, ayant passé en Crète avec des Æoliens et des Pélasgiens, devint roi de cette île. Il épousa la fille d'un nommé Crétès, qui avoit sans doute quelque autorité dans le pays, et devint père d'Astérion. Pendant le règne de ce dernier, Jupiter, dit-on, enleva Europe, fille d'Agénor, et sœur de Cadmus, la mena en Crète, et en eut trois enfans; Minos, qui est le premier de ce nom, Rhadamante et Sarpédon. Ensuite Astérion épousa Europe; mais comme

(1) Voyez ci-dessus, p. 433.

(2) Diod. l. IV, p. 263; et l. V, p. 343.

il n'en avoit point d'enfans, il adopta les fils de Jupiter, et leur laissa son royaume. A prendre les choses historiquement, et abstraction faite de la métamorphose du dieu en taureau, ainsi que du trajet qu'il fit sur mer, en portant Europe sur son dos (1), il seroit difficile de dire quel a été ce Jupiter, ravisseur de la fille d'Agénor, et père de Minos; au moins est-il postérieur de plusieurs siècles au premier Jupiter, élevé dans la Crète.

Sarpédon, vaincu par son frère Minos, auquel il avoit osé disputer la couronne (2), passa dans la Lycie, où il établit son empire (3). Evandre son fils lui succéda, et ayant épousé Déidamie, fille de Bellérophon, il en eut un autre Sarpédon, qui, selon Diodore de Sicile, accompagna Agamemnon à la prise de Troie; mais, selon Homère, et avec plus de vraisemblance, ce prince fut du parti des Troyens.

---

(1) Apollod. l. III.
(2) Voyez ci-dessus, p. 322.
(3) Diod. l. V, p. 345.

Rhadamante eut sous sa domination de grandes îles, et, si l'on en croit Diodore, presque toutes les côtes de l'Asie, qui s'étoient données volontairement à lui, sur la réputation de sa probité. Il s'étoit distingué en effet par l'équité de ses jugemens, et par le châtiment dont il punissoit les impies, les brigands, et toute espèce de malfaiteurs. Aussi les mythologistes l'ont-ils établi juge dans les enfers, pour décider du sort éternel des bons et des méchans, lui déférant ainsi les mêmes honneurs qu'à Minos, qui passoit pour le plus juste de tous les rois. L'un et l'autre donnèrent des lois à la Crète. Mais Minos ayant eu dans cette île le sceptre en partage (1), épousa Ithône, et en eut Lycaste. Celui-ci ayant succédé à son père, choisit pour épouse Ida, fille de Corybas, dont il eut le second Minos. Ce prince fut le premier qui, ayant équipé une puissante flotte, se rendit maître de la mer. La célèbre Pasiphaé lui donna, entre autres enfans, Androgée et Ariadne.

(1) Diod. l. IV, p. 263.

Androgée, étant allé à Athènes sous le règne d'Egée, pour assister avec la plus brillante jeunesse aux fêtes panathéniennes, y signala sa force et son adresse. Il vainquit tous les athlètes, ce qui lui attira l'amitié des fils de Pallas. Mais Egée, qui avoit peur que la liaison étroite qui s'étoit formée entre ces princes, ne portât Minos à donner du secours aux Pallantides, et qu'ils ne le dépouillassent de son royaume, résolut de faire périr Androgée. Il saisit le temps où ce jeune prince alloit à Thèbes, et le fit tuer près d'Œoné, ville d'Attique, par quelques habitans du pays. Minos, apprenant la mort de son fils, tandis qu'il étoit dans l'île de Paros, où il sacrifioit aux Grâces, jette à terre sa couronne, fait cesser le chant des flûtes; et après avoir achevé promptement le sacrifice, il vole à Athènes pour demander justice. N'ayant pu l'obtenir, il déclare la guerre aux Athéniens, et prie Jupiter de leur envoyer la sécheresse et la famine. Mais ne se bornant pas à des imprécations et à des menaces, ce monarque rassemble aussitôt ses troupes. A l'aide de cette flotte nom-

breuse, qui lui avoit assujetti la plupart des îles voisines, il fait passer son armée dans l'Attique, assiége Mégare et s'en rend maître, prend d'assaut la plupart des villes qui formoient le petit Etat de Nysus, frère d'Egée, et le force à se renfermer dans Nisée, où l'on prétend que ce prince fut trahi par sa fille. Si l'on en croit la fable, dit Pausanias (1), Nysus avoit des cheveux couleur de pourpre, et ne devoit pas mourir tant qu'il les conserveroit. Mais sa fille, brûlant d'un fol amour pour Minos, coupa les cheveux à son père, et fut ainsi la cause de sa perte. En supposant de sa part quelque espèce de trahison, on ajoute au moins (2) que cette fille dénaturée ne jouit point du fruit de son crime; Minos, dédaignant de la voir, partit sans lui parler. Pour se dérober à ses remords et à la honte que lui causoit un forfait méprisé, elle se jeta dans la mer.

Sur ces entrefaites, les Athéniens, pressés

---

(1) Pausan. l. I, c. 19. Apollod. l. III. Plutarch. *in Thes.*

(2) Ovid. Métam. l. VIII.

de toute part, éprouvant la contagion, la disette, et tous les maux qu'occasionnoient les ravages que l'ennemi faisoit à leur porte, crurent devoir recourir aux sacrifices usités dans les grands dangers. Ils immolèrent sur le tombeau du cyclope Gereste, les quatre filles d'un étranger, nommé Hiacynthe, qui de Lacédémone étoit venu s'établir à Athènes. Cette offrande sacrilége, faite aux Dieux, n'ayant point empêché que Minos ne continuât à resserrer la ville, les Athéniens s'adressèrent à l'oracle (1), c'est-à-dire, à la Pythie, qui leur ordonna de subir la loi que le vainqueur leur imposeroit. Ils députèrent en conséquence vers le roi de Crète pour lui demander la paix. Des ambassadeurs parurent devant lui en état de supplians, portant des couronnes de branches sur la tête, et des rameaux environnés de bandelettes de laine blanche entre les mains. Minos ne souscrivit à leur demande qu'à condition qu'ils enverroient en Crète (2) sept jeunes garçons et

1295 avant Jésus-Christ.

(1) Marbres, époq. xx.

(2) Diod. l. IV, p. 263. Apollod. l. III.

sept jeunes filles par forme de tribut. Pour rendre cette histoire plus tragique, dit Plutarque (1), disons mieux, pour se venger de Minos, dont les Athéniens ne craignoient pas de souiller ainsi la mémoire, la fable ajoutoit que ces jeunes esclaves étoient dévorés par le Minotaure, ou qu'enfermés dans le labyrinthe et ne pouvant en trouver l'issue, ils y mouroient de faim. Ce Minotaure étoit, dans le langage des poëtes et selon l'expression d'Euripide, cité par Plutarque, *un mélange horrible, un monstre affreux, moitié homme et moitié taureau.*

Pasiphaé, éprise de la plus violente passion pour un taureau blanc que Neptune avoit fait sortir de la mer, emprunta, pour s'en faire aimer, le secours de Dédale (2), mécanicien célèbre, exilé d'Athènes pour un meurtre qu'il y avoit commis; et de ces infâmes amours naquit le Minotaure. A ces inventions de la fable, les Crétois répondoient, avec un peu plus de vraisemblance,

(1) Plutarch. *in Thes.*

(2) Apollod. l. III.

que le labyrinthe en question, ouvrage ingénieux de Dédale, n'étoit en effet qu'une prison, non pour le monstre que l'on y supposoit renfermé, mais seulement pour les jeunes gens envoyés par les Athéniens, et qui n'éprouvoient d'autre mal que celui d'y être étroitement gardés. Ils ajoutoient que Minos, pour honorer la mémoire de son fils, avoit établi des jeux où les vainqueurs recevoient ces esclaves pour prix de leur adresse, et que le premier qui remporta un semblable prix, fut un des plus grands seigneurs de sa cour, et le général de ses armées, nommé Taurus, homme rude et brutal, qui traita ces jeunes captifs avec beaucoup de hauteur et de dureté. Aristote lui-même assuroit, dans un de ses ouvrages, qu'au lieu d'être mis à mort par l'ordre de Minos, comme la fable le racontoit, ils vieillissoient dans l'esclavage, en gagnant misérablement leur vie par le travail de leurs mains (1).

Déjà les Athéniens avoient payé deux fois

(1) Plutarch. *in Thes.*

le tribut odieux que Minos leur avoit imposé. Le moment où ils devoient y satisfaire pour la troisième fois étoit arrivé ; et ce moment fatal, en rouvrant des plaies toujours sanglantes, renouveloit les murmures de toute la nation, qui ne pouvoit envisager sans frémir le danger que couroit chaque père de famille, de se voir arracher par le sort ce qu'il avoit de plus cher. On se plaignoit hautement qu'Egée étant l'unique cause du malheur public, parût seul exempt du châtiment que lui seul avoit mérité, et que tandis qu'il faisoit passer son royaume entre les mains d'un étranger ou d'un bâtard, car c'est ainsi qu'ils appeloient Thésée, il vît tranquillement ses sujets privés de leurs enfans légitimes. Thésée, sensible à ces plaintes, crut devoir prendre sur lui d'en tarir la source. Il s'offrit volontairement lui-même, sans vouloir tenter la fortune du sort. Cette générosité de sentiment et cette grandeur de courage, remplirent d'admiration les Athéniens, charmés de voir qu'il s'égalât au peuple, et qu'il pensât, non en roi seulement, mais en citoyen. Vainement Egée

s'empressa à le dissuader de ce noble dessein ; le trouvant inébranlable dans sa résolution, il fut contraint de souscrire à sa demande, et de tirer les autres enfans au sort. Thésée fit sa prière aux Dieux. Il offrit à Apollon, pour les jeunes gens qu'il alloit conduire en Crète, la branche de suppliant, consistant dans un rameau d'olivier sacré, tout environné des bandelettes dont nous avons parlé ; et Egée, de son côté, donna au pilote du vaisseau destiné pour le voyage, une voile blanche, qui devoit être pour lui l'heureux signe du retour de son fils ; et la voile noire avec laquelle on s'embarquoit, devoit servir, au contraire, à lui annoncer son malheur.

Si l'on en revient à la fable, Thésée, étant arrivé en Crète, se fit aimer d'Ariadne, fille de Minos, qui lui donna un peloton de fil, à l'aide duquel il se tira aisément de tous les détours du labyrinthe. Ce jeune prince tua le Minotaure, enleva Ariadne, et la conduisit à Athènes avec les jeunes gens de l'un et l'autre sexe qu'il rendit à ses concitoyens. Selon quelques-uns, Ariadne, fatiguée

du trajet, et se trouvant très-incommodée de l'agitation de la mer, mourut sur les côtes de l'Asie, où le vaisseau avoit été jeté; selon d'autres, Thésée l'abandonna dans l'île de Naxos, où elle épousa un prêtre de Bacchus, et, selon la fable, Bacchus lui-même, quoiqu'il y ait une assez grande distance entre le temps où Bacchus et Thésée ont vécu.

L'histoire rejetant ces fictions, prête un dénouement assez naturel aux aventures de ce dernier dans la Crète. Le retour des jeux établis par Minos en l'honneur de son fils, donna lieu à Thésée de demander au monarque la permission de combattre Taurus, qui étoit devenu, par son humeur dure et altière, un objet de haine pour le peuple, et que le commerce secret, dont on l'accusoit avec Pasiphaé, rendoit odieux au roi lui-même. Ayant obtenu l'agrément du prince, le héros athénien vainquit Taurus, et obtint pour prix de sa victoire, non-seulement une entière délivrance du tribut imposé à sa patrie, mais encore la main d'Ariadne que sa bonne mine et son courage avoient enflammée.

A son

A son retour, l'espèce d'ivresse que portoient dans tous les cœurs tant d'heureux succès, fit oublier au pilote ce qu'Égée lui avoit si fortement recommandé. Ce roi infortuné n'eut pas plutôt aperçu la voile noire qui étoit restée au vaisseau, que, ne doutant plus de la mort de son fils, il se précipita dans la mer, à laquelle, selon les Grecs, il donna son nom.

Le premier soin de Thésée avoit été de sacrifier aux Dieux. Il ne fut instruit de la perte qu'il venoit de faire, qu'après les libations qui terminoient le sacrifice. Pénétré de la plus vive douleur, il se rendit à Athènes, où il fit les funérailles de son père. Les Athéniens, pour reconnoître le service qu'il venoit de rendre à sa patrie, lui consacrèrent une portion de terre et un temple, dont il donna l'administration à la famille des Phytalides. On conserva, pendant bien des siècles, le vaisseau qui l'avoit conduit en Crète. C'étoit une galère à trente rames, que l'on entretenoit continuellement dans le même état, en remplaçant les anciennes pièces par de nouvelles, ce qui donnoit lieu aux philo-

sophes grecs de mettre en problème si c'étoit toujours le même vaisseau. Ce navire servoit tous les ans à transporter à Délos des députés couronnés de branches d'olivier, afin d'acquitter le vœu que Thésée avoit fait de sacrifier à Apollon.

Nous ne devons pas omettre ici la triste fin de Minos. Ce monarque, après le départ de Thésée, n'ayant plus les intrigues et le pouvoir de Taurus à redouter, voulut se venger de celui qui avoit favorisé ses amours avec Pasiphaé. Dédale, effrayé du danger qui le menaçoit, construisit, pour préparer sa fuite, deux bâtimens fort légers, l'un pour lui, l'autre pour son fils Icare; et afin de se dérober à la poursuite des vaisseaux de Minos qui n'alloient qu'à la rame, il imagina de mettre une voile aux siens; invention qui, si l'on en croit Pausanias (1), n'étoit point alors connue dans la Grèce, et qui cependant l'étoit des Égyptiens et des Phéniciens vers le même temps. Par ce moyen il aborda en Sicile, où il implora la protec-

(1) Pausan. l. IX, c. 1.

tion du roi Cocalus. Icare n'eut pas le même bonheur que son père. N'ayant pas su gouverner son vaisseau, il fit naufrage et se noya. De là cette fiction poétique des ailes dont Dédale avoit inventé l'usage, mais que le téméraire et imprudent Icare, en voulant s'élever trop haut, laissa fondre à l'ardeur du soleil (1).

Minos alla redemander Dédale les armes à la main (2), et ayant ensuite accepté l'hospitalité que lui offrit Cocalus, en lui promettant de le satisfaire, il fut étouffé par la trop grande chaleur d'un bain que ce roi perfide lui avoit préparé à dessein de le faire périr. Cocalus rendit son corps à ses soldats, en leur disant qu'il étoit mort pour être tombé malheureusement dans un bain d'eau chaude. Telle a été la fin du second Minos, si calomnié par les Grecs, et qu'il faut bien se garder, comme nous l'avons dit, de confondre avec le premier Minos, législateur de la Crète, ainsi que l'ont fait la plupart des historiens. L'un

(1) Diod. l. IV, p. 278.

(2) *Ibid.* et Pausan. l. VII, c. 4.

commença à régner, selon les Marbres (1), deux cent quatorze ans avant la guerre de Troie, et l'autre Minos, petit-fils du premier, florissoit environ quatre-vingts ans avant cette époque (2).

Deucalion, fils de Minos, monta sur le trône après la mort de son père, et eut pour fils et pour successeur Idoménée, qui, au rapport d'Homère, se distingua au siége de Troie. Mais, à son retour, une révolte qu'excita contre lui le vœu qu'il avoit fait, pendant une tempête, d'immoler son fils unique au Dieu de la mer, le força d'abandonner son royaume pour se retirer en Italie, où il fonda la ville de Salente.

Ce fut sous le règne de Deucalion, dont nous venons de faire mention, que Thésée épousa Phèdre, sœur de ce prince, ce qui prouve assez qu'il n'avoit point abandonné Ariadne, son autre sœur, dans l'île de Naxos, comme quelques écrivains l'ont raconté.

Nous parlerons bientôt des suites funestes

---

(1) Marbr. Epoch. xj.

(2) *Ibid.* Epoch. xx.

de cet autre hyménée ; mais pour reprendre le fil des événemens, nous devons observer, avant toutes choses, le premier usage que Thésée fit de la royauté. Paisible possesseur du trône, il ne s'y crut placé que pour la gloire et le bonheur de ses sujets. Persuadé que la force d'un Etat consiste dans l'union qui règne entre tous ses membres, il s'appliqua à donner aux habitans de l'Attique une nouvelle forme de gouvernement, et un centre commun. Depuis Cécrops (1), le pays étoit divisé par bourgades, qui avoient chacune leur magistrat particulier, et une salle ou palais dans lequel on s'assembloit pour l'administration de la justice, sans avoir recours au souverain, si ce n'est en temps de guerre. De là naissoient des querelles entre ces divers habitans. Quelques-uns avoient pris les armes contre le prince lui-même ; et Thucydide en donne pour exemple la guerre des Eleusiniens contre Erecthée. Thésée alla lui-même de bourgade en bourgade, et de famille en fa-

(1) Thucyd. l. II.

mille, pour leur faire sentir l'avantage qu'elles trouveroient à se réunir en un même corps (1). Quoiqu'il ne leur proposât qu'une forme de gouvernement populaire, où il ne se réservoit que l'intendance de la guerre et le maintien des lois, laissant tout le reste au peuple, il éprouva, surtout de la part des plus riches et des plus puissans, bien des obstacles et de la résistance. Il parvint cependant, en alliant la prudence et la fermeté, à gagner les uns, à intimider les autres, et à obtenir de tous le consentement qu'il désiroit. Il fit abattre en conséquence, dans tous les bourgs, les édifices destinés à tenir le conseil, supprima toutes les assemblées particulières, cassa tous les officiers et les magistrats qui étoient propres à chaque bourgade, et fit d'Athènes le centre de l'administration. C'est là que se rendoient les habitans de la campagne, ou pour terminer les différends qui survenoient entre eux, ou pour prendre sur les intérêts communs une résolution générale. La souveraine autorité

(1) Plutarch. *in Vit. Thes.*

n'appartenant plus qu'aux assemblées du peuple, Athènes devint dès lors une véritable république gouvernée démocratiquement, quoiqu'elle conservât la royauté. Il y en a même qui prétendent, avec Plutarque, que Thésée, après ces changemens, déposa toute l'autorité royale : mais s'il quitta le titre de roi, il paroît qu'il en conserva en grande partie les prérogatives et le pouvoir.

On célébroit avant lui des fêtes particulières, sous le nom d'*Athénées ;* il les rendit communes à toute l'Attique, et on les nomma *Panathénées*. Pour peupler et augmenter sa ville, il y appela les étrangers, en les faisant jouir des mêmes droits et des mêmes priviléges que les citoyens. Mais, pour empêcher que cette multitude ramassée de toute part, ne mît du désordre et de la confusion dans la république, il la divisa en trois classes, les nobles, les artisans et les laboureurs. Il confia aux premiers le soin de tout ce qui concernoit la religion ; il leur distribua toutes les charges, et leur donna le pouvoir d'interpréter les lois. Son but étant néanmoins d'établir une parfaite égalité, il ba-

lança ces avantages, et par le nombre de ceux qui composoient les deux autres classes, ce qui entraînoit dans les affaires publiques la pluralité des suffrages, et par le besoin essentiel que l'on avoit d'eux. Il joignit à l'Attique le territoire de Mégare, qui avoit été du domaine de son aïeul, et pour terminer les différends qui avoient lieu entre les Ioniens et les Péloponnésiens, il fit élever dans l'Isthme cette célèbre colonne où il grava deux inscriptions. Sur celle qui regardoit le levant, on lisoit ces mots : *Ce n'est pas ici le Péloponnèse, mais l'Ionie ;* et au couchant, on lisoit sur l'autre : *C'est ici le Péloponnèse, et non pas l'Ionie.*

Il institua vers le même temps, ou plutôt il renouvela les jeux de l'Isthme que nous avons déjà vus établis en l'honneur de Mélicerte, et les dédia à Neptune. Cet événement tombe, selon les Marbres (1), l'an 1259 avant l'ère chrétienne, et dans la même année où il introduisit parmi ses concitoyens le gouvernement populaire. Les premiers

(1) Marbr. Epoch. xxj.

jeux isthmiques se célébroient la nuit, et ressembloient plutôt à des mystères de religion qu'à des fêtes publiques. Ceux de Thésée se célébroient pendant le jour; les Athéniens y avoient les premières places; et les peuples de l'Attique et des pays voisins s'y rassembloient, comme ceux du Péloponnèse se rassemblèrent à Olympie.

On prétend que Thésée renouvela les jeux isthmiques à l'imitation d'Hercule et par une espèce d'émulation, afin que les Grecs célébrassent, en l'honneur de Neptune, ces mêmes jeux, par ses ordres et en mémoire de lui, comme ils célébroient dans l'Elide, en l'honneur de Jupiter, les jeux olympiques, par les ordres et en mémoire d'Hercule (1); mais, selon Trasille, ces derniers jeux ne furent établis qu'en la treizième année de Thésée, et par conséquent postérieurement aux jeux de l'Isthme. Si même on en croit Strabon (2), les jeux olympiques n'étoient pas connus du temps d'Homère, ce qui est

(1) Plutarch. *in Thes.*

(2) Strabon, l. VIII.

cause qu'il n'en a point parlé. Peut-être cela vient-il aussi de ce qu'ils étoient interrompus de son temps, comme ils l'ont été à diverses reprises. Pausanias, qui en fait remonter l'origine à la plus haute antiquité parmi les Grecs (1), en attribue l'invention à Hercule Idéen, l'un des Dactyles du mont Ida, auxquels Rhéa confia l'éducation de Jupiter, et qui vinrent de Crète en Élide. Cinquante ans après le déluge de Deucalion, l'un des descendans d'Hercule Idéen célébra ces jeux à Olympie. Au bout d'un certain intervalle de temps, pendant lequel ils avoient été repris une fois, Pélops les fit représenter en l'honneur de Jupiter avec plus de pompe et d'appareil qu'aucun de ses prédécesseurs. D'autres les donnèrent au peuple après lui; et enfin Hercule, fils d'Amphitryon, les fit célébrer à son tour. Le premier qu'il y couronna fut Iolas, fidèle compagnon de ses travaux, qui remporta le prix de la course du char, avec les cavales qu'Hercule même lui prêta. Ces jeux ne tardèrent pas à être

(1) Pausanias, l. V, c. 7 et 8.

négligés ; et bientôt on les interrompit entièrement jusqu'à Iphitus, prince d'Élide, dans le Péloponnèse, qui les rétablit plusieurs siècles après Hercule, c'est-à-dire, cent huit ans avant la première olympiade vulgaire, et huit cent quatre-vingt-quatre ans avant l'ère chrétienne.

Ce prince ordonna qu'on les célébrât tous les quatre ans ; mais elles ne servirent point encore à fixer la date des événemens. On ne commença à les compter que depuis l'olympiade où Corébus fut vainqueur, l'an 776 avant Jésus-Christ, selon le calcul du P. Pétau.

Nous avons rapporté jusqu'ici tout ce qui a le plus contribué à rendre Thésée aussi illustre qu'il l'a été parmi les Grecs. Le reste de sa vie n'est plus qu'une suite de fables, ou du moins, dans ce qu'elle peut avoir de réel, cette vie n'est plus qu'un enchaînement de fautes et de malheurs ; en sorte qu'on peut dire de Thésée, que si sa jeunesse fut signalée par des exploits, sa vieillesse le fut par des crimes.

On ne sait trop si l'on doit placer parmi

les faits historiques, ou mettre au nombre des fictions, la guerre qu'il a faite aux Amazones. La plupart des auteurs grecs en ont parlé ; et beaucoup d'anciens monumens, tels que leurs statues, leurs tombeaux qui se voyoient dans la Troade, à Athènes, dans d'autres lieux de l'Attique, dans la Thessalie (1), attestoient en apparence l'existence de ces femmes guerrières. Thémyscire, capitale de leur État, au sud du Pont-Euxin, les reconnoissoit pour ses fondatrices. Éphèse, Smyrne, Thyatire, qui portoient des Amazones sur leurs monnoies et sur leurs médailles, passoient, ou pour être leur ouvrage, ou pour avoir été réparées par leurs soins. Mais, d'un autre côté, Strabon (2) soutient que cette nation de femmes, si célèbres par leur valeur, n'a jamais existé ; et il observe que de tous les historiens d'Alexandre, dont quelques-uns font durer leur règne jusqu'au temps de ce conquérant, ceux qui ont le plus aimé la vérité, comme Aristobule et

(1) Iliad. 2. Plutarch. *in Thes.*

(2) Strabon, l. XI.

Ptolémée, n'en ont fait aucune mention. Leurs noms même empruntés des Grecs et nullement propres à des Scythes, Hyppolite, Lampéto, Penthésilée, Ménalippe, Antiope; leur forme de gouvernement, aussi incroyable dans sa durée, aussi peu naturel en lui-même que leurs mœurs et leurs usages, semble tout déposer contre elles.

C'est ainsi toutefois que Justin expose leur origine, et les principaux faits qui les concernent. Deux jeunes princes du sang royal des Scythes, ayant été chassés de leur pays par la faction des grands, entraînèrent avec eux beaucoup de jeunes gens de l'un et l'autre sexe, et s'étant retirés vers les confins de la Cappadoce, sur les bords du Thermodon, se rendirent maîtres des plaines de Thémyscire, où ils établirent leur demeure. Là, n'ayant fait pendant plusieurs années que piller leurs voisins, ils s'attirèrent la vengeance de ces peuples, qui les firent tous périr. Leurs femmes, outre le chagrin de leur exil, éprouvant encore la perte de ce qu'elles avoient de plus cher, prirent les armes, commencèrent par se défendre, agran-

dirent ensuite leurs États, et firent la guerre à tous ceux qui prétendirent s'opposer à leurs progrès. Elles renoncèrent dès lors au mariage, qui ne leur parut plus qu'une servitude, et massacrèrent le peu d'hommes qui restoient encore parmi elles. Cependant, après avoir obtenu la paix à la pointe de l'épée, elles se résolurent à faire partager leur couche à leurs voisins, pour ne pas laisser éteindre leur race. Mais elles faisoient mourir tous les garçons qu'elles mettoient au monde, et ne gardoient que les filles, qu'elles accoutumoient à la vie dure qu'elles avoient embrassée. On les exerçoit à la chasse, à monter à cheval, à manier les armes; et afin qu'elles fussent plus en état de tirer de l'arc, on leur brûloit la mamelle droite dans leur enfance, ce qui les fit appeler *Amazones*.

Elles eurent deux reines fameuses et puissantes, qui, ayant partagé leurs troupes, s'occupèrent alternativement à faire la guerre au dehors, et à veiller au dedans à la sûreté de leurs frontières. Une de leurs armées, destinée à garder les pays qu'elles avoient

conquis dans l'Asie, fut taillée en pièces par des barbares qui firent une irruption de ce côté-là, et Marthésie fut tuée dans le combat.

Orithie, sa fille, lui succéda. C'est sous son règne que Justin place l'expédition d'Hercule contre les Amazones. Orithie, selon l'écrivain grec, avoit pour sœur Antiope, qui régnoit conjointement avec elle, et dont les troupes furent surprises par l'invasion d'Hercule. Les uns prétendent que Thésée l'ayant suivi dans cette guerre, il reçut Antiope pour prix de sa valeur; Justin nomme Hyppolite. D'autres, cités par Plutarque, assurent que Thésée n'entreprit ce voyage que long-temps après celui d'Hercule, et fit prisonnière Antiope, qu'il emmena avec lui. Bion raconte, au contraire, qu'il commit à ce sujet l'infidélité la plus criante (1); les Amazones, aimant naturellement les hommes, loin de le fuir, allèrent au devant de lui, lorsqu'il aborda sur leurs côtes, et lui offrirent des présens; mais Thésée, après avoir invité celle qui les portoit à entrer dans son

(1) Plutarch. *in Thes.*

vaisseau, mit aussitôt à la voile. Il eut par la suite un fils de sa captive.

Les Amazones, pour se venger de l'invasion des Grecs, et de l'infidélité de Thésée, s'en prirent aux Athéniens (1). Des bords du Thermodon, elles vinrent, conduites par Orithie, les attaquer jusque dans leurs murs, pénétrèrent dans l'ancienne ville, et y livrèrent, près de la citadelle, un combat sanglant, dans lequel la victoire, après avoir été long-temps disputée, se déclara pour Thésée, à côté duquel Antiope, armée pour la cause de son mari, mourut avec gloire. Les plus distinguées d'entre elles furent tuées les armes à la main, et inhumées dans la Grèce. A la mort d'Orithie, Penthésilée monta sur le trône. Dans la guerre de Troie, où elle mena elle-même du secours aux Troyens contre les Grecs, elle se signala par sa valeur; mais ayant été tuée, et son armée entièrement dissipée, le petit nombre de celles qui étoient restées dans son royaume, eurent peine à se défendre contre

(1) Justin, l. II, c. 4. Plutarch. *ubi suprà.*

les entreprises de leurs voisins. Elles ne laissèrent pas, si l'on en croit Justin, de durer jusqu'au temps d'Alexandre. Thalestris, leur reine, accompagnée de trois cents femmes, fit, au rapport de cet historien, une marche de vingt-cinq jours, pour aller trouver ce conquérant, dont elle ambitionnoit de porter la race jusque chez les Amazones. Dès qu'elle crut avoir obtenu ce qu'elle désiroit, elle retourna dans ses États. Mais elle ne vécut point assez pour voir l'accomplissement de ses desseins, et avec elle s'éteignit cette nation guerrière (1).

Tel est le récit de Justin au sujet des Amazones. Homère rapporte (2) qu'elles attaquèrent Priam, roi de Troie, à qui elles portèrent ensuite du secours; et le même poëte nous apprend que, dans cette contrée, on montroit quelques-uns de leurs tombeaux. Hérodote, qui parle de leur ancienne défaite près des rives du Thermodon, fait descendre les Sauromates, voisins des Scy-

(1) Justin, l. II, c. 4; et l. XII, c. 3.
(2) Iliad. 3.

thes, de ces peuples, et des Amazones emmenées captives par les Grecs, mais échappées bientôt après des mains de leurs vainqueurs (1). Diodore, Pausanias, parlent de la guerre des Amazones contre les Athéniens, et de la victoire que Thésée remporta sur elles (2). Partout il est fait mention de leurs succès et de leurs revers; et le concert de tant d'historiens et de monumens a donné lieu à des explications ou des systèmes à la faveur desquels on pût rendre leur existence plus vraisemblable.

Les uns prétendent qu'il y a eu en effet de ces femmes courageuses qui combattoient en corps d'armée, sans que d'ailleurs on soit fondé à croire qu'elles aient subsisté longtemps en forme de gouvernement, ni qu'elles aient été tout à fait séparées de leurs maris.

« Il ne seroit pas impossible, dit-on (3),

---

(1) Hérod. l. IV.

(2) Diod. l. IV. Pausan. l. I, c. 41.

(3) L'abbé Langlet-Dufresnoy, *Méthode pour étudier l'Histoire*, tom. IV, *in*-12, p. 346.

qu'il ne fût arrivé dans ces temps reculés ce qui est arrivé au cinquième siècle en Bohème, lorsqu'après la mort de Libyssa, fille de Cracus, roi de Bohème, qui gouverna ce royaume pendant plusieurs années, on vit Vélasia, jeune fille pleine de courage, assembler ses compagnes, élevées comme elle dans des exercices durs et violens, et les exhorter à s'emparer du gouvernement. La fortune seconda si bien leur valeur, que Vélasia devint maîtresse absolue de la Bohème, qu'elle gouverna avec ses femmes pendant sept ans, presque avec les mêmes lois que les Amazones avoient observées autrefois. On assure qu'elles se choisirent des maris, afin d'avoir des enfans capables de soutenir leur république. Mais elles firent une loi qui obligeoit d'élever soigneusement les filles, et au contraire d'arracher aux garçons l'œil droit, et de leur couper les pouces, afin qu'ils ne pussent ni tirer de l'arc, ni se servir d'aucune sorte d'armes. La Bohème fut donc soumise pendant sept ans à ces filles impérieuses, qui se conduisirent d'une manière trop dure pour faire aimer leur gouvernement ».

D'autres écrivains portent l'incrédulité beaucoup plus loin. Blessés non-seulement de l'invraisemblance de l'histoire des Amazones, telle qu'on la raconte, mais plus encore de ce qu'on veut que ces femmes guerrières aient fait, sans vaisseaux, une marche de plus de sept cents lieues; que des bords du Thermodon elles soient arrivées par terre, et par le nord du Pont-Euxin, dans l'Attique; et qu'elles aient traversé, sans obstacles, le Tanaïs, le Borysthène, le Tyras et le Danube, près de leur embouchure; ils tranchent la difficulté, en faisant de ces Amazones, non plus une nation toute entière, mais les femmes seulement et les compagnes de ces peuples presque sauvages, connus sous le nom de *Thraces* dans les temps héroïques, et qui avoisinoient l'Attique. Quelques-unes d'entre elles, qui, sachant manier les armes, et combattant généreusement à côté de leurs maris, seront restées sur le champ de bataille, auront suffi, disent-ils, à l'imagination ardente des Grecs, pour porter ceux-ci à créer un empire de femmes, et à en reculer l'origine et la patrie,

afin de rendre la chose plus merveilleuse encore (1).

Pour nous, sans prendre de parti dans une question si difficile à résoudre, sans oser même décider, en supposant leur existence, si Thésée fit la guerre aux Amazones conjointement avec Hercule, et reçut de ses mains Antiope comme le prix de ses services, ou s'il fit seul, long-temps après, une invasion dans leur pays, et s'il prit Antiope, soit en combattant, soit par une horrible infidélité, nous nous bornerons à rappeler ici que le fils qu'il eut, dit-on, de cette captive, est le célèbre Hyppolite, dont Phèdre, sa belle-mère, causa la mort injuste et tragique.

Cette reine vivoit encore lorsque Pirithoüs, roi des Lapithes qui habitoit un canton de la Thessalie, et fils d'Ixion, sur lequel

---

(1) Histoire de la Grèce, par M. Cousin-Despréaux, tom. II, p. 283; et consultez les Observations de Fréret sur l'Hist. des Amazones, tom. XXI, *in*-4°., des Mémoires de l'Académie; et tom. XXXVI, *in*-12.

les Grecs ont inventé tant de fables (1), voulut éprouver si Thésée méritoit la réputation qu'il s'étoit faite par ses exploits. Résolu de s'essayer contre lui, il descend à Marathon, et il enlève des troupeaux de bœufs qui étoient répandus dans la plaine. Thésée, averti de cette insulte, vole à sa rencontre : mais à peine se sont-ils aperçus, que, ravis réciproquement de leur bonne mine et de leur hardiesse, ils perdent l'envie de se battre ; et Pirithoüs, tendant le premier la main à Thésée, le rend juge, lui-même, du dommage qu'il lui a causé. Non moins généreux, Thésée le prie d'être son ami, son frère d'armes, et à l'heure même ils confirment leur amitié par le serment (2).

Quelque temps après, Pirithoüs, étant sur le point d'épouser Déidamie, envoya prier Thésée de venir à ses noces ; il y invita aussi les Centaures ses voisins, peuple

(1) Voyez l'explication de ces fables dans l'abbé Banier, *Mythol.* tom. VI, p. 316 et suiv.

(2) Plutarch. *in Thes.*

dont la fable a fait un composé bizarre, moitié hommes et moitié chevaux, mais qu'Homère s'est contenté de représenter comme des bêtes féroces des montagnes, c'est-à-dire, en style poétique, comme de féroces et cruels montagnards; si cependant on doit leur appliquer cet endroit du discours de Nestor (1).

Les Centaures étoient, après tout, des Bouviers, ou *Pique-bœufs*, selon la force du mot grec; et, selon Paléphate, c'étoient des habitans d'un lieu nommé *Néphélé*, au pied du mont Pélion, qui s'étoient accoutumés à monter à cheval, dans un temps où cet exercice étoit peu connu (2). Le jour de la fête, les Centaures s'étant enivrés, com-

(1) Iliad. l. I. Odyss. l. XXI.

(2) Voyez *toutefois les Recherches sur l'origine et l'ancienneté de l'équitation dans la Grèce, par Fréret*, tom. VII, *in*-4°., des Mém. de l'Acad. des Inscript.; et à la fin de ses observations sur les déluges d'Ogygès et de Deucalion, tom. XXIII; voyez aussi la Défense de la Chronologie, p. 143.

mirent toutes sortes d'insolences, et osèrent même insulter les femmes qui assistoient au festin. Les Lapithes, offensés de cette injure, se jetèrent sur eux, en laissèrent plusieurs sur la place, et firent ensuite une si rude guerre aux autres, qu'avec l'assistance de Thésée, ils les chassèrent de leur pays.

La mort enleva bientôt à Pirithoüs une épouse qui lui étoit chère (1). Il courut chercher à Athènes, au sein de l'amitié, un soulagement à sa douleur. Thésée, plus malheureux encore, venoit de perdre Phèdre et Hyppolite. Pirithoüs lui persuada de tenter avec lui l'enlèvement d'Hélène, dont la beauté, quoiqu'elle n'eût encore que dix ans, faisoit déjà quelque bruit dans la Grèce. Cette action, infâme dans un jeune homme, l'étoit plus encore dans Thésée, qui avoit alors cinquante ans; il se prêta néanmoins à une si odieuse entreprise. L'un et l'autre se rendirent à Sparte, où ils parvinrent à ravir Hélène, qui dansoit à une fête dans le temple de Diane. Se voyant en sûreté,

(1) Diod. l. IV, p. 265.

après

après avoir traversé le Péloponnèse, ils tirèrent cette princesse au sort, et convinrent que celui qui l'auroit en partage, aideroit son compagnon à en enlever une autre (1). Elle échut par le sort à Thésée, qui, en attendant qu'elle fût en âge, la mena à Aphidnes près d'Athènes, et la donna en garde à sa mère; après quoi, ne songeant plus qu'à accomplir l'engagement qu'ils avoient pris ensemble, ces deux amis, si toutefois on peut donner à d'indignes ravisseurs un si beau nom, allèrent en Epire, pour enlever la fille d'Aidonée, roi des Molosses.

Platon, dans son troisième Livre de la *République*, ne veut pas qu'on croie Thésée et Pirithoüs coupables de pareils crimes; car, au jugement de ce philosophe, qui du moins donne par là à tous ceux qui se piquent d'une haute naissance, une importante leçon, les enfans des Dieux ne sauroient être méchans. Ceux-ci toutefois, selon le rapport des historiens, l'étoient assez pour

(1) Plutarch. *in Thes.*

tant d'infamies; et tels ont été, pour la plupart, les héros de tous les peuples encore barbares.

La nouvelle entreprise des deux princes ne fut pas heureuse. Aidonée, prévenu de leur dessein, les fit arrêter; il avoit un chien, nommé Cerbère, auquel il livra le roi des Lapithes pour en être déchiré, et il renferma Thésée dans une étroite prison. La femme d'Aidonée s'appeloit Proserpine, selon Plutarque, et sa fille s'appeloit Coré: ailleurs il veut que Proserpine et Coré aient été la même personne. Un autre écrivain (1) met la scène dans la Thesprotie. Il prétend que c'est la femme du roi des Thesprotiens que ces deux ravisseurs vouloient enlever, et qu'ayant été faits prisonniers par ce prince, après avoir perdu une partie de leurs troupes, ils furent renfermés dans l'île de Cichyros, près de laquelle étoient le Cocyte et l'Achéron, dont Homère a fait usage dans sa description des Enfers. Ce sont tou-

(1) Pausan. l. I, c. 17.

tes ces traditions qui auront fait imaginer aux poëtes la descente de Thésée et de Pirithoüs dans la sombre demeure de Pluton pour lui ravir Proserpine.

Pendant la détention de Thésée, les Athéniens changèrent de dispositions à son égard, tant par le mécontentement que leur inspiroit sa conduite, que par les intrigues de Ménesthée, arrière-petit-fils d'Erecthée, et qui avoit en conséquence des droits à la couronne. Pour les faire valoir, il mit les grands dans ses intérêts, il échauffa le peuple par ses discours, il le gagna par ses caresses; et les fils de Tyndare, Castor et Pollux, qui étoient venus en armes dans l'Attique pour se faire rendre Hélène, entrèrent dans son parti. Dès qu'ils se furent emparés d'Aphidnes, où ils retrouvèrent leur sœur, Ménesthée leur fit ouvrir les portes d'Athènes, et ils achevèrent la révolution en le plaçant sur le trône. Les Tyndarides, après s'être fait initier dans les grands mystères, remmenèrent Hélène avec eux.

Thésée ayant recouvré sa liberté, non par le secours d'Hercule, qui ne vivoit plus

alors, mais par un sentiment de commisération de la part d'Aidonée, rentra à Athènes, où son parti conservoit encore quelque ombre de crédit. N'y trouvant pas les ressources qu'il en attendoit pour remonter sur le trône; ne pouvant plus se concilier les esprits que ses dernières foiblesses, disons mieux, que ses crimes avoient aigris; éprouvant même, dit Plutarque, que ceux qui le haïssoient avant son départ avoient ajouté à la haine l'insolence et le mépris, il résolut de se retirer en Crète; mais une tempête le jeta dans l'île de Scyros, où régnoit Lycomède, et où il fut reçu par tous les habitans avec les plus grands égards. Jaloux de cet accueil, peut-être aussi gagné par Ménesthée, ou, comme l'ont rapporté quelques écrivains, instruit que Thésée, non content de former contre lui des intrigues et des cabales, cherchoit à séduire la reine, Lycomède le mena sur la plus haute montagne, sous prétexte de lui faire voir son île; et le précipita du haut d'un rocher. Il y a toutefois des historiens qui disent que ce fut par accident qu'il tomba de cette montagne;

en se promenant après le souper, selon sa coutume (1).

Ainsi mourut, environ une vingtaine d'années avant la prise de Troie, et trente ans après la mort d'Hercule, ce prince célèbre, auquel les Athéniens dûrent une partie de leur gloire, et qu'ils honorèrent par la suite comme un Dieu : plus grand toutefois aux yeux de la postérité, s'il eût moins vécu de quelques années, et si les derniers temps de sa vie n'eussent pas terni l'éclat de ses plus beaux jours !

Sur la foi de cet ancien proverbe, cité par Plutarque, *non sans Thésée*, ce qui signifioit que de son temps rien de grand parmi les Grecs ne s'étoit fait sans lui, plusieurs historiens ont pensé qu'il avoit été de l'expédition des Argonautes, et de la chasse du sanglier de Calydon, deux faits importans dans l'Histoire générale de la Grèce. Mais comme on forme quelques doutes à ce sujet, au moins pour ce qui concerne le voyage de la Colchide, dont sa trop grande jeunesse

(1) Plutarch. *ibid.* et Pausan. *ubi suprà.*

sembloit devoir l'exclure, et comme Hercule lui-même pourroit bien n'avoir été ni à Colchos (1), ni à la chasse de Calydon, dans l'histoire de laquelle il n'est pas même nommé, nous croyons devoir traiter à part ces deux événemens; ne pouvant d'ailleurs fixer, avec quelque espèce de certitude, le rang qu'on doit leur assigner parmi tous ceux dont nous avons parlé.

---

(1) Voyez Fréret, *Recherches sur la Chronologie des rois de Lydie.*

LETTRE XXII.

SUITE DES LETTRES PRÉCÉDENTES.

Les Argonautes, la Chasse de Calydon, la Guerre de Troie.

L'EXPÉDITION des Argonautes, dit M. Fréret, est une des parties de l'Histoire héroïque, dont la chronologie est la plus difficile à déterminer. La raison en est que comme un grand nombre de héros y avoient eu part, et qu'Homère n'en a dit qu'un seul mot, les poëtes postérieurs se sont donné une entière liberté de l'embellir de toutes les circonstances qu'il leur a plu d'imaginer, non-seulement contre la vraisemblance historique, mais encore contre les notions les plus communes de la géographie (1).

Voici ce que dit Homère sur ce sujet, dans le douzième Livre de l'Odyssée, où

(1) Fréret, *ubi suprà.*

Circé, prédisant à Ulysse les dangers qu'il aura à courir au milieu des gouffres de Carybde et Scylla, ajoute : « Il n'y a jamais eu qu'un seul vaisseau qui se soit tiré de ces abîmes : c'est la célèbre (1) navire *Argo*, qui, chargée de la fleur des héros de la Grèce, passa par là en revenant du royaume d'Æétès (2); et il ne faut pas douter que les courans ne l'eussent portée contre les rochers, si Junon ne l'eût fait passer sans danger, parce qu'elle aimoit et protégeoit Jason ».

En laissant à part ce que l'on a ajouté de merveilleux à ce récit, dans lequel la fable se fait déjà sentir, bornons-nous à ce qu'il y a de purement historique dans un événement auquel toute la Grèce prit tant de part.

Jason étoit fils d'Æson, et neveu de Pé-

---

(1) On sait l'exception que nous faisons dans notre langue, par rapport au genre, dans ce mot *navire*, quand on parle du vaisseau des Argonautes.

(2) Dans la Colchide.

lias, qui régnoit à Iolchos sur une partie de la Thessalie. Doué de toutes les qualités naturelles, enflammé par le récit des actions de Persée, et de tous ceux qui, comme lui, s'étoient fait un nom par leurs exploits, il brûla du désir de marcher sur leurs traces, en se livrant à quelque entreprise capable de lui acquérir de la gloire. Son oncle, ravi de ses dispositions, moins par un sentiment généreux, que par la crainte d'être détrôné un jour, et de voir Jason régner à sa place, flatta les penchans du jeune homme, applaudit à ses desseins, et offrit même de lui donner une flotte et tous les secours nécessaires pour aller dans la Colchide enlever la Toison d'or (1).

C'étoit, selon la fable, la dépouille d'un belier à toison dorée, sur lequel Phrixus, fils d'Athamas, roi d'Orchomène, et sa sœur Hellé, contraints de fuir loin de la Grèce, pour se soustraire aux embûches

(1) La Colchide étoit couverte par le Caucase vers le septentrion, et bordoit à l'orient le Pont-Euxin.

d'Ino leur belle-mère, avoient traversé l'Hellespont, ainsi appelé de la chute qu'Hellé fit dans cette mer en passant d'Europe en Asie. Phrixus, arrivé seul en Colchide, sacrifia son belier, et en suspendit la toison dans le temple de Mars, où cette riche dépouille étoit gardée par un dragon.

Nous ne nous arrêterons point à toutes les explications qu'on a données à cette fable. Strabon se borne très-sagement à en rapporter l'origine; et il l'attribue à une cause assez vraisemblable. « On présume, dit-il, qu'il y a dans ce pays des torrens qui roulent un sable d'or, que les Barbares recueillent avec des peaux de moutons : de là est venue la fable de la Toison d'or (1) ». Il parle ailleurs des richesses de cette contrée en or, en argent et en fer (2). Varron de son côté (3) fait naître la fable en question, d'un voyage entrepris par les Grecs pour se procurer les belles laines de ces

(1) Strabon, l. XI.
(2) *Idem*. l. I.
(3) Varr. De re rust. l. II, c. 1.

pays-là, et Pline est du même avis. En réunissant les deux opinions, on peut supposer avec quelque fondement, que les Argonautes avoient pour but dans leur expédition, ou de s'emparer des richesses de cette contrée, en les ravissant au roi Æétès, qui passoit pour avoir de grands trésors, ou, si les circonstances ne paroissoient pas favorables pour ce coup de main, d'ouvrir une nouvelle branche de commerce à tous les Grecs, dont les vues commençoient à s'étendre, et à se porter vers cet objet.

Quel que fût en particulier le dessein de Pélias, par rapport à son neveu, et quelques dangers que Jason pût courir dans cette entreprise, le jeune prince n'en fut point effrayé (1). Ravi de pouvoir saisir une si belle occasion de se distinguer, il fit d'abord construire au pied du mont Pélion, un vaisseau, qui surpassoit, par sa grandeur et sa magnificence, tous ceux que l'on avoit vus jusqu'alors; car, avant ce temps-là, les Grecs n'avoient navigué que dans des bar-

(1) Diod. l. IV, p. 245.

ques ou dans de petits vaisseaux marchands. On appela celui-ci *Argo*, du nom d'*Argos* qui l'avoit construit, ou d'un mot grec qui en exprimoit la vitesse, ou pour quelque autre raison semblable qu'il nous importe peu de déterminer; et l'on employa dans la construction de ce bâtiment un chêne de la forêt de Dodone, qu'on mit à la proue, d'où est venue sans doute la tradition qui portoit que la navire Argo rendoit aussi des oracles. L'appareil de ce vaisseau, ou plutôt de cette espèce de galère à cinquante rames (1), et la hardiesse du motif qui l'avoit fait construire, frappèrent d'étonnement toute la Grèce, et inspirèrent à tout ce qu'il y avoit de jeunes gens distingués par leur naissance ou par leur valeur, un désir ardent d'accompagner Jason dans son expédition. Pour lui, ayant lancé le vaisseau à l'eau, et l'ayant abondamment pourvu de tout ce qui étoit nécessaire pour étonner les Barbares, accoutumés dans ces pays à tuer tous les étrangers qui abordoient sur leurs côtes, il choi-

(1) Apollod. l. I.

sit les plus considérables d'entre les guerriers qui s'étoient offerts à lui.

Je ne citerai point ceux qu'on lui donne pour compagnons; les anciens ont varié, non-seulement sur leur nombre, qui, selon l'opinion la plus commune, étoit de cinquante-deux, mais encore sur leurs noms, dont quelques-uns, et surtout les plus célèbres, souffrent bien des difficultés (1). Je ne m'arrêterai pas non plus, par la même raison, sur les aventures qu'on leur prête dans le temps de leur voyage (2). L'ancienne Mythologie n'est point constante, dit à ce sujet Diodore; au contraire, on y trouve très-souvent des contradictions (3). C'est donc assez pour nous de dire qu'arrivés dans la Colchide, les Argonautes trouvèrent le secret de s'emparer de la Toison

(1) Voyez l'abbé Banier, Mythol. t. VI, p. 373 et suiv.; et l'abbé Langlet-Dufresnoi, *Méthode pour étudier l'Histoire*, *in*-12, tom. IV, p. 249.

(2) Voyez Banier, *ubi suprà*, p. 398.

(3) Diod. l. IV, p. 248.

d'or, ou plutôt des richesses d'Æétès, dont Médée, fille de ce monarque, livra les trésors à Jason, pour qui elle avoit conçu la passion la plus violente, et qui lui avoit promis de l'épouser. Elle l'accompagna dans sa fuite. Le retour des Argonautes, la manière dont ils échappèrent aux poursuites d'Æétès, la route incroyable qu'on leur fait tenir, surtout pour ces temps où l'art de la navigation étoit encore dans son enfance, les prestiges qu'on prête à Médée après son débarquement, pour engager les filles de Pélias à être elles-mêmes les meurtrières de leur père, en croyant le rajeunir; tout ici est rempli de fables, en dépit des monumens postérieurs sur lesquels on appuyoit les relations des anciens poëtes, toutes différentes les unes des autres, et reçues néanmoins par de graves historiens.

Ce que l'on sait de plus certain, c'est qu'après avoir célébré des jeux funèbres en l'honneur de Pélias, qui étoit mort, à ce que l'on croit, pendant le voyage de la Colchide, Jason laissa le fils de ce monarque en possession du trône, dont il n'avoit

pu l'exclure, ou qu'il n'avoit pu réussir à partager avec lui. S'étant embarqué avec Médée, il se retira à Corinthe, où il avoit, par sa femme, quelques prétentions à la couronne. Créon, qui régnoit dans cette ville, permit qu'il y fixât son séjour. Il y eut de Médée deux enfans. Mais oubliant, quelques années après, ce qu'il devoit à son épouse, il la répudia pour épouser Creuse, fille de Créon. La fable a prêté encore ici à Médée de nouveaux forfaits, en publiant que, pour se venger de la perfidie de Jason, elle avoit mis en pièces ses deux enfans; mais l'histoire, plus fidèle, la venge de cette calomnie, en attribuant la mort de ces jeunes princes aux Corinthiens, qui, dans la suite, pour se laver d'une pareille tache, engagèrent, dit-on, Euripide à donner cours à cette fiction (1). Médée se retira à Athènes; et sa réputation, comme nous l'avons vu en parlant d'Egée et de son fils, se trouve encore noircie sur ce nouveau

(1) Voyez l'abbé Banier, Mythol. t. VI, l. III, c. 5.

théâtre, quoique peut-être aussi injustement. On ne sait rien de bien positif sur ses dernières années, non plus que sur celles de Jason, qui n'eut, à ce qu'il paroît, aucun établissement fixe. Il avoit, au retour de son voyage de la Colchide, offert des sacrifices à Neptune, et lui avoit consacré son vaisseau. Cette expédition, la seule qui mérite de faire époque dans sa vie, a non-seulement immortalisé son nom, mais elle a été encore très-utile aux Grecs, en les familiarisant de plus en plus avec le commerce et la navigation, dont l'art avoit été jusqu'alors presque ignoré parmi eux. On peut juger, non pas de ses progrès, mais au moins de l'émulation que l'expédition des Argonautes fit naître parmi les Grecs, dans l'espace de trente à trente-cinq ans (1), par ce grand nombre de vaisseaux qu'ils équipèrent pour la guerre de Troie.

Le dernier événement dont il nous reste à faire mention avant cette époque, est la chasse de Calydon, qui probablement aura

(1) Voyez Mythol. *ibid.* l. III, c. 4.

eu lieu quelques années après la conquête de la Toison d'or, puisque Méléagre, que tous les anciens mettent au nombre des Argonautes, étoit si jeune alors, qu'on lui donne pour gouverneur Léodatus, son frère naturel, et que c'est ce même Méléagre qu'on retrouve à la tête de la seconde expédition. Pausanias ne nous laisse d'ailleurs aucun doute à cet égard, lorsqu'il dit qu'Ancée, après avoir accompagné Jason dans la Colchide, se joignit à Méléagre pour combattre le sanglier de Calydon, mais que victime de son courage, il fut tué par ce terrible animal (1).

Homère est le premier qui ait parlé de cette histoire (2); et c'est toujours dans les plus anciens poëtes que ces traits sont plus simples et moins chargés de fictions. En supprimant l'intervention de la déesse, celui-ci n'auroit rien que de vraisemblable.

Œnée, roi de Calydon, faisant un jour des sacrifices à tous les Dieux, pour leur

(1) Pausan. l. VIII, c. 4 et 45.
(2) Iliad. l. IX.

rendre grâces de la fertilité de l'année, n'en fit point à Diane. La fière déesse sentit vivement cette injure, et dans sa colère elle envoya un sanglier furieux et d'une grandeur énorme, qui ravagea toutes les terres d'Œnée, déracina les arbres chargés de fruits, et désola les campagnes. Le fils du roi, le brave Méléagre, assemble de toutes les villes voisines un grand nombre de chasseurs et de chiens; car il ne falloit pas moins qu'une armée contre ce monstre affreux, qui avoit déjà rempli de carnages toute l'Etolie. Méléagre le tue; l'implacable Diane sème la discorde parmi les vainqueurs. Les Etoliens et les Curètes se disputent, les armes à la main, la dépouille du monstre comme le prix de leur valeur. Tant que Méléagre est à la tête de ses troupes, les Curètes ne peuvent soutenir sa présence. Mais bientôt après, irrité contre Althée, sa mère, qui, au désespoir de la mort de ses frères, tués par la main de son fils, avoit imploré contre lui la vengeance des Dieux, il se retire du combat, et se renferme dans son palais avec la belle Cléopâtre sa femme. Les Curètes, ra-

nimés par son absence, reprennent courage. Ils sont sous les remparts de la ville. En vain les plus sages vieillards, les prêtres les plus vénérables, ses amis les plus fidèles le supplient de s'armer de nouveau en faveur de sa patrie ; en vain son père lui-même embrasse ses genoux ; il est inflexible. Cependant les Curètes, déjà maîtres des tours, se saisissent des avenues du palais, et vont embraser la ville. Dans cette extrémité, Cléopâtre, les yeux baignés de larmes, se jette aux pieds de son mari; elle lui peint toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut, les citoyens égorgés, les maisons dévorées par les flammes, les femmes, les enfans emmenés captifs, et exposés à la licence d'un vainqueur effréné. A ces funestes images, Méléagre se sent ému, demande ses armes, sort de son palais comme un lion furieux, et combat avec tant de valeur, qu'il repousse les Curètes et sauve les Etoliens.

Tel est le récit que le poëte grec met avec tant d'art dans la bouche de Phénix pour désarmer la colère d'Achille, et l'engager à voler à la défense des Grecs, dont

les vaisseaux vont être embrasés par les Troyens.

Nous n'ajouterons point à ce qu'il y a de poétique dans cette narration, une fiction plus moderne (1), je veux dire, la fable du tison, auquel les Parques, à la naissance de Méléagre, avoient attaché sa destinée, qu'Althée dans sa fureur jeta au feu, et qui, en se consumant, fit ressentir les plus vives douleurs et causa la mort à son fils.

Ce que nous trouvons de plus remarquable, par rapport à l'Histoire, dans le fait pris en lui-même, c'est l'émulation de cette brillante jeunesse, rassemblée de toute part pour voler aux dangers, à la gloire, et composée presque toute de ces mêmes guerriers, qui avoient affronté tant de périls pour la conquête de la Toison d'or. Cette émulation déjà si répandue parmi les Grecs; cet accord de vues, de volontés et d'efforts, dans les plus braves d'entre eux; cet esprit général, qui, pour les grandes occasions, ne faisoit qu'un même esprit et qu'un même

(1) Pausan. l. X, c. 31.

corps de tant de peuples différens, tandis qu'ils exerçoient leurs forces les uns contre les autres pour des querelles particulières, préparoient la défaite, et présageoient la ruine de ceux qui, dans ces temps de force et d'énergie, oseroient leur faire quelque outrage.

C'est ce qui se vérifia à la première occasion où l'honneur de toute la Grèce parut intéressé.

Quelques années après la chasse de Calydon, et vingt ans avant la prise de Troie, Pâris, fils de Priam, jeune prince doué, pour le malheur de sa patrie, de la figure la plus intéressante, mais susceptible des passions les plus vives, plus fait pour les séductions de l'amour que pour l'honneur et pour la gloire, se détermina à voyager dans la Grèce, soit pour y chercher un établissement, Hector son aîné devant succéder au royaume de Troie, soit par quelque autre motif qu'il nous est permis d'ignorer. Il aborda dans le Péloponnèse, et y fut reçu de Ménélas, roi de Sparte, aussi bien qu'il pouvoit l'être d'un roi allié de sa famille.

Ce monarque, forcé de s'absenter pour quelque temps, laissa le fils de Priam avec son épouse dans son palais. Il les croyoit incapables, l'un, de violer les droits de l'hospitalité, et l'autre, de manquer au plus saint de tous les devoirs en se manquant à elle-même. C'étoit cependant cette Hélène déjà enlevée par Thésée, mais dans un âge si tendre, que l'on peut douter avec fondement qu'elle ait été souillée des premières taches dont quelques écrivains ont flétri sa mémoire. Vivant habituellement avec la reine, le jeune prince fut bientôt épris de ses charmes. Loin d'étouffer, comme il le devoit, une passion si criminelle, il ne réussit que trop à la faire partager à Hélène. Tous deux également coupables, ils s'empressèrent l'un et l'autre à profiter de l'absence de Ménélas, pour aller chercher à la cour de Priam un asile qui favorisât leur passion; et l'épouse infidèle emporta dans sa fuite les trésors de son mari.

On prête à l'enlèvement d'Hélène d'autres motifs encore, étrangers à l'amour,

comme s'ils étoient plus vraisemblables, ou que celui-ci ne suffit pas. Avec aussi peu de vraisemblance, on a prétendu que les deux amans avoient été jetés par les vents dans l'Egypte, où le roi Protée retint Hélène, qu'il ne rendit à son époux, que lorsqu'il fut la réclamer après le siége de Troie. Ce que les prêtres racontèrent à Hérodote à ce sujet, a trop l'air de fables, pour mériter que nous nous y arrêtions (1).

---

(1) Hérod. l. II.

Il n'étoit guère probable, a-t-on dit, que les Troyens, pour s'épargner tous les dangers et toutes les horreurs de la guerre, n'eussent pas rendu Hélène, si elle eût été renfermée dans les murs de Troie; mais on peut dire aussi qu'il y auroit moins de vraisemblance encore que Priam n'eût pas appaisé les Grecs et satisfait à leurs plaintes, si Hélène et son ravisseur eussent été retenus en Egypte, au lieu d'être renfermés dans son palais.

Quant à l'âge d'Hélène, qui forme une si grande difficulté à l'époque du siége de Troie, on peut tout concilier avec Fréret, d'après

De retour à Sparte, Ménélas ne respire que la vengeance. Les Grecs ressentent aussi vivement que lui l'affront qui a été fait à un de leurs rois. Mais les plus modérés d'entre eux sont d'avis qu'on emploie, avant toutes choses, la voie de la négociation; et d'après leur conseil, on députe aussitôt à Priam trois ambassadeurs, Ménélas, Palamède et Ulysse, pour l'engager à réparer cette insulte. Priam rappelle aux Grecs l'enlèvement de Médée, et celui même d'Hésione sa propre sœur, cédée par Hercule à Télamon. Il consulte ses fils; il consulte Hélène, et a la foiblesse de céder au désir qu'elle lui témoigne de rester unie à sa famille. Congédiés

---

des autorités suffisantes. Selon Hellanicus, cité dans la vie de Thésée par Plutarque, ce prince avoit cinquante ans lorsqu'il enleva Hélène, trop jeune pour être mariée, et, si l'on en croit Diodore, âgée seulement de dix ans. Pâris l'enleva pour la seconde fois quinze ans après, selon Trasille. *Clem. Strom.* 1. Hélène n'auroit donc eu que vingt-cinq ans dans le temps de ce second enlèvement.

assez

assez durement par le monarque, et sensibles à leur propre injure, les députés ne rentrent dans la Grèce que pour échauffer le ressentiment de ceux qui les ont envoyés. La guerre est déclarée. Agamemnon, l'un des plus puissans d'entre eux, roi d'Argos, de Mycènes, de Sicyone, de Corinthe, et de plusieurs autres villes, et frère de Ménélas, est élu le chef de tous les princes confédérés. Ulysse parcourt toute la Grèce pour en augmenter le nombre. Les préparatifs sont immenses; et ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'ils aient duré dix ans, sans que l'ardeur de la vengeance se soit ralentie. Le moment marqué pour l'expédition arrive enfin, et les princes, avec leurs vaisseaux et leurs troupes, se rassemblent dans le port d'Aulide, ville de la Béotie, vis-à-vis Calcis, capitale de l'île d'Eubée.

On peut lire, dans le second livre de l'Iliade, le dénombrement qu'a fait Homère des différens peuples dont l'armée grecque étoit composée. Ces détails avoient de quoi plaire de son temps; on y retrouvoit ses propres ancêtres, ceux qui avoient illustré

sa nation, ou la famille dont on se faisoit gloire de tirer son origine; mais pour nous, mon fils, ils seroient au moins superflus. Il me suffira de vous dire que les plus distingués d'entre les chefs, après Agamemnon, à qui ils étoient liés par la foi du serment, étoient Ménélas, en faveur duquel l'entreprise avoit été formée; le vieux Nestor, roi de Pylos, si connu par son éloquence et par sa sagesse; Antiloque, son fils, aussi utile aux Grecs par sa bravoure, que son père l'étoit par ses conseils; le vaillant Diomède, fils de Tydée, et roi d'Etolie; l'impétueux Ajax, fils de Télamon, et l'autre Ajax, fils d'Oïlée, l'un des plus renommés par son courage et par son audace; le fameux Ulysse, roi d'Ithaque, plein de ruse et de finesse; le prudent et sage Idoménée, roi de Crète; Ménesthée, successeur de Thésée au royaume d'Athènes, et l'un des plus savans de son siècle dans l'art de ranger une armée en bataille; l'invincible Achille et son ami Patrocle; Tlépolème, fils d'Hercule, qui conduisoit les Rhodiens; Philoctète, Sthénélus, Euryale, et plusieurs autres qu'il seroit trop long de nommer.

Les forces de tant de princes et de peuples rassemblés, montoient à peu près à cent mille hommes. A s'en tenir au témoignage d'Homère, quoiqu'en qualité de poëte, dit Thucydide, il ne laisse peut-être pas d'enchérir sur la vérité (1). La flotte entière étoit composée d'environ douze cents voiles; mais ces vaisseaux n'avoient point de ponts, étant construits à la manière des barques dont les premiers pirates se servoient (2); et les soldats y faisoient l'office de rameurs : c'est ainsi du moins qu'Homère parle de ceux de Philoctète. Tous n'étoient pas d'une grandeur égale. Les navires des Béotiens, qui étoient les plus grands, portoient cent vingt hommes; les plus petits, ceux de Philoctète, n'en avoient que cinquante. Chaque vaisseau étoit d'ailleurs chargé, du moins pour un temps, de ce qui étoit nécessaire à leur subsistance.

Cependant les Grecs, retenus par des vents contraires, murmuroient de ce retardement.

(1) Thucyd. l. I.

(2) *Ibid.*

On consulte Calchas, le fidèle interprète des oracles des dieux, et il répond que jamais on ne sortira du port, si, pour appaiser Diane, irritée de ce qu'Agamemnon a tué une biche qui lui étoit consacrée, on n'immole à sa colère la fille de ce monarque.

Agamemnon frémit; mais enchaîné par la superstition, et cédant peut-être au désir secret de conserver le titre éminent dont il est revêtu, il consent au sacrifice d'Iphigénie. On charge Ulysse d'aller chercher cette princesse, et de la tirer des mains de Clytemnestre. Il réussit à l'amener au camp; mais Diane satisfaite, substitue une jeune biche à la tendre victime qu'on étoit près d'immoler (1). En même temps elle transporte Iphigénie en Tauride, où elle en fait sa prêtresse.

Parlons avec plus de vraisemblance; ce fut Achille, dit-on, qui, par ses menaces, l'arracha d'entre les mains des sacrificateurs pour la rendre à son père; et les vents, devenus plus favorables, semblèrent, aux yeux

(1) Pausan. l. IX, c. 19.

des Grecs, l'absoudre de sa témérité. Homère toutefois ne parle point de ce fait, qu'il n'auroit pas dû ignorer, et qui, raconté de mille manières différentes, pourroit bien n'être, après tout, qu'une fable de plus. Vers la fin du siége de Troie, on voit seulement, dans l'Iliade, le superbe monarque offrir à Achille, qu'il a offensé, la main de sa fille Iphianasse, la même qu'Iphigénie.

Les Grecs, traversant la mer Egée, passèrent enfin dans l'Asie, et abordèrent sur les côtes de la Troade, au promontoire de Sigée, faisant la séparation de la mer Egée et de l'Hellespont. Là, ils s'établirent dans les plaines de Troie, vers les bouches du Simoïs et du Scamandre. L'usage étant alors de tirer les navires à sec (1), ils les enfermèrent sur deux lignes, l'une du côté de Troie, l'autre du côté de la mer, dans la vaste enceinte de leur camp (2). Mais ce ne fut que par la suite qu'ils le fortifièrent par

(1) Iliad. I, vers 485.

(2) *Ibid.* l. XIV, vers 30; l. IX, vers 43, 44; l. XV, vers 652.

des retranchemens, composés d'une muraille flanquée de tours (1), et défendue par un fossé large et profond, revêtu de palissades. On y ménagea différentes issues, pour que les troupes pussent sortir et rentrer librement (2). L'armée, rangée entre les deux lignes que formoient les vaisseaux, campoit sous des tentes, ou plutôt dans des baraques, telles qu'Homère décrit celle d'Achille (3), et chaque chef avoit son quartier séparé.

Les premiers soins des Grecs, après qu'ils

---

(1) M. Goguet, seconde partie, l. V, c. 3, suppose un rempart de terre flanqué de tours de bois; mais il n'a pas fait assez d'attention à ce que dit Homère à la fin du septième livre, et au commencement du douzième, en parlant de la ruine de ces murs renversés par Neptune, et devenus l'objet de la colère des dieux.

(2) Liv. VII, vers 436; et voyez tout le commencement du douzième livre.

(3) Liv. V, vers 448; Homère appelle souvent ces baraques des maisons. Iliad. liv. XXIV, vers 471 et 673.

eurent dressé leur camp, furent de ravager, avec une sorte de férocité et de barbarie, et les places du continent, comme Thèbes, Lyrnesse, Chryse, Abidos, dont ils emmenoient les femmes et les filles en captivité, et les îles qui étoient dans la dépendance et l'alliance des Troyens, telles que la petite île de Ténédos, l'île de Lemnos, celle de Samothrace, située vis-à-vis les bouches de l'Hèbre, et fameuse par la conservation des anciens mystères, celle de Thasos, vis-à-vis Abdère, la première ville de la Thrace proprement dite, en partant des limites de la Macédoine.

Pour mieux pourvoir aux besoins de l'armée, quelques-uns s'occupèrent par la suite à cultiver les terres fertiles de la Chersonèse, en sorte que les assiégés n'avoient affaire qu'à une partie des troupes à la fois : car si les Grecs, dit Thucydide (1), eussent eu assez de vivres pour s'attacher tous au siége, sans s'amuser à courir, ou à labourer la terre, il n'eût pas duré dix ans. Les assié-

(1) Thucyd. l. I.

geans ne faisoient d'ailleurs aucun usage, ni des lignes de circonvallation, ni de toutes les machines de guerre que l'on a inventées depuis; ou du moins Homère, qui s'est plu à traiter de tout ce qui concerne l'art militaire, n'en parle jamais.

Les Troyens avoient non-seulement une libre communication avec le reste du royaume, du côté du mont Ida, mais ils étoient encore soutenus d'un grand nombre de troupes auxiliaires; de celles des Lydiens et des Lyciens, qui s'étendoient sur les côtes occidentale et méridionale de l'Asie-Mineure; de celles des Ascaniens et des Paphlagoniens, qui habitoient les bords méridionaux du Pont-Euxin, et d'une quantité d'autres, dont Homère fait mention. Parmi les chefs les plus distingués, on comptoit Hector, fils aîné de Priam, Enée, Acamas, Deïphobe, Sarpédon et Glaucus, qui tous deux commandoient les Lyciens.

Le poëte sublime, dont les chants ont rendu la ruine de Troie si célèbre, ne s'est pas borné à immortaliser le nom des guerriers qui s'étoient acquis le plus de gloire

dans les deux armées; il a su intéresser tout l'Olympe dans leur querelle, et chaque parti avoit ses dieux qui combattoient pour lui. De toutes les divinités, la plus animée contre les Troyens étoit Junon, dont Minerve partageoit le ressentiment.

Selon la fable (1) empruntée par Virgile, ce ressentiment si vif prenoit sa source dans la préférence que Pâris avoit donnée à Vénus sur les deux déesses, en lui adjugeant le prix de la beauté. Aussi Vénus étoit-elle dans le parti des Troyens. Le dieu Mars s'étoit rangé de leur côté. Apollon s'étoit aussi déclaré en leur faveur, pour venger l'outrage fait à son ministre Chrysès. Neptune étoit dans le parti contraire; et la souveraine divinité de l'Olympe, Jupiter, tenoit entre ses mains la balance fatale qui obéissoit aux lois du destin.

Ce n'est point dans l'histoire que nous porterons les fictions poétiques d'Homère sur ces divinités puissantes qu'il oppose l'une à l'autre, et qu'il fait mouvoir à son gré.

(1) Æneid. l. I.

Mais sur tout le reste, sans pouvoir assigner dans les détails, d'une manière bien précise, ce qu'il a donné à la poésie, et ce qu'il a accordé à la tradition, on est du moins fondé, par rapport aux faits principaux, à se prévaloir de son autorité, avec d'autant plus de confiance, qu'il se montre très-instruit, et, généralement parlant, très-exact dans tout ce qu'il dit de l'état de la Grèce à l'époque du siége de Troie, ainsi que dans l'exposition qu'il fait des événemens dont il est resté quelques traces après lui.

A nous en tenir à son récit, les Grecs, enrichis des dépouilles de toutes les villes qu'ils avoient conquises, chargés du butin de tous les lieux qu'ils avoient ravagés, mais fatigués d'une guerre qui avoit déjà duré neuf ans, et impatiens de revoir leur patrie, avoient réuni toutes leurs forces pour parvenir, après bien des alternatives de bons et de mauvais succès, à accabler les Troyens. Déjà ils croyoient toucher au moment d'assouvir leur vengeance, lorsque la colère d'Achille vint les plonger dans un abîme de maux.

Achille, supérieur à tous les autres chefs par sa force et sa valeur, l'invincible Achille, qu'Homère s'est bien gardé de rendre invulnérable, comme l'a prétendu la Fable, étoit lui seul l'espoir des Grecs et la terreur de leurs ennemis. Il devoit le jour à Thétis et à Pélée. Thétis prévoyant que le siége de Troie, en le couvrant de gloire, deviendroit pour lui la source des plus grands périls et lui coûteroit la vie, l'avoit envoyé, sous un habit de fille, à la cour de Lycomède, dans l'île de Scyros. Ulysse, informé du lieu de sa retraite, avoit usé d'adresse pour l'en tirer. Déguisé en marchand, et présentant aux dames de la cour des bijoux et des armes, il avoit reconnu le jeune prince à la préférence qu'il avoit donnée aux armes sur les bijoux, et l'avoit engagé à l'accompagner au siége de Troie. Depuis le commencement de la guerre, ses exploits avoient confirmé la haute idée que sa naissance et l'éducation qu'il avoit reçue du centaure Chiron, avoient fait prendre de sa valeur; tous les regards étoient fixés sur lui, lorsque le fier Agamemnon osa bien, en présence de toute l'ar-

mée, lui faire le plus sanglant outrage. Forcé de rendre au grand-prêtre d'Apollon sa fille, pour faire cesser la peste qui désoloit le camp des Grecs, et pour étouffer leurs murmures, le monarque crut pouvoir s'en dédommager impunément, en enlevant à Achille sa captive. Le fils de Pélée, sensible à cet affront, mais respectant dans le roi d'Argos le chef de tant de rois, se retire à l'instant sur ses vaisseaux. Les ennemis reprennent courage. De vaincus qu'ils avoient presque toujours été jusqu'alors, ils deviennent le plus souvent vainqueurs, et Hector est à son tour l'Achille des Troyens. Les plus braves guerriers tombent sous leurs coups. Patrocle lui-même, revêtu des armes d'Achille, périt par la main d'Hector. Inconsolable de la perte de son ami, le fils de Pélée oublie enfin son ressentiment, quitte ses vaisseaux, se mêle parmi les Grecs, et immole le fils de Priam aux mânes de Patrocle. Aussi barbare dans son triomphe qu'il s'étoit montré implacable dans sa colère, il attache par les pieds, à son char, le cadavre sanglant du généreux Hector, et, pressant de l'aiguillon ses coursiers

fougueux, il le traîne dans la poussière. Cependant sa cruauté, sa rage étant assouvies, il se laisse fléchir par les prières et les larmes d'un père infortuné; il rend à Priam le corps de son fils, et reçoit les dons précieux destinés à payer sa rançon.

Ici finit le poëme d'Homère, et ce que l'on sait en général de plus certain sur la guerre de Troie, si l'on en excepte quelques autres traits échappés à ce poëte dans l'Odyssée. Dictys de Crète, Darès de Phrygie sont entrés dans les plus grands détails sur le siége de cette ville célèbre; mais qui oseroit garantir, et l'authenticité de leurs ouvrages, et la fidélité de leur récit?

Les Troyens ayant perdu leur plus ferme appui et leurs plus braves défenseurs, succombèrent enfin sous les efforts de leurs ennemis; ou plutôt, si l'on en croit la tradition consacrée par Homère dans le onzième livre de l'Odyssée, par Virgile dans l'Enéide, et par quelques autres écrivains de l'antiquité, ils se laissèrent surprendre par le stratagème des Grecs, qui, feignant d'être sur le point de se retirer, demandèrent qu'il

leur fût permis, avant leur départ, d'offrir leur vœu à Minerve qu'ils avoient offensée.

Trompés par cet artifice, les Troyens laissent entrer dans leurs murs la machine d'Epéus, ce cheval de bois qui renfermoit dans ses énormes flancs une troupe de guerriers. Ceux-ci profitent du silence et des ombres de la nuit pour se répandre de tous côtés; ils égorgent les gardes, qui, dans les transports de la joie publique, s'étoient enivrés et endormis; ils introduisent dans la ville leurs compagnons revenus de l'île de Ténédos; et ce qui forme la sixième époque, Troie est prise et réduite en cendres, l'an 1183 ou 1184 avant Jésus-Christ, selon Eratosthène, Apollodore, et la plupart des chronologistes modernes, tels que Scaliger, Pétau, Usserius, Desvignoles, et beaucoup d'autres; l'an 1284, selon M. Fréret, appuyé sur Hérodote, sur Thucydide, sur des synchronismes nombreux et frappans; et l'an 1209, selon la chronologie des marbres de Paros, à laquelle nous nous arrêtons, pour nous dispenser d'entrer dans des discussions,

étrangères à l'objet que nous nous proposons.

Ceux qui ont regardé l'artifice des Grecs comme trop grossier pour avoir fait illusion aux Troyens, ont prétendu que le cheval de bois n'étoit autre chose qu'une machine de guerre dont on se servoit pour battre les murailles d'une ville assiégée; mais, encore une fois, Homère, si bien instruit sur tous ces objets, ne parle nulle part de ces sortes d'inventions, qui paroissent n'avoir pas été connues de son temps. D'autres écrivains ont rapporté les choses d'une manière encore différente; et, selon eux, c'est Anténor, c'est Enée, à qui le poëte grec fait jouer cependant un si beau rôle dans l'Iliade, par égard, dit-on, pour sa postérité, qui ont trahi les Troyens, et livré la ville à leurs ennemis.

Quoi qu'il en soit, Priam, dans le désastre commun, périt de la main de Pyrrhus, fils d'Achille. Le reste de sa famille périt avec lui. Hécube, son épouse, se donna la mort. Pâris, qui avoit tué Achille aux pieds de ces mêmes autels, où, selon quelques auteurs, ce guerrier invincible alloit épouser Polixène,

fille de Priam, l'infâme Pâris avoit reçu de Philoctète, avant la prise de Troie, la blessure mortelle qui vengea tout à la fois les Troyens et les Grecs, et avoit été rendre les derniers soupirs sur le mont Ida. Déïphobe, qui avoit épousé Hélène après la mort de son frère, fut traité de la manière la plus barbare par les Grecs. Andromaque, la veuve d'Hector, fut réduite en esclavage, et son fils Astyanax fut précipité du haut d'une tour; Cassandre, fille de Priam, essuya, de la part d'Ajax, fils d'Oïlée, le dernier outrage dans le temple de Minerve; et Polixène fut égorgée par Pyrrhus sur le tombeau d'Achille.

Tant de traits de cruauté et de barbarie, tant de scènes d'horreur semblent avoir mérité aux princes grecs le funeste sort que la plupart d'entre eux éprouvèrent à leur tour. L'impie Ajax, fils d'Oïlée, fit naufrage, et fut enseveli dans les eaux; l'autre Ajax, fils de Télamon, non moins impie que le premier, s'étoit tué de désespoir de ce qu'on lui avoit préféré Ulysse, auquel il disputoit es armes d'Achille. Ménesthée, roi d'A-

thènes, mourut en chemin. Ulysse essuya des dangers infinis sur la mer. Plusieurs furent ensevelis dans les ondes; et de tant de rois ligués pour la vengeance des Atrides, presque tous ceux qui échappèrent au naufrage, trouvèrent le trouble, les périls et la mort au sein de leur patrie, ou se virent forcés d'aller fonder des colonies dans des pays éloignés.

En terminant ce récit de la guerre de Troie, nous croyons devoir faire observer qu'il s'en faut beaucoup que nous garantissions tous les faits que l'histoire de cette guerre renferme. Elle ne contient presque point de circonstances essentielles que l'on n'ait pu contredire avec quelque fondement (1). Mais il a dû nous suffire de les citer telles que nous les a transmises une longue tradition qui semble les avoir consa-

(1) Ceux qui seront curieux de connoître toutes les difficultés que l'on forme à ce sujet, pourront consulter la Chronologie de Desvignoles, tom. II, l. IX, c. 5, §. 1.

crées; étant certain d'ailleurs que les Grecs ont fait de la prise de Troie une époque à laquelle ils ont rapporté presque toutes les histoires, vraies ou fausses, de leurs temps fabuléux.

LETTRE XXIII.

Sur la civilisation des Grecs, leur Religion, leurs Arts, leurs Sciences, leurs Mœurs et leurs Coutumes dans les temps héroïques.

Si la Grèce dut à l'Egypte et à la Phénicie le bienfait de la civilisation, ce ne fut toutefois que par degrés qu'elle reçut de ces deux contrées les lumières et les secours qui devoient la tirer de l'état de barbarie où elle étoit plongée. Nous avons vu Cécrops amener de l'Egypte une colonie de Saïtes dans l'Attique, partager ses nouveaux sujets en douze tribus, leur donner des lois, régler parmi eux le culte des dieux, et établir à Athènes un tribunal qu'illustra par la suite la sagesse de ses jugemens. Environ soixante ans après, Cadmus, sorti de la Phénicie, vient fonder Thèbes, apporte aux Grecs l'écriture alphabétique, et enseigne aux Béotiens la navigation, le commerce, et la fonte

des métaux. Huit ans sont à peine écoulés, que Danaüs, frère d'un roi d'Egypte, s'établit dans l'Argolide. Parvenu à l'autorité souveraine, il bâtit une citadelle dans la ville d'Argos. Au rapport de Strabon et de Polybe, il orne cette ville de plusieurs belles fontaines, et montre le premier aux Grecs l'art de conduire les eaux, connu depuis si long-temps des Egyptiens.

L'art le plus nécessaire à la société civile, celui de l'agriculture, n'existoit point encore pour la Grèce. Si l'on en croit ses historiens, un siècle se passe sans cette découverte. Cependant le fer, cet instrument si utile au labourage, avoit été trouvé depuis une vingtaine d'années, par l'embrâsement du mont Ida (1), lorsqu'enfin, au rapport des Athéniens, qui auront très-bien pu imaginer pour eux-mêmes une divinité sur le modèle de l'Isis des Egyptiens, Cérès arrive dans l'Attique, et apprend à Célée, roi d'Eleusis, et à son fils Triptolème, la manière d'ensemencer les terres; époque remarquable dans

(1) Senec. *epist.* 90.

l'histoire de la Grèce, et dont la mémoire, quelle qu'en ait été l'origine, fut non-seulement conservée dans ses fastes, mais consacrée par les fêtes les plus solennelles, et célébrée par des poëmes, les premiers dans ce genre que paroissent avoir faits les Grecs.

La Grèce, partagée alors en une infinité de petits royaumes, ne comptoit parmi ses rois que des pasteurs de troupeaux, chacun d'eux choisissant parmi les différentes sortes de bétail, celle qui convenoit le mieux à la contrée qu'il habitoit. Des princes que la Grèce regarda comme ses héros, firent longtemps encore, de l'enlèvement ou de la conservation des troupeaux, la matière de leurs exploits. Mais du moins ce ne furent plus là les seules richesses des Grecs; et l'usage du blé leur préparoit de loin des mœurs moins agrestes, qu'il leur fallut plusieurs siècles pour adoucir.

Il s'étoit déjà formé néanmoins des établissemens bien propres à accélérer cet effet, si d'autres causes n'eussent contribué à le retarder en contre-balançant les premières. Entre Cécrops, qui institua l'aréopage, et

Cadmus, qui apporta dans la Grèce la connoissance et l'usage de l'écriture, le fils de Deucalion avoit préludé à cette confédération générale, qui fit par la suite presque toute la force des Grecs; il donna à plusieurs peuples voisins un lien commun dans l'établissement des Amphictyons, ainsi appelés de son nom. Sous un autre Amphictyon, roi d'Athènes, s'étoient établis, vers le même temps, les jeux panathéniens, qui se célébrèrent avec encore plus de pompe sous son successeur. Déjà, comme nous avons eu lieu de le présumer, les jeux lycéens se célébroient dans l'Arcadie, quoique d'une manière plus grossière sans doute, et plus conforme à la simplicité des premiers temps. De nouveaux jeux furent institués par la suite ou perfectionnés; et rien n'a plus contribué peut-être à faire aimer aux Grecs leur pays, à les lier étroitement entre eux, à leur donner un même esprit, et à faire d'eux un même peuple, composé de diverses familles, que ces sortes de spectacles, pour lesquels ils voloient d'une extrémité de la Grèce à l'autre. De tous ces jeux, les plus renommés

étoient les jeux olympiques, qui duroient cinq jours, et se célébroient tous les cinq ans à Olympie, ville d'Elide, en l'honneur de Jupiter Olympien. Dans les premiers temps, il étoit défendu aux femmes, sous peine de mort, d'y assister; mais ensuite elles eurent même la liberté d'y combattre, et quelques-unes y remportèrent le prix. Depuis l'aventure d'une femme, qui s'étoit habillée comme les maîtres d'exercices pour y conduire son fils, et qui, témoin de sa victoire, se fit reconnoître pour ce qu'elle étoit, il fut enjoint à ceux-ci d'y paroître nus (1).

Dans le sénat d'Olympie il y avoit un Jupiter Horcius, c'est-à-dire, qui préside

---

(1) Pausan. l. V, c. 6.

Il y a lieu de penser que cette loi n'empêcha pas que, dans les premiers temps où elle fut portée, ces maîtres d'exercices ne se ceignissent de quelque écharpe. Voyez ce que dit sur les athlètes des jeux olympiques, Thucydide, au commencement du premier livre de son histoire.

aux sermens. Il tenoit une foudre de chaque main, et son air terrible étoit propre à effrayer les méchans. C'est devant cette statue que tous les athlètes, leurs pères, leurs frères et leurs maîtres d'exercices juroient sur les membres d'un porc immolé et mis en pièces, qu'ils ne commettroient aucune fraude dans la poursuite du prix. Ces fraudes n'étoient pas sans exemple, et il se trouvoit quelquefois des concurrens, qui, achetant le prix de leurs antagonistes, cherchoient à vaincre par l'or, et non par le mérite; de fortes amendes étoient le châtiment ordinaire de ces sortes de supercheries (1). La direction du spectacle et le nombre des juges ont varié selon les temps.

Il y avoit aussi des ministres publics chargés de la police de ces jeux, et d'arrêter ceux qui en troubleroient l'ordre. Celui qui donnoit son nom pour combattre, devoit auparavant s'être exercé pendant dix mois, et s'être endurci aux fatigues les plus pénibles. L'ordre des combattans se tiroit au sort;

(1) Pausan. c. 21.

ceux

ceux qui se trouvoient avoir une boule marquée d'une même lettre, combattoient ensemble. On n'admettoit ni des gens notés, ni ceux qui leur étoient liés par le sang ou par l'amitié. Les exercices les plus communs, mais qui n'ont pas toujours eu lieu en même temps, étoient la course dans un espace de terrain appelé *stade*, composé de cent vingt-cinq pas; le disque, qui consistoit à lancer en l'air, par le moyen d'une courroie, et avec un mouvement de rotation, une sorte de palet rond, épais de trois ou quatre doigts, et percé, dans le milieu, d'un trou où l'on passoit la courroie; le saut, qui exigeoit qu'on s'élançât à un terme marqué sans franchir les bornes; la lutte, dans laquelle les deux combattans, nus, oints d'huile et couverts de poussière, les bras entrelacés, tâchoient de se terrasser l'un l'autre; et enfin le pugilat, où l'on combattit d'abord avec les poings; mais ensuite on employa le ceste: c'étoit une courroie à laquelle étoit attachée une masse de plomb, d'airain, ou de fer, qu'on lioit autour de ses bras. Le grand art étoit d'éviter les coups de son ad-

versaire en se baissant à propos, et de ne pas frapper soi-même en l'air. Le pancrace étoit composé de la lutte et du pugilat (1). Outre ces combats, il y en avoit encore d'autres, tels que les courses de chevaux et de chars. On conçoit assez combien ces exercices étoient propres à former le corps, à rendre les jeunes gens souples, nerveux, également forts et adroits.

Les jeux publics ne furent pas moins propres à former l'esprit, et à hâter les progrès en tout genre, en inspirant l'émulation la plus vive, lorsqu'on y disputa les prix de l'éloquence, de la poésie et de l'histoire. C'est dans les jeux olympiques que Thucydide, encore enfant, entendit Hérodote lire, au milieu des plus grandes acclamations, les neuf livres qu'il avoit composés, et auxquels on donna le nom de *Muses*. A ces

(1) Voyez Pausan. l. V, c. 8 et suiv., et lisez les savantes Dissertations de M. Burette, sur la gymnastique des anciens, troisième volume *in*-4°. des Mém. de l'Acad. des Inscript.

mêmes jeux, le prix du vainqueur, dans chaque espèce de combat, étoit une couronne d'olivier sauvage; récompense digne de ces hommes que l'on accoutumoit ainsi à combattre pour la gloire, et non pour le gain. En effet, la gloire des vainqueurs étoit d'un tout autre prix que les richesses. On leur élevoit des statues à Olympie dans l'Altis, bois consacré à Jupiter (1); on leur accordoit les priviléges les plus distingués, et on les reconduisoit en triomphe, dans leur patrie, sur un char traîné par quatre chevaux. Ce n'étoit pas d'ailleurs uniquement dans la Grèce que leur nom devenoit célèbre, ni seulement en présence de leurs concitoyens qu'ils étoient couronnés. On accouroit à de si grands spectacles du fond de l'Égypte, de la Libye, de la Sicile et d'autres contrées éloignées, dont les habitans reportoient dans leur patrie le nom du vainqueur.

Si la Grèce fut redevable d'une partie de sa propre gloire à ceux qui établirent, ou qui renouvelèrent et perfectionnèrent ces

(1) Pausan. l. V, c. 10.

jeux solennels, elle dut beaucoup aussi à l'ancien Minos. Ce prince, environ un siècle après l'Amphictyon d'Athènes, sous lequel furent établis les jeux panathéniens, répandit de nouvelles lumières, et donna l'exemple le plus utile, en traçant aux Crétois une législation aussi complète qu'elle pouvoit l'être pour son siècle; quoiqu'elle ne fût pas, à beaucoup près, aussi exacte que son siècle même eût pu l'attendre de lui. On ne connoissoit point parmi les Grecs de lois plus anciennes que celles de Minos, qui eussent été rédigées par écrit. Elles avoient pour objet la discipline militaire, l'esprit d'union et de concorde entre les citoyens, le respect pour les lois même, et pour ceux qui en étoient les interprètes.

Il n'étoit permis qu'aux vieillards de discuter les lois; et ils pouvoient faire part de leurs réflexions aux magistrats, mais seulement en l'absence des jeunes gens, à qui il étoit enjoint de publier de concert, que la législation de la patrie étoit parfaite, ayant les Dieux pour auteurs. Minos avoit fait passer celle qu'il avoit donnée aux Crétois pour

le résultat de ses entretiens avec la Divinité. Tous les neuf ans, il se retiroit dans une caverne, où feignant de converser avec Jupiter, il examinoit ce qu'il y avoit à ajouter ou à changer à sa législation ; et formoit en conséquence de nouveaux règlemens, qu'il rapportoit à son peuple de la part du Dieu à qui il faisoit honneur des fruits de son expérience et de ses lumières (1).

Pour lier plus étroitement les citoyens les uns aux autres, et mettre entre eux une sorte d'égalité, Minos voulut qu'ils mangeassent en commun aux frais du public (2), ce qui ne peut guère avoir lieu que dans un petit Etat. Les jeunes gens servoient les hommes faits, et se servoient eux-mêmes.

Elevés tous ensemble, accoutumés dès l'enfance à une vie sobre et laborieuse, vêtus comme les gens de guerre, maniant de bonne heure l'arc et la flèche avec une habileté qui a rendu si célèbres dans toutes les armées les archers crétois, ils retrouvoient dans

(1) Plat. de Leg. l. I.
(2) Strabon, l. X.

leurs exercices, dans leurs jeux, dans leur danse même, connue des anciens sous le nom de *danse pyrrhique*, l'image des combats. La guerre sembloit être leur unique élément; la culture des terres étant abandonnée aux esclaves.

Ce qu'il y avoit en cela de défectueux, tenoit aux mœurs de ces premiers temps, où l'on avoit à redouter de toute part les surprises, la violence et le pillage. Mais ce qui, dans aucun temps, ne peut souffrir d'excuse, ce sont les passions brutales auxquelles le législateur de la Crète donna lieu, non-seulement par ces exercices de la gymnastique où l'on paroissoit nu, mais encore, si l'on en croit Aristote (1), par le cours que Minos lui-même laissa prendre aux plus abominables coutumes, afin d'empêcher le trop grand nombre d'enfans. Aussi les Crétois passoient-ils assez généralement pour les inventeurs de la fable de Ganimède, enlevé par Jupiter. Ils s'appuyoient sur cet exemple; et, pour comble d'infamie, ces sortes d'en-

(1) Polit. l. II, c. 10.

lèvemens, faits avec de certaines formalités et autorisés par la loi, devenoient pour le jeune homme qui en avoit été l'objet, un titre d'honneur. Que l'on consulte les *Vies des Hommes illustres* de Plutarque, si vantées, même pour l'éducation de la jeunesse, par ceux qui n'ont des idées ni bien délicates ni bien précises touchant le véritable héroïsme et l'honnêteté des mœurs; et l'on verra la funeste influence qu'eurent de pareilles coutumes, et toutes les fables impures du paganisme, sur les Grecs et sur les Romains.

Après l'arrivée de Cérès, Triptolème ayant succédé à la puissance de son père, dicta des lois dans son pays, à l'exemple du législateur de la Crète. Mais il ne paroît pas qu'il ait donné autant d'étendue à sa législation, ni qu'il ait imprimé à ses lois la tache qui souilloit celles de Minos. Porphyre les réduit à trois. La première ordonnoit d'honorer ses parens; la seconde, d'offrir à la divinité des fruits et de la farine; et la troisième défendoit de tuer les animaux qui servoient au labourage. On lui attribue cepen-

dant encore une autre loi, celle qui concernoit la distinction des labours particuliers, et qui contenoit la défense d'usurper la récolte d'autrui.

C'étoit déjà faire beaucoup en apparence pour préparer de loin la sûreté, les agrémens, et tous les avantages que procure une société bien policée; mais des obstacles trop puissans, avons-nous dit, s'opposoient encore à une entière civilisation. Les Grecs de ces anciens temps attachoient, comme tous les peuples presque sauvages, le droit à la force, et l'héroïsme à l'audace jointe au pouvoir. Guerriers presque en naissant, accoutumés à la rapine et au brigandage, ne connoissant d'autre frein à leurs passions que l'impuissance de les satisfaire, implacables dans leurs ressentimens et leur haine, ils se liguoient ensemble pour être plus impunément ravisseurs et barbares; et rien n'étoit plus commun parmi eux que les enlèvemens, les meurtres, et les vengeances les plus atroces.

Quelques-uns cependant des plus courageux et des plus distingués par leur naissance, entreprirent des exploits utiles. Semblables

en quelque sorte à ces preux chevaliers, qui ont commencé à faire luire sur nous, parmi toutes les horreurs de la féodalité, les premiers rayons de la justice et de l'humanité; ou ils arrachèrent à la mort, au péril de leurs jours, des victimes infortunées; ou ils exterminèrent les monstres et les brigands qui désoloient impunément les contrées voisines; ou ils se livrèrent à des travaux aussi glorieux que pénibles, et ajoutèrent ainsi, aux premières idées qu'on s'étoit formées de l'héroïsme, des idées plus nobles et plus pures, des notions plus précises, en y faisant entrer pour quelque chose l'utilité publique, dont la recherche, vue en grand, poursuivie avec autant de force que de constance, signalée par de grands travaux et de grands sacrifices, devroit par-dessus tout, mon fils, constituer à nos yeux le caractère essentiel des véritables héros.

Ceux toutefois des temps héroïques de la Grèce, les Hercule, les Thésée, les Pirithoüs, les Ajax, les Achille, plus remplis du désir de faire parler d'eux par des actes extraordinaires d'un courage intrépide et

d'une valeur bouillante, que pleins de ce zèle pur et magnanime qui porte efficacement à servir le genre humain et la patrie pour eux-mêmes, ne méritoient que très-improprement ce beau nom. Ils le déshonoroient d'ailleurs par des injustices, des violences, et des passions brutales, bien moins excusables encore dans des hommes qui aspirent à la gloire, que dans des âmes vulgaires. Aussi n'est-ce que dans des temps bien postérieurs à ceux dont nous parlons, qu'on trouve dans la Grèce de vrais citoyens profondément pénétrés de l'amour du bien public, et de vrais héros.

Ce que l'esprit aventurier et romanesque, qui régnoit dans ces contrées avant la guerre de Troie, eut au moins d'avantageux pour les Grecs, c'est que la mémoire de ces hauts faits, que la Fable avoit exagérés et embellis, entretint parmi eux, pendant bien des siècles, cette vive émulation, cette valeur guerrière, et cette soif de la gloire, qui, s'unissant bientôt à l'amour de la patrie, mirent enfin les Grecs en état de soutenir tous les efforts de l'Asie, et de s'en rendre

vainqueurs. Mais avant cette brillante époque, ils retinrent long-temps des vestiges de la férocité de leurs anciennes mœurs ; et continuant à se faire un titre de ce que la force pouvoit leur donner, leur premier métier, quand ils commencèrent à trafiquer par mer, fut celui de pirates. Ils attaquoient les bourgs et les villes foibles, fondant la plus grande partie de leur subsistance sur ce brigandage, aussi honorable à leurs yeux qu'il est infâme en lui-même. Le même esprit ne régnoit pas moins sur terre que sur mer, et s'étoit conservé chez quelques peuples, tels que les Etoliens, les Acarnaniens, les Locriens, du temps même de Thucydide (1).

Une autre cause, mon fils, qui ne concourut pas moins peut-être que celle que nous venons d'indiquer à retarder les progrès de leur civilisation, ce sont les fausses idées qu'ils portoient dans la religion, ou qu'ils en recevoient. Accoutumés au meurtre, tantôt fait de dessein prémédité, tantôt occasionné par des rencontres fortuites et des causes qu'ils

(1) Thucyd. l. I.

regardoient comme involontaires, quoique les effets en fussent si fréquens parmi eux, ils crurent qu'il leur suffisoit d'avoir recours à quelques cérémonies religieuses pour l'expier. De là ces lustrations ou purifications, dont la première se fit à Athènes, sous le règne de Pandion, fils de Cécrops, et qui consistoient, ou à se laver dans une eau courante (1), ou à recevoir d'une autre personne l'expiation, soit par des sacrifices et des libations en l'honneur de quelque divinité, soit par des prières propres à fléchir les Euménides, soit par d'autres formules à peu près semblables. Il y avoit aussi des lustrations beaucoup plus longues qui servoient de préparation aux mystères de Cérès, et qui exigeoient des bains réitérés, des jeûnes, et la pratique de la chasteté pendant quelques jours.

Si de vaines formules et de pures cérémonies étoient peu propres à réformer le coupable, à qui il en coûtoit si peu pour se faire absoudre, et s'il eût été à désirer que

(1) Ovid. Fast. l. II.

l'expiation eût pris davantage sur le cœur, il faut avouer cependant que c'étoit toujours un bien que l'on s'habituât à penser que tout meurtre devoit être expié. L'opinion publique, venant alors à l'appui de la religion, et se montrant plus sévère, forçoit souvent l'homicide à descendre du trône même, et à s'expatrier.

C'est ainsi que Persée, né pour le trône d'Argos, quitte sa patrie, et échange sa couronne avec Mégapente contre celle de Tyrinthe; que Pylas, roi de Mégare, est forcé de quitter son royaume et le cède à Pandion; qu'Amphitryon, fils d'Alcée et mari d'Alcmène, perd la couronne de Mycènes, pour avoir tué par accident l'un de ses oncles; que Céphale, roi de la Phocide, l'un des descendans de Deucalion, et l'époux de Procris, qu'il tua par malheur à la chasse, est jugé sur ce meurtre par l'aréopage, et condamné à un exil perpétuel (1).

Ce qui, dans la religion des Grecs, dut nuire le plus à l'adoucissement des mœurs

(1) Voyez ci-dessus, p. 437, 401, 433.

parmi ces siècles à demi-barbares, c'est l'idée qu'elle fit naître que les Dieux pouvoient être appaisés ou rendus propices par des sacrifices humains. Les Marbres nous montrent de tels sacrifices établis dans l'Arcadie sous le nom de *Lupercales*, du temps de Pandion, roi d'Athènes et fils de Cécrops II. Nous avons vu Erecthée sacrifier une de ses filles sur la réponse d'un oracle, pour le succès d'une guerre contre les habitans d'Eleusis; les Athéniens, réduits par Minos aux plus fâcheuses extrémités, recourir aux sacrifices qui étoient d'usage dans les grands dangers, et immoler sur le tombeau du cyclope Géreste les quatre filles d'un étranger; Agamemnon, sur la foi d'un oracle, se disposer à immoler sa propre fille (1). Quelquefois aussi, sans attendre une main étrangère, pour obéir à l'oracle on se dévouoit soi-même au trépas. Dans cette vue, et pour procurer la victoire aux Athéniens contre Euristhée, roi de Mycènes, qui, jaloux de la postérité d'Hercule, leur redemandoit Hyllus, et quelques-uns de ses

(1) Voyez ci-dessus, p. 434, 451, 508.

frères et de ses partisans, à qui ils avoient donné une retraite, Macarie, fille d'Hercule et de Déjanire, se donne la mort; et les Athéniens sont vainqueurs (1).

C'étoient peut-être les oracles eux-mêmes qui avoient introduit parmi les Grecs l'usage de sacrifier, dans de certains cas, des victimes humaines; peut-être aussi le devoient-ils aux Egyptiens ou aux Phéniciens, qui les avoient précédés dans cette barbare coutume. Ce qu'il y a de certain, c'est que les oracles faisoient presque tout. Ils influoient non-seulement sur les affaires particulières, mais sur les affaires publiques. C'est par leur conseil qu'on décidoit de la paix, de la guerre, des alliances; qu'on hasardoit une entreprise; qu'on se désistoit de celle qu'on avoit commencée, quelque espérance que de premiers succès eussent fait concevoir. Les Héraclides, soutenus des Athéniens commandés par Iolas, Hyllus et Thésée, marchent vers le Péloponnèse, après avoir vaincu Euristhée et lui avoir arraché la vie; déjà ils se

(1) Pausan. l. I, c. 32.

sont emparés de toutes les villes qui leur appartenoient; lorsque l'oracle, c'est-à-dire, la Pythie, toujours fidèle à la famille d'Euristhée, déclare que le temps marqué pour le retour des Héraclides n'est point arrivé, et que leur départ peut seul faire cesser la peste qui désoloit cette contrée : à l'instant, Hyllus évacue le Péloponnèse, et retourne chez les Athéniens (1).

De tous les oracles du paganisme, le plus renommé et le plus riche en offrandes étoit celui de Delphes, ville de la Phocide, bâtie sur une hauteur, et couverte du côté du nord par le mont Parnasse (2). Selon la tradition la plus commune, des pâtres ayant conduit par hasard leurs troupeaux vers le lieu où l'on construisit par la suite le sanctuaire du temple dans lequel se rendoit l'oracle d'Apollon, les chèvres firent des bonds extraordinaires autour d'une crevasse dont l'ouverture étoit fort étroite, et les bergers eux-mêmes, s'approchant de plus près pour sa-

(1) Apollod. l. II.

(2) D'Anville, Géogr. anc. tome I, p. 256.

voir la cause de cet événement, se sentirent agités par une vapeur soudaine ; en sorte qu'inspirés par le Dieu, ils commencèrent à annoncer l'avenir (1). Les habitans des environs, informés de cet événement, établirent une prophétesse à laquelle on s'adresseroit pour consulter l'oracle, et ils lui construisirent sur l'ouverture du lieu souterrain, un siége appuyé sur trois pieds ; ce qui lui fit donner le nom de *trépied*, qu'il porta depuis. L'immolation de victimes pures, saines et entières, faite par des sacrificateurs en titre, qui étoient au nombre de cinq, devoit précéder la réponse du Dieu ; après quoi la Pythie ou Pythonisse (2), assise de manière à recevoir directement les vapeurs ou exhalaisons enivrantes et comme méphitiques qui sortoient de dessous terre par l'espèce de soupirail au-dessus duquel elle étoit placée,

(1) Pausan. l. X, c. 5, et Diod. l. XVI, p. 427.

(2) Elle étoit ainsi nommée de la victoire qu'Apollon remporta en ce lieu sur le serpent Python.

préparée d'ailleurs par une abstinence de trois jours, et ayant mâché à jeun quelques feuilles de laurier cueillies près de la fontaine de Castalie, ne tardoit pas à éprouver des fureurs convulsives. Ses cheveux se dressoient sur sa tête; son regard devenoit farouche; sa bouche étoit écumante; elle trembloit de tout son corps et remplissoit le temple d'horribles hurlemens, qui, exprimant l'agitation de son âme, glaçoient d'effroi tous les assistans. Des prêtres qui l'environnoient, avoient peine à la retenir sur le trépied. Enfin quelques paroles mal articulées, échappées de sa bouche, étoient recueillies avec soin par ces prêtres que l'on appeloit *prophètes*. Ils y donnoient de la liaison, de la suite, un arrangement mystérieux; et des poëtes, à leurs gages, rangés autour du sanctuaire, mettoient ces oracles en vers. C'étoit aux prophètes qu'on adressoit les demandes, ou de vive voix, ou le plus ordinairement écrites et cachetées; et c'étoient eux, à proprement parler, qui, par le ministère de la Pythie, rendoient les réponses; ce qui n'avoit lieu qu'une fois par

mois, et seulement dans des jours réputés heureux.

Dans les premiers temps, la Pythie étoit une jeune vierge; mais un Thessalien ayant fait violence à une prêtresse extrêmement belle, les Delphiens voulurent qu'à l'avenir cette fonction ne pût être confiée qu'à des femmes âgées de cinquante ans. D'autres prêtresses étoient préposées à la garde du feu sacré. Il y avoit outre cela des hérauts chargés d'annoncer les festins publics, auxquels on invitoit souvent le peuple de Delphes; des joueurs d'instrumens; et enfin des chœurs de jeunes garçons et de jeunes filles, dont l'office étoit de chanter des hymnes, et de former des danses aux fêtes qu'on célébroit en l'honneur d'Apollon (1).

On avoit aussi institué en son honneur des jeux nommés *Pythiques*, qui se renou-

(1) Voyez sur toute cette matière l'Histoire de la Grèce, par M. Cousin Despréaux, tome II, p. 47 et suivantes; les trois Dissertations de M. Hardion sur l'oracle de Delphes, et Pausan. l. X.

veloient d'abord tous les neuf ans, et ensuite tous les cinq ans. On dit que ces jeux consistoient anciennement en un combat de poésie et de musique, dont le prix se donnoit à celui qui avoit fait et chanté le plus bel hymne en l'honneur du Dieu. On dit encore qu'Hésiode ne fut pas reçu à disputer le prix, parce qu'il ne savoit pas s'accompagner de la lyre en chantant. Pour Homère, on prétend qu'il vint à Delphes consulter l'oracle, mais qu'étant devenu aveugle, il fit peu d'usage du talent qu'il avoit de chanter et de jouer de la lyre en même temps (1). Au combat de la lyre, qui avoit lieu dans les premiers temps, on ajouta par la suite celui de la flûte, et enfin les combats du gymnase, usités dans les jeux olympiques, les courses de chevaux et de chars; et alors le prix le plus ordinaire fut une couronne de laurier.

Ceux qui présidoient aux jeux pythiens étoient les Amphictyons, établis avant l'institution de ces jeux, par Acrisius, roi d'Ar-

(1) Pausan. l. X, c. 7.

gos, qui, voyant que l'oracle de Delphes devenoit de jour en jour plus fameux, avoit procuré une association des villes voisines, sur le modèle des conseils amphictyoniques des Thermopyles, afin qu'elles s'assemblassent tous les ans par députés, pour régler tout ce qui concernoit le culte du Dieu que les Delphiens adoroient. C'est de là que ces députés furent aussi nommés *Amphictyons*.

Ce que nous avons dit plus haut de la Pythie, la distingue assez de la Sibylle de Delphes. Il y avoit dans cette ville une grosse roche, où, selon la tradition, Hérophile avoit coutume de s'asseoir pour rendre ses oracles. Cette Hérophile fut surnommée *la Sibylle*, aussi-bien qu'une autre plus ancienne, que les Grecs faisoient fille de Jupiter et de Lamis, fille de Neptune. La première de ces Sibylles, quoique postérieure à l'autre, avoit précédé la guerre de Troie, et les habitans de Délos chantoient, en l'honneur d'Apollon, des hymnes qu'elle passoit pour avoir composés. Dans ses vers, elle se faisoit tantôt femme, tantôt sœur, et tantôt fille d'Apollon. Hypérochus de Cumes a

écrit, dit Pausanias, qu'après cette Sibylle il y en avoit eu une autre à Cumes, ville d'Opique. Il la nommoit *Démo*. Mais on ne sauroit, dit encore l'historien grec, avoir connoissance, même à Cumes, d'aucun de ses oracles (1). On ne doute plus que les livres des Sibylles, tels que nous les avons, ne soient supposés. A l'égard des livres sibyllins dont il est parlé dans quelques anciens écrivains, ils furent brûlés avec le Capitole, l'an de Rome 670.

Il y avoit d'autres oracles fameux dans la Grèce. Le plus ancien de tous, étoit l'oracle de Dodone, ville d'Epire, où la Fable a mis des chênes qui parloient et faisoient entendre la réponse du Dieu, et des colombes qui, perchées sur la cime de ces arbres, répondoient à ceux qui venoient les consulter. On révéroit aussi l'oracle de Délos, consacré à Apollon Délien, et celui de l'antre de Trophonius, d'où l'on ne sortoit qu'à reculons, et l'esprit abattu et consterné. Tous ces oracles servoient à la politique des chefs, en-

(1) Pausan. l. X, c. 12.

richissoient les ministres attachés au culte des faux dieux, amusoient la crédulité du vulgaire, et donnoient lieu à bien des fraudes et des trahisons. Pausanias nous en a laissé un exemple dans la personne de Cléomène, roi de Lacédémone, qui parvint à dépouiller Démarate, son collègue, de la royauté, en engageant la Pythie, par des libéralités, à ne répondre aux Lacédémoniens que ce qu'il voudroit bien lui dicter (1). Avant Cléomène, d'autres Grecs, tels que les Alcménides, avoient déjà corrompu la Pythie en lui donnant de l'argent; et du temps de Démosthènes, cet orateur ne craignoit pas de dire que la Pythie philippisoit.

Le langage des oracles étoit communément obscur et équivoque. Le célèbre Van-Dale, médecin hollandais, par ses savantes dissertations latines sur les oracles des païens, dont M. de Fontenelle a donné un abrégé en français dans son Traité des Oracles, a très-bien prouvé qu'ils devoient toujours être pris, ou pour des fictions, soit de la

(1) Pausan. l. III, c. 4.

superstition, soit de la poésie à l'égard des anciens temps, ou pour des ruses et des réponses adroites de la Pythie et des autres prêtres des faux dieux, dans des temps plus modernes.

Les dons et les sacrifices que l'on étoit obligé d'offrir aux idoles, pour en obtenir la réponse que l'on désiroit, ne permettoient pas à tout le monde de solliciter cette faveur; aussi n'y avoit-il guère que les princes et les gens riches qui les consultassent. Mais le peuple, plus superstitieux encore que ses chefs, et non moins rempli de la folle manie qu'ont presque toujours eue les hommes de vouloir percer dans l'avenir, se dédommageoit du silence des oracles à son égard, par les divinations et les présages. Comme cette ressource étoit d'ailleurs plus prompte que l'autre, qui ne pouvoit avoir lieu qu'en de certains jours, il n'y avoit personne qui n'en fît usage.

La divination se faisoit tantôt par le chant et le vol des oiseaux, la droite étant regardée comme heureuse; tantôt par les songes, tantôt par le sort; et celle-ci consistoit dans

le

le jet des dés, dont on prenoit la combinaison fortuite pour une réponse des Dieux. On la faisoit encore de plusieurs autres manières; et il y en avoit une en particulier, dans laquelle on croyoit que les démons parloient par le ventre ou par la poitrine des hommes. A l'égard de la divination par les sacrifices, elle se faisoit en examinant les entrailles des victimes; et c'étoit la fonction de ceux à qui on donnoit le nom d'*Aruspices*, comme on donnoit le nom d'*Augures* à ceux qui se faisoient un art prétendu de connoître l'avenir par le vol ou le chant des oiseaux, ou par leur manière de manger. On sait le mot que Cicéron rapporte de Caton l'Ancien, qui, ayant été augure lui-même, ne concevoit pas, disoit-il, comment deux augures pouvoient se rencontrer sans rire (1).

On tiroit les présages ou de soi-même, par exemple, des palpitations de cœur, du tintement des oreilles, de l'éternument; ou des objets extérieurs, comme d'une lueur extraordinaire qu'on avoit aperçue quelque

(1) *Cic. de Divinat.* l. II.

part, d'un accident imprévu, d'une rencontre funeste, telle que pouvoit être celle d'une belette; ou bien encore de certaines paroles, dont les unes passoient pour favorables, et les autres pour funestes (1).

Si l'on ne connoissoit pas en ce genre l'empire de la superstition et la force des préjugés, on auroit lieu, mon fils, d'être surpris qu'à quelque degré de lumière que les Grecs soient parvenus, ils n'aient pu concevoir le peu de proportion de ces moyens avec la fin qu'ils se proposoient. Ce ne fut jamais par des moyens semblables que Dieu, qui seul connoit l'avenir, se plut à le dévoiler aux hommes: et c'est, comme on l'a dit, un bonheur pour eux, qu'à moins d'une révélation très-expresse, il ne leur ait pas été donné d'en sonder les profondeurs. Ils se seroient fait un tourment réel d'un bien trop long-temps attendu, et un supplice prématuré d'un mal qui eût été loin encore.

De quel secours, après tout, cette science

(1) Voy. sur tous ces objets les Antiquités de la Grèce, chap. 9 et suiv.

prétendue pouvoit-elle être, à bien des égards, pour les Grecs, si prévenus de l'idée d'une fatalité aveugle, d'un destin impérieux, auquel nulle précaution ne pouvoit les soustraire? Mais ce qu'il y a de plus étrange, c'est que cette idée ait pu se lier, dans l'esprit de ces peuples, avec les idées morales, et se concilier même avec celle d'une liberté quelconque, de manière à leur faire considérer comme des crimes, des événemens purement involontaires. Nous avons rapporté plus haut l'histoire, ou plutôt la fable d'Œdipe, qui a servi de canevas, parmi les anciens et les modernes, à tant de chefs-d'œuvres dramatiques; et si l'on n'a pas emprunté, en les lisant, la manière de voir des Grecs, on n'a pu qu'être choqué de tous les maux rassemblés sur la tête de ce malheureux prince, et de toutes les invraisemblances morales que ce sujet renferme.

Les Grecs semblent ne pas avoir eu des idées beaucoup plus justes sur d'autres objets qui concernoient tout à la fois la morale et la religion. Ils posoient en principe, que quiconque se parjure, attire la colère du ciel

sur ses enfans et sur ses descendans (1), et ils condamnoient, par exemple, l'infidélité de Pélops, qui avoit été suivie dans sa postérité d'une foule de crimes et de malheurs : mais ce Pélops, trop coupable en effet, sembloit l'être moins à leurs yeux pour avoir fait périr Myrtil, écuyer d'Œnomaüs, que pour ne pas avoir acquitté la promesse qu'il lui avoit faite avec serment, quoique c'eût été pour lui une infamie et un des plus grands crimes de l'accomplir (2).

On ne peut, au reste, qu'applaudir au sentiment d'horreur dont les Grecs ont été pénétrés pour le parjure. Dans tous les temps ils ont considéré, avec raison, le serment comme un des liens les plus forts de la société civile, et sa violation comme un malheur public : et rien, il est vrai, ne paroît plus propre à replonger une nation dans l'état de barbarie dont elle est sortie, que le mépris de la religion du serment. Aussi les

(1) Pausan. l. II, c. 18.

(2) Pausan. l. II, c. 18; et l. VIII, c. 14. Banier, *la Mythol.* etc. tome VII, p. 308.

Grecs le faisoient-ils intervenir dans toutes les choses un peu importantes, et pendant long-temps ils le firent presque toujours avec succès.

La religion des Grecs étoit absurde en elle-même; nous avons vu d'ailleurs les idées fausses qu'ils y portoient, ou qu'ils y avoient trouvées en la recevant; mais toute absurde qu'elle étoit, ils eussent perdu bien davantage à n'en point avoir. C'étoit par elle qu'ils avoient commencé à se civiliser; et si elle retarda, sur quelques points importans, les progrès de cette civilisation, elle contribua néanmoins à les lier de jour en jour plus étroitement les uns aux autres.

Rien, en effet, ne les rapprochoit davantage, et n'avoit pour eux plus de charmes, que leurs fêtes sacrées, où se mêloient souvent, aux cérémonies de religion, les jeux publics, pour lesquels ils étoient si passionnés. Ces fêtes, instituées en l'honneur des Dieux qu'ils adoroient, ou des hommes qui, comme Hercule et Thésée, avoient rendu de grands services à la patrie, s'écouloient en grande partie dans la joie et les plaisirs.

Peu nombreuses dans les commencemens, où l'on n'en connoissoit presque point d'autres que celles que l'on célébroit après la moisson et la vendange, elles s'accrurent insensiblement avec le nombre des Dieux, surtout à Athènes, qui adoroit plus de divinités qu'aucun autre peuple de la Grèce.

Il y avoit des fêtes en l'honneur de Vénus et d'Adonis : celles-ci ne duroient que deux jours, dont le premier se passoit dans la tristesse, et le second dans la joie. Il y en avoit en l'honneur de Bacchus; les principales étoient les *Dionysiennes*, instituées à Athènes avec beaucoup de pompe. Dans cette fête, on portoit d'abord un vase rempli de vin et orné de pampre; ensuite un chevreau, et une corbeille pleine de figues; et enfin le phallus (1). Ceux qui la célébroient, revêtus de peaux de mulet, et couronnés de lierre et de pampre, portoient

(1) Voyez Plutarque, *de Cupidit. Divit.*, et les Antiquités de la Grèce, dont nous empruntons la plupart de ces détails.

en main des thyrses (1), et faisoient résonner les airs du son des flûtes et des cymbales. Les uns conduisoient Silène, Pan, et les Satyres; les autres, montés sur des ânes, erroient au milieu des collines et des lieux retirés, en sautant et en criant vers leur dieu Bacchus d'une voix effrayante. On distinguoit les grandes et les petites dionysiennes. Les premières se célébroient au printemps, dans l'enceinte de la ville, avec des jeux publics; les secondes, qui tomboient en automne, se célébroient à la campagne.

Il y avoit une fête en l'honneur de Diane, qui se renouveloit tous les cinq ans, et dont l'objet étoit de consacrer à cette déesse les jeunes filles, vêtues d'une robe jaune, et qui avoient à peu près dix ans.

Il y en avoit une autre, appelée les *Daphnéphories*, qui avoit lieu chez les Béotiens tous les neuf ans, en l'honneur d'Apollon. On y portoit un rameau d'olivier, orné de fleurs et de couronnes de laurier, et sur-

(1) Javelot entouré aussi de pampre et de lierre.

monté d'un globe d'airain, auquel étoient attachés de moindres globes, et au milieu un globe concentrique et moins grand. Le globe d'airain représentoit le soleil, le globe concentrique la lune, et les petits globes suspendus autour représentoient les étoiles.

Nous avons parlé des *Panathénées*, instituées par Ericthonius, en l'honneur de Minerve, et nommées d'abord *Athénées*, mais appelées ensuite panathénées par Thésée, qui les renouvela et les augmenta. Dans les petites, qui se célébroient tous les ans, il y avoit trois combats, la course des chevaux, qui se faisoit la nuit, un flambeau à la main, la lutte et la musique. Le vainqueur recevoit pour prix un vase rempli d'huile et une couronne d'olivier. Dans les grandes, qui ne revenoient que tous les cinq ans, les mêmes combats se faisoient avec plus de pompe. On portoit solennellement le *Peplum Minervæ*. C'étoit une robe blanche, sans manches, sur laquelle étoient représentées la victoire des Dieux sur les géans, et les actions les plus remarquables des grands personnages. Il étoit défendu d'assister à cette

fête avec des habits peints; et l'on y délivroit des prisonniers (1).

« Il y avoit, dit M. du Theil (2), un rite commun à presque toutes les pompes sacrées, et observé surtout dans les panathénées, depuis le règne d'Ericthonius; c'étoit de faire porter par de jeunes filles, des corbeilles appelées *canistræ*. Dans la simplicité du premier âge, ces corbeilles n'étoient que de jonc; dans la suite, on les fit d'or façonné, imitant le jonc. Les jeunes filles qui les portoient, étoient elles-mêmes couvertes d'or et de bijoux, et souvent leurs parens réservoient toutes leurs richesses pour les prodiguer dans cette fête. On ne confioit ces corbeilles qu'aux filles de la plus grande qualité. Elles regardoient comme un honneur d'être choisies pour cet emploi, et comme une injure d'en être écartées. Si nous en

(1) Voy. note de Dacier dans Plutarque, sur la vie de Thésée, p. 166.

(2) Recherches sur les Thesmophories, dans les Mém. de l'Acad., tome XXXIX, *in*-4°.

croyons Thucydide (l. VI), la révolution qui chassa les Pisistratides d'Athènes, n'eut point d'autre source que le ressentiment d'Harmodius contre Hipparque, à cause que ce tyran avoit empêché sa sœur de paroître en pareille occasion. Dans ces corbeilles étoient les prémices des fruits consacrés aux Dieux, en l'honneur desquels la pompe se faisoit ».

De toutes ces fêtes, les plus solennelles étoient celles d'Eleusis, établies sous le règne d'Erechthée (1), célébrées tous les ans par les Athéniens, selon Hérodote (2), et dont on doit chercher, comme nous l'avons dit, l'origine dans le culte d'Isis, quoiqu'altéré dans les mystères de Cérès Eleusine (3). Ces fêtes

---

(1) Marbr. Epoq. XV.

(2) Hérod. l. VIII, c. 65.

(3) Voyez ci-dessus, p. 82; et consultez sur ce qui regarde Cérès et ses mystères, M. de Bougainville, tome XXI des Mémoires de l'Académie, ainsi que l'ouvrage de Meursius (*Joannis Meursii Eleusinia*), qui ne laisse presque rien à désirer sur ce sujet. Voy. aussi

se divisoient aussi en grandes et en petites. Les petites étoient une espèce de préparation aux grandes. Avant que d'être initié aux grands mystères, il falloit être purifié publiquement ; et cette purification se faisoit dans les petits mystères qu'on célébroit près d'Athènes, sur les bords de l'Illissus. On sacrifioit à Jupiter une truie pleine ; on en étendoit la peau à terre ; on y faisoit mettre à genoux celui qui devoit être purifié, et qui s'étoit préparé à ces cérémonies par des jeûnes et par la continence ; on le lavoit avec de l'eau de la mer, où l'on avoit mis du sel, du laurier et de l'orge ; on le faisoit ensuite passer par le feu ; après quoi on le couronnoit d'un chapeau de fleurs. Dès que la lus-

---

Hist. Génér. de la Grèce, t. II, p. 172 et suiv. ; mais surtout nous invitons ceux qui voudront s'instruire à fond sur ces matières, à lire l'ouvrage aussi intéressant que profond de M. le baron de Sainte-Croix, intitulé : *Mémoires pour servir à la Religion secrète des anciens Peuples*, ou *Recherches historiques et critiques sur les Mystères du Paganisme*.

tration ou purification étoit faite, on exigeoit de l'aspirant un serment redoutable pour s'assurer du secret.

Les initiés aux cérémonies d'Agra, ou petits mystères, s'appeloient seulement *Mystes;* mot qui revient à celui d'adeptes. On leur communiquoit, dans cette première initiation, les principes fondamentaux de la doctrine secrète, réservant les choses encore plus cachées pour la seconde (1). Dans les diverses questions qu'on leur faisoit, on doit croire, dit M. le baron de Sainte-Croix, que les demandes du mystagogue et les réponses du récipiendaire étoient arrangées à peu près comme le catéchisme de nos Francs-Maçons. Il change aux différens grades; et c'est ce qui devoit arriver également aux grands mystères d'Eleusis, et aux petits mystères d'Agra (2).

Il falloit au moins un an d'intervalle, se-

---

(1) Clem. *Strom.* v et vij.

(2) Recherches sur les Mystères du Paganisme, sect. v, art. 2.

lon Plutarque (1), pour être admis aux grands mystères de la déesse, et on portoit alors le nom d'*Epoptes*, autrement appelés *Ephores*, c'est-à-dire, *Contemplateurs*. Cet état, considéré comme le dernier degré de la perfection, étoit l'objet des vœux de tous les aspirans.

La cérémonie de cette seconde initiation se faisoit la nuit (2), dans une chapelle parti-

(1) Vit. Démosth. et voyez Recherch. etc. *ubi suprà*.

(2) « Que feroient Iacchus, vos Eumolpides, et tous les mystères, dit Cicéron, si nous supprimions les cérémonies nocturnes »? *De Leg.* l. II.

« Jadis, pour les hommes sages et modes-
» tes, dit à ce sujet saint Clément d'Alexan-
» drie (*in Protreptico*), la nuit, par son
» silence, couvroit les plaisirs d'un voile im-
» pénétrable; aujourd'hui, pour les initiés,
» c'est la nuit même qui divulgue ces débau-
» ches, auxquelles ils la consacrent; la lueur
» des flambeaux dépose contre les forfaits
» qu'elle éclaire. Eteins ces feux, ô criminel

culière. Le premier jour des grands mystères tomboit le 15 du mois de boédro-

---

» Hyérophante ! et toi, qui portes la torche » mystérieuse, crains d'allumer ces lampes ; » leurs flambeaux vont découvrir ton Iacchus ; permets à l'ombre de cacher tes » mystères ; que les ténèbres, du moins, excusent tes orgies. La lumière, qui ne peut » dissimuler, va t'accuser et demander vengeance ». M. le baron de Sainte-Croix, qui cite ce passage de saint Clément, le met à couvert de tout reproche d'exagération, ainsi que les autres pères de l'église, par les textes même des auteurs profanes, et prouve que c'est injustement qu'on a soupçonné les premiers de calomnie sur ce sujet, à l'égard des païens. *Recherches, etc.*, p. 209 et suiv., 217, etc.

L'Iacchus dont il est ici question, cet Iacchus si célèbre dans les mystères, que l'on représentoit comme un enfant à la mamelle, et à qui l'on donnoit aussi le nom de Bacchus, étoit le fils qu'on attribuoit à Proserpine, et quelques-uns à Cérès. Diodore (l. III, p. 197) et Cicéron (*de Nat. Deor.* l. III,

mion (1). Ceux qui devoient être initiés, portoient des couronnes de myrte. On les instruisoit de ce qui avoit rapport aux mystères; l'hyérophante, c'est-à-dire, celui qui initioit et qui présidoit aux cérémonies, leur faisoit plusieurs questions, auxquelles ils répondoient par cette formule : « J'ai jeûné; » j'ai bu du cycéon (ou boisson mélangée); » j'ai pris de la ciste (de la corbeille); j'ai » mis dans le calathus (le panier); ayant » travaillé, j'ai remis du calathus dans la » ciste (2) ». Quant à la réponse que faisoit l'aspirant, lorsqu'on lui demandoit s'il avoit

---

§. 21), lui donnent pour père Jupiter; mais c'étoit, selon Cicéron, Jupiter Arcadien. On ne doit pas confondre ce Bacchus, fils de Proserpine, avec le Bacchus Thébain, fils de Jupiter et de Sémélé. Voyez *Recherches sur les Mystères*, sect. iij, art. 5.

(1) Ce mois, chez les Athéniens, répondoit à la dernière moitié de notre mois d'août, et à la première de septembre.

(2) Liban, *Declam.* xix. Clem. *Protr.* Arnob. l. IX; et Meurs. *Eleusin.* c. ix et x.

mangé du fruit de Cérès, elle étoit conçue en ces termes : « J'ai mangé du tambour, » j'ai bu de la cymbale, j'ai porté le ker- » nos (1); je me suis glissé dans le lit nup- » tial » ; paroles qui se rapportoient à Pluton et à Proserpine. Le philosophe Héraclide condamnoit ces rites, et saint Clément d'Alexandrie observe qu'ils étoient dignes de la nuit, c'est-à-dire, de ces heures de ténèbres qu'on y consacroit (2). Après tous ces préparatifs, qui avoient déjà été précédés de jeûnes et de veilles, où les aspirans prenoient toute sorte de postures, on les faisoit passer par des alternatives continuelles d'é-

---

(1) Espèce de vase de terre qui contenoit des pavots blancs, du froment, de l'huile et du miel. Athen. l. VIII.

(2) Clem. Alex. *exhort. ad Gentil.* et *Protr.* Voyez Hist. de la Grèce, par M. Despréaux, le quatrième volume de M. Gébelin, qui a traité toutes ces choses avec assez de détail, et plus encore les articles 3 et 4 de la cinquième section des *Recherches sur les Mystères du Paganisme*.

paisses ténèbres, et de lumières semblables à des éclairs. Des objets effrayans se présentoient à leurs yeux; plusieurs voix frappoient à la fois leurs oreilles. On leur découvroit les simulacres des Dieux. Ayant jeté ainsi toutes les puissances de leur âme dans un trouble inexprimable, très-propre à leur faire croire qu'ils avoient vu des prodiges (1), on couronnoit leur attente en leur offrant de nouveaux objets, tout différens des premiers. Le fond du sanctuaire s'ouvroit, et l'on apercevoit une prairie agréable, où ils se livroient à la danse et aux plaisirs.

L'habit que l'on portoit le jour de son initiation, étoit considéré comme sacré. On ne le quittoit point qu'il ne fût entièrement usé, et alors on le consacroit à Cérès et à Proserpine, ou on le gardoit pour des langes d'enfans (2).

Les initiés se flattoient de la faveur des Dieux; ils croyoient être devenus, par leur

(1) Div. Chrysost. *Orat.* 12; et Tertull. *advers. Valent.*

(2) Meursius, c. xij.

initiation, plus justes et plus saints, et se tenoient assurés d'une souveraine félicité après leur mort (1). Les anciens avoient une si grande idée de ces mystères, que les Grecs les appeloient *perfection*, parce qu'on y acquéroit, selon eux, la connoissance de la vérité et l'habitude de la vertu. Les Latins les nommoient *initia*, *commencemens*, parce qu'ils renfermoient, dit Cicéron, les vrais principes de la vie heureuse (2). Ils obligeoient au secret le plus inviolable, et il n'étoit pas même permis à ceux qui n'étoient pas initiés, de s'informer curieusement de ce qui s'y passoit. *Je vous dirois tout*, dit Apulée, *s'il vous étoit permis de l'entendre, et à moi de vous en parler* (3). En effet, la divulgation des mystères étoit un crime capital : et le peuple s'étoit telle-

(1) Diod. l. V. *Initiorum participes et de vitæ exitu, et de omni ævo incundo spes habent.* Isocr. et voyez Arr. *in Epict.* Senec. *Epist.* 90.

(2) *De Leg.* l. II.

(3) Métamorph. l. II.

ment accoutumé à les respecter, que les plus grands hommes ont perdu la vie, ou couru risque de la perdre, lorsqu'ils ont été soupçonnés de les avoir méprisés.

Quatre ministres présidoient aux fêtes de la déesse ; le premier étoit l'hyérophante, tiré toujours de la famille des Eumolpides, astreint au célibat le plus rigoureux, et que l'on contraignoit, pour se mieux assurer de sa fidélité à en observer la loi, de se frotter avec de la ciguë, ou même de boire une infusion de cette plante ; il représentoit le père des Dieux. Le second étoit le dadouque, qui portoit le flambeau sacré, et marchoit à la tête des lampadophores la cinquième nuit de la fête, ainsi que le lendemain, lors du transport pompeux d'Iacchus à Eleusis ; revêtu des ornemens les plus magnifiques, il représentoit le soleil. Le troisième étoit l'hiérocéryx, tiré, ainsi que le dadouque, de la famille de Céryx, dernier fils d'Eumolpe, et dont la fonction consistoit à écarter du temple les profanes, et à avertir les initiés de ne prononcer que des paroles convenables à la sainteté du lieu ; il représentoit Mercure.

Enfin, le quatrième étoit l'épibome, ou assistant de l'autel, qui avoit aussi un habit allégorique, et qui représentoit la lune (1).

Le temps des mystères, qui duroient neuf jours, se passoit en des fêtes publiques, pendant lesquelles il n'étoit pas permis d'arrêter les criminels, ni de présenter aucune requête. On célébroit ces fêtes par des sacrifices, des chants, des danses et des cérémonies, telles que de manger de certains gâteaux, de porter avec pompe des phallus de pâte, de se dire de certaines paroles, d'allumer des flambeaux, de pleurer et de rire à certaines occasions; tout cela pour rappeler l'arrivée de Cérès dans l'Attique, la manière dont elle y fut reçue, ses déplaisirs au sujet de sa fille, ses peines pour la chercher, l'hymen de Proserpine, etc. On joignit dans la suite à ces solennités, des jeux et des combats de lutte, dont le prix consistoit en une certaine quantité d'orge qu'on donnoit au vainqueur (2).

(1) Eusèbe, *Præp. Evang.* l. III; et voyez Meursius, c. xiij et suiv.

(2) Voyez Antiquités de la Grèce, p. 106.

Il étoit défendu aux femmes, sous peine d'une très-grosse amende, de se faire porter dans un char aux fêtes éleusiniennes.

Quant à la doctrine secrète des mystères d'Eleusis, il ne nous reste, dans les ouvrages des anciens, rien d'assez précis sur ce sujet, pour pouvoir la déterminer avec quelque espèce de certitude; et on ne peut hasarder à cet égard que des conjectures. Warburton (1) la réduit à trois points principaux, l'origine et l'établissement de la société civile, le dogme des peines et des récompenses futures, le dévoilement des erreurs du polythéisme. Mais il n'est guère vraisemblable que les mystagogues, que les prêtres du paganisme aient voulu, en enseignant secrètement la doctrine de l'unité de Dieu, saper par les fondemens le culte public dont ils étoient les ministres, et qu'ils cherchoient à établir au dehors par une foule de lois et de cérémonies. « Si ce dogme, dit avec raison » M. le baron de Sainte-Croix (2), pénétra

(1) *The Divine legation of Moses. Book.* I.

(2) Recherches sur les Myst. p. 326.

» jamais dans l'intérieur de leurs temples, ce » fut lorsque la lumière de la foi les inves- » tissoit en quelque sorte de toutes parts. » Auparavant, cette grande vérité n'auroit » pu y arriver; de fortes barrières, celles de » la superstition, du gouvernement, et de » l'intérêt sacerdotal, s'y opposoient ».

Il y a bien moins de vraisemblance encore que la doctrine secrète, enseignée par les mystagogues, ait été, comme on l'a prétendu, une espèce de spinosisme, et qu'elle ait consisté à expliquer allégoriquement toutes les cérémonies du culte, en les appliquant, par analogie, aux choses naturelles; de manière qu'on ne reconnût en tout cela d'autre Dieu que la nature, dont tous les êtres faisoient partie. C'eût été, dans des mystères religieux, détruire toute religion; et l'on ne sauroit présumer, avec quelque fondement, une pareille extravagance, que les pères mêmes de l'église, les mieux instruits sur ce sujet, n'ont jamais reprochée aux mystères secrets des païens.

Nous ne pouvons rien faire de mieux, ce semble, que de nous en tenir, en dernière

analise, au sentiment de M. le baron de Sainte-Croix (1). « Les mystères, dit-il, ne » furent, dans leur origine, que de simples » lustrations, et ne consistèrent qu'en cer- » taines observations légales. Dans la suite, » on y adopta une doctrine secrète, où il ne » s'agissoit que des services rendus par les » premiers législateurs et les chefs des colo- » nies étrangères, tels que l'établissement » des lois, la découverte de l'agriculture, et » l'introduction d'un nouveau culte religieux. » En y menaçant les profanes des punitions » de l'autre vie, on assuroit les initiés d'y » jouir d'un bonheur éternel et d'une pré- » séance flatteuse. Cette promesse ne fut » point oubliée, quand, au siècle de Solon, » les mystagogues commencèrent à parler » du bouleversement de l'ancien monde, » des révolutions de la nature, de l'origine » du bien et du mal, du pouvoir des gé- » nies, etc.; objets auxquels se rapportoient » toutes les explications allégoriques de l'his- » toire de Cérès, de Proserpine et d'Iacchus.

(1) Recherches sur les Myst. p. 369.

» Néanmoins ces prêtres ne formèrent pas » sitôt un corps de doctrine ; peut-être » n'exista-t-il jamais. Les idées ne leur vin- » rent que successivement ; ce qui les ren- » doit souvent contradictoires, au moins in- » cohérentes. Elles ne purent même être » distinctes et fixes, qu'après avoir été long- » temps confuses et variables. Vraisembla- » blement eurent-elles plus de liaison et de » solidité, lorsque les stoïciens et les éclec- » tiques parvinrent à faire adopter leurs opi- » nions aux ministres d'Eleusis ».

Les fêtes d'Eleusis étoient suivies, peu de temps après, de celles que l'on appeloit *Thesmophories* (1), dont les hommes étoient exclus. Etablies en l'honneur de Cérès, législatrice, parce que l'amour-propre des Grecs aimoit à se flatter que cette déesse

(1) Voyez Antiquités de la Grèce, p. 107; Recherches sur les Myst. du Pagan. sect. vj, art. 1; et Recherches sur les Thesmophories, par M. du Theil, Mém. de l'Académie des Inscriptions, tome XXXIX, *in*-4°., et *in*-12, tome LXXII.

étoit

étoit venue dans leur pays, non-seulement enseigner le labourage, mais donner, la première, des lois au genre humain, ces fêtes, dans lesquelles les personnes du sexe se revêtoient d'une robe blanche, n'admettoient à leurs cérémonies que des vierges, ou des femmes dont toute la vie avoit été irréprochable. C'étoient celles-ci qui participoient aux sacrifices, et qu'on nommoit proprement *Thesmophoriazuses.* Elles devoient, pour s'y préparer, passer quelques jours dans la plus grande continence, et usoient en conséquence de toutes sortes de précautions, pour ne pas être tentées de violer la loi qui leur étoit imposée (1).

---

(1) Par rapport au culte public et permanent de Cérès, il y avoit des prêtresses choisies par le peuple, nourries aux dépens du public, consacrées pour toute leur vie au culte de la déesse, et obligées de vivre dans la plus grande chasteté; elles portoient toujours leurs cheveux noués avec des bandelettes; et ce sont ces prêtresses qu'on nommoit les *Abeilles.* Il y avoit une grande-prê-

Le onzième du mois de pianepsion (1), portant sur leur tête les livres où étoient écrites les lois de la déesse, elles se mettoient en marche pour aller chercher à Eleusis le *calathus*, c'est-à-dire, le panier, ou la corbeille sacrée, symbole des présens de Cérès. Le quatorzième jour commençoit la solennité, qui finissoit le dix-huitième. Le seizième étoit remarquable en ce que les femmes, renfermées dans le temple de Cérès, y passoient le jour entier auprès de sa statue, assises à terre pour marquer l'abattement, et gardoient le jeûne le plus austère.

Le jour consacré au jeûne (2), les femmes

---

tresse soumise aux mêmes lois, et dont, par conséquent, le sacerdoce ne pouvoit pas être héréditaire, comme l'étoient plusieurs autres sacerdoces chez les Grecs. M. du Theil, *Recherches sur les Thesmophories*.

(1) Ce mois répondoit à la dernière moitié de notre mois d'octobre, et à la première de novembre.

(2) Voyez les *Recherches, etc.*, de M. le baron de Sainte-Croix, et celles de M. du Theil, *ubi suprà*, avec les citations.

poussoient des hurlemens comme les Egyptiens aux fêtes d'Isis; le sénat ne s'assembloit point, et on délivroit les prisonniers, mais seulement ceux que leurs crimes ne rendoient pas incapables de participer aux sacrifices. Les pieds nus et les cheveux épars, toutes les personnes du sexe suivoient ce jour-là jusqu'au Prytanée (1) le calathus (2),

---

(1) Les Prytanées, dit M. du Theil, étoient des édifices publics qui répondoient à peu près à ce qu'on appelle parmi nous des *Hôtels de Ville*. Il y en avoit dans presque toutes les villes grecques. Ils étoient bâtis ordinairement au milieu des villes. Ils servoient de temple à Vesta, dont la statue publique étoit dans ce lieu, comme les statues particulières dans le milieu des maisons. *Ibid.*

(2) Il étoit défendu d'oser regarder le calathus d'un lieu qui le dominât; on ne pouvoit, lorsqu'il passoit, rester sur des chars ou sur des chevaux, et l'on ne devoit y jeter les yeux qu'étant sur la terre, debout ou assis. Peut-être y avoit-il dans le calathus quelque chose qu'on ne vouloit pas exposer à la vue du peu-

traîné par quatre chevaux blancs, et entouré de vierges qui portoient des vans tissus d'or. Les femmes qui n'étoient point initiées, ne pouvoient pas accompagner cette pompe mystérieuse jusqu'au Thesmophorion, ou temple de Cérès à Athènes. Pendant la marche, on chantoit des hymnes, comme l'hymne de Callimaque, que nous avons en entier, et l'hymne d'Homère, dont nous n'avons que des fragmens.

Un des jours de la fête étoit consacré à un sacrifice secret, qu'on appeloit *la poursuite*, parce que, dans ce jour, au rapport de Suidas, les femmes athéniennes ayant adressé aux Dieux leurs prières pour le salut de la république, qui étoit dans un danger imminent, leurs vœux avoient été exaucés, et les ennemis, en déroute, avoient été *poursuivis* jusqu'à Chalcis. Il est très-vraisemblable que ce sacrifice se faisoit le soir. En général, dit M. du Theil, toutes les cérémonies des Thesmophories étoient, aussi-

---

ple; peut-être aussi n'étoit-ce qu'une marque de respect. M. du Theil, *ibid.*

bien que celles des mystères d'Eleusis, des cérémonies nocturnes, qui se faisoient à la lueur des lampes et des flambeaux; ce qui favorisoit, ajoute-t-il, la licence de la débauche. Chaque femme portoit un flambeau à la main; et il paroît que d'abord on l'éteignoit, et qu'ensuite on le rallumoit. Le *Ctéis*, signe représentatif, aussi infâme dans son genre que le Phallus l'étoit dans le sien, devenoit, dans ces cérémonies, l'objet de la vénération publique. Doit-on être surpris, si, comme l'observe M. le baron de Sainte-Croix, les assistantes se permettoient des propos sales et malhonnêtes? Cléomède compare les discours obscènes des Epicuriens, à ceux des femmes célébrant les Thesmophories (1).

On réservoit pour le dernier jour le sacrifice expiatoire, qu'on appeloit *zémie*; il étoit destiné à éloigner les malheurs de

(1) Voyez, dans les Recherches sur les Thesmophories, ce que dit aussi M. du Theil, relativement aux obscénités qui se passoient dans ces fêtes.

l'Etat, et à expier ce qui, pendant la célébration de la fête, auroit pu déplaire à la déesse.

Je vous en ai dit assez, mon fils, pour vous donner quelque idée de ces mystères; et il nous resteroit encore des choses plus intéressantes à dire, si le secret qu'on gardoit sur ce qu'ils renfermoient de plus caché, ne nous en laissoit ignorer les circonstances les plus importantes (1).

Le nombre des fêtes étoit considérable chez les Grecs, mais pas assez cependant pour leur faire perdre l'habitude du travail. Elles étoient, en général, animées par les plaisirs et par l'allégresse. Nous venons de voir combien la débauche se mêloit dans les mystères secrets; et ces peuples pouvoient-ils ne pas être tentés d'honorer ainsi des divinités dont l'exemple n'étoit pas moins

---

(1) *De Cereris quoque initiatione, quam Græci Thesmophoria vocant, absit ut eloquar, nisi quatenùs sanctum est de illâ dicere.* Herod. l. II, c. 171.

propre à autoriser les passions qu'à les flatter ?

La poésie, la musique, la danse entroient dans presque toutes ces fêtes, et en varioient tout à la fois la pompe et les plaisirs. La poésie, chez presque toutes les nations, fut destinée, dans l'origine, ainsi que la musique, à célébrer ou les bienfaits des Dieux, ou les faits mémorables des hommes et leurs exploits éclatans. A la dixième époque des Marbres, environ 1500 ans avant Jésus-Christ, sous Erichtonius, roi d'Athènes, on voit Hyagnis de Phrygie, père de l'infortuné Marsyas, si fameux par sa dispute avec Apollon, inventer la flûte, l'harmonie phrygienne, et les accords de Cybèle, la mère des Dieux, de Bacchus, de Pan, des autres divinités de la patrie, et des héros. On le fait aussi l'inventeur du cistre à trois cordes, comme on attribue à Olympe l'invention des cymbales; ce que l'on peut prendre, selon la force du grec, pour tous les instrumens que l'on frappe. Un peu plus d'un siècle après, à la quatorzième époque des Marbres, paroissent les poëmes sur l'enlè-

vement de Proserpine, et à la quinzième, au bout de quelques années, les poésies de Musée, publiées par son fils Eumolpe, qui établit les mystères d'Eleusis.

Dans cet intervalle, jusqu'à la guerre de Troie, Amphion, roi de Thèbes, qui, selon la fable, construisit les murs de cette ville au son de sa lyre, sans doute parce qu'il excella dans cet instrument, auquel on prétend (1) qu'il donna sept cordes, au lieu de quatre qu'il avoit auparavant, Linus, et il y en eut plusieurs de ce nom (2), Orphée, l'époux d'Eurydice, que quelques écrivains ont mis parmi les Argonautes, et que Théodoret place une génération avant le siége de Troie, se sont immortalisés comme poëtes et comme musiciens.

Pour dire quelque chose de plus sur ces différens arts qui tiennent si étroitement aux progrès du goût et de l'esprit humain, on remarque qu'Acrisius, roi d'Argos, fut le premier pour qui la Pythie de Delphes ait

(1) Pausan. l. IX, c. 4.

(2) *Id.* l. II, c. 19.

chanté des vers. Cette Pythie, nommée *Phémonée*, vivoit vingt-sept ans avant Linus, précepteur d'Hercule (1); et c'est de son temps qu'on place le commencement des vers hexamètres (2).

Les exploits d'Hercule et de Thésée furent célébrés quelque temps après par des poëmes qui en consacroient la mémoire; et l'on vit paroître l'Héraclide, la Théséide. La guerre de Thèbes, si propre à animer la verve des poëtes, fut aussi écrite en vers. Callinus, qui en citoit quelques-uns, et d'autres écrivains après lui, ne faisoient pas difficulté de les attribuer à Homère; ce qui du moins n'étoit pas une petite preuve de leur mérite. Pour moi, dit Pausanias en parlant de ces vers cités par Callinus, après l'Iliade et l'Odyssée d'Homère, je n'ai point vu de plus belle poésie (3). Ainsi préludoient les Grecs aux chefs-d'œuvres de ce chantre immortel de la guerre de Troie, que l'on pré-

(1) Clem. Alex. *Strom.* I.
(2) Plutarch. *de Pythic. orat.*
(3) Pausan. l. IX, c. 9.

tend même, au rapport de Diodore (1), s'être approprié plusieurs vers de Daphné, fille du devin Tirésias, et aussi savante que son père dans l'art de la divination.

Menée à Delphes par les Epigones, après qu'ils se furent rendus maîtres de Thèbes, elle y reçut le nom de Sibylle; remplie souvent d'une fureur divine, elle rendoit en vers ses oracles.

La musique, dont l'origine et les progrès semblent liés en quelque sorte à ceux de la poésie, avoit pris, dit-on, naissance dans l'Orient, et elle se perfectionna dans l'Asie-Mineure, en Phrygie et en Lydie. On a beaucoup disputé sur ce que les anciens ont écrit touchant les tons phrygiens, lydiens et doriques. Ces tons pouvoient être différentes manières de prononcer les vers et d'y faire certaines inflexions, ou servoient même à diriger la voix. Les Lydiens avoient un chant très-élevé, et les Doriens tenoient la basse. Ceux-ci avoient la voix mâle, et pour la rendre plus grave dans les cérémonies,

(1) Diod. l. IV, p. 269.

ils l'accompagnoient du son des tambours. Les Curètes, prêtres de Jupiter, dans l'île de Crète, et les Corybantes, prêtres de Rhéa ou Cybèle dans la Phrygie, chantoient au bruit de leurs armes et de leurs boucliers.

On ne sauroit douter que la musique ancienne n'ait été portée à une grande perfection, comme on peut en juger par l'extrême délicatesse des Grecs et des Latins, dans la prononciation des vers, et relativement à la cadence; mais ce que l'on a peine à concevoir, c'est comment, toute grossière qu'elle fut d'abord, elle opéroit déjà les plus grands prodiges. Nous ne citerons pas pour exemple les murs de Thèbes qu'Amphion élève au son de sa lyre, les tigres apprivoisés par les sons mélodieux qu'Orphée tire de la sienne, ni toutes les autres fables de ce genre qu'inventèrent les poëtes; presque tous les ouvrages des anciens sont remplis d'effets beaucoup plus naturels, et qui cependant ont droit de surprendre, lorsqu'on les compare à ceux que produit de nos jours la musique la plus harmo-

nieuse. Celle des anciens excitoit les mouvemens les plus violens, les transports les plus fougueux, les passions les plus ardentes, ou les calmoit à son gré; elle faisoit naître la sagesse, elle inspiroit l'amour de la gloire et de la vertu, elle animoit aux combats, elle donnoit la force, la valeur, et disposoit aux actions les plus héroïques; ou par des sons tendres et efféminés, elle amollissoit, elle portoit la langueur dans l'âme et l'émotion dans les sens, elle énervoit, elle domptoit les plus fiers courages.

A quelle cause attribuerons-nous ces effets qui n'ont lieu que dans un bien moindre degré parmi nous, si ce n'est à l'extrême sensibilité des Grecs, nés sous le plus beau ciel et dans les climats les plus fortunés? La mélodie toute seule les transportoit; et plus dans les premiers temps elle étoit nouvelle pour eux, plus elle excitoit au fond de leur âme des impressions vives et profondes, que peut-être ils nous ont peintes plus vives encore par l'énergie de leurs expressions et dans la chaleur de leur récit. Telle étoit néanmoins, comme on est forcé d'en

convenir, la manière de penser des Grecs, et même des plus anciens peuples, à cet égard, qu'ils considéroient la musique, non-seulement comme très-propre à régler les mœurs, mais comme ayant avec elles la liaison la plus intime : aussi attiroit-elle, sous ce rapport, la principale attention des législateurs.

Dans les fêtes et les jeux des anciens, la Danse, fille de l'Imitation, ou du moins perfectionnée par elle comme tous les autres arts, se mêloit presque toujours à la poésie et à la musique. L'exercice, le mouvement est naturel aux hommes; et nous apportons de plus en naissant, à en juger par les enfans même, une sorte de goût pour la mesure et la cadence. Les Grecs, dont l'oreille étoit si fine et le goût si délicat, apprirent de bonne heure à régler, à mesurer leurs pas, à les cadencer, et à suivre ainsi les règles que leur dictoient l'instrument ou la voix.

Vers le temps de la guerre de Troie, la danse avoit déjà acquis un certain degré de perfection. Homère, dans la brillante pein-

ture du bouclier d'Achille, nous trace à ce sujet plusieurs tableaux enchanteurs (1). « Ici on conduit par la ville de nouvelles mariées, avec des torches allumées, et on ne voit de tous côtés que des marques de joie. Les jeunes gens dansent en rond au son de la flûte et de la cythare. Debout à l'entrée de leurs maisons, des groupes de femmes les regardent, et prennent part à leurs plaisirs. Là, de jeunes garçons et de jeunes filles portent dans des paniers d'osier le doux fruit de la vigne. Au milieu d'eux, un joueur de cythare, dont un léger duvet couvre à peine le menton, tire de son instrument des sons harmonieux et s'accompagne en chantant; les autres lui répondent, et marchent en cadence. Plus loin encore, on voit une danse pareille à celle que jadis, dans la Crète, Dédale composa pour la belle Ariadne. De jeunes beautés, de jeunes garçons dansent en rond, se tenant par la main; les filles sont couronnées de guirlandes; une robe légère flotte autour d'elles. Les hommes sont revê-

(1) Iliad. l. XVIII.

tus de tuniques très-fines et d'un lin éclatant; des épées d'or pendent de leurs baudriers d'argent; tantôt ils forment un cercle, et tournent avec autant de rapidité que la roue sous la main du potier; tantôt ils se partagent en plusieurs files qui se mêlent et s'entrelacent. Une foule de peuple les contemple et les admire ».

Hésiode, dans le bouclier d'Hercule, offre des images à peu près semblables. « Des hommes conduisent sur un char magnifique une nouvelle mariée; des chants d'hyménée se font entendre, et les flambeaux sont portés par une troupe d'esclaves. De jeunes filles superbement parées sont à la tête du cortége; d'autres les suivent en dansant; un chœur de musiciens les accompagne, et anime les danseuses par le son bruyant des instrumens. D'autre côté, des jeunes gens sont rassemblés à un festin, et se réjouissent au son de la flûte. Le jeu, le chant, la danse, l'allégresse règnent de toute part ».

On retrouve dans ce dernier morceau l'ancien usage qui vouloit que les hommes et les femmes dansassent séparément. Ce

fut Thésée qui, le premier, d'après les leçons de Dédale, mêla les jeunes filles et les jeunes garçons qu'il ramenoit de Crète. Plutarque nous apprend que ce jeune prince, à son retour, s'arrêta à Délos, et après avoir fait un sacrifice à Apollon et dédié une statue à Vénus, forma avec les jeunes Athéniens autour du Cératon, autel construit de cornes d'animaux, une danse par laquelle il imitoit les tours et les détours du labyrinthe. On nommoit cette danse *la grue ;* sans doute parce que celui qui la menoit étoit à la tête, et plioit et déplioit le cercle, pour représenter les tours et les détours qu'on vouloit imiter ; c'est ainsi en effet que, lorsque les grues volent en troupe, il y en a toujours une à leur tête, conduisant les autres qui la suivent en rond (1). On a dit aussi que, près de soixante ans auparavant, Pélops avoit apporté de son pays une espèce de danse, appelée *cordace*, qui passa dans la suite pour indécente, à cause des postures et

(1) Voyez la note de M. Dacier, Vie de Thésée, p. 157.

des mouvemens trop libres qu'on y employoit (1).

Tandis que la poésie, la musique et la danse se formoient insensiblement chez les Grecs, et faisoient partie de leurs jeux publics et de leurs fêtes, d'autres arts sembloient sortir de l'enfance, sans qu'on puisse marquer bien distinctement leurs progrès. Ceux qu'on avoit faits dans l'architecture ne datent guère que de l'arrivée de Cadmus dans la Grèce, s'il est vrai, comme on le prétend, que ce fut lui qui, à la tête de sa colonie, y apporta l'art de travailler les métaux, qui apprit aux Grecs à tirer les pierres du sein de la terre, à les tailler, et à s'en servir pour la construction des bâtimens. Ceux-ci ne durent rien avoir que de rustique et de grossier avant cette époque. Le temple de Delphes, si renommé depuis pour sa magnificence, n'étoit originairement qu'une simple chaumière, couverte de branches de laurier (2). Le bâtiment où l'aréopage s'as-

(1) Schol. Aristoph. *in nub.*

(2) Pausan. l. X, c. 5.

sembloit dans les commencemens de son institution, n'étoit qu'une espèce de cabane enduite de terre grasse, comme on pouvoit en juger par les restes de cet édifice, qu'on voyoit encore à Athènes du temps de Vitruve (1). On conçoit aisément ce que devoient être les maisons des particuliers.

Dans des temps même bien postérieurs, les portes de ces maisons s'ouvroient en dehors, et l'on étoit obligé de faire du bruit en dedans avant de les ouvrir, afin d'avertir les passans. Une espèce de verrou, ou plutôt de loquet, les ouvroit et les fermoit. On introduisoit la clef par un trou qui étoit au-dessus. Avec cette clef, faite de cuivre et en manière de crochet, on saisissoit la courroie qui tenoit au loquet, on la levoit, et la porte s'ouvroit. Pour sceller les caisses, les coffres et les ballots, on les entouroit de cordes artistement nouées; ces nœuds leur tenoient lieu de sceaux, de cachets, de serrures, que l'on ne connoissoit point alors, et étoient si compliqués, que celui qui les

(1) Vitruv. l. II, c. 1.

avoit faits pouvoit seul les délier (1). Les toits des maisons étoient en terrasse; ce qui est un usage presque général dans tout le Levant; les maisons des grands s'élevoient au-dessus du rez de chaussée au moins d'un étage, qui étoit occupé par les femmes. Il n'y avoit d'ailleurs dans les appartemens ni vitres, ni cheminée, soit qu'on n'allumât du feu que dans des lieux tout à fait ouverts, soit que la fumée s'échappât par des ouvertures pratiquées au milieu des chambres, ou qu'enfin on se servît le plus communément de brasiers, tels qu'on les emploie pour l'ordinaire dans les pays chauds.

Ce que dit Homère des palais de son temps, ne nous en donne que de foibles notions. On y voit seulement des cours, des portiques, où l'on mettoit coucher les hôtes et tous les étrangers de considération; ce qui suffit, dit M. Goguet (2), pour détruire les idées que ce nom de *portiques* présente naturelle-

(1) Odyss. l. VIII.

(2) Origine, etc., seconde partie, l. II, c. 3.

ment dans notre langue; au delà étoit le *prodomos*, espèce de salle ou d'antichambre, et enfin le *thalamos*, où étoit le lit du maître. On ne trouve d'ailleurs, dans les descriptions, aucun ordre, aucun dessin d'architecture; et il y a toute apparence que les colonnes dont la poésie fait mention, n'étoient que de simples poteaux, dans lesquels on enfonçoit des chevilles pour suspendre quelques ustensiles, et où l'on ménageoit des cavités propres à renfermer différentes armes. Le seul éloge qu'Homère fasse du palais d'Ulysse, consiste à dire qu'il étoit fort élevé, que la cour en étoit défendue par une muraille et par une haie, et qu'enfin il avoit des portes extrêmement fortes et solides; ce qui, dans les siècles héroïques, ajoute M. Goguet, étoit un objet essentiel, eu égard aux brigandages qui régnoient alors dans la Grèce.

Il paroît que dans ces temps on étoit assez curieux d'orner et d'enrichir le dedans des maisons, quoiqu'on ne connût pas encore jusqu'à un certain point l'art de décorer les bâtimens au dehors. Télémaque, entrant

dans le palais de Ménélas, admire, outre la structure du bâtiment, la richesse des lambris, l'or, l'argent, l'airain, l'ivoire et les productions les plus rares (1).

Homère raconte bien d'autres merveilles du palais d'Alcinoüs, roi des Phéaciens (2), et de celui du monarque troyen (3). A en juger même par ce dernier, dans l'Asie-Mineure où l'architecture pouvoit avoir fait plus de progrès que dans la Grèce, la magnificence des édifices consistoit plus dans leur vaste étendue que dans leurs proportions et leur régularité.

Si l'on en croit la plupart des auteurs de l'antiquité, on devoit à Dédale quelques-uns des instrumens les plus nécessaires pour bâtir, tels que la scie, le compas et l'équerre; mais on a de fortes raisons pour croire que ces instrumens n'étoient pas connus, même du temps d'Homère, et pour penser que tous les grands ouvrages attribués à ce fa-

(1) Odyss. l. IV.
(2) *Ibid.* l. VII.
(3) Iliad. l. VI.

meux artiste ne sont que des fictions (1); on n'en excepte pas même le labyrinthe de Crète, qui, selon Diodore de Sicile, et selon Pline, étoit un édifice admirable par sa structure comme par son immensité, mais qui, au jugement de Philocorus, n'étoit qu'une prison d'où les criminels ne pouvoient s'échapper; ou qu'un antre coupé d'une infinité d'avenues, si l'on en croit Cédren et Eustathe, dont le sentiment est confirmé par le rapport exact qu'en fait Tournefort.

Ce lieu si célèbre, dit ce voyageur éclairé, est un conduit souterrain en manière de rue, lequel, par mille détours pris en tout sens, comme par hasard, et sans aucune régularité, parcourt tout l'intérieur d'une colline au pied du Mont-Ida. Il s'y présente, ajoute-t-il, tant de rues de tous côtés, que l'on ne sauroit s'en tirer sans beaucoup de précautions (2).

Si l'on ne peut fixer les progrès de l'ar-

---

(1) Voyez M. Goguet, de l'Origine, etc., seconde partie, l. II, c. 3.

(2) Voyage du Levant, tome I.

chitecture avant Dédale, ni ceux dont elle lui fut redevable, on ne peut pas non plus assigner d'une manière bien précise tout ce qu'il fit pour hâter ceux de quelques autres arts, tels que la sculpture. On sait cependant qu'avant lui les statues des sculpteurs grecs, formées d'après le goût des Egyptiens, étoient, pour la plupart, des figures carrées, ayant le visage et les yeux dépourvus de toute expression, les bras pendans et collés contre le corps, et les pieds joints l'un contre l'autre. Dédale fut le premier qui parut animer ses statues, en leur donnant de l'expression, des grâces, et une attitude variée. Ce fut lui qui, détachant du corps les bras et les jambes, les mit en action : mais qu'il y avoit loin de là au Jupiter et à la Minerve de Phydias ! Aussi Platon disoit-il que les sculpteurs de son temps se seroient rendus ridicules, s'ils eussent fait des statues dans le genre de celles de Dédale.

Nous ne parlerons point ici de la peinture proprement dite, que M. Goguet, fondé sur des raisons très-plausibles, croit posté-

rieure aux temps héroïques (1). Pline même assure que l'art de peindre n'étoit pas encore inventé au temps de la guerre de Troie (2). Ceux qui le font plus ancien, paroissent avoir confondu le dessin avec la peinture.

L'art de dessiner peut avoir été très-ancien, sans que l'art de peindre l'ait été également. On rapporte l'origine du premier à la passion que la fille d'un potier de Sycione, nommé Dibutade, avoit conçue pour Palémon, dont elle alloit être séparée pour quelque temps. Toute occupée du chagrin que devoit lui causer son absence, elle apperçut l'ombre de son amant dessiné sur le mur, à la faveur d'une lampe. Pour conserver cette image chérie, elle traça sur l'ombre même une ligne qui en marqua exactement le contour. Dibutade, admirant l'ouvrage de sa fille, et frappé de le voir si ressemblant, imagina d'appliquer de l'argile sur le profil qu'il avoit sous les yeux, et

(1) De l'Origine, etc., seconde partie, l. II, c. 5, art. 3.

(2) Pline, l. XXXV.

d'en

d'en suivre fidèlement les traits. Il fit par ce moyen une figure en relief, qu'il mit cuire dans son fourneau. On ne peut dire ni le temps où ce potier vécut, ni les suites qu'eut cet heureux essai. Selon toutes les apparences, les progrès dans ce genre ne furent sensibles qu'après l'arrivée des colonies que Cécrops, Cadmus et tant d'autres, amenèrent de l'Egypte et de la Phénicie.

Ce qu'il y a de certain, d'après les écrits d'Homère, c'est qu'au temps de la guerre de Troie, les Grecs savoient travailler l'ivoire, et l'appliquoient sur des siéges, sur le bois des tables et des lits, et sur d'autres meubles, pour y servir d'ornement. Il est certain encore qu'ils s'adonnèrent à plusieurs parties de l'orfévrerie. On voit dans l'Iliade et dans l'Odyssée l'usage fréquent que faisoient les princes grecs, de coupes, d'aiguières, de bassins d'or et d'argent, de boucliers, où les métaux étoient employés et mélangés avec art, au point de rendre par ce mélange et par l'impression du feu sur des métaux divers la couleur des différens objets. On pense toutefois qu'Homère n'avoit pu voir

que dans l'Asie les modèles qui lui avoient suggéré l'idée de toutes les merveilles que renferme le bouclier d'Achille, et que les Grecs étoient alors trop grossiers, pour qu'on doive leur faire honneur d'un semblable travail. La plupart des ouvrages vantés par ce poëte venoient de l'Asie (1).

Mais on est du moins forcé de convenir que l'art de souder les métaux étoit connu des Grecs, lorsque l'on observe qu'Homère parle très-souvent d'ouvriers, qui, parmi eux, savoient mêler l'or avec l'argent pour en faire des vases précieux. C'est à cela néanmoins que se bornoit dans cette partie tout leur art; et si l'on en croit Pausanias, du temps de la guerre de Troie ils n'avoient point encore trouvé celui de fondre le métal et de le jeter en moule. On faisoit, par exemple, une statue successivement et par pièces, ne sachant pas la faire d'un seul jet; ces pièces étoient ensuite si bien enchâssées, si bien jointes avec des clous, qu'elles for-

(1) De l'Origine, etc. *ubi suprà.*

noient un tout très-solide (1). Au jugement de M. Goguet, les Grecs ignoroient également l'art de tirer l'or à la filière, et de l'employer en dorure. La manière dont on doroit alors consistoit en effet, du moins pour les Grecs, à revêtir de lames d'or extrêmement minces, les matières auxquelles on vouloit donner la couleur et l'éclat de ce métal.

Mais comment, dans certains ouvrages, tels que les tapisseries que l'épouse d'Alcinoüs, roi des Phéaciens, avoit brodées de ses propres mains (2), l'aiguille mêloit-elle si artistement l'or et la soie, et en formoit-elle des traits si naturels qu'on eût cru que le pinceau même avoit tracé les images fidèles des objets que ces ouvrages représentoient? L'or, ainsi entremêlé, n'étoit-il que de l'or battu au marteau en feuilles très-minces, coupé ensuite en petites lames ou en tranches, longues et étroites, qu'on faisoit entrer dans le tissu des étoffes et dans

(1) Pausan. l. VIII, c. 14; et l. III, c. 17.

(2) Odyss. l. VII.

les tapisseries qu'on brodoit à l'aiguille ; ou dans un sens plus littéral et plus conforme, ce semble, aux expressions d'Homère, faut-il entendre ce mélange de l'or avec la soie, d'un or réellement tiré à la filière par un art absolument inconnu aux Grecs, et qu'on ne retrouve en conséquence que dans des ouvrages qui leur étoient étrangers ?

Si, dans les temps héroïques, les Grecs paroissent n'avoir fait dans les arts que de bien foibles progrès, on peut dire avec fondement qu'ils en avoient encore moins fait dans les sciences, qui demandent, pour être perfectionnées, non-seulement des Etats un peu considérables, ce que n'offroit pas la Grèce dans les temps héroïques, où l'on comptoit presque autant de royaumes que de villes, mais encore une tranquillité dont la Grèce a été long-temps privée, soit par les courses et les ravages des étrangers, soit par ses propres divisions et ses guerres intestines, soit par d'autres guerres entreprises au dehors, soit enfin par la révolution funeste que les descendans d'Hercule lui ont fait éprouver. Les colonies venues de l'E-

gypte et de l'Asie, moins composées de savans que d'hommes empressés à chercher des établissemens, et à faire fortune par quelque voie que ce pût être, ne lui avoient apporté sans doute que des notions très-bornées, et qui peut-être même commencèrent par dégénérer, en sorte que les premières semences furent bientôt étouffées. Des pratiques grossières tinrent lieu aux Grecs, pendant bien des siècles, de ces théories sublimes auxquelles ils s'élevèrent par la suite.

On faisoit usage dans les maladies, de quelques simples. Une manière de vivre moins délicate et moins recherchée, rendoit les infirmités moins communes, et les traitemens plus faciles. De même aussi des plaies faites avec des armes de cuivre étoient moins dangereuses, et se guérissoient plus aisément que celles qui se font maintenant avec l'acier. Le suc d'une plante composoit tout l'appareil qu'on appliquoit sur la blessure, après avoir lavé la plaie avec de l'eau tiède, ou en avoir sucé le sang.

On connoissoit l'usage de la rouille de cui-

vre pour prévenir la corruption des chairs. Du reste, un régime assez peu exact, et qui ne changeoit presque rien à la nourriture ordinaire, un breuvage formé du jus de quelque racine, et accompagné souvent de paroles superstitieuses, selon la magie de ces temps-là, qui, pour bien des gens de la campagne, est encore celle de nos jours, un petit nombre de secrets fournis par le hasard, et plus ou moins conformes à la nature et à l'expérience; voilà à peu près à quoi se réduisoit toute la science de la médecine, qui, à proprement parler, n'existoit point encore, quoique ceux qui passoient pour experts dans ce genre se fissent payer bien cher les cures qu'ils avoient le bonheur de faire. On sera moins surpris de les voir exiger quelquefois, ou recevoir pour salaire le tiers d'un royaume (1), ou la main d'une princesse qu'ils avoient guérie, lorsqu'on saura que des princes et des fils de

(1) Hérodot. l. IX, c. 33; et Apollod. l. II.

roi ne dédaignoient pas en certaines rencontres de faire la fonction de médecins.

Chez les Egyptiens, chez les Hébreux, chez tous les peuples de l'Orient, le soin des accouchemens avoit été confié aux femmes; et c'étoit sans doute l'ordre et le vœu de la nature. On ignore par quel motif les Grecs, dans les premiers temps, défendirent aux femmes d'exercer aucune partie de la médecine, sans en excepter les accouchemens. Une pareille défense eut les suites les plus fâcheuses. Les femmes, moins accoutumées alors à un commerce si libre avec les hommes, aimoient mieux risquer de périr dans les travaux de l'enfantement, que d'y appeler des hommes à leur secours. Une jeune Athénienne, nommée Agnodice, ayant déguisé son sexe sous d'autres vêtemens, pour apprendre la médecine, fit cesser leur embarras. Comme elles s'adressoient toutes à ce prétendu médecin, on conçut des soupçons. Traduite devant l'Aréopage, Agnodice exposa avec tant de force le motif de son déguisement, que les juges comprirent enfin la nécessité d'abro-

ger l'ancienne loi, et de permettre aux femmes de présider aux accouchemens (1).

L'anatomie, la chimie, la physique, étoient encore à naître pour les Grecs. Leur manière de compter étoit très-imparfaite; et ils n'étoient pas plus avancés dans toutes les autres parties des mathématiques. En vain a-t-on prétendu faire de Chiron un astronome qui ait fixé le véritable état du ciel, et réformé le calendrier en faveur des Argonautes; il est prouvé que cette opinion n'a aucun fondement, et que l'expédition des Argonautes n'a point servi à perfectionner dans la Grèce l'astronomie, qui, jusqu'à Thalès, est restée dans un état d'enfance. Au temps de cette expédition, les Grecs ne faisant que naviguer le long des côtes, et l'objet des Argonautes n'étant point de s'élever en pleine mer, mais seulement de faire le trajet de la Thessalie à la Col-

(1) Hygin. Fab. 274; et voyez de l'Origine des Lois, etc., seconde partie, l. III, c. 3, art. 1.

chide, le prétendu calendrier de Chiron leur eût été inutile (1).

Les Grecs firent du moins alors quelques progrès dans l'architecture navale. Déjà ils connoissoient l'usage des voiles que Dédale avoit employées pour s'enfuir de l'île de Crète; mais ils ne se servoient que de barques ou de petits navires marchands. Le vaisseau que Jason fit construire surpassoit par sa grandeur et son appareil tous ceux qu'on avoit vus jusqu'alors; et ce fut le premier vaisseau de guerre qui sortit des ports de la Grèce.

Quoique toujours exercés par des querelles et des combats, occupés sans cesse à attaquer ou à se défendre, les Grecs étoient peu instruits dans l'art de la guerre. Ils ignoroient entièrement celui d'assiéger une ville, comme on a pu s'en convaincre par ce que nous avons dit en parlant du siége de Troie. Ils possédoient un peu mieux celui des campemens, et avoient quelques

(1) Voyez Goguet, *ibid.* seconde partie, l. III, c. 3, art. 2, §. 2.

principes sur la tactique, rangeant leurs troupes différemment, selon la disposition du terrain qu'elles occupoient. Tantôt Nestor place en tête sa cavalerie, appelant de ce nom les chars tirés pour l'ordinaire par deux chevaux, et montés de deux hommes, dont l'un n'étoit que pour conduire, et l'autre pour combattre: il range l'infanterie derrière les chars, pour qu'elle puisse les soutenir, et met au centre ses plus mauvaises troupes, afin de forcer les plus lâches à combattre: tantôt on voit au contraire l'infanterie se mettre en bataille en avant. La cavalerie la soutient, et s'étend derrière les bataillons (1). Quant à la manière de combattre, on ne sait, dit M. Goguet, si c'est tout à la fois, ou par divisions, que les troupes chargeoient. Point d'évolutions, point de mouvemens raisonnés pendant l'action, aucune manœuvre, aucune opération émanée de la tête du général. Les chefs dans la

(1) Iliad. l. IV et liv. XI; voyez Goguet, seconde partie, l. V, c. 3.

mêlée agissent autant et plus de la main que les soldats.

L'art de faire la guerre consistoit, dans ces temps reculés, à dresser à propos une embuscade, à surprendre un parti.

Ce qu'il y avoit de plus sage alors, non-seulement parmi les Grecs, mais parmi d'autres peuples anciens, c'étoit l'usage assez fréquent, dont nous avons vu un exemple dans les Héraclides, réclamant le trône de Mycènes sur Atrée (1), et que l'on souhaiteroit qui se fût perpétué dans tous les temps : il arrivoit quelquefois que deux armées étant en présence, on remettoit la décision de la guerre au hasard d'un combat singulier. Chaque parti choisissoit un champion ; l'armée de celui qui avoit été vaincu se retiroit à l'instant, et les conventions de part et d'autre s'exécutoient de bonne foi (2).

On conçoit assez que, parmi tous les anciens peuples, les uniformes, proprement

(1) Ci-dessus, p. 418.

(2) Diod. l. IV, p. 261. Iliad. l. III.

dits, cette institution moderne, étoient inconnus. Les Grecs ne connoissoient pas même alors, non plus que les Troyens, l'invention des drapeaux, si utiles pour conduire et rallier les troupes, non plus que les instrumens militaires, si propres à les animer, et à régler leurs marches et leurs opérations. Aussi étoit-ce une qualité essentielle dans un commandant d'avoir une voix forte et sonore, qui se fît entendre au loin.

Chaque famille étoit obligée de fournir un combattant, et c'étoit le sort qui décidoit de celui qui devoit marcher.

Les soldats n'avoient point de paie ; ils servoient à leurs frais, et n'étoient dédommagés que par la part qu'ils avoient au butin, que chacun devoit porter à la masse et mettre en commun. Dans le partage, qui s'en faisoit de temps en temps, les chefs avoient une portion plus considérable que les simples soldats.

L'auteur de l'Origine des Lois, que nous ne faisons qu'analyser dans la plupart de ces détails, observe que le même esprit de gouvernement qui empêchoit que l'autorité des

anciens rois de la Grèce ne fût despotique, et qui la tempéroit par le secours du peuple et des grands de l'Etat, régnoit aussi dans l'ordre et la discipline des armées grecques. Agamemnon, quoique généralissime des troupes, ne jouissoit pas d'une autorité absolue. Il avoit à la vérité l'inspection sur tous les chefs et sur toute l'armée. Il commandoit les troupes un jour d'action, et alors il avoit pouvoir de vie et de mort. Si quelqu'un, dit-il, en donnant ses ordres pour le combat, si quelqu'un ose, loin du danger, se reposer sur nos vaisseaux, je le livrerai en proie aux chiens et aux vautours (1). Mais, dans toute autre circonstance, l'autorité de ce prince étoit très-limitée; ne pouvant rien décider de son chef, il étoit obligé, dans toute affaire un peu importante, d'assembler le conseil et de suivre la pluralité des suffrages. La discipline militaire des Grecs, aux temps héroïques, présente un mélange continuel de monarchie, d'aristocratie et de démocratie.

(1) Iliad. l. II.

Leurs armes offensives, à cette époque, étoient la massue, la hache, l'épée, le javelot, les flèches, la fronde et la pique, dont ils se servoient, tantôt comme d'un javelot en la lançant de loin, tantôt comme d'une épée pour se battre de près. Ils avoient pour armes défensives la cuirasse, le casque, emprunté des Egyptiens, ainsi que le bouclier, qui devoit leur être fort incommode, ayant presque la hauteur d'un homme. Ce furent les Cariens qui changèrent cet usage, en portant, comme nous l'avons vu, par le moyen de courroies faites en forme d'anse, le bouclier passé dans le bras. Dans les commencemens, les armes défensives des Grecs n'étoient faites que de la peau des animaux; ils apprirent ensuite à les fabriquer de métal. Ils portoient aussi des bottines de métal, pour se garantir les jambes.

Les récompenses militaires étoient proportionnées à la grossièreté de ces temps reculés. Agamemnon, pour soutenir la bouillante ardeur de Teucer, lui promet, après la prise de Troie, ou un trépied d'or, ou un

char attelé de ses deux chevaux, ou une belle captive pour récompense (1).

Dans les usages ordinaires de la vie, les Grecs conservoient, comme dans tout le reste, des vestiges d'une vie agreste et sauvage (2). Leurs repas consistoient dans une grande quantité de viandes les plus grossières et le plus grossièrement apprêtées. Pour préparer à manger, on assommoit un taureau, on égorgeoit un belier, on les dépouilloit, on les coupoit en morceaux qu'on faisoit griller sur le champ. Les rois, les princes se chargeoient eux-mêmes de ces fonctions; une espèce de poignard qu'ils portoient à la ceinture, leur tenoit lieu pour cet effet de couteau. On servoit les viandes toutes coupées, et chaque convive avoit sa portion séparée. Agamemnon sert à Ajax le dos entier d'un taureau. Les Grecs, dans les temps héroïques, prenoient leurs repas assis, et non couchés sur des lits, comme l'usage s'en introduisit par la suite. On bu-

(1) Iliad. l. VIII.

(2) Goguet, seconde partie, l. VI, c. 3.

voit à la santé les uns des autres, le vin étant toujours mêlé d'avance avec une certaine quantité d'eau. Cette précaution, quel qu'en fût le motif, paroissoit d'une si grande importance, qu'on avoit même élevé une statue à celui qui passoit pour avoir trouvé le premier le secret de mêler l'eau avec le vin.

Les femmes, presque toujours renfermées dans leur appartement, ne mangeoient point avec les hommes : et, par un contraste bien singulier, c'étoient des femmes ou des filles qui s'acquittoient envers les hommes de toutes les fonctions domestiques où la pudeur même semble le plus intéressée, comme de les mener au bain, au lit, de les parfumer, de les habiller ou de les déshabiller. Un des premiers devoirs de l'hospitalité, étoit de laver les pieds aux étrangers ; des servantes ou des esclaves s'acquittoient de ce soin ; au lieu que pour le bain, il paroît qu'on employoit les filles même de la maison, quelque distinguées qu'elles fussent par leur naissance, et de quelque rang qu'elles pussent être.

Nous nous croyons cependant obligés de convenir qu'on ne peut rien établir de bien précis sur tous ces usages, d'après les endroits de l'Iliade ou de l'Odyssée, qu'on cite comme autorités. Ces textes ne nous éclairent point assez pour nous aider à distinguer nettement les usages généraux de ce qui a pu n'avoir lieu, selon l'idée même du poëte, que dans quelques circonstances particulières, telles que le séjour d'Ulysse dans l'île et parmi les nymphes de Calypso, ou bien encore de ce qui n'étoit fondé que sur des coutumes beaucoup plus anciennes, et peut-être aussi sur la seule invention d'Homère, qu'il seroit peu sage de considérer partout comme historien.

Ce qu'on peut dire en général avec quelque assurance, c'est que les femmes, chez les Grecs de ces anciens temps, étoient chargées de tous les travaux pénibles du ménage, de faire moudre les grains, de cuire le pain, d'aller puiser de l'eau, d'allumer le feu, de faire les lits, de nettoyer l'intérieur de la maison, de laver les étoffes et les habits. C'est ainsi que Nasicaa, la fille du roi

des Phéaciens, va elle-même, avec les filles de sa suite, laver ses robes dans le fleuve, pour les apprêts de ses noces (1). Quelques autres de ces fonctions paroissent néanmoins avoir été réservées assez généralement aux esclaves.

L'habillement des femmes consistoit alors dans de longues robes attachées par des agrafes plus ou moins riches, selon leur fortune ou leur condition. Elles portoient des colliers d'or, des bracelets de même métal garnis d'ambre, et des pendans d'oreille à trois pendeloques. Elles usoient même de quelque fard pour nettoyer et embellir leur teint. Elles ne paroissoient en public que couvertes d'un voile, ou d'une espèce de mante, qui s'agrafoit par-dessus leur robe. Elles laissoient aussi flotter autour d'elles une ceinture, qui marquoit leur taille sans la gêner. On connoît assez, dans le quatorzième livre de l'Iliade, l'agréable épisode de la ceinture de Vénus, que l'épouse de Jupi-

(1) Odyss. l. VI.

ter emprunte à cette déesse, et où se trouvoient réunis les attraits les plus séduisans.

Toute la toilette de Junon, si bien décrite au même endroit, suffiroit pour nous donner l'idée la plus précise de l'ajustement des femmes grecques, et de la recherche qu'elles mettoient dans leur parure, si l'on n'avoit quelque lieu de présumer que le poëte avoit emprunté de celles de l'Asie-Mineure une partie du luxe et de la mollesse qui règnent dans cette description.

Pleine du désir perfide d'endormir au sein des voluptés son immortel époux, et de détourner son attention de tous les désastres qu'éprouvent les Troyens, l'implacable déesse, pour mieux réussir à lui plaire, se renferme dans le secret réduit que fit pour elle l'industrieux Vulcain. Là elle se baigne dans l'ambroisie et répand sur son corps une essence divine, dont l'agréable parfum embaume le palais de Jupiter, et les cieux et la terre; sa main arrange ses cheveux; leurs boucles s'arrondissent et retombent négligemment sur ses épaules. Elle se revêt d'une robe légère que Minerve a tissue, et où son

art a répandu les plus rares merveilles ; une agrafe d'or l'attache sur son sein ; une ceinture, à laquelle cent franges d'or sont suspendues, dessine sa taille majestueuse ; à ses oreilles pend un triple diamant, du plus beau feu ; une gaze légère, dont l'éclat égale celui du céleste flambeau, voile avec art une partie de ses appas. Elle attache à ses pieds délicats une chaussure galante et magnifique.

Si l'on croit que le luxe asiatique ait pu entrer pour quelque chose dans ces détails, que dira-t-on de la magnificence qui éclate dans l'habillement d'Ulysse, avant même qu'il parte pour le siége de Troie (1)? Ce prince étoit vêtu d'un manteau de pourpre très-fin et très-ample, qui s'attachoit avec une double agrafe d'or. Il étoit enrichi d'une broderie en or qu'on ne pouvoit se lasser d'admirer. Entre autres objets, on voyoit sur le devant un chien tenant un faon qu'il étoit prêt à déchirer. Sous ce manteau,

(1) Odyss. l. XIX.

Ulysse avoit une tunique extrêmement fine et d'un éclat éblouissant.

Agamemnon, dans le second livre de l'Iliade, éveillé par un songe, s'assied sur son lit; il revêt une superbe tunique, se couvre d'un manteau de pourpre, met ses brodequins et ceint son baudrier, d'où pendoit une riche épée. Armé du sceptre antique de ses aïeux, il s'avance vers les vaisseaux des Grecs.

En mettant à part la richesse des vêtemens, le sceptre et le baudrier, c'est ainsi que tous les Grecs s'habilloient : encore étoit-il d'usage dans ces siècles, que non-seulement les princes, mais même les personnes de quelque considération, telles que les pères de famille, les juges, etc., portassent pour marque de distinction, un bâton fait en forme de sceptre. Les rois ne se servoient point de couronne ou de diadème. Quant aux armes, on ne les quittoit guère dans ces temps de brigandage et de licence, où les Grecs, dit Thucydide, pour être continuellement en état de défense, por-

toient toujours l'épée (1). Homère, dans le bouclier d'Achille, représente des jeunes gens dansant l'épée au côté (2).

Les tuniques se portoient fort longues, et on les retroussoit par le moyen d'une ceinture, lorsqu'il falloit agir, se mettre en route, ou aller au combat. Le manteau s'attachoit par-dessus. Quand on sortoit, on se servoit de souliers ou d'espèces de brodequins, qu'on mettoit à nu sur la jambe. Les hommes n'avoient aucune sorte de coiffure. Toute leur parure à cet égard consistoit dans la beauté de leurs cheveux, qu'ils portoient très-longs, et dont ils nouoient les boucles avec des crochets d'or, lorsqu'ils se piquoient de quelque magnificence. Chez les Athéniens, ces crochets, au rapport de Thucydide, étoient faits en forme de cigales (3). Les Grecs des temps héroïques laissoient aussi croître leur barbe.

Le défaut de linge contraignoit ces peuples

(1) Thucyd. l. I.
(2) Iliad. l. XVIII.
(3) Thucyd. l. I.

à faire un usage très-fréquent du bain, et à laver souvent leurs habits. Ils nettoyoient les étoffes en les foulant aux pieds dans de grandes fosses préparées pour cet effet. Leurs meubles de luxe et d'appareil consistoient particulièrement dans des vases précieux, tant pour la matière que pour le travail, tels que des cuvettes, des trépieds destinés uniquement à parer les appartemens. Ces trépieds n'étoient en effet que de grands vases faits d'une manière particulière, et ils étoient ainsi appelés, parce qu'ils portoient sur trois pieds.

On a quelque lieu de penser que l'usage des lampes n'étoit point encore connu des Grecs aux temps dont nous parlons ; en sorte que ce mot, employé une fois dans Homère, n'a pas en cet endroit la même signification qu'on lui a donnée dans les temps postérieurs, mais ne désigne qu'une espèce de réchaud où l'on mettoit de petits morceaux de bois enflammés. Ces peuples ne s'éclairoient alors qu'à la lueur des brasiers qu'on allumoit dans les appartemens. Les princes, et ceux qui se piquoient de

délicatesse, brûloient des bois odoriférans.

Les torches, dont il est souvent parlé dans Homère, n'étoient que des morceaux de bois fendus en long, qu'on portoit à la main, lorsqu'on vouloit aller d'un lieu dans un autre, et probablement on employoit pour cet usage des bois résineux. Les Grecs connoissoient, il est vrai, la cire et le suif; mais ils ne savoient pas en tirer les principaux avantages qu'ils nous procurent (1).

Quant aux signes extérieurs de considération qui ont lieu dans les usages ordinaires de la vie civile, la politesse de ces temps reculés consistoit à appeler chacun par son nom, à se saluer de la main droite, à s'embrasser, et à se tenir, en s'abordant, quelques propos obligeans. Une des principales règles de la civilité étoit, lorsqu'on recevoit des étrangers, d'attendre quelques jours à leur demander le sujet et les motifs qui les amenoient. Il étoit aussi de la politesse, autrefois chez les Grecs, d'entrer le premier, même dans sa propre maison.

(1) Goguet, seconde partie, l. II, sect. 2, c. 1, art. 3.

La

La meilleure manière de témoigner à quelqu'un combien on l'honoroit et on l'estimoit, étoit de lui servir à table la portion la plus considérable du festin, et de lui verser toujours à boire à pleins bords. Telle est encore à présent, dit M. Goguet, la politesse des Sauvages (1).

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot du caractère et des mœurs des Grecs dans les temps héroïques. On y voit régner une sorte de férocité et de barbarie que tempèrent par degrés quelques sentimens de générosité et de grandeur d'âme, qui portent les plus distingués d'entre eux à s'armer en faveur des malheureuses victimes de la violence et de l'oppression. Mais on peut assurer que ce n'est point encore là l'esprit général de la Grèce. On ne remarque en tous lieux qu'usurpation, que meurtres, que brigandages, que vengeances atroces, sans excepter celle d'Achille exercée sur le cadavre d'Hector, et sur les douze Troyens immolés aux mânes de Pa-

(1) Goguet, seconde partie, l. VI, c. 3.

trocle. Pour le dire enfin, ce ne sont de toute part que des forfaits inouis, suites presque inévitables de l'ignorance et de la grossièreté. On n'avoit alors qu'une bien foible idée de la vertu proprement dite, et ce mot pour les Grecs ne signifioit guère, comme parmi toutes les nations sauvages, que la valeur ou la vertu guerrière. On observe également que le mot grec, qui signifie *sagesse*, et que l'on rencontre dans Homère, ne désigne, chez ce poëte, que l'*habileté* et l'adresse dans les arts *mécaniques ;* tant ils connoissoient peu cette véritable sagesse, qui consiste à bien régler la conduite de la vie et à modérer les passions ! La plupart des vertus morales n'avoient pas seulement de nom dans l'ancien langage des Grecs, comme elles n'en ont point encore chez les sauvages de l'Amérique (1). Aussi est-ce à l'époque dont nous parlons, ajoute le savant auteur, qui nous a été jusqu'ici d'un si grand secours, et dont nous avons fait un si fréquent usage, qu'ont paru tous

(1) Goguet, *ubi suprà*.

les fameux criminels, dont les noms ont passé jusqu'à nous. On y voit les Thésée, les Atrée, les Etéocle, les Alcméon, les Oreste, les Eryphile, les Phèdre et les Clytemnestre. Presque tous les princes qui marchèrent devant Troie furent trahis par leurs femmes. Le royaume seul de Mycènes présente les catastrophes les plus affreuses. La scène à chaque moment y est ensanglantée. L'histoire de Pélops et de ses descendans n'est qu'un tissu de crimes et d'horreurs. Les siècles héroïques sont, en un mot, les temps les plus féconds en incestes et en parricides, dont il soit parlé dans l'Histoire.

On est également saisi d'horreur, en considérant quelles étoient alors les lois de la guerre. La mort ou l'esclavage devenoient l'unique partage du peuple vaincu (1); rien n'en mettoit à couvert. Les souverains massacrés, et leurs cadavres jetés en proie aux chiens et aux vautours, les enfans à la mamelle écrasés, les reines traînées indignement dans les fers, étoient les excès ordi-

(1) Goguet, *ubi suprà.*

naires auxquels les vainqueurs s'abandonnoient. On ajoutoit l'outrage et l'humiliation aux rigueurs de la captivité. Grands Dieux ! s'écrie Hector, sur le point de quitter son épouse et son fils pour retourner au combat, un Grec chargeroit Andromaque de fers, et l'emmeneroit sur ses vaisseaux captive et désespérée ! Esclave dans Argos, tu tournerois le fuseau sous les lois d'une maîtresse impérieuse, excédée de peine et de misère, tu porterois l'eau des fontaines de Messeïs et d'Hypérée !

Qu'on ne regrette donc pas ces siècles tant vantés, et que l'on reconnoisse que moins les peuples sont policés par les sciences et par les arts, plus, à parler en général, dans leur stupide ignorance, ils sont féroces, vicieux et dépravés. Peut-être, au reste, l'état le plus désirable, pour les nations comme pour les particuliers, se trouve-t-il dans ce juste milieu, qu'il est, après tout, si difficile de rencontrer, et auquel on s'arrête plus difficilement encore lorsqu'on y est une fois parvenu. Quoi qu'il en soit, dans le choix de l'un des deux extrêmes,

je veux dire de cet état presque sauvage qui dévoue les peuples aux plus affreuses superstitions, aux mœurs les plus licencieuses, aux coutumes les plus barbares; ou de ce genre de civilisation, qui, par le progrès des arts, conduit à tous les raffinemens du luxe et de la mollesse; malgré tous les inconvéniens, malgré toutes les suites funestes de ce dernier état, quel esprit tant soit peu raisonnable préféreroit le premier (1)?

(1) Pour ne laisser aucun doute à ce sujet, nous invitons à lire avec attention les relations que nos missionnaires nous ont laissées des peuples sauvages, au milieu desquels ils ont passé la plus grande partie de leur vie. Voyez en particulier le sixième volume des Lettres édifiantes et curieuses, nouvelle édition.

Fin du second Volume.

TABLE

DES LETTRES

DU PREMIER VOLUME.

AVERTISSEMENT..... Page xv
LETTRE I. *Etude de l'Histoire.* Son utilité ; écueils qu'on y rencontre ; objet que l'auteur se propose dans ces lettres ; méthode qu'il y doit suivre..... 1
NOTES..... 16
LETTRE II. Première époque. *La Création.* Systèmes des philosophes ; récits des anciens historiens ; Moïse ; ouvrage des six jours ; vestiges des premières vérités ; traditions..... 19
NOTES..... 33
LETTRE III. *La chute de l'homme.* Sa désobéissance ; sa punition ; promesse du Rédempteur..... 46
NOTES..... 59
LETTRE IV. *Suite.* Sortie du Paradis terrestre ; Abel et Caïn ; postérité de Caïn ; Seth et ses descendans ; dépravation du genre humain ; chronologie du texte sacré..... 67

NOTES. Comparaison des trois textes; préférence donnée au texte Samaritain.. 91
LETTRE V. Seconde époque. *Le Déluge.* L'an du monde 1656, et 3044 ans avant Jésus-Christ; preuves du déluge.... 104
NOTES..... 124
LETTRE VI. *De l'état du genre humain au temps du déluge, et jusqu'à la dispersion des peuples.* Connoissances antédiluviennes; dépôt de la religion; connoissances astronomiques; arts; agriculture; écriture; secours de la tradition; genre de gouvernement, et police intérieure de la famille de Noé; tour de Babel; confusion des langues; traditions générales.... 148
NOTES..... 170
LETTRE VII. Troisième époque. *La dispersion des peuples.* 2642 ans avant Jésus-Christ, et en nombre rond, 400 ans après le déluge. Premiers établissemens des trois enfans de Noé, Sem, Cham et Japhet, et de leur postérité..... 185
NOTES..... 227
LETTRE VIII. *Suite de la dispersion des peuples.* Distinction des grandes et des petites sociétés; formation des empires; origine des gouvernemens et des lois. 232

NOTES. Etat de nature proprement dit. 243
LETTRE IX. *Eclaircissemens nécessaires sur l'antiquité des peuples dont on a le plus vanté l'origine.* Premiers Etats : Babyloniens, Assyriens ; empire d'Assyrie, antiquités Babyloniennes ; Egyptiens, Ethiopiens, Syriens ou Araméens, Scythes, Celtes, Gomériens, Titans, Phéniciens, Perses ou Elamites, Indiens, Chinois, Atlantes..... 246
NOTES correspondantes..... 329
LETTRE X. *Histoire particulière des plus anciens peuples, sous la troisième époque.* Royaume d'Assyrie, fondé par Assur ; Bélus Assyrien, plus de 400 ans après le Bélus Babylonien ou Nemrod ; royaume de Babylone, ayant pour fondateur Nemrod ; dynasties des rois Babyloniens et des rois Arabes, dont le dernier est détrôné par Ninus, fils de Bélus, Assyrien, un peu moins de 2200 ans avant Jésus-Christ. — Arméniens, Mèdes, Bactriens. — Sémiramis, reine d'Assyrie. — Egyptiens, Cham, Mesraïm, Ménès ; plusieurs souverainetés dans l'Egypte ; origine de l'idolâtrie et de divers cultes parmi les Egyptiens. — Chananéens, Phéniciens ;

premiers temps de leur histoire ; leurs divinités et celles de quelques autres peuples. — Religion des anciens Perses. — Syriens..... 352

NOTES. Opinions religieuses chez les Egyptiens. — Fragment de Sanchoniathon chez les Phéniciens. — Cosmogonie des Chaldéens. — Dieux des Syriens. — Sabéisme ou Sabaïsme. — Histoires Persanes... 409

LETTRE XI. Quatrième époque. *La vocation d'Abraham.* 2026 ans avant Jésus-Christ ; 430 avant la sortie d'Egypte. Histoire de ce patriarche ; il est appelé par le Seigneur dans le pays de Chanaan ; renouvellement de la grande promesse ; retraite d'Abraham en Egypte ; dans quel état pouvoit être alors cette contrée ; suite de l'histoire d'Abraham. — Isaac, Ismaël. — Jacob, Esaü. — Les douze fils de Jacob. — Histoire de Joseph. — Descente de Jacob ou Israël, et de toute sa famille en Egypte, 1811 ans avant Jésus-Christ, et 215 avant l'Exode. — Testament de Jacob ; prophétie éclatante sur le Messie. — Mort de Joseph ; Israélites opprimés ; naissance de Moïse. — Remarque importante sur le peuple d'Israël..... 481

NOTES correspondantes..... 528
LETTRE XII. *L'Histoire Profane sous la quatrième époque.* Ténèbres répandues sur les premiers temps. Assyriens; Ninias, fils de Ninus et de Sémiramis; suite de rois fainéans. — Egyptiens; Méris; Nil; lac de Méris; rois pasteurs; fragmens de Manéthon; diversité d'opinions sur les rois pasteurs, sur l'expulsion des Impurs, sur Sésostris. Histoire de Sésostris; Phéron, son fils, le Pharaon de Moïse, selon Fréret. — Premiers faits qui concernent l'Histoire de la Grèce; parties principales de l'ancienne Grèce; premières peuplades; commencemens des royaumes d'Argos, fondé par Inachus vers l'an 1822 avant Jésus-Christ, de Sicyone, d'Attique, de Béotie et d'Arcadie; déluge d'Ogygès dans la Béotie, vers l'an 1796 avant l'ère chrétienne..... 535
NOTES. Fragment d'Hécatée. — Dieux adorés dans la Grèce. — Famille et empire des Titans, selon le P. Pezron. 611
LETTRE XIII. *De l'état du genre humain, sous la quatrième époque, relativement aux sciences et aux arts.* Communication des lumières difficile dans ces an-

ciens temps : écriture, voyages, etc. — Sciences, astronomie, arithmétique, géométrie, commerce, navigation, arts de luxe. — Art nécessaire ; agriculture, produits des bestiaux. — Médecine ; embaumemens. — Architecture ; tour de Bélus ; premières villes ; Egypte ; ses villes principales ; tombeau d'Osimandyas ; obélisques, pyramides..... 624
NOTES..... 692

Fin de la Table des Lettres du premier Volume.

TABLE

DES LETTRES

DU SECOND VOLUME.

LETTRE XIV. *Suite de la Lettre précédente.* De l'état du genre humain sous la quatrième époque, relativement au gouvernement, aux lois, aux mœurs et aux coutumes. Notions et détails peu considérables sur la plupart des peuples à cette époque. — Détails plus étendus sur les Egyptiens : rois; leur manière de vivre; leurs funérailles, et celles des particuliers. Eunuques. — Revenus des terres partagés en trois portions. — Education. Discipline militaire. Le commun des habitans divisé en trois classes. — Jugemens; lois. — Mœurs et usages en d'autres pays. — Simplicité de mœurs dans les premiers temps, et en quel sens elle doit être prise. — Mœurs et coutumes des Egyptiens. Pag. 1

LETTRE XV. *Suite des précédentes.*

Etat de la religion sous la quatrième époque. Traditions primitives défigurées par des fables grossières. Quelques vestiges de l'idée du vrai Dieu. Faux cultes introduits parmi les nations, et diverses branches d'idolâtrie. Cultes infâmes. — Superstitions des Egyptiens et de quelques autres peuples par rapport aux animaux. Quels étoient ceux qu'on adoroit principalement en Egypte; taureaux sacrés. Culte d'Isis et d'Osiris. Sacrifices humains; mystères secrets. Fête des Lanternes. — Cultes des Dieux et fables païennes, nés surtout en Egypte. — Réflexions importantes qui suivent naturellement des faits qu'on a exposés.. 58

LETTRE XVI. Cinquième époque. *La sortie d'Egypte;* l'an 1596 avant Jésus-Christ. Moïse; sa mission. Observation sur les miracles. Plaies d'Egypte; l'Agneau Pascal; l'Exode; colonne de nuée et de feu; passage de la Mer-Rouge; cantique de Moïse. — Israélites dans le désert; la Manne; Mont-Sinaï; Décalogue; législation de Moïse. Adoration du veau d'or, châtiment des Israélites. Nouvelles tables. Tabernacle. Arche d'Alliance. Ouvrages

relatifs au culte du Très-Haut. Consécration du pontife et des prêtres. — Evénemens particuliers. Nouveaux règlemens. — Rapport de Josué et de Caleb, au sujet de la terre de Chanaan. Infidélité de leurs collègues. Révolte des Israélites. Leur punition ; caractère de ce peuple. Rocher de Cadès. — Combats des Israélites ; leurs murmures ; serpens suscités pour les punir ; le serpent d'airain. Défaite du roi des Amorrhéens et du roi de Basan. — Balac ; Balaam ; sa prophétie ; Israélites entraînés par les filles de Moab et de Madian dans le culte de Béelphégor. Premiers partages des terres conquises ; entretiens de Moïse avec son peuple ; sa mort ; son éloge ; divinité de sa mission ; authenticité de ses écrits. Témoignages des païens sur la personne de Moïse..... 98

NOTES..... 192

LETTRE XVII. *Suite de la précédente.* Josué succède à Moïse l'an 1555 avant Jésus-Christ. Passage du Jourdain ; prise de Jéricho ; nouvelles conquêtes ; partage ; Caleb récompensé. Discours et mort de Josué, l'an 1541 avant Jésus-

Christ, près de 450 ans avant Samuël. Gouvernement des anciens ; guerres. Infidélités des Israélites ; temps des servitudes et des juges ; observations chronologiques. — Première servitude sous Chusan, roi de Mésopotamie ; idolâtrie de Michas ; le lévite d'Ephraïm. Othoniel, premier juge, l'an 1521 avant Jésus-Christ ; sa judicature dure quarante ans. — Seconde servitude sous Eglon, roi des Moabites ; Aod, second juge. — Troisième servitude sous Jabin ; Débora, prophétesse, et Barac, troisième juge ; cantique de Débora. — Quatrième servitude sous les Madianites. Gédéon ou Jérobaal, 1316 ans avant Jésus-Christ ; Abimélech, son fils ; Thola, juge. Histoire de Ruth. Jaïr, juge. — Cinquième servitude sous les Philistins ; Jephté, libérateur et juge d'Israël, l'an 1210 avant Jésus-Christ. Abéson, Ahialon, Abdon, juges. — Sixième servitude sous les Philistins, 1179 ans avant Jésus-Christ ; Héli ; Samson ; Samuel, dernier juge, 1099 ans avant Jésus-Christ. — Gouvernement monarchique établi chez les Israélites, 1078 ans avant l'ère chrétienne..... 207

NOTES chronologiques..... 233
LETTRE XVIII. *Réflexions particulières sur la conduite de Dieu envers les Israélites, sur leur caractère d'infidélité, sur leurs usages, leurs arts, leurs sciences et leurs mœurs*..... 239
LETTRE XIX. *Histoire profane sous la cinquième époque, depuis l'an* 1596 *avant Jésus-Christ jusqu'à l'an* 1209, époque de la prise de Troie, selon les Marbres de Paros. Assyrie : Bélochus ou Balœus, le dix-huitième roi depuis Ninus, et sa fille Atossa, derniers souverains de la race de Ninus et des Dercétades, vers l'an 1550 avant Jésus-Christ; Bélétaras. — Phéniciens : Sidon; Tyr; colonies Phéniciennes. — Syriens : limites de la Syrie; son climat. Damas, une des plus anciennes villes de la Syrie. — Asie-Mineure : sa distribution, selon M. d'Anville. — Lydie : ses rois; trois races distinctes qui régnèrent en Lydie; Cybèle, fille de Méon ou Manès, premier roi des Lydiens; culte et mystères de Cybèle, établis l'an 1506 avant Jésus-Christ, vers le temps de la judicature d'Othoniel, et 297 ans avant la prise

de Troie. Alcime, de la race des Atyades, modèle des bons rois; Jordanus, le dernier prince de cette race. Omphale, sa fille, règne après lui. Le fils d'Hercule et d'Omphale est, selon quelques écrivains, le premier roi de Lydie, de la race des Héraclides, suivie de celle des Mermnades. — Phrygie : antiquité des Phrygiens : épreuve bizarre de Psammétique, roi d'Egypte; religion des Phrygiens; quelques-uns de leurs rois; Nannacus, Midas, Gordius, Midas II, célèbre parmi les poëtes et les mythologistes. — Phrygie-Mineure, Troade : ses villes; Troie bâtie par Tros, roi du pays. Troyens; leur empire; leur religion; leurs rois les plus connus; Teucer; Dardanus, qui monta sur le trône vers l'an 1506 avant Jésus-Christ, et fut contemporain de Cadmus; Ericthon; Tros, aïeul d'Anchise et d'Anténor; Ilus, qui eut pour fils Tithon et Laomédon; ce dernier lui succéda. Prise de Troie par Hercule, sous le règne de Laomédon. Priam, son fils, dernier roi des Troyens, et massacré par Pyrrhus, fils d'Achille, après la prise de Troie par les Grecs. — Quelques

autres peuples de l'Asie-Mineure : Mysiens. — Cariens. — Lyciens. — Ciliciens. — Mœurs générales des peuples de l'Asie-Mineure. Religion, navigation, commerce, luxe ; mélange de faste et de simplicité. 266

LETTRE XX. *Suite de la Lettre précédente. Histoire de la Grèce sous la cinquième époque.* Arrivée de Cécrops dans l'Attique, l'an 1582, peu d'années après l'Exode. Situation de l'Attique. Règne de Cécrops. Ses institutions. — Etablissement de l'Aréopage. Cranaüs : sous son règne, jugement des Aréopagites ; déluge de Deucalion dans la Lycorie, selon les Marbres, l'an 1529 avant Jésus-Christ. — Deucalion dans la Thessalie. Ses deux fils, Hellen et Amphictyon ; l'un succède à son père dans cette partie de la Basse-Thessalie, appelée Phtiotide ; l'autre règne aux environs des Thermopyles, et établit le conseil des Amphictyons. — Dans le même temps règne à Athènes un autre Amphictyon, successeur de Cranaüs. Il établit les jeux panathéniens ; grandes et petites Panathénées. — A son règne correspondent ceux d'Eurotas

et de Lacédémon dans la Laconie. Règne de Lacédémon, l'an 1516 avant Jésus-Christ; Lacédémoniens; Sparte; ses rois jusqu'à Ménélas et Oreste. — Arrivée de Cadmus dans la Béotie, sous le règne de l'Amphictyon, roi d'Athènes, l'an 1519 avant Jésus-Christ; Histoire de Cadmus; fondation de Thèbes. Béotie. Influence de l'arrivée de Cadmus sur la Grèce. Culte de Bacchus; Orphée; Mélampe. Polydore, fils de Cadmus, lui succède au royaume de Thèbes. Son règne concourt avec celui d'Erichtonius, roi d'Athènes, le troisième qui ait succédé à Cécrops, et le même qui célébra avec une nouvelle pompe les jeux panathéniens, l'an 1506 avant Jésus-Christ; Labdacus, fils de Polydore, succède à son père au royaume de Thèbes; Laïus, fils de Labdacus; Amphion et Zéthus; Œdipe; Etéocle et Polynice. — Guerre des sept Chefs, l'an 1252 avant Jésus-Christ. Guerre des Epigones sous Laodamas, fils d'Etéocle. Suite des rois de Thèbes. — Royaume d'Argos. Arrivée de Danaüs dans la Grèce, l'an 1511 avant l'ère chrétienne, peu après l'arrivée de Cadmus, et

sous le règne d'Erichtonius, roi d'Athènes. Danaüs usurpe la couronne d'Argos sur Gélanor, le dernier des descendans d'Inachus. Histoire poétique des Danaïdes. Successeurs de Danaüs; Lyncée, Abas, Prætus et Acrisius, père de Danaé. Aventures de Persée, fils de Danaé; Gorgones. Aventures de Bellerophon, fils d'un roi de Corynthe, et qui parut presque en même temps que Persée. — Royaume de Corynthe. — Suite du royaume d'Argos, et royaume de Mycènes : Persée ayant tué par malheur son grand-père Acrisius, fait un échange de la couronne d'Argos contre celle de Tyrinthe, et bâtit ou fortifie la ville de Mycènes qui devient la capitale de son nouveau royaume. — Son fils Alcée règne après lui, et a pour fils et pour successeur Amphitryon. Hercule, fils de Jupiter et d'Alcmène, épouse d'Amphitryon. Sa naissance un peu plus de cent ans avant la prise de Troie. Ses travaux. — Pélops, fils de Tantale, roi de Lydie, passe de l'Asie-Mineure dans le Péloponnèse, et parvient au royaume de Pise en épousant Hippodamie, dont il a plusieurs enfans,

entre autres Atrée et Thyeste ; Atrée disgracié de son père se retire chez Eurysthée, roi de Mycènes. Eurysthée périt dans un combat contre les Héraclides ou descendans d'Hercule, qui réclament le trône dont il est en possession. Atrée succède à Eurysthée. Forfaits de Thyeste et d'Atrée. Les Héraclides sortent du Péloponnèse. Thyeste succède à Atrée. Agamemnon et Ménélas, fils d'Atrée, bannis du royaume de Mycènes, épousent les filles de Tyndare, roi de Sparte. Agamemnon chasse du trône Thyeste, et règne à sa place ; il est tout à la fois roi de Mycènes et d'Argos. Ménélas succède aux enfans de Tyndare dans le royaume de Sparte..... 339

NOTE sur l'explication allégorique des travaux d'Hercule..... 420

LETTRE XXI. *Suite de l'Histoire de la Grèce sous la cinquième époque.* Attique : suite des rois d'Athènes. Pandion, fils d'Erichtonius, succède à son père. Histoire de ses deux filles, Progné et Philomèle. — Sous son règne, Minos l'ancien règne en Crète, l'an 1432 avant Jésus-Christ. — Erecthée succède à Pandion.

Histoire de Procris, fille d'Erecthée et épouse de Céphale. — Arrivée de Cérès dans l'Attique, l'an 1409 avant Jésus-Christ. — Cécrops II, fils aîné d'Erecthée, règne après lui. Pandion II. Première lustration faite à Athènes, l'an 1316 avant l'ère chrétienne. Premiers sacrifices humains dans la Grèce. Egée, roi d'Athènes après Pandion. Aventures de Thésée; il affranchit les Athéniens du tribut qu'ils payoient à Minos II, roi de Crète. — Histoire de Crète et du Minotaure. — Règne de Thésée. Histoire des Amazones. Thésée et Pirithoüs. Mort de Thésée.. 430

LETTRE XXII. *Suite des Lettres précédentes.* Les Argonautes. La chasse de Calydon. La guerre de Troie. Prise de cette ville, l'an 1209 avant Jésus-Christ.. 487

LETTRE XXIII. *Sur la civilisation des Grecs, leur religion, leurs arts, leurs sciences, leurs mœurs, et leurs coutumes dans les temps héroïques.* Progrès de la civilisation chez les Grecs. — Jeux publics, — Législation; celles de Minos, de Triptolème. — Héroïsme de ces premiers temps. — Influence de la religion chez les Grecs.

Oracles ; divination ; présages. — Fêtes religieuses ; mystères d'Eleusis ; Thesmophories. — Poésie, musique, danse. — Architecture, dessin, sculpture. Autres arts connus des Grecs. — Sciences ; art militaire ; usages ordinaires de la vie ; coutumes et mœurs..... 523

Fin de la Table des Lettres du second Volume.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des deux premiers Tomes.

La grosseur de ce Volume ne permettant pas de faire une Table raisonnée, comme on l'auroit désiré, on s'est borné à mettre les noms des personnes et des choses qui ont paru les plus nécessaires pour les recherches et pour les rapprochemens.

La lettre p *marque la* page, *et la lettre* n *la* note ; s, *mise après les chiffres des pages, veut dire* page suivante ; et suiv. ou la suite, *ou simplement un* etc., *marquent une plus grande suite de pages.*

A

AARON. tome II, page 101 et la suite de la Lettre, 154 et suiv.

ABARIS, ville d'Egypte. p. 551 et suiv. 555 et suiv. 557.

ABDÈRE, ville de Thrace. tome II, p. 511.

ABRAHAM.

ABRAHAM, p. 102, 293, 407, 465, 481 et la suite, 528, n. *a*.

ABYDÈNE, p. 113.

ACHAÏE, p. 595. Grande Achaïe, *ibid.* et suiv.

ADONIS, p. 401 et suiv. tome II, p. 72, 562.

AFRICAIN (Jules), p. 272, note.

AGAMEMNON, tome II, p. 419, 505 et suiv. 508 et suiv. 519, 617 et suiv.

AGRICULTURE, p. 152 et suiv. 376, 643 et suiv. tome II, p. 434 et suiv. 524 et suiv.

ALCIDE ; *voyez* Hercule.

ALCYME, roi de Lydie, modèle des bons rois, t. II, p. 286 et suiv.

ALLÉGORIES, p. 382, 438, 444, et la note; 445, et les notes, 452 ; tom. II, p. 370, 377, 410 et suiv. 421, n. *a*.

AMAZONES, tome II, p. 468 et la suite.

AMÉNOPHIS, roi d'Egypte, p. 553 et suiv. 556 et suiv.

AMÉRIQUE, Américains, p. 140, n. *g*.

AMPHICTYON, fils de Deucalion, tome II, p. 352 et suiv. 526.

AMPHICTYON, roi d'Athènes, tome II, p. 352, 362, 526.

AMPHICTYONS (conseil des), tome II, p. 352 et suiv.

AMPHICTYONS (autres), établis par Acrisius, roi d'Argos, tome II, p. 548.

AMPHION et ZÉTHUS, tome II, p. 381 et suiv. 584.

ANCHARUS, se dévoue pour la patrie, t. II, p. 301.

ANGES, p. 49 et suiv. 59, n. *a*. 510.

Année ; *voyez* Astronomie.
Anquetil (M.), p. 250, la note, 259 et suiv. 292, 477.
Antiquité de certains peuples, p. 246, etc. 325 ; tome II, p. 290 et suiv. *Voyez* Chronologie.
Anubis, p. 375 ; tome II, p. 79.
Apis, p. 555, 645, 678 ; tome II, p. 76, etc. 83.
Apollodore, p. 115, la note.
Apollon, p. 374 et suiv. 400, 414, 620 ; tom. II, p. 283, 300, 314, 316, 360, 392, 455, 458, 513, 544 et suiv. 559.
Arabie, Arabes, p. 210 et suiv.
Aram, Arimes, Araméens ; *voyez* Syriens.
Ararat (Monts), p. 161, 163.
Arcadie, Arcadiens, p. 596, 605, 607, etc.
Archipel, p. 593 ; tome II, p. 302.
Architecture, p. 663 et suiv. ; tome II, p. 593 et suiv.
Aréopage, tome II, p. 342 et suiv. 433, 593.
Argolide, Argos, p. 596, 605 et suiv. ; tome II, p. 385 et suiv. 392 et la suite, 524.
Argonautes, tome II, p. 315 et suiv. 411, 444, 485, 487 et la suite, 496, 497.
Arithmétique, p. 634 et suiv.
Armaïs, p. 553 et suiv. 573 ; 579 et suiv.
Arménie, p. 161.
Arts, p. 151 et suiv. 624 et suiv. 643 ; tome II, p. 256 et suiv. 583 et la suite.
Aruspices, tome II, p. 553.

Asie, tome II, p. 285.
Asie-Mineure, tome II, p. 278 et suiv.
Assis ou Aseth, p. 551.
Assur, p. 218 et suiv.
Assyrie, Assyriens, p. 218, etc. 250, etc. 352, 492, 537, etc. 551, 624, 652 et suiv. 664, 666; tome II, p. 2 et suiv. 42 et suiv. 275, 312, 314.
Astarté, p. 398 et suiv. 431 et suiv. 433 et suiv.
Astrologie, p. 630, etc. 656; tome II, p. 258.
Astronomie, p. 149, etc. 170, etc. 267, 628 et suiv. 684 et suiv. 688; tome II, p. 258, 608.
Athénée, p. 441, n.
Athénées; *voyez* Panathénées.
Athènes; *voyez* Attique.
Athénodore, tome II, p. 330.
Athlètes, tome II, p. 128 et suiv.
Atlantes, p. 322 et suiv. 345, n. 1.
Atlas, p. 429 et suiv.; tome II, p. 308, 409, n. 429.
Atossa, p. 540 et suiv.; tome II, p. 266 et suiv.
Atrée, tome II, p. 361, 417 et suiv. 432.
Attique, Athènes, Athéniens, p. 595, 601 et suiv. 560, 607; tome II, p. 341 et la suite, 349, 357, 417, 430, etc. 450, etc. 461, etc.
Atys, fils de Cotys et petit-fils de Manès, roi des Lydiens, tome II, p. 281 et suiv. 285.
Atys, jeune Phrygien, tome II, p. 283 et suiv. 294 et suiv. 297 et suiv.
Augures, tome II, p. 553 et suiv.

B

Babel (Tour de), p. 164, 179, 664.
Babylone, Babyloniens, p. 212, 232, 248, 260 et suiv. 268, 352 et suiv. 360, 450, 542, 587 et suiv. 624, 639, 644, 664 et suiv.; tome II, p. 2, 69, 72.
Bacchus, p. 374, 377; tome II, p. 283 et suiv. 372, etc. 374, etc. 379, 456, 558 et suiv. 566.
Baer (M.), p. 349.
Baga-Vadam, p. 118, n. 304.
Bailly (M.), p. 151, 175 et suiv. 324, etc.
Balaam; sa prédiction, etc. tome II, p. 167 et suiv.
Beel-Samen, p. 398.
Bélétaras, p. 541; tome II, p. 267, n.
Bellérophon, tome II, p. 396 et suiv.
Bélochus, p. 540 et suiv.; tome II, p. 266.
Bélus, Baal, p. 398, 400, 433, 453 et suiv. tom. II, p. 63, 67.
Bélus (Babylonien), p. 267, 352.
Bélus (Assyrien), p. 268, 352.
Bélus (de Lydie), tome II, p. 288.
Bélus (roi d'Egypte), tome II, p. 390.
Béotie, p. 595, 607 et suiv.; tome II, p. 363; 366 et suiv.
Béryte, p. 436.
Bétyles (Pierres), p. 432.
Blasphème, p. 242.
Bossuet, p. 91, 110, 484.

Boulanger, p. 119, 244, n. *b*.
Brosses (M. le président de), p. 256, n.
Buffon (M. le comte de), p. 132 et suiv. 137.
Busiris, p. 375, 667; tome II; p. 405 et suiv. n.
Byblos, p. 417, 430, 436.
Byssus, p. 630.

C

Cabyres, p. 428, 436 et suiv.; tome II, p. 365 et suiv. n.
Cadmus, p. 612; tome II, p. 91, 271, 285, 362 et suiv. 368, 377 et suiv. 523, 593.
Calathus, tome II, p. 578 et suiv. n.
Callimaque, tome II, p. 580.
Calydon (sanglier de), tome II, p. 485, 496, etc.
Cantiques, tome II, p. 294.
Cantiques de Moïse, tome II, p. 128 et suiv. 178, 255 et suiv. — de Débora, tome II, p. 220.
Carie, Cariens, tome II, p. 279, 319, 321, etc.
Cassini, p. 175 et suiv.
Castor et Pollux, tome II, p. 362, 483.
Caucase (Mont), p. 162, 199.
Cécrops I, tome II, p. 342, 357, 523.
Cécrops II, tome II, p. 435 et suiv.
Célé-Syrie, tome II, p. 277.
Celtes, p. 191 et suiv. 288, 622 et la suite.
Centaures, tome II, p. 478 et suiv.
Céphale, tome II, p. 433.
Céphalion, p. 540, n.

Cérès, p. 374 ; tome II, p. 284, 434 et suiv. 443, 524 et suiv. 562 et suiv. 576 et suiv.

Céryx, tome II, p. 437.

Ceste (combat du), tome II, p. 529.

Cettim, p. 205 et suiv.

Chaldée, Chaldéens, p. 212, 249, 630, etc.

Cham et sa postérité, p. 156 et suiv. 208 et suiv. 362.

Chanaan, Chananéens, p. 156 et suiv. 208, etc. 214 et suiv. 290, 384 et suiv. ; tome II, p. 268 et suiv.

Chéraile, tome II, p. 333, n.

Chersonèse, tome II, p. 511.

Chine, Chinois, p. 309, etc. 655 ; tome II, p. 87.

Chiron, tome II, p. 608 et suiv.

Chou-king, p. 313 et suiv.

Chronologie ; celle des patriarches avant et après le déluge, p. 84, etc. — Eclaircissemens sur la Chronologie du texte Samaritain, de l'Hébreu et des Septante, *ibid.* et p. 91, etc. Longueur de l'année au temps du déluge, p. 151, 170, n. *a*. Suite des temps, divisée par Varron en trois âges, p. 226 et suiv. conforme au récit de Moïse, p. 227, n. *a*. 349, 350, n. *k*. — Chronologie des Assyriens, p. 250 et suiv. des Babyloniens, 261 et suiv. des Egyptiens, 270 et suiv. des Indiens, 296 et suiv. 306, 330, n. *b*. des Chinois, p. 309 et suiv. 336, n. *d*, *e*, *f*, *g*, *h* ; des Juges, parmi les Israélites, tome II, p. 215 et la suite, 233 et suiv. n. *a*, *b*, *c*.

Chus, Chusistan, p. 208 et suiv.
Cilicie, Ciliciens, p. 205; tome II, p. 279, 327 et suiv.
Cilix, tome II, p. 328, 332, 363.
Cimbres, p. 191 et suiv.; tome II, p. 301.
Circoncision, p. 497 et suiv. 532.
Clément d'Alexandrie (saint), tome II, p. 565, n. 568 et suiv.
Clytemnestre, tome II, p. 361.
Cneph, p. 412.
Colchide, p. 578; tome II, p. 316, 488 et suiv.
Colonies, p. 640 et suiv.; tome II, p. 335.
Colonnes d'Hercule, p. 542; tome II, p. 399, 406, n.
Commerce, p. 387 et suiv.; tome II, p. 51.
Confucius, p. 311, 315, 339.
Coptes, Coptos, p. 675.
Corinthe, tome II, p. 396, 495.
Corybantes, p. 428; tome II, p. 293, 333, 587.
Cosmogonies, p. 21, 22, 371 et suiv.; tome II, p. 65 et suiv. 96.
Cosmogonies Egyptiennes, p. 21, 22, 371 et suiv. Phéniciennes, 419. Babyloniennes, 450 et suiv. Indiennes, 298 et suiv.
Coutumes, p. 240 et suiv. 505, 651 et suiv. 655; tome II, p. 6 et la suite, 70, etc. 242 et la suite, 523, Lettre XXIII.
Création du monde. Lettre II, p. 19. Jours de la création, p. 23, etc. 40, n. *d*.

Crésus, tome II, p. 280, 288, 301, 319, 325, 335.
Crète, Crétois, tome II, p. 446 et suiv. 506, 532, etc.
Crocodile, tome II, p. 79 et suiv.
Cronus; *voyez* Saturne.
Ctéis, tome II, p. 581.
Ctésias, p. 250, 255, n.
Culte public, p. 241, 242, n.
Curètes, p. 609; tome II, p. 293, 498 et suiv. 587.
Cybèle, tome II, p. 282, 293 et suiv. 307, 333, 380, 583.

D

Dactyles, tome II, p. 293, 399.
Dadouque, tome II, p. 571.
Dagon, p. 399 et suiv. 429 et suiv. 433.
Damas, tome II, p. 275 et suiv.
Danaé, tome II, p. 394.
Danaïdes, tome II, p. 393 et suiv.
Danaüs, p. 581, 606 et suiv. 612; tome II, p. 285, 389 et suiv. 524.
Danse, p. 376; tome II, p. 252 et suiv. 294, 589, etc.
D'Anville, p. 195, 345, n. 2. 357; tome II, p. 357 et suiv.
Daphnéphories, tome II, p. 559.
Dardanelles, tome II, p. 302 et suiv.

Dardanus, tome II, p. 303, 306 et suiv.
Débora, tome II, p. 219.
Décalogue, tome II, p. 127 et suiv.
Dédale, tome II, p. 453, 458 et suiv. 592, 597 et suiv. 609.
Dejanire, tome II, p. 413 et suiv.
Délos, tome II, p. 550.
Delphes, tome II, p. 354 et suiv. 366, 383, 404, 430, 544 et suiv. 593.
Déluge, p. 104, etc. 621; tome II, p. 296, 349.
Connoissances anté-diluviennes, p. 148, etc. 367.
Premiers temps après le déluge, p. 148 et suiv.
Déméter; *voyez* Cérès.
Démosthènes, tome II, p. 551.
Despotisme, p. 487, 538; tome II, p. 3, 6, 24.
Dessin, tome II, p. 600 et suiv.
Desvignoles, p. 255 et suiv. 257, n.
Deucalion, p. 621; tome II, p. 348, etc.
Deucalion, fils du second Minos, et père d'Idoménée, tome II, p. 398 et suiv.
D'Herbelot, p. 460, 462, 468 et suiv.
Diane, tome II, p. 508, 559.
Dibutade, tome II, p. 600 et suiv.
Diemschid, p. 295 et suiv. 478 et suiv.
Dieu, p. 20, 22 et suiv. 39 et suiv. 109, 396 et suiv. 410, 459, 493, 521; tome II, p. 59 et suiv. 93 et suiv. 98 et suiv. 342.
Dieux du Paganisme; *voyez* Idolâtrie.
Diodore de Sicile, p. 253, n. 286, n. 380, 558, n. tome II, p. 196, 199 et suiv.

Dionysiennes, tome II, p. 558 et suiv.
Dioscures, p. 428, 431.
Dispersion des peuples, p. 185 et suiv. 227, n. *a.* et suiv. 369.
Disque, tome II, p. 529.
Divination, tome II, p. 552 et suiv.
Doctrine secrète, p. 370, 380, 382 et suiv. 411, n. 436 et suiv.; tome II, p. 81 et suiv. 564, 573 et suiv.
Dodone, tome II, p. 550.
Don ou Tanaïs, fleuve, p. 576.
Dupuis (M.), auteur de l'Origine des Constellations, etc. tome II, p. 410, 420, etc.
Dutheil (M.), tome II, p. 576, 578, etc.
Duvoisin (M. l'abbé), p. 100.

E

Ecriture, p. 153, 179, 367, 625 et suiv. 635, 646; tome II, p. 371.
Ecriture sainte, p. 11 et suiv. 22, 64, 169, 526, 616, n.; tome II, p. 184 et la suite, 263; *voy.* Moïse.
Education, p. 1 et la suite; tome II, p. 15, 263 et suiv. 533 et suiv.
Egée, roi d'Athènes, tome II, p. 439 et suiv. 443 et suiv. 449, 454, 457.
Egypte, Egyptiens, p. 207 et suiv. 213 et suiv. 233, 270, etc. 285, etc. 361, etc. 371 et suiv. 383, et la note, 409, n. *a.* 485, etc. 515, etc.

524, 543, etc. (Rois pasteurs, p. 550, etc.) 611 et suiv. 624, 632 et suiv. 638, etc. 643, etc. 650, etc. 667 et la suite; tome II, p. 4 et la suite. 50, etc. 72, 73 et la suite, 98 et la suite, 267, 313.

ELAM, Elamites; *voyez* Perses.

ELEUSIS, Eleusiniens, tome II, p. 434, etc. 461, 562 et suiv.

ELIDE, p. 205.

ELIOUN, p. 399, 428.

EMBAUMEMENS, p. 655, 656, etc.; tome II, p. 250.

ENÉE, tome II, p. 311, 335, 337, 512, 519.

EPIGONES (guerre des); *voyez* Thèbes.

ERATOSTHÈNE, p. 278.

ERECTHÉE, tome II, p. 433 et suiv.

ERICHTONIUS, tome II, p. 356, 379, 430.

ESAÜ, p. 507, 510, 511 et suiv.

ESCLAVAGE, tome II, p. 134 et la note.

ESCULAPE, p. 433, 437.

ETAT de nature, p. 244, n. *b*.

ETAT sauvage, p. 243, n. *a*. et suiv.

ETHIOPIENS, p. 209 et suiv. 286, 575, 676.

ETRURIE, tome II, p. 308.

EUMOLPE, tome II, p. 435, 437, 584.

EUNUQUE, p. 515, n.; tome II, p. 19 et suiv.

EUPOLÈME, p. 184.

EUROPE, fille d'Agénor, tome II, p. 363, 446.

EURYSTHÉE, tome II, p. 402, 417 et suiv.

EUSÈBE de Césarée, p. 272, n. 419, etc. 442.

Euthrie, princesse Troyenne, tome II, p. 317.
Evhémère, p. 346, n. 622.
Exode, ou sortie des Israélites de la terre d'Egypte, tome II, p. 98 et la suite, 192, n. *a*.
Ezour-védam, p. 298 et suiv. 304, n.

F

Falconet, p. 433, n.
Fatalité, fatalisme, p. 20; tome II, p. 555 et suiv.
Féridoun, beau mot de ce prince, p. 469, n.
Ferguson, p. 43 et suiv.
Fêtes des Israélites, tome II, p. 107 et suiv. 141, 251, 263.
Fêtes païennes, p. 401 et suiv.; tome II, p. 82, etc. 86 et suiv. 357 et suiv. 557 et la suite, 593.
Fohi, p. 310.
Foucher (M. l'abbé), p. 65, 458, n. *e*. 463 et suiv.; tome II, p. 97, n.
Fourmont (Etienne), p. 418 et suiv.
Fréret, p. 229, n. *b*. 264, 283, 294 et suiv. 298, n. 311, 317, 326, 329, 345, n. 350, n. *k*. 354, n. 410, n. *a*. 559 et suiv. 566 et suiv. 613, n. 669; tome II, p. 281.
Funérailles, tome II, p. 11 et suiv. 14 et suiv. 249 et suiv.

G

Ganimède, tome II, p. 309, 534.
Gaulois, p. 193.

Géans, p. 74 et suiv. 184, 289, 425.
Gébelin (Court de), p. 117, n. 129, 171, etc. 230, n. *b.* 444, etc, 669 et suiv.; tome II, p. 395, n. 410, etc. 420, n. 568, n.
Gédéon, tome II, p. 221.
Générations, p. 539, n.
Gentil (M. le), p. 178, 262, n. 300 et suiv. 307, n.
Géographie, p. 228, n. *b.* et suiv. 535, 596.
Géométrie, p. 634, 636 et suiv.
Germains, p. 193.
Géryon, tome II, p. 405 et la n.
Gnéphactus, roi d'Egypte, p. 364.
Gog et Magog, p. 197 et suiv. 200, 201.
Goguet, p. 17, 150, 180, 186, 219, 241, n. 544; n. 597, n.
Gomer, Gomérites, p. 190 et suiv. 202, 288, 356, n. 622.
Gomor (mesure), tome II, p. 123.
Gordius I, roi de Phrygie. *Nœud gordien*, tom. II, p. 298 et suiv.
Gorgones, tome II, p. 395 et suiv.
Gorgophone, fille de Persée, tome II, p. 361.
Goths, p. 202.
Gouvernement, tome II, p. 17, 462, 612 et suiv. Premiers gouvernemens, p. 235 et suiv. Gouvernement paternel, p. 158, etc. 235; tome II, p. 3 et suiv. — Monarchique, p. 236, etc.; tome II, p. 3 et suiv. — Républicain, p. 505; tome II, p. 4, 296, 298, 325, 389, 461 et suiv.

Grèce, Grecs, p. 204 et suiv. 228, n. *b.* 372, 403, 423, 438, 592 et la suite, 619 et suiv.; tome II, p. 87, etc. 90 et suiv. 310, 313, 337, 338 et la suite, 400 et la suite, 488 et la suite, 491, etc. 496, 499 et la suite, 523 et la suite, 535 et la suite.

Grotius, p. 45.

Gué (la Terre), p. 399, 429.

Guénée (M. l'abbé), p. 147; tome II, p. 134, n. 243, n.

Guerre, guerriers, p. 538, 574; tome II, p. 25, etc. 259 et suiv. 512, 519, 609 et suiv.

Guignes (M. de), p. 168, n. 201, 304, etc. 311, etc. 319, etc. 336, etc.

Gymnastique, tome II, p. 530, n.

Gymniques (combats), tome II, p. 438.

H

Hébreux, p. 221; *voyez* Israélites.

Hécatée (d'Abdère), p. 529, n. 561, 581 et suiv. 611, 669; tome II, p. 199, n. *b.*

Hector, tome II, p. 501, 512, 516 et suiv.

Hélène, p. 567, n.; tome II, p. 361, 362 et la n. 480 et suiv. 483, 502 et la suite.

Héli, tome II, p. 225 et suiv.

Hélicon, tome II, p. 367.

Héliopolis, p. 679, 682 et suiv.

Hélius, p. 374.

Hellé, tome II. p. 303 et suiv. 489 et suiv.

Hellen, Hellènes, tome II, p. 349 et suiv. 352, 436.
Hellespont, tome II, p. 302.
Héraclides, tome II, p. 288, 417 et suiv. 543, 611.
Hercule, p. 375, 400, 414, 434; tome II, p. 91, 270, 315 et suiv. 365, 398 et la suite, 416, 465 et suiv. 471, 477, 485, 585.
Travaux d'Hercule, tome II, p. 404, etc. 420, n. *a*.
Hermès, p. 374, 375, 399, 401, 414, 428, etc.
Hermione, fille de Ménélas et d'Hélène, tome II, p. 361.
Hermione ou Harmonie, tome II, p. 364, 365, 370.
Hérodote, p. 252, n. 254, n. 282, et la n. 558, n.; tome II, p. 530.
Héroïsme prétendu des premiers temps de la Grèce, tome II, p. 536 et suiv.
Véritable héroïsme, tome II, p. 537 et suiv.
Hérophile, Sibylle de Delphes, tome II, p. 549.
Hésiode, p. 58, 439; tome II, p. 350, 591.
Hésione, tome II, p. 315 et suiv.
Hespérides, tome II, p. 409, la n.
Hestiée, p. 163, n. 183 et suiv.
Hiérocérix, tome II, p. 571, 575.
Hiéroglyphes, p. 437, 579, 626, 661, 699, n. *b*; tome II, p. 61.
Histoire, Historiens, étude de l'Histoire, Let-

tre Ire. avec les notes, p. 327 et suiv. 535, etc. 614, n.; tome II, p. 1 et suiv. 96, 102 et suiv. 198, 257, 339, 430.

Histoire sainte, p. 11, etc. *voyez* Ecriture sainte.

Homère, tome II, p. 328, 487, 497, 499, 507, 513 et suiv. 548, 585, 589 et suiv.

Homicide, p. 242; tome II, p. 34 et suiv. 133, 137 et suiv. 541 et suiv.

Homme, création de l'homme, Lettre II, p. 25, etc. 78, etc. Chute de l'homme, et ses suites, Lettres III et IV. Nature de l'homme, l'homme moral, etc. p. 26 et suiv. 80 et suiv. Variétés de l'espèce humaine, p. 137, n. *f.*

Horeb (montagne), tome II, p. 101.

Horeb (rocher) tome II, p. 122.

Huns, p. 201.

Hyacinthe, tome II, p. 360.

Hyagnis de Phrygie, tome II, p. 583.

Hyde (Thomas), p. 292, 295, 405, n. 463.

Hyérophante, tome II, p. 567, 571.

Hyllus, fils d'Hercule, tome II, p. 414, 418 et suiv. 543.

Hyperboréens, tome II, p. 408, la note.

Hypermnestre, tome II, p. 393 et suiv.

Hyppolite, fils de Thésée et d'Antiope, tome II, p. 477, 480.

I

Iaccus, tome II, p. 566, n. 571, 575.

Ibis, tome II, p. 79.
Icare, tome II, p. 458.
Ichneumon, tome II, p. 79.
Ida, tome II, p. 293, 304 et suiv. 307.
Idæa; *voyez* Phrygie-Mineure.
Idæi, tome II, p. 293.
Idolatrie, p. 369 et suiv. 371 et suiv. 404, 410, 412, n. 413 et suiv. 420, n. 458, n. *e*. 481 et suiv. 603 et suiv. 604, n. *b*. 621 et suiv.; tome II, p. 60 et la suite, 292, etc. 305 et suiv. 310, 319, 332, 372, etc. 379, 565, 580 et suiv. 582.
Idoménée, tome II, p. 460, 506.
Iduмée, Iduméens, p. 513 et suiv. 642.
Ilus, roi des Troyens, tome II, p. 312 et suiv. 314.
Immortalité de l'âme, p. 82, 83, 524.
Inde, Indiens, p. 210, n. 211 et suiv. 233, 296 et suiv. 298 et suiv. 306 et suiv. 392.
Ino, tome II, 370 et suiv.
Ion ou Javan, p. 203 et suiv. 228, n. *b*.
Ionie (dans l'Asie-Mineure), tome II, p. 279.
Ionie, Ioniens (dans la Grèce), tome II, p. 354, 464.
Iphigénie, tome II, p. 508 et suiv.
Isaac, p. 498 et suiv. 508 et suiv. 513.
Isis, p. 366, 372 et suiv. 377, etc. 379 et suiv. 398, 411; tome II, p. 63, 79 et suiv. 81, 86, 357, 435, 562.
Ismael, Ismaélites, p. 497 et suiv. 508, 514.
Israel, Israélites, p. 512 et suiv. 525 et suiv. 526,

559 et suiv.; tome II, p. 98 et la suite, 165 et suiv. 179 et suiv. 207 et la suite, 239 et toute la Lettre XVIII.

Ixion, tome II, p. 477.

J

Jacob, p. 507, 510 et suiv. 520, etc. 523, etc.

Jameson, p. 254.

Japhet et sa postérité, p. 189 et suiv.

Jason, tome II, p. 315 et suiv. 396, 412, 444, 488 et la suite, 497.

Javan, p. 203 et suiv. 228, n. *b*.

Jephté, tome II, p. 224 et suiv.

Jéricho, tome II, p. 209.

Jeux publics des Grecs, tome II, 358, 526 et suiv. 528 et suiv. 557, 593.

— Isthmiques, tome II, p. 371, 464 et suiv.

— Lycéens, p. 608 et suiv.; tome II, p. 438.

— Olympiques, p. 609; tome II, p. 399, 413, 465 et suiv. 526 et suiv. 530 et suiv.

— Panathéniens, tome II, p. 358.

— Pythiques, tome II, p. 547 et suiv.

Job, p. 180.

Joseph, fils de Jacob, p. 514 et suiv.

Josèphe (Flavius), p. 275.

Josué, tome II, p. 175, 207 et suiv. 267 et suiv.

Jours de la création du monde, p. 40.

Jugement solennel après la mort, chez les Egyptiens, tome II, p. 12 et suiv.

JUGES, jugemens, tome II, p. 30, etc. 160, 342, etc.
JUGES, judicature parmi les Israélites, tome II, p. 215 et la suite.
JUNON, p. 374, 457; tome II, p. 513.
JUPITER, p. 362, 373 et suiv. 399, 401, 608, 620 et suiv.; tome II, p. 90 et suiv. 307, 310 et suiv. 361 et suiv. 374 et suiv. 382, 394, 398 et la n. 446 et suiv. 465 et suiv. 513, 527 et suiv. 533, 534, 567, n.
JUPITER Hammon, p. 362, 373 et suiv.
JUSSIEU (M. DE), p. 131, n.
JUSTIN, p. 252, n.; tome II, p. 196, 203.
JUVÉNAL, p. 413, n.

L

LABYRINTHE de Crète, tome II, p. 453, 598.
LACÉDÉMONE, Sparte, p. 596 et suiv.; tome II, p. 358 et suiv.
LACÉDÉMON, roi de Sparte ou Lacédémone, tom. II, p. 358 et suiv.
LACONIE, p. 596 et suiv.; tome II, p. 358.
LAÏUS, tome II, p. 381 et suiv.
LAMPSAQUE, tome II, p. 320.
LA NAUZE (M. DE), p. 562 et suiv.
LANGUE primitive, p. 166, etc. 182, 183 et suiv.
LAOMÉDON, roi de Troie, tome II, p. 312, 314 et suiv. 412.
LAPITHES, tome II, p. 477 et suiv.
L'ARCHER (M.), p. 147.

Latone, p. 414.
Léda, tome II, p. 361.
Leibnitz, p. 39, n. c.
Lemnos, tome II, p. 511.
Lesbos, tome II, p. 305.
Le Lévite d'Ephraïm, tome II, p. 218 et suiv.
Lévites, p. 617, n.
Liberté, p. 241.
Livres Saints; *voyez* Ecriture sainte.
Locride, Locriens, p. 594; tome II, p. 355.
Loi Mosaïque, tome II, p. 128 et suiv. 176 et suiv. 181 et suiv. 244 et suiv. 246 et suiv.
Lois, législation, p. 343 et suiv.; tome II, p. 31 et suiv. 33 et suiv. 534 et suiv.
Lombards, p. 202.
Lot, p. 472 et suiv. 489.
Lotus, p. 647.
Luc (M. de), p. 41.
Lucien, p. 127, n. 414, n. 458 et suiv.
Lune, allégories, cultes relatifs à cet astre, p. 382, 398, 459; tome II, p. 61, 63, 560, 572.
Lustration, tome II, p. 438, 540 et suiv. 575.
Lutte, tome II, p. 54 et suiv. 438, 529 et suiv.
Luxe, p. 364, 643; tome II, p. 18, 47 et suiv. 332, 335 et suiv.
Lycie, Lyciens, tome II, p. 279, 322, etc. 512.
Lycorie, tome II, p. 348 et suiv.
Lydie, Lydiens, p. 223; tome II, p. 279 et suiv. 319, 512.

M

Macédoine, p. 206, 594.
Madian, Madianites, p. 507.
Magisme, tome II, p. 62.
Manéthon, p. 271 et suiv. 283 et suiv. 550 et suiv. 553 et la suite.
Manne, tome II, p. 122 et suiv.
Marbres; *voyez* Paros.
Mariage, p. 241; tome II, p. 41 et suiv. 247 et suiv. 251 et suiv. 289.
Marivetz (M. le baron de), p. 132, n.
Mars, tome II, p. 347, 364, 431, 513.
Marsyas, tome II, p. 283 et suiv. 583.
Médecine, p. 651 et suiv.; tome II, p. 605 et suiv.
Médée, tome II, p. 396, 443 et suiv. 494 et suiv.
Mèdes, p. 203, 355, 554.
Méduse, tome II, p. 394.
Mégare, tome II, p. 437, 439, 464.
Mélampe, tome II, p. 374 et suiv.
Melchisédech, p. 493.
Méléagre, tome II, p. 497 et la suite.
Mélicerte, fils d'Ino, tome II, p. 370.
Mélicertus; *voyez* Hercule.
Memnon, p. 670; tome II, p. 313 et suiv.
Memphis, p. 366, 543, 547, 676 et suiv.
Ménélas, tome II, p. 361, 419, 501 et suiv.
Ménès, p. 364 et suiv.; tome II, p. 67.
Ménesthée, tome II, p. 483, 484, 506.

Mer Adriatique (golfe de Venise), p. 593.
— Egée, (Archipel) p. 593; tome II, p. 457.
— Erythrée (golfe Arabique et mer des Indes), p. 575, n. 576, n.
— de Hellé (Hellespont, aujourd'hui le détroit des Dardanelles), tome II, p. 302.
— Ionienne, p. 593.
— Intérieure, (Méditerranée), p. 593.
— de Marmara (anciennement la Propontide), tome II, p. 302.
— Noire, (Pont-Euxin), tome II, p. 302.
— Rouge, p. 575, n. 576, n.
Mercure, p. 374, 375, 399; tome II, p. 571.
Méris, p. 543 et suiv.
Mesraïm, p. 213 et suiv. 286, 362 et suiv. 366.
Messie; *voyez* Réparateur, Rédempteur.
Mesures des lieux, p. 543.
Michas, tome II, p. 217.
Midas I, roi de Phrygie, tome II, p. 297.
Midas II, tome II, p. 299, 334.
Mignot (M. l'abbé), p. 421, n.
Militaire (art); *voyez* Guerre.
Millot (M. l'abbé), p. 13.
Mine; *voyez* Monnoies.
Minerve, p. 373, 400; tome II, p. 357, 391 et suiv. 513, 560.
Minos I, roi de Crète, tome II, p. 323, 446 et suiv. 532 et suiv.
Minos II, tome II, p. 270, 322, 446 et s. 458 et s.

MINOTAURE, tome II, p. 452 et suiv. 455.
MIRACLES, prodiges, tome II, p. 102 et suiv. 192, n. *a*.
MIRKOND, p. 329, 462, 476, n.
MOEURS, p. 326, 505 et suiv.; tome II, p. 35, etc. 331, etc. 401, etc. 534, etc. *voyez* Coutumes.
MOÏSE, p. 11, 22, 30, etc. 225, etc. 229, n. *b*. etc. 328, 333, 449, 522, 560, 581, 582, n. 589 et suiv. 613, etc.; tome II, p. 98 et suiv. 180, etc. 182 et suiv. 184, etc. 187, etc. 190 et suiv. 198, n. *b*.
MOMIES, p. 660 et la note.
MONARCHIE; *voyez* Gouvernement.
MONDE, création du monde, Lettre II, avec les notes. Monde encore récent, p. 34, n. *b*.
MONNOIES, p. 388 et suiv. 503, n. 505, 548, n. 657, n.; tome II, p. 343, n.
MUSÉE (poëte), tome II, p. 435, 584.
MUSES, p. 376; tome II, p. 367.
MUSIQUE, p. 72, 152, 376; tome II, p. 54 et suiv. 294, 379 et suiv. 583 et suiv. 586 et suiv.
MYCÈNES, tome II, p. 398, 402.
MYSIE, Mysiens, tome II, p. 279, 319 et suiv.
MYSTÈRES sacrés du paganisme, tome II, p. 81 et suiv. 443, 465, 562 et la suite.
MYTHOLOGIE, tome II, p. 95 et suiv. 493, 497; *voyez* Idolâtrie, Paganisme.

N

Nannacus, roi de Phrygie, tome II, p. 296 et suiv.
Navigation, p. 389 et suiv. 639 et suiv.; tome II, p. 259 et suiv. 496, 609.
Nemrod, p. 211, 237, 267.
Neptune, p. 400, 622; tome II, p. 314, 316, 347, 395, 440, 452, 465, 513.
Nérée, p. 400.
Néros, p. 262, n. 263.
Nestor, tome II, p. 413, 506.
Nicolas de Damas, p. 114, n. 529.
Nil, p. 365, 373, 545 et suiv. 585.
Ninias, p. 353 et suiv. 537 et suiv.
Ninive, p. 220 et suiv. 232, 249 et suiv. 538, 542.
Ninus, p. 268, 355 et suiv. 537.
Nitre, p. 659 et suiv. 662 et la note.
Noé, p. 74, 104 et suiv. 154 et suiv. 163, 221, 310, 332, n. *c*. 621; tome II, p. 297.
Nubie, p. 211.
Nysus, tome II, p. 450.

O

Oannès, p. 450, n.
Obélisque, p. 636, 668, 682 et suiv.
Obole, tome II, p. 343, n.
Œdipe, tome II, p. 383, 383, 555.
Ogygès, p. 606 et suiv.; tome II, p. 342, 369.
Olympiades, tome II, p. 467.

Olympie, tome II, p. 465 et suiv. 531.
Olympiques (jeux); *voyez* Jeux.
Omphale, tome II, p. 287 et suiv. 411.
Ophir, p. 222.
Oracles, p. 590; tome II, p. 284, 299, 366, 373, 383, 394, 411, 415, 434, 439, 450, 508, 542 et suiv. 550 et suiv. *voyez* sur les Oracles des Egyptiens, Hérodote, liv. II, chap. 83.
Oreste, tome II, p. 361.
Orphée, tome II, p. 255, 300, 374 et suiv. 584, 587.
Orus, p. 374, 381, 651.
Osarsyph, p. 556 et suiv. 560 et suiv. 572, 581.
Osimandyas, p. 669 et suiv.
Osiris, p. 362, 372 et suiv. 379 et suiv. 398, 401, 411, 556, 584; tome II, p. 63, 78, 79, 91, 372 et suiv. 375, 435.
Ovide, p. 44, 119, n.

P

Padoue, tome II, p. 311.
Paganisme, tome II, p. 86, 88 et suiv. 95, etc. 535, 579 et la suite; *voyez* Idolâtrie.
Palephate, tome II, p. 408.
Palestine, p. 215.
Palladium, tome II, p. 306.
Pallas (M.), p. 129.
Pamphilie, tome II, p. 279, 327, 330.
Pan, p. 376, 414; tome II, p. 300, 583.

PANATHÉNÉES, tome II, p. 356 et suiv. 449, 463, 560 et suiv.
PANCHAÏE, Panchéens, p. 346.
PANCRACE (sorte de combat), tome II, p. 530.
PANDION I, roi d'Athènes, tome II, p. 431, etc.
PANDION II, tome II, p. 439.
PAPYRUS, p. 647.
PARADIS terrestre, p. 46, n.
PARIS, tome II, p. 501 et suiv. 513, 519.
PARJURE, tome II, p. 555 et suiv.
PAROS (marbres de), tome II, p. 346, n. 354, 430.
PARSIS, p. 291, 405.
PASIPHAÉ, tome II, p. 452 et suiv. 456 et suiv.
PASTEURS, pasteurs des brebis, en horreur aux Egyptiens, p. 522, 650; plusieurs sortes dans l'Egypte; tome II, p. 28 et suiv.
PATRIE, patriotisme, tome II, p. 356, 386 et suiv.
PATROCLE, tome II, p. 506, 516.
PAW (M.), p. 416, 417, n.
PEINTURE, tome II, p. 599.
PÉLASGES, Pélasgiens, p. 601, n. 603; tome II, p. 348 et suiv. 446.
PÉLOPONNÈSE, p. 595 et suiv.; tome II, p. 334, 416, 464.
PÉLOPS, tome II, p. 312, 334, 416, 466, 556 et suiv. 592.
PÉLUSE, p. 554, 580, 689.
PENTAPOLE, p. 491 et suiv.

PENTHÉE, tome II, p. 380.
PEPLUM *Minervæ*, tome II, p. 560.
PÉRÉE, p. 433, n.
PERGAME, tome II, p. 320.
PERSÉE, tome II, p. 360, 394 et suiv. 397, 489.
PERSES, p. 217 et suiv. 233, 260, n. 291 et suiv. 329, n. *a*. 404 et suiv. 461 et suiv. 490 et suiv.; tome II, p. 62 et suiv. 312.
PEUPLADES devenues sauvages, p. 369, 597 et la n. 598 et la suite.
PEZRON, p. 622 et suiv.
PHALLUS, p. 377; tome II, p. 372, 558, 572, 581.
PHARAON, nom des rois d'Egypte, p. 589.
PHARAON de Moïse (le), p. 583, n. 589 et suiv.; tome II, p. 99 et la suite.
PHÈDRE, tome II, p. 460, 477, 480, 561, 562, n. 568 et suiv.
PHÉNICIENS, p. 215 et suiv. 289, 386, 554, 627, 635, 640; tome II, p. 332, 362, 372, 407, 523.
PHÉRON, p. 567, n. 583, n. 589 et suiv.
PHILISTINS, p. 213, 284.
PHILOCTÈTE, tome II, p. 415, 506, 520.
PHILOMÈLE, tome II, p. 431 et suiv.
PHILON (de Byblos), p. 417, 440, 442, etc.
PHINÉES, tome II, p. 169.
PHOCIDE, p. 594 et suiv.; tome II, p. 348, 351, 355, 433.
PHOTIUS, p. 600.

Phrygie, Phrygiens, tome II, p. 279 et suiv. 281 et suiv. 334 et suiv.

Phrygie Mineure, Troade, tome II, p. 301 et la suite, 334.

Phtiotide, p. 594; tome II, p. 349 et suiv. 352, 354.

Phut, Phutéens, p. 214.

Pirithous, tome II, p. 477 et suiv.

Pisidie, tome II, p. 333.

Platon, p. 325, 345, n. *i.* 679; tome II, p. 481.

Pluche, p. 133, n. *d.* et suiv. 187, n. 188, n. et p. suiv. 228, n. *a.* 230, n. *c.* 531, n. *b.* 631; t. II, p. 82.

Plutarque, p. 116, n. 346, n. 382; tome II, p. 444, 535.

Pluton, p. 400, 436, 622; tome II, p. 568.

Poésie, tome II, p. 435, 583 et suiv.

Poésie des Hébreux, tome II, p. 118 et suiv. 179, 220, 253 et suiv.

Politique, p. 416, n.; tome II, p. 378, 461.

Polyhistor, p. 181, 184, 530.

Polynice, tome II, p. 385 et suiv.

Pont-Euxin, tome II, p. 302.

Porphyre, p. 440, 441 et la note.

Pouilly (M. de), p. 37.

Poulets, méthode artificielle de faire éclore les poulets chez les Egyptiens, tome II, p. 28 et suiv. avec la note.

Présages, tome II, p. 552 et suiv.

Prêtres d'Egypte, tome II, p. 22 et suiv.
Prêtres de l'ancienne loi, tome II, p. 154 et suiv.
Grand-Prêtre, p. 155.
Prêtresses de Cérès, tome II, p. 577, n.
Priam, tome II, p. 310, 315 et suiv. 336 et suiv. 473, 504 et suiv. 516, 519.
Priape, tome II, p. 320.
Procruste ou Damastès, puni par Thésée; t. II, p. 442.
Progné, tome II, p. 432 et suiv.
Prophéties sur la postérité des trois enfans de Noé, p. 156 et suiv. 225. Sur celle de Jacob et sur le Messie, 522 et suiv. 533, n. *c.*; tome II, p. 168. Sur celle d'Isaac et d'Ismaël; tome I, p. 531, n. *b.*
Propriété, p. 241.
Prytanée, tome II, p. 579, n.
Psammétique, roi d'Egypte. Epreuve bizarre attribuée à ce monarque, tome II, p. 291.
Pugilat, tome II, p. 529 et suiv.
Pyramides, p. 681, 685 et suiv.
Pythie, tome II, p. 404, 451, 545 et suiv. 551 et suiv. 584.

R

Ramessès, p. 682; tome II, p. 110, 112.
Règnes; comment on évalue leur durée, p. 539, n.
Religion, p. 18, 28, 241, 396, 404; tom. II, p. 58 et la suite. 92 et suiv.

Religion révélée, p. 11 et suiv. 16, n. *a. b. Voyez* ci-après Révélation, et tout ce qui a rapport à l'Histoire Sainte.

Religions païennes; *voyez* Paganisme, Idolâtrie.

Réparateur, Rédempteur, p. 54, 58, 61, n. *c.* 63, n. *e.* 79 et suiv. 221, 482 et suiv. 501 et suiv. 507, 510, 523, 533, n. *c.*; tome II, p. 59 et suiv. 108 et suiv. 109, 144, 167 et suiv.

Repas, tome II, p. 48, 53, 615.

Révélation, p. 404, 412, n. 531, n. *b.* tome II, p. 58 et suiv. 92 et suiv.; *voyez* ci-dessus, Religion révélée.

Rhadamante, tome II, p. 446 et suiv.

Rhéa, p. 374, 399.

Rhodes, Rhodiens, tome II, p. 364, 391, 506.

Riphées (Monts), p. 162, 195.

Rois, p. 239; tome II, p. 6, 8 et suiv. 286 et suiv. 308.

Romains, tome II, p. 305.

Romé (M. Romé de Lille), p. 132, n.

Russie, Russes, p. 197 et suiv.

Ruth, tome II, p. 223.

S

Sabaïsme, Sabaïtes, Sabéisme, Sabéens, p. 292, 405, 458, n. *e.*; tome II, p. 61 et suiv.

Sabaoth, p. 459.

Sabéens (peuple), p. 222.

Sacrifices, tome II, p. 109, 448.

Sacrifices humains, p. 609; tome II, p. 69, 83 et suiv. 172, 438, 451, 542 et suiv.
Sadder, p. 292.
Sainte-Croix (M. le baron de), p. 302, 304, n. 331, n. 383, n.; tome II, p. 563 et suiv. 575 et suiv.
Samothraces, île de Samothrace, p. 428; tom. II, p. 307 et suiv. 365, 511.
Samson, tome II, p. 228 et suiv.
Samuel, tome II, p. 227.
Sanchoniaton, p. 396, 417.
Sare, Saros, p. 262, n.
Sarmates, p. 200.
Sarpédon, tome II, p. 323, 447, 512.
Saturne, p. 374, 398 et suiv. 429 et suiv. 431 et suiv. 435 et suiv. 609, 621 et suiv.
Satyres, p. 376, 379.
Saut (le saut dans les jeux publics), tome II, p. 529.
Savans, p. 326, 364, 465.
Sciences, p. 149 et suiv. 624 et suiv.; tome II, p. 217 et suiv. 604 et suiv.
Sculpture, tome II, p. 599, 602.
Scythes, p. 200, 288 et suiv.
Sem et sa postérité, p. 216 et suiv. 221 et suiv.
Sémélé, tome II, p. 371, 372 et suiv.
Sémiramis, p. 356 et suiv. 537, 540 et suiv.
Sérapis, p. 411.
Serment, tome II, p. 556.

Sésostris, p. 281, 566, 569 et la suite. Ses conquêtes, p. 574 et suiv. Sa fuite, p. 578. Colonnes qu'il fait dresser, p. 579. Grandes leçons données à ce prince, p. 580, et p. 587 et suiv.
Shasters ou Shasta, p. 309, n.
Sibylles, tome II, p. 361, 585 et suiv.
Sicile, tome II, p. 434, 458.
Sicyone, p. 605 et suiv.; tome II, p. 380, 419.
Sidon, Sidoniens, p. 215, 392, n. 395 et suiv.; tome II, p. 268 et suiv.
Sinaï (Mont), tome II, p. 128, etc. 144 et suiv.
Sinnis, géant puni par Thésée, tome II, p. 442.
Sisyphe, tome II, p. 396.
Société, Sociabilité, p. 30, 43, n. *e*.
Société considérée dans les premiers temps qui ont suivi le déluge, p. 165 et suiv.
Sodome, p. 490 et suiv. 495 et suiv.
Soleil; son règne; culte rendu à cet astre, etc. p. 373, 382, 398, 402, 405 et suiv. 459; t. II, p. 61, 63, 66, 421, 569, 571.
Solymes, tome II, p. 333.
Sossos, p. 262, n. et 263.
Sphinx, p. 382, 678, la note; tome II, p. 393, 384, n.
Stade, p. 543, n. 570, n.; tome II, p. 529.
Strabon, tome II, p. 201, 465, 468, 490.
Suidas, p. 264, n.
Supplians, tome II, p. 451, 455.
Syncelle (George le), p. 277.

Synchronismes, p. 565.
Syrie, Syriens, p. 224, 287, 408, 456, n. *d.*; tome II, p. 274 et suiv.
Systèmes, p. 444; tome II, p. 216, 410.

T

Taaut, Thaut ou Thot, p. 401, 423, 428, 436 et suiv.
Tacite, p. 17, 495; tome II, p. 202, 204.
Talent; *voyez* Monnoies.
Tantale, roi de Phrygie; tome II, p. 287, 295, 309, 334.
Tarse, tome II, p. 330.
Taurus (Mont); tome II, p. 324.
Tectame ou Teutame, fils de Dorus, tome II, p. 446.
Ténédos, tome II, p. 511.
Térée, tome II, p. 432 et suiv.
Teucer, ancien roi des Troyens, tome II, p. 306 et suiv.
Teutame, roi d'Assyrie, p. 541; tome II, p. 312.
Thammuz, p. 401 et suiv.
Tharsis, tome II, p. 327.
Thase, Thasos (île), tome II, p. 364, 511.
Thèbes (d'Egypte), p. 667 et suiv. 677; tome II, p. 5.
Thèbes (Grecque), tome II, p. 363, 366 et la suite, 368 et suiv. 383 et la suite, 431. Guerre

des sept Chefs contre les Thébains ; tome II, p. 385 et suiv. 585. Guerre des Épigones, p. 387.
Thèbes (dans la Troade), tome II, p. 511.
Théocratie, tome II, p. 131 et suiv. n. 137, 143 et suiv.
Théogonies, tome II, p. 64, 96.
Théophanies, tome II, p. 62 et suiv.
Thermopyles, p. 594; tome II, p. 352 et suiv.
Thésée, tome II, p. 357, 387 et suiv. 396, 431 et la suite, 504, n. 585, 592 et suiv.
Thesmophories, tome II, p. 576 et suiv.
Thessalie, Thessaliens, p. 594; tome II, p. 348 et suiv. 351.
Thétis, tome II, p. 515.
Thrace, Thraces, p. 207; tome II, p. 431, 511.
Thraces des temps héroïques, tome II, p. 431, 476.
Thucydide, p. 252, n. 601; tome II, p. 530.
Thyeste, tome II, p. 417 et suiv.
Thyrse, tome II, p. 559.
Titans, p. 289 et suiv. 427, 622 et suiv.
Tithon, tome II, p. 312 et suiv. 314.
Tlépolème, fils d'Hercule, tome II, p. 414, 506.
Toison d'or; *voyez* Argonautes.
Tour de Babel, p. 164, 181.
Tournemine (le père), p. 95 et suiv.
Traditions; leur conformité avec les Livres saints, p. 12, 44, n. *f.* 63, n. *e.* 169 et suiv. — Sur la création du monde et sa nouveauté, p. 31, 34,

n. *b*. — Sur l'ouvrage des six jours et sur les premiers jours du monde, p. 31. — Sur la chute de l'homme et l'espoir d'un réparateur, p. 57 et suiv. 61, n. *c*, *d*. 62, n. *e*. 63; tome II, p. 59, 60. — Sur les Anges, ou les bons et les mauvais génies; tome I, p. 58, 59, 65, n. *f*. — Sur le Serpent, p. 60, n. *b*. — Sur le Déluge, p. 111 et suiv. 124 et suiv. et 621; tome II, p. 296. — Sur la longue vie des premiers hommes; tome I, p. 143 et suiv. — Sur les connoissances des hommes avant le déluge, p. 148, etc. — Sur les Géans, p. 75, 184, 289, 425. — Sur la plaine de Sennaar, p. 162. — Sur la tour de Babel, p. 164 et suiv. — Sur la diversité des Langues dérivées d'une langue commune, p. 167, 181 et suiv. — Sur la dispersion des Peuples, p. 183, 190, etc. 225 et suiv. 227, n. *a*. etc. — Sur Abraham, p. 528, n. *a*. — Sur la Circoncisiou, p. 532. — Sur le passage de la Mer-Rouge; tome II, p. 195 et suiv. — Sur Moïse, p. 198, n. *b*. Moyens de Tradition parmi les premiers hommes, p. 154, 187 et suiv.

Traditions primitives altérées, p. 620 et suiv.; tome II, p. 59 et suiv.

Triptolème, p. 376; tome II, p. 435, n. 524, 535 et suiv.

Troade; *voyez* Phrygie Mineure.

Troie, Troyens, tome II, p. 303 et la suite, 335 et suiv. 412, 501 et la suite.

Trophonius (Antre de), tome II, p. 367, et la note, 550.
Tros, tome II, p. 303, 309 et suiv.
Troupeaux, p. 646.
Turcmans, p. 196.
Turcs, p. 202.
Tyndare, tome II, p. 361 et suiv. 413, 420.
Typhon, p. 117, 374, 377, 380, 381, 400, 640; tome II, p. 83.
Typhoniens, tome II, p. 84.
Tyr, Tyriens, p. 392, n. 393 et suiv. 435; t. II, p. 271, n. 272 et la note, 273.

U

Ulysse, tome II, p. 396, 504 et suiv. 508, 515, 520.
Uranus, p. 399, 428 et suiv. 434 et suiv.
Usages; *voyez* Coutumes.
Utique, tome II, p. 271.

V

Vaisseau qui avoit conduit Thésée dans l'île de Crète, tome II, p. 457; *voyez* Navigation.
Vandales, p. 202.
Varron, p. 226, 412, n.
Veau d'or, tome II, p. 146 et suiv.
Vèdes, Bèdes, Védam, p. 302 et suiv. 309, n.
Vélasia, tome II, p. 475 et suiv.

Vénètes, Vénéti, tome II, p. 311.
Vénus, p. 374, 398, 401, 414; tome II, p. 70 et suiv. 310, 364, 513, 558.
Vesta, p. 374; tome II, p. 579.
Vexoris, p. 577.
Vie future, p. 82 et suiv. 507, 522 et suiv.; tom. II, p. 143 et suiv. 168.
Virgile, tome II, p. 311.
Voltaire, p. 144 et suiv. 309, n.; tome II, p. 134, n.
Vulcain, p. 374, 401, 426; tome II, p. 67, 77 et suiv.

Y

Yao, p. 311 et suiv.

Z

Zend-Avesta, p. 291 et suiv.
Zerdusht ou Zoroastre, p. 291 et suiv. 357.
Zeus, p. 398, 400.

Fin de la Table alphabétique.

HAG 2000/12